



2CRSI

Société anonyme au capital social de 1.080.000,00 euros
Siège social : 32, rue Jacobi Netter, 67200 Strasbourg, France
483 784 344 R.C.S. de Strasbourg

DOCUMENT DE BASE



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de base le 28 mai 2018 sous le numéro I.18-044. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié que le document est complet et compréhensible, et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'Autorité des marchés financiers des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de base sont disponibles sans frais auprès de 2CRSI, 32, rue Jacobi Netter, 67200 Strasbourg, France, ainsi que sur les sites internet de 2CRSI (www.2crsi.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

REMARQUES GÉNÉRALES

La société 2CRSI, société anonyme de droit français, au capital social de 1.080.000,00 euros, dont le siège social est sis 32, rue Jacobi Netter 67200 Strasbourg, France, immatriculée sous le numéro d'identification 483 784 344 (RCS de Strasbourg) est dénommée la « Société » ou « 2CRSI » dans le présent document de base.

Dans le présent document de base, l'expression le « Groupe » s'entend par la Société et ses filiales pour les informations financières présentées au titre des deux exercices clos au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017.

Afin de donner une information comptable permettant d'appréhender la situation financière du Groupe, le présent document de base comprend un jeu de comptes consolidés uniques de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017, préparés, pour les besoins du présent document de base, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

Le présent document de base contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaite », « pourrait », ou, le cas échéant, la forme négative de ces termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au Chapitre 4 « Facteurs de risques » du présent document de base. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers ou les perspectives du Groupe ainsi que sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie et réaliser ses objectifs. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe, pourraient avoir le même effet négatif.

Le présent document de base contient des informations sur les marchés du Groupe et ses positions concurrentielles, y compris des informations relatives à la taille des marchés. Outre les estimations réalisées par le Groupe, les éléments sur lesquels sont fondées les déclarations du Groupe proviennent d'études et statistiques d'organismes tiers (voir le Chapitre 23 « Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclarations d'intérêts » du présent document de base) et d'organisations professionnelles ou encore de chiffres publiés par les concurrents, les fournisseurs et les clients du Groupe. Certaines informations contenues dans le présent document de base sont des informations publiquement disponibles que la Société considère comme fiables mais qui n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant. La Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les segments d'activités obtiendrait les mêmes résultats. La Société ne prend aucun engagement, ni ne donne aucune garantie quant à l'exactitude de ces informations. Il est possible que ces informations s'avèrent erronées ou ne soient plus à jour. Le Groupe ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations, excepté dans le cadre de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou millions) et pourcentages présentés dans le présent document de base ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le présent document de base peuvent présenter des écarts non significatifs par rapport à ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1 PERSONNES RESPONSABLES	7
1.1 Responsable du document de base	7
1.2 Attestation du responsable du document de base	7
1.3 Responsable de l'information financière.....	7
2 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	8
2.1 Commissaires aux comptes titulaires	8
2.2 Commissaire aux comptes suppléant	8
3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	9
4 FACTEURS DE RISQUES	11
4.1 Risques liés au secteur d'activité du Groupe.....	11
4.2 Risques liés aux activités du Groupe.....	14
4.3 Risques liés à la nature des fournisseurs, clients et autres partenaires du Groupe	18
4.4 Risques liés à l'organisation du Groupe.....	20
4.5 Risques juridiques	21
4.6 Risques fiscaux.....	23
4.7 Risques financiers	25
4.8 Assurance et gestion des risques	28
5 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE	31
5.1 Histoire et évolution du Groupe	31
5.2 Investissements	32
6 APERÇU DES ACTIVITÉS DU GROUPE	34
6.1 Présentation générale	34
6.2 Forces et atouts concurrentiels du Groupe	35
6.3 Stratégie	40
6.4 Présentation du marché mondial des serveurs.....	44
6.5 Description des principales activités du Groupe	50
6.6 Approvisionnement, production et logistique	68
6.7 Les clients/partenaires du Groupe	69
6.8 Environnement législatif et réglementaire.....	70
7 ORGANIGRAMME	73
7.1 Organigramme juridique du Groupe	73
7.2 Filiales et participations	73
8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	75

8.1	Immobilisations corporelles importantes, existantes ou planifiées	75
8.2	Facteurs environnementaux susceptibles d'influencer l'utilisation des immobilisations corporelles du Groupe	75
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	76
9.1	Introduction	76
9.2	Principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité et les résultats	76
9.3	Principaux postes du compte de résultat	79
9.4	Principaux indicateurs de performance	81
9.5	Impacts du traitement comptable des contrats de financement de serveurs avec certains organismes bancaires et des contrats de location financement avec Blade	82
9.6	Présentation et analyse des comptes de résultat pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016	83
9.7	Chiffre d'affaires et autres produits	84
10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	87
10.1	Présentation Générale	87
10.2	Flux de trésorerie	88
10.3	Restrictions à l'utilisation des covenants	91
10.4	Sources de financement nécessaires à l'avenir	91
11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	92
11.1	Recherche et développement et protection de la propriété intellectuelle	92
11.2	Protection de la propriété intellectuelle	92
12	TENDANCES	93
12.1	Evolutions récentes depuis le 31 décembre 2017	93
12.2	Perspectives d'avenir et objectifs	93
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	96
13.1	Hypothèses	96
13.2	Prévisions pour l'exercice clos le 31 décembre 2018	96
13.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions de taux de marge d'EBITDA relatives à l'exercice clos au 31 décembre 2018	97
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	99
14.1	Composition et fonctionnement des organes de direction et de contrôle	99
14.2	Déclarations relatives aux organes d'administration	103
14.3	Conflits d'intérêts	103
15	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	105
15.1	Rémunération et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux	105

15.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	108
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	109
16.1	Mandats des membres des organes d'administration et de direction.....	109
16.2	Informations sur les contrats de service	109
16.3	Comités spécialisés	109
16.4	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise.....	109
16.5	Contrôle interne.....	110
17	SALARIÉS	111
17.1	Présentation.....	111
17.2	Participation et <i>stock-options</i> détenues par les membres du conseil d'administration et de la direction générale	113
17.3	Accords de participation et d'intéressement.....	114
17.4	Actionnariat salarié	114
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	115
18.1	Evolution de l'actionnariat	115
18.2	Déclaration relative au contrôle de la Société	116
18.3	Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle.....	116
19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	117
19.1	Principales opérations avec les apparentés.....	117
19.2	Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées pour les exercices 2016 et 2017.....	117
20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE	119
20.1	Comptes Consolidés.....	119
20.2	Honoraires des commissaires aux comptes	120
20.3	Date des dernières informations financières.....	120
20.4	Politique de distribution de dividendes	120
20.5	Procédures judiciaires et arbitrage	120
20.6	Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	120
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	121
21.1	Capital social.....	121
21.2	Acte constitutif et statuts	127
22	CONTRATS IMPORTANTS	144
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	145
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	146

25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	147
26	GLOSSAIRE	148
	TABLE DE CONCORDANCE.....	152
	ANNEXE	156

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du document de base

Alain Wilmouth, Président-Directeur Général de la Société.

1.2 Attestation du responsable du document de base

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de base. »

Le 28 mai 2018

Alain Wilmouth

Président-Directeur Général de la Société.

1.3 Responsable de l'information financière

Nathalie Lauer, Directrice Administrative et Financière, domiciliée pour les besoins des présentes au 32, rue Jacobi Netter, 67200 Strasbourg, France.

Email : nl@2crsi.com

2 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

KPMG S.A.

9, avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67800 Schiltigheim

Représenté par Jean-Pierre Valensi et Frédéric Piquet

KPMG S.A. a été nommé par décision des associés en date du 30 décembre 2013 pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

KPMG S.A. est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Strasbourg.

Ernst & Young Audit

1-2, place des Saisons
Paris la Défense 1
92400 Courbevoie

Représenté par Alban de Claverie

Ernst & Young Audit a été nommé par décision des associés en date du 25 septembre 2017 pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Ernst & Young Audit est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

2.2 Commissaire aux comptes suppléant

KPMG Audit Est

9, avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67800 Schiltigheim

Représenté par Olivier Franck

KPMG Audit Est a été nommé par décision des associés en date du 30 décembre 2013 pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

KPMG Audit Est est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Strasbourg.

3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Dans le cadre du projet d'introduction en bourse de la Société, la Société a établi pour la première fois un jeu de comptes consolidés audités unique couvrant les exercices 2016 et 2017 préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adoptée par l'Union Européenne.

Les informations financières sélectionnées présentées dans le présent chapitre sont extraites de ces comptes consolidés audités clos au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017 (les « **Comptes Consolidés** ») figurant au Chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe » du présent document de base.

Ces principales données financières doivent être lues avec les informations contenues au Chapitre 9 « Examen de la situation financière et du résultat », au Chapitre 10 « Trésorerie et Capitaux » et au Chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe » du présent document de base.

Informations financières sélectionnées du compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Chiffre d'affaires	30.558	11.377
Autres produits opérationnels courants	875	250
Produits des activités ordinaires	31.433	11.626
Résultat opérationnel courant	1.687	331
Résultat opérationnel	1.687	331
Résultat financier	(432)	(107)
Résultat avant impôt	1.255	224
Résultat net consolidé	643	279
Résultat net part du Groupe	643	279
Résultat de base par action	0,76	0,33

Informations financières trimestrielles sélectionnées du compte de résultat de la Société

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2018	31 mars 2017
Chiffre d'affaires	8.914	2.685

Indicateurs de performance

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Résultat opérationnel	1.687	331
Dotations nettes amortissements et provisions	548	427
Autres produits et charges non courantes	0	0
EBITDA	2.235	757
<i>Taux de marge d'EBITDA</i>	<i>7,3 %</i>	<i>6,7 %</i>

Voir les paragraphes 9.4 et 9.6 du présent document de base et la note 6.5 « Performance opérationnelle » aux annexes aux Comptes Consolidés.

Informations financières sélectionnées du bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
ACTIF		
Total actifs non courants	11.950	2.939
dont créance financière	8.606	-
Total actifs courants	24.096	5.081
dont trésorerie et équivalents de trésorerie	3.679	454
dont stocks	8.609	2.078
Total Actif	36.046	8.020
PASSIF		
Total des capitaux propres	1.356	688
Passifs non courants	15.288	2.762
dont emprunts et dettes financières	13.496	1.406
Passifs courants	19.402	4.569
dont dettes fournisseurs	7.391	1.702
dont dettes financières	6.187	1.599
Total Passif	36.046	8.020

Informations financières sélectionnées des flux de trésorerie consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Trésorerie utilisée par les activités opérationnelles	(11.719)	(548)
Trésorerie utilisée par les opérations d'investissement	(879)	(477)
Trésorerie générée par les opérations de financement	16.393	931
Variation globale de trésorerie	3.795	(94)

4 FACTEURS DE RISQUES

Avant de procéder à l'acquisition ou à la souscription d'actions de la Société, les investisseurs sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent document de base, y compris les facteurs de risques décrits ci-dessous. Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs. A la date d'enregistrement du présent document de base, le Groupe n'a pas connaissance d'autres risques significatifs que ceux présentés dans le présent chapitre.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques présentés dans le présent chapitre n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date d'enregistrement du présent document de base, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives, peuvent ou pourraient exister ou survenir.

Dans chaque paragraphe ci-dessous, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante selon l'appréciation du Groupe à la date d'enregistrement du document de base. La survenance de faits nouveaux, soit internes au Groupe, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur.

4.1 Risques liés au secteur d'activité du Groupe

4.1.1 Risques liés à la pénurie de composants électroniques informatiques essentiels

La fabrication des produits du Groupe fait appel à différents composants électroniques indispensables, comme les processeurs (encore appelés « unité centrale de traitement » ou CPU en anglais), les cartes graphiques (« *Graphics Processing Unit* » ou GPU), les mémoires vive dynamiques (« *Dynamic Random Access Memory* » ou DRAM), les mémoires de masse à semi-conducteurs réinscriptibles (« *Negative-AND Flash* » ou NAND Flash) ou encore les disques durs (« mémoires de masse magnétique » ou HDD) pour lesquels le Groupe s'approvisionne auprès de tiers.

Le marché des composants électroniques et informatiques connaît depuis plusieurs années des pénuries liées, d'une part, à des difficultés d'approvisionnement en terres et métaux rares et, d'autre part, à des sous-capacités de production chez les fabricants et enfin à des causes variées (tremblement de terre à Taïwan, inondation en Thaïlande ou encore tsunami au Japon) ce qui causent brutalement une rupture dans les chaînes d'approvisionnement et créent une spéculation sur les pièces disponibles.

Ces pénuries entraînent des retards de livraison et des variations importantes de prix des composants. Le Groupe a été généralement en mesure de reporter les hausses de prix des composants sur ses prix de vente. De même, les clients du Groupe ont généralement accepté d'être livrés à une date plus tardive que celle initialement prévue du fait de l'origine externe au Groupe, des causes des retards de livraison des composants qui ont pu se produire.

Le Groupe ne peut pas garantir qu'il sera en mesure de sécuriser des prix d'achat acceptables pour les composants, que ses fournisseurs ne préféreront pas vendre à d'autres acteurs du marché à un prix plus élevé, même en violation de leurs engagements contractuels, ou que les clients accepteront de se voir reporter les hausses de prix des composants. Le Groupe ne peut pas garantir non plus que les clients accepteront les retards de livraisons, sans résilier leur contrat ou sans faire jouer, quand elles existent, des clauses de pénalités.

L'aggravation de cette situation de pénurie ou la survenance de l'un des évènements ci-dessus, aurait un impact défavorable significatif sur les activités du Groupe, ses résultats ou sa situation financière.

Par ailleurs, l'allongement des délais entre les commandes de composants (qui peuvent s'assortir de versements d'acomptes) et le paiement par les clients augmentent le besoin en fonds de roulement du Groupe ce qui impacte négativement sa trésorerie et fragilise sa situation financière.

Le Groupe a cependant mis en place les mécanismes de recouvrements et les *reporting* de délais de règlements des clients suivants :

- procédure de relance clients mensuelles ;
- suivi des dépassements de délais de paiement par suivi de la balance âgée ;
- assurance-crédit pour garantir notamment les créances internationales.

4.1.2 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le marché des serveurs informatiques est un marché concurrentiel, dans lequel opèrent des acteurs solidement établis et disposant de ressources, du personnel de recherche et développement, d'installations et d'expériences supérieurs à ceux du Groupe, ainsi que d'une plus forte notoriété. Ainsi, parmi les concurrents du Groupe se trouvent IBM, Hewlett Packard Enterprise, Dell EMC, Lenovo, Huawei Technologies, Inspur, SuperMicro, Fujitsu, QCT, ASUS, GIGABYTE Technology Co., Ltd., TYAN Computer Corp., ASRock Rack Inc. ou encore CRAY Inc. Par comparaison, le Groupe n'a débuté la commercialisation de ses produits qu'en 2005 en France et a plus récemment développé son implantation à l'international, notamment en ouvrant des filiales aux États-Unis en 2015 et au Royaume-Uni en 2018. Par ailleurs, le Groupe a créé une filiale à Dubaï (dont l'immatriculation est en cours) en 2018 (voir les paragraphes 7.1 et 7.2 du présent document de base).

La compétitivité du Groupe dépend de plusieurs facteurs, dont :

- un savoir-faire technologique lui permettant de créer des solutions innovantes, performantes et avec des coûts de possession optimisés ;
- une capacité à proposer des solutions sur mesure ;
- un savoir-faire industriel permettant la mise en œuvre de solutions clé en main ;
- une clientèle fidèle et établie composée d'experts dans leur domaine ;
- une trajectoire de croissance ambitieuse et attractive ; et
- une équipe dirigeante experte accompagnée par des équipes dynamiques et cosmopolites.

Le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de conserver ces avantages et d'accroître ou de conserver ses parts de marché actuelles. De même, le Groupe ne peut garantir que ses concurrents ne parviendront pas à développer ou à commercialiser des technologies plus efficaces ou moins coûteuses que celles développées ou commercialisées par le Groupe ou pouvant rendre sa technologie ou son modèle commercial obsolète ou non compétitif. Il ne peut pas garantir non plus que ses concurrents ne parviendront pas à mettre sur le marché des produits qui, même s'ils sont moins innovants et performants que ceux du Groupe, seront disponibles avant ou en plus grand nombre, et viendront donc réduire les parts de marché du Groupe.

Si l'un des risques mentionnés ci-dessus devait se réaliser, cela aurait un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

4.1.3 Risques liés à l'absence de croissance du marché ciblé par le Groupe

Le Groupe cible le marché de la construction de serveurs informatiques, marché qui a connu et, selon le Groupe, devrait continuer à connaître une croissance forte et rapide dans les années à venir. Cette croissance repose notamment sur le développement des activités liées au stockage des données, au *cloud computing*, à la *virtualization*, au *big data*, à la CCTV, au *broadcast*, au HPC, à l'internet des objets, au *cloud gaming*, au rendu 3D, au *deep learning* et à l'intelligence artificielle.

Le développement de ces activités pourrait se ralentir, pour des raisons technologiques (par exemple, la fin de la vérification de la « loi de Moore »¹ sur la croissance de la capacité des processeurs), économiques (par exemple, le ralentissement des investissements liés à une crise économique), réglementaires (par exemple, la réglementation sur la gestion des données personnelles) ou sociétales.

Un tel ralentissement aurait nécessairement un impact défavorable sur le développement et les perspectives du Groupe.

4.1.4 Risques liés à la saisonnalité et aux autres variations du chiffre d'affaires

Le secteur dans lequel évolue le Groupe est soumis à des variations saisonnières. Ainsi, le chiffre d'affaires du Groupe est plus élevé au cours des deuxième et quatrième trimestres calendaires. Cette saisonnalité s'explique notamment par une activité ralentie au troisième trimestre tenant au fait que les entreprises profitent de la pause estivale pour déployer les équipements acquis au cours du deuxième trimestre, au fait que certains clients du Groupe ou utilisateurs de ses produits doivent mettre en place certaines infrastructures en amont des achats plus importants au moment de Noël (*cloud gaming*), ou encore en raison des conditions climatiques rendant les livraisons de produits plus difficiles au premier trimestre.

Tout facteur portant atteinte au chiffre d'affaires aux deuxième et quatrième trimestres, notamment des conditions économiques défavorables ayant un impact sur le niveau de dépense des clients ou des utilisateurs, aura un effet négatif d'autant plus important sur le chiffre d'affaires du Groupe et sa situation financière.

Par ailleurs, il peut y avoir des délais et des décalages significatifs entre l'engagement des dépenses nécessaires à la production et à la livraison des produits, le versement de la taxe sur la valeur ajoutée relative aux produits vendus et l'entrée en trésorerie du chiffre d'affaires correspondant (voir les paragraphes 9.1 et 10.2 du présent document de base). Un décalage trop important accroît le besoin en fonds de roulement du Groupe, détériore sa trésorerie et impacte donc négativement sa situation financière. De plus, dans ce cas, le Groupe se trouvera exposé au risque de contrepartie : des retards de paiements, voire le non-règlement de sommes importantes, aurait un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

¹ Loi énoncée par Gordon Moore, co-fondateur d'Intel, en 1965 sur l'évolution de la puissance des ordinateurs, selon laquelle la puissance des circuits intégrés double, à coût constant, tous les deux ans à dix-huit mois.

4.2 Risques liés aux activités du Groupe

4.2.1 Risques liés à la croissance rapide des activités

Le Groupe se positionne sur un marché en forte croissance et son développement et son succès reposent sur sa capacité à pouvoir suivre cette croissance.

Jusqu'à récemment, les activités de ventes et de marketing du Groupe reposaient sur trois personnes, avec une très forte implication d'Alain Wilmouth, le fondateur et Président-Directeur Général de la Société. Pour pouvoir suivre la croissance de son marché, le Groupe a dû étoffer et spécialiser ses forces de ventes, en distinguant les activités de communication, avant-vente, vente et suivi après-vente. Le Groupe a dû recruter et devra continuer à le faire. Il ne peut pas garantir qu'il a recruté, et parviendra à recruter, les bonnes personnes, qu'elles sauront s'intégrer dans le Groupe et que la nouvelle organisation de ces activités fonctionnera de manière satisfaisante.

Par ailleurs, au-delà des capacités actuelles et pour pouvoir livrer un nombre plus important de produits, le Groupe devra investir à nouveau afin de continuer à accroître son outil de production, à Strasbourg et à San Jose, aux États-Unis et plus récemment à Manchester, usine de Tranquil PC Limited qui vient d'être rachetée par le Groupe (voir le paragraphe 5.2.2 du présent document de base). Cela représente des dépenses d'investissement qui pourraient être importantes et la croissance du chiffre d'affaires (et, notamment, la marge associée aux bénéfices du Groupe) pourrait être moins forte ou moins rapide qu'escomptée, et donc le retour sur investissement plus long à venir. En outre, les opérations de mises à niveau de l'outil de production peuvent générer des problèmes de qualité-produit ou des retards de production, dont le règlement entraîne des coûts et des retards de livraison, des rappels de produits et la perte de clients. Comme pour les activités liées aux ventes, le Groupe devra recruter du personnel supplémentaire, sans garantie de pouvoir le trouver ou qu'il s'intègre avec succès. Le Groupe devra également augmenter ses achats de composants, dans un contexte de pénurie (voir le paragraphe 4.1.1 du présent document de base), et s'assurer que les capacités de production de ses sous-traitants puissent également suivre la croissance des commandes, ce qu'il ne peut pas garantir.

Ainsi, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de tirer parti tel qu'escompté de la croissance du marché pour exécuter sa stratégie. Ceci, en sus de toutes les circonstances évoquées ci-dessus, aurait un effet défavorable significatif sur les activités du Groupe, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives et son développement.

4.2.2 Risques liés aux variations des prévisions de vente du Groupe

Les opérations du Groupe mettent en œuvre une logistique importante et complexe, alors que son carnet de commandes connaît des variations importantes. Il faut notamment anticiper et gérer les besoins en composants, ce dans un contexte de pénurie et de volatilité des prix et se reposer sur les capacités de production des sous-traitants. De leur côté, les clients du Groupe peuvent modifier leurs commandes, notamment, lorsqu'il s'agit de clients qui intègrent les produits du Groupe dans leurs propres produits et doivent donc également s'adapter aux demandes des utilisateurs.

De plus, la croissance du marché et le succès des produits du Groupe peuvent provoquer une incapacité à pouvoir livrer toutes les demandes importantes et non-anticipées de prospects ou de nouveaux clients.

La variabilité de ces paramètres limite la capacité du Groupe à établir des prévisions de commandes totalement fiables.

Le Groupe doit donc être extrêmement flexible, en termes de *sourcing* de composants, d'accès aux capacités de production de ses sous-traitants, de capacité de production interne et, d'une manière générale, de logistique.

De plus, les livraisons de fournisseurs et sous-traitants du Groupe et les livraisons aux clients du Groupe peuvent subir les conséquences d'événements hors de son contrôle, notamment grèves, événements météorologiques, accidents (route, air ou mer), ou autres éléments externes qui pourraient impacter le délai de livraison des produits aux clients.

Pour arriver à livrer ses clients, le Groupe pourrait devoir engager des coûts importants. Si le Groupe n'arrive pas à livrer ses clients à temps, ces derniers pourraient imposer des pénalités de retard ou résilier les commandes. La réputation du Groupe pourrait également être négativement impactée.

La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques aurait un effet significatif défavorable sur les activités du Groupe, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.2.3 Risques liés aux stocks importants de composants, produits semi-finis et finis dont dispose le Groupe

Le Groupe dispose dans ses propres entrepôts (Strasbourg, Manchester, siège de Tranquil PC Limited, et San Jose) et ceux de certains de ses sous-traitants de stocks importants de composants électroniques et de produits semi-finis et finis représentant 28 %, du chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 (hors Tranquil PC Limited (dont l'acquisition est intervenue après la fin de l'exercice), afin de pouvoir faire face aux potentielles demandes imprévisibles et aux périodes de forte activité non anticipées. Dans certains cas, le Groupe conserve également en stock les produits des clients, en attente de livraison ou parce qu'il propose aux clients un service de gestion de stocks.

Dans un environnement où la technologie et les offres concurrentes évoluent très rapidement, les stocks du Groupe pourraient devenir obsolètes et le Groupe pourrait devoir se réapprovisionner en composants plus récents ou ne pas pouvoir écouler son stock de matières premières, de composants, de produits semi-finis ou finis car ils seraient dépassés par d'autres produits concurrents ou même par ceux du Groupe.

Par ailleurs, la valeur importante ainsi portée en stock (8.609 milliers d'euros au 31 décembre 2017) est exposée au risque de vol, d'incendie, d'inondation ou d'autre catastrophe naturelle. Dans un tel cas, même si le Groupe est couvert contre la perte de valeur par ses polices d'assurances, il devrait se réapprovisionner (dans un contexte de pénurie), produire à nouveaux les produits détruits ou endommagés, ce qui entraînerait certainement des retards de livraison chez les clients.

Si l'un des risques mentionnés ci-dessus devait se réaliser, cela pourrait avoir un effet significatif défavorable sur les activités du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

4.2.4 Risques liés à la politique de recherche et développement menée par le Groupe

Le Groupe consacre une part importante de ses dépenses et de ses équipes à son activité de recherche et développement, afin de développer de nouveaux produits, services et de nouvelles technologies et, en tant que besoin, d'améliorer les produits, les technologies et services existants. La qualité et le succès de la recherche et développement du Groupe est un élément clé de son succès commercial.

Le Groupe ne peut pas garantir que ses travaux de recherche et développement aboutiront systématiquement à un produit fini satisfaisant. Par ailleurs, le Groupe ne peut pas garantir

l'absence de retard dans le développement d'un produit par rapport à la durée qu'il avait initialement anticipée, ni que le produit fini sera exploitable financièrement ou commercialement, les coûts de production ou de distribution pouvant se révéler trop élevés. Le Groupe ne peut avoir l'assurance, quand il développe une nouvelle technologie, que celle-ci permettra un retour sur investissement suffisant et que sa commercialisation sera suffisamment rentable pour le Groupe.

Si l'un des risques mentionnés ci-dessus devait se réaliser, cela pourrait avoir un effet significatif défavorable sur les activités du Groupe, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.2.5 Risques liés au caractère international des activités du Groupe, à la mise en œuvre de sa stratégie de croissance à l'international

En dehors des pays dans lesquels le Groupe est actif à la date du présent document de base (71 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos au 31 décembre 2017 a été réalisé en France et 29 % hors France), le Groupe a pour objectif d'étendre ses opérations à d'autres pays. Il a ainsi ouvert une filiale à Dubaï en début d'année qui développe sa clientèle dans la région et envisage d'ouvrir des bureaux de commercialisation au cours des deux prochains exercices en Asie et en Amérique du Sud. Le Groupe serait alors exposé à différents cadres économiques, fiscaux, juridiques, réglementaires et politiques. Cela pourrait entraîner des retards dans la commercialisation des produits du Groupe sur ces nouveaux marchés et/ou des coûts significatifs pour assurer la conformité à ces lois et réglementations.

Les coûts liés à l'entrée et à l'implantation sur ces marchés pourraient être plus élevés que prévu, et le Groupe pourrait être confronté à une concurrence importante sur ces marchés. Le Groupe reconnaît en particulier que son activité pourrait être affectée par différents risques et difficultés sur ses marchés cibles, notamment :

- des difficultés dans la gestion de ses opérations à l'étranger ;
- des difficultés et des retards dans l'exécution des contrats et dans la collecte de créances dans le cadre de systèmes juridiques de pays étrangers ;
- des obligations réglementaires et légales affectant sa capacité à entrer sur de nouveaux marchés par le biais de partenariats avec des entités locales ;
- des modifications législatives et réglementaires ;
- des pratiques et des procédures commerciales et sociales divergentes ;
- des restrictions à l'exportation et à l'importation ;
- des régimes fiscaux multiples (y compris des réglementations en matière de prix de transfert, de retenues à la source et de taxes sur les transferts de fonds et autres paiements effectués par des filiales) ;
- des restrictions sur les investissements étrangers ;
- des contrôles des changes et des restrictions au rapatriement de fonds ;
- de sanctions économiques et/ou financières visant les pays sous embargo prises notamment par les Nations Unies, l'Union Européenne, la France ou les États-Unis ; et
- des modifications potentielles de la réglementation britannique à la suite de la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne (*Brexit*), notamment en matière de droits de douane.

Plus particulièrement, au regard des prévisions de résultats qui seraient dégagées par la société Tranquil PC Limited et dans l'hypothèse où la législation britannique à la suite du Brexit s'avérerait plus contraignante notamment en matière de taxation des distributions de dividendes à une société mère étrangère, le Groupe serait exposé à hauteur des résultats qui seraient générés au Royaume-Uni. En vue de limiter cet éventuel risque, le Groupe a décidé de constituer une sous-filiale holding au Royaume-Uni, 2CRSI Ltd. Cette structuration devrait lui permettre de décider la distribution des résultats dégagés par Tranquil PC Limited (en vue du remboursement de la dette d'acquisition) sans faire naître de flux transfrontaliers.

Si le Groupe n'était pas en mesure de gérer les risques liés à son expansion et à sa croissance sur de nouveaux marchés étrangers et, par conséquent, ne parvenait pas à établir une présence solide et durable sur ces marchés, son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives pourraient être négativement et significativement impactés.

4.2.6 Risques liés aux acquisitions

Comme suite à l'acquisition de Tranquil PC Limited, le Groupe pourrait être conduit à étudier d'autres opportunités d'acquisition, notamment de nouveaux partenaires. En cas d'acquisition de taille significative, les résultats du Groupe dépendront en partie de sa capacité à intégrer avec succès les activités acquises. De telles intégrations peuvent nécessiter la mise en place d'un processus complexe, long et onéreux et impliquer un certain nombre de risques, notamment le fait de devoir supporter des coûts et des dépenses pour faire face à des imprévus, le fait que la direction détourne son attention des opérations quotidiennes, une mobilisation accrue des équipes de direction en raison de l'augmentation du volume et du périmètre des affaires à la suite de l'acquisition. En outre, le Groupe ne peut garantir qu'une acquisition permettra de générer les synergies éventuellement attendues, les économies de coûts escomptées, une augmentation des résultats et de la trésorerie, une meilleure efficacité opérationnelle et plus généralement les bénéfices auxquels le Groupe peut s'attendre. Le Groupe peut également être exposé à des responsabilités ou engagements imprévus en lien avec de telles acquisitions. Si ces responsabilités et engagements sont significatifs ou que le Groupe échoue à intégrer efficacement une nouvelle acquisition, cela pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.2.7 Risques liés aux produits défectueux

Les produits du Groupe pourraient connaître des dysfonctionnements qui se traduiraient en retards, pertes d'exploitation et autres dommages pour les clients, les utilisateurs ou des tiers. Ces clients, utilisateurs et tiers pourraient rechercher la responsabilité du Groupe.

La survenance de tels dysfonctionnements sur les produits du Groupe pourrait par ailleurs freiner substantiellement leur acceptation par le marché et impacter les demandes de produits développés par le Groupe. La réputation du Groupe pourrait également être affectée par une publicité négative résultant de difficultés ou d'accidents en relation avec ses produits.

La survenance de telles circonstances pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités du Groupe, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

4.2.8 Risques liés à la sécurité ou à une éventuelle défaillance du système informatique du Groupe et à la cybercriminalité

Une faille, une rupture, une panne ou un piratage informatique ou industriel, pourraient perturber le bon fonctionnement des systèmes informatiques du Groupe et perturber la conduite de ses activités. Le Groupe a mis en place des systèmes de sauvegarde de données, de protection des

accès, de gestion des outils de protection du réseau (antivirus) et des plans d'urgence informatique tels que :

- sauvegarde de données serveurs (journalière pour l'ERP) ;
- accès sécurisé par mot de passe ;
- authentification multi-facteurs pour les administrateurs ;
- serveur de gestion des utilisateurs ;
- antivirus sur chaque machine ;
- protection et découpage du réseau (local, invité et atelier) ; et
- alimentation de secours pour les serveurs.

Le Groupe entreprend à court terme de mettre en place les mesures de protection suivantes :

- réplication des données sur plusieurs sites ;
- sécurisation des accès à distance via un réseau privé virtuel (VPN) ;
- données utilisateurs centralisées et répliquées ; et
- machines de secours prêtes à l'emploi.

Les systèmes de sécurité mis en place par le Groupe peuvent ne pas s'avérer suffisants pour éviter la perte ou le vol d'informations ou encore les perturbations de ses systèmes informatiques.

La survenance de l'un de ces événements pourrait entraîner des retards dans la production, la livraison ou la facturation, et, plus généralement, le fonctionnement du Groupe, et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

4.2.9 Risques liés à la sécurité du personnel

Le personnel du Groupe est exposé à des risques d'accidents physiques, liés aux opérations de production, de manutention, ou de maintenance. En dépit de l'attention portée à la sécurité et aux conditions de travail, le Groupe ne peut exclure l'accroissement, en fréquence comme en gravité, d'accidents du travail.

La survenance de tels événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'image, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

4.3 Risques liés à la nature des fournisseurs, clients et autres partenaires du Groupe

4.3.1 Risques liés à la dépendance vis-à-vis de certains clients

Le Groupe réalise une part importante de son chiffre d'affaires avec un nombre limité de clients. Ainsi, les dix premiers clients actifs du Groupe représentaient 50 % du chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 et 90 % du chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 (dont 54 % pour Blade, premier client du Groupe).

Le Groupe pourrait ne pas parvenir à répondre à la demande ou aux besoins de ses clients principaux, à les retenir ou à poursuivre le développement de ses relations commerciales avec eux. Le Groupe pourrait même perdre un ou plusieurs de ses clients ou contrats principaux (en cas de non renouvellement ou de résiliation anticipée par exemple), subir une réduction significative du volume de ses prestations pour ces clients, ou un changement substantiel des conditions régissant

ses relations commerciales avec eux. Enfin, un de ses clients pourrait ne pas honorer ses engagements de commande ou de paiement.

La survenance de l'une ou plusieurs de ces circonstances aurait un effet significatif défavorable sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.3.2 Risques liés aux relations étroites avec certains fournisseurs ou clients importants pouvant avoir une influence significative sur le Groupe

La plupart des marchés sur lesquels le Groupe opère sont marqués par la présence de certains fournisseurs ou clients importants, tels que Intel Corporation, Nvidia Corporation, OVH, Blade, bénéficiant d'une part de marché et d'un pouvoir de négociation significatifs. Les relations privilégiées que le Groupe a su développer avec certains fournisseurs dominants (Intel Corporation par exemple) sont clés pour son succès, notamment grâce à l'accès privilégié à certaines technologies ou produits ou à des conditions financières avantageuses. En ce qui concerne les clients, les relations avec la société Blade par exemple (qui a représenté 54 % du chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 et représente une part significative des prévisions de livraisons pour l'année 2018) sont également critiques pour le Groupe. Dans certains cas, ces partenaires sont à la fois fournisseurs et clients. C'est par exemple le cas de Intel Corporation.

Les dix premiers fournisseurs du Groupe représentaient 86 % des achats de marchandises et matières premières réalisés au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017 (dont 18 % réalisés auprès du premier fournisseur du Groupe) et 82 % des achats réalisés au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016 (dont 28 % réalisés auprès du premier fournisseur du Groupe).

Ces relations sont plus complexes que de simples relations de dépendance unilatérale et les deux parties auraient à perdre si elles se détérioraient. Toutefois, dans de nombreux cas, le Groupe est le « *junior partner* » et ses marges de négociation sont plus restreintes que celles de sa contrepartie.

Si ces partenaires devaient chercher à abuser de ce déséquilibre dans les négociations commerciales, faire perdre au Groupe une partie des bénéfices qu'il tire de ces relations, voire mettre fin à ses relations, cela pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

4.3.3 Risques liés à l'obtention, le non renouvellement ou la perte de certification auprès de tiers

Le Groupe doit se conformer à certains standards et protocoles établis par des tiers et, dans certains cas, bénéficie d'une certification de tiers, pour vendre ses produits afin qu'ils soient intégrés dans certaines applications. Le Groupe est notamment certifié « *Intel Technology Provider – Platinum* », « *HPC Data Center Specialist* » par Intel Corporation, « *Partners First™* » et Nvidia Corporation l'a reconnu « *Nvidia Preferred Solution Provider* » (voir le paragraphe 6.2.5 du présent document de base).

Le non renouvellement ou la perte de ces certifications ainsi que la non obtention d'autres certifications pourraient faire perdre au Groupe le bénéfice de conditions favorables (conditions financières, accès à certaines technologies ou produits) auprès de certains partenaires (fournisseurs ou clients) ou même entraîner la résiliation de contrats d'achat ou de vente.

Ainsi, la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques aurait un effet significatif défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.3.4 Risques liés au respect des normes applicables par les fournisseurs et sous-traitants du Groupe

Les fournisseurs et sous-traitants sont tenus de respecter le droit du travail, les lois sur la protection sociale, les normes techniques, environnementales et éthiques (y compris en matière de corruption et de blanchiment qui leur sont applicables). Le Groupe ne peut garantir un tel respect et s'il devait apparaître que ses fournisseurs et sous-traitants n'ont pas respecté ces normes, le Groupe pourrait en subir des conséquences, par exemple en termes de réputation. De plus, le remplacement d'un fournisseur ou d'un sous-traitant à la suite de la découverte d'un tel manquement pourrait contraindre le Groupe à supporter des coûts supplémentaires et des perturbations ou interruptions de la production de certains de ses produits.

La survenance de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

4.4 Risques liés à l'organisation du Groupe

4.4.1 Risques de dépendance à l'égard de dirigeants ou de salariés clés, dont son Président-Directeur Général et fondateur, Alain Wilmouth

Le succès du Groupe dépendra en partie de sa capacité à attirer, retenir et motiver un personnel de direction, de recherche et développement, de production, de vente et de marketing hautement qualifié ainsi que de l'expertise des membres de la direction et du personnel clé. En particulier, le succès du Groupe a historiquement reposé sur Alain Wilmouth, fondateur et Président-Directeur Général de la Société, personnalité reconnue sur le marché. Alain Wilmouth est ainsi largement responsable du succès commercial du Groupe auprès de Blade, par exemple.

Il ne peut pas non plus garantir que ses clients suivront le Groupe, alors qu'Alain Wilmouth sera moins présent sur le plan opérationnel en raison notamment du renforcement de l'équipe de direction.

Par ailleurs, un grand nombre des cadres dirigeants du Groupe ont développé, au cours de leurs parcours professionnels au sein du Groupe, une expérience technique et commerciale importante difficilement remplaçable.

Le départ de certains membres de la direction et de certains salariés clés pourrait entraîner des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, ainsi que des carences en termes de compétences techniques et commerciales pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs.

À ce jour, le Groupe a conclu plusieurs garanties dites « homme clé » dont l'une à l'égard d'Alain Wilmouth en sa qualité de Président-Directeur Général, de Michel Wilmouth co-fondateur du Groupe et Marie-Estelle Schang en sa qualité de Vice-Présidente de la Société (avant sa transformation en société anonyme) (police d'assurance invalidité permanente/décès) (voir le paragraphe 4.8 du présent document de base) mais le Groupe ne peut garantir que ces assurances seront suffisantes pour couvrir les conséquences négatives de la perte d'Alain Wilmouth, Michel Wilmouth ou Marie-Estelle Schang.

Par ailleurs, le Groupe a l'intention de mettre en place, après l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext et avant la fin de l'année 2018, des systèmes de motivation et de fidélisation du personnel sous la forme notamment d'un plan d'attribution d'actions gratuites. Toutefois, le Groupe ne peut garantir que cette politique sera suffisante pour attirer et conserver son personnel clé. Le départ ou la disparition d'Alain Wilmouth, mais aussi de nombreux autres

cadres dirigeants du Groupe, aurait un impact défavorable significatif sur ses activités, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

4.4.2 Risques liés au nantissement du fonds de commerce de la Société

La Société a octroyé à titre de garantie d'emprunts bancaires deux nantissements sur son fonds de commerce qui, en cas de défaut de paiement, pourraient être réalisés par les bénéficiaires de ces nantissements. Ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités du Groupe.

Date d'inscription du nantissement au registre du commerce et des sociétés	Montant (en milliers d'euros)	Durée	Levée
20 janvier 2015	198	60 mois	En cas de remboursement d'emprunt
2 juin 2016	517,5	36 mois	En cas de remboursement d'emprunt

4.4.3 Risques liés à la mise en place de l'ERP

Le Groupe a mis en place en septembre 2014 un système de planification des ressources pour les aspects de gestion commerciale, d'achats, de logistique, de stocks et de comptabilité (*Entreprise Resource Planning* : « ERP ») et la première mise à jour de l'ERP du Groupe devrait avoir lieu en juillet 2018 après une période de test entamée en avril 2018. A la date du présent document de base, le CRM (*customer relationship management*), la gestion de la paie et des ressources humaines et les règlements sont gérés de manière séparée à l'ERP. Comme pour tout déploiement d'une application informatique, y-compris une mise à jour, mais à un degré encore plus élevé eu égard à la complexité et la largeur du champ d'intervention d'un ERP et quand bien même les personnes responsables sont elles-mêmes informaticiens, des erreurs et des dysfonctionnements apparaîtront, qu'il faudra rectifier et corriger. Cette phase, nécessaire et inévitable, pourrait être longue, générer des retards de fonctionnement ou désorganiser les autres process du Groupe, notamment les process de production de ses produits. Cela mobilisera des ressources, notamment humaines, et le Groupe pourrait subir des manques à gagner ou des coûts supplémentaires et imprévisibles importants.

La réalisation de ces circonstances pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les activités du Groupe et ses résultats.

4.5 Risques juridiques

4.5.1 Risques liés à la propriété intellectuelle et/ou industrielle du Groupe

La politique du Groupe est généralement de ne pas déposer de brevets sur ses technologies, car il estime que les coûts et les délais que cela implique sont disproportionnés par rapport à la protection obtenue dans une industrie où le rythme des innovations et des évolutions technologiques est plus rapide que celui des processus de protection des droits de propriété intellectuelle. Par ailleurs, une partie de la propriété intellectuelle du Groupe repose sur des savoir-faire qui ne sont pas aisément brevetables. Le Groupe se repose donc sur le respect des règles de confidentialité par ses salariés, limite autant que faire se peut la communication d'informations sensibles à des tiers et s'assure contractuellement que ces tiers s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment d'accords de confidentialité.

Le Groupe ne peut toutefois garantir que ses secrets d'affaires soient conservés. Il existe un risque que des informations confidentielles soient divulguées ou qu'un salarié, partenaire, un client ou un concurrent s'approprie le savoir-faire du Groupe. Ainsi, le Groupe pourrait perdre l'avantage compétitif que représente sa propriété intellectuelle, ce qui aurait un impact défavorable sur ses activités, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.5.2 Risques liés à l'environnement réglementaire, notamment en matières environnementale et de santé

Le Groupe est soumis à un ensemble réglementaire strict et normé, national, international ou conventionnel, par exemple la réglementation européenne en matière d'exportation de produits et technologies à double usage (civil ou militaire), les règles en matière de restriction d'exportations ou d'embargos vers certains pays, les règles en matière de suivi et de documentation pour les douanes. En particulier, le Groupe, pour s'approvisionner en matières premières ou produits semi-fini peut être amené à recourir à des fournisseurs étrangers. Les produits ainsi importés donnent lieu, auprès des autorités compétentes, à déclaration tant par l'importateur que par l'exportateur. Il ne peut être exclu que, malgré les diligences du Groupe, l'exportateur ne remplisse pas les obligations requises par la législation nationale à laquelle il est soumis. Compte tenu de cette situation et des contrôles opérés par les services douaniers français, le Groupe pourrait être exposé à un redressement par les services français. Pour limiter les conséquences liées à l'import de produits étrangers, le Groupe a recours aux services d'un déclarant en douane de premier plan. Au-delà, le Groupe reste soumis à la fluctuation des droits de douane qui demeurent de la souveraineté des Etats. Il ne peut être exclu qu'une variation à la hausse des droits de douane entraîne des conséquences ayant un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe.

En matière environnementale et de santé, le Groupe est soumis à :

- la Directive RoHS II limitant l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. Le Groupe ne fabrique pas l'ensemble des composants qu'il utilise, il s'assure cependant auprès de ses fournisseurs du respect de cette directive. Ce suivi, réalisé notamment par des demandes préalables de renseignements précises sur la composition des équipements électriques et électroniques, est assuré par Michel Wilmouth, co-fondateur de la Société, et des personnes sous sa responsabilité ;
- le Règlement REACH concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances. Le Groupe est ainsi soumis à des obligations propres à chaque substance chimique qu'il fabrique, importe ou utilise. De la même manière que le domaine de la réglementation relative à l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques visée ci-dessus, Michel Wilmouth, co-fondateur de la Société avec les personnes sous sa responsabilité s'assurent du suivi de l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que des restrictions applicables à ces substances ;
- la Directive DEEE II sur les déchets d'équipements électriques et électroniques. Dans ce cadre, le Groupe a recours à des fournisseurs spécialisés dans le traitement des déchets (en particulier les métaux) comme par exemple les sociétés Schroll et Derichebourg ;
- la Directive Basse Tension relative à la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension. Ce suivi, réalisé notamment par des demandes préalables de renseignements précises sur la composition des

équipements électriques et électroniques, est assuré par Michel Wilmouth, co-fondateur de la Société, et des personnes sous sa responsabilité.

Ces normes sont complexes et susceptibles d'évoluer et, bien que le Groupe porte une attention particulière au respect de la réglementation en vigueur, il pourrait ne pas être en mesure de respecter strictement l'ensemble de cette réglementation ou pourrait ne pas être en mesure de s'adapter à l'évolution ou à l'entrée en vigueur de nouvelles normes. En outre, le Groupe pourrait être conduit à engager des frais importants afin de se conformer aux évolutions de la réglementation et ne peut garantir qu'il sera toujours en mesure d'adapter ses activités et son organisation à ces évolutions dans les délais nécessaires. Les fournisseurs du Groupe sont soumis aux mêmes contraintes, et celles-ci peuvent avoir des répercussions indirectes sur le Groupe (hausse de prix, retards, etc.) (voir le paragraphe 6.8 du présent document de base).

En cas de non-respect, le Groupe pourrait se retrouver condamné à payer des amendes ou faire l'objet de sanctions de la part du régulateur compétent ou encore se retrouver partie à un litige.

La survenance de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

4.5.3 Risques liés aux procédures et contentieux

Il n'existe pas, à la date du présent document de base, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Toutefois, le Groupe ne peut pas garantir qu'il ne sera pas un jour l'objet ou impliqué dans une telle procédure.

4.6 Risques fiscaux

4.6.1 Risques liés au crédit impôt recherche et crédit impôt innovation

Pour financer en partie ses activités, le Groupe recourt aux régimes français du crédit d'impôt recherche (« CIR ») et du crédit d'impôt innovation (« CII »). Ces régimes permettent au Groupe, lorsqu'il respecte les conditions d'éligibilité, de bénéficier d'un crédit d'impôt en contrepartie des dépenses en recherche et développement, ou dans l'innovation c'est-à-dire la conception/réalisation d'un prototype d'un bien corporel ou incorporel (logiciel) qui n'a pas encore été mis à la disposition sur le marché à la date de lancement des opérations et se distingue des produits existants ou précédents par des performances supérieures sur le plan technique (fiabilité, précision etc.), sur celui de l'éco-conception, de l'ergonomie dans l'usage ou encore de ses fonctionnalités.

Au 31 décembre 2016, les créances relatives au CIR et au CII dont dispose le Groupe s'élevaient respectivement à 191 milliers d'euros et 12 milliers d'euros ; au 31 décembre 2017, elles s'élevaient respectivement à 337 milliers d'euros et 10 milliers d'euros.

Il ne peut être exclu que l'administration fiscale, à la suite d'un contrôle sanctionnant le non-respect des conditions d'éligibilité au CIR ou au CII, remette en cause le montant ou les modes de calculs des dépenses de recherche et développement ou d'innovation retenus par le Groupe. A la suite d'une demande de remboursement anticipée du CIR par la Société en 2016 pour un montant de 219 milliers d'euros, la demande a fait l'objet d'une acceptation partielle pour 203 milliers d'euros et d'un rejet pour 16 milliers d'euros. De même, en 2005, dans le cadre d'une demande de remboursement anticipée du CIR par la Société pour un montant de 182 milliers d'euros, la

demande a fait l'objet d'une acceptation partielle pour 179 milliers d'euros et d'un rejet pour 3 milliers d'euros.

Il ne peut également être exclu que le CIR et le CII soient remis en cause à la suite d'un changement de réglementation alors même que le Groupe se conformait aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses alors en vigueur. Si une telle situation survenait, elle pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la trésorerie et pourrait impacter la capacité à poursuivre ses efforts en recherche et développement du Groupe.

4.6.2 Risques liés au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

En 2012, le gouvernement français a adopté un crédit d'impôt en faveur de la compétitivité et de l'emploi (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi, ou « CICE »), dans le cadre d'une politique globale de soutien à l'emploi et d'amélioration de la compétitivité de l'économie française. En vertu du CICE, les sociétés françaises reçoivent une subvention égale à 6 % (à compter du 1er janvier 2018) des salaires bruts versés à certaines catégories de salariés. Le montant du CICE est calculé à partir des salaires bruts versés au cours de chaque année civile aux salariés dont la rémunération n'excède pas 250 % du salaire minimum légal. Conformément aux modalités du régime CICE, le salaire brut est calculé sur la base des heures de travail normales et supplémentaires, sans prendre en compte les majorations de taux auxquelles les heures supplémentaires ouvrent droit (pour les besoins des règles d'éligibilité).

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le montant du CICE dont a bénéficié le Groupe s'est élevé à 81 milliers d'euros.

Il ne peut être exclu que l'administration fiscale française, à la suite d'un contrôle sanctionnant en particulier le non-respect des conditions d'éligibilité au CICE, remette en cause le montant des rémunérations retenu par le Groupe.

4.6.3 Risques liés au régime fiscal favorable lié à l'implantation du Groupe en zone franche urbaine

La Société et ADIMES SARL, filiale à 100 % de la Société, sont implantées dans une zone franche urbaine située sur le site du Parc des Forges à Strasbourg. Les sociétés implantées dans cette zone peuvent bénéficier, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité propres à cette zone (notamment temporelle, profil capitalistique, statut et nombre de salariés), d'un régime fiscal et social plus favorable que les régimes de droit commun. Ainsi, la Société et ADIMES SARL (depuis le 1^{er} juillet 2010) se sont vues exonérées du paiement de certains impôts et cotisations sociales. Les bénéfices apportés par ce régime sont réduits progressivement depuis 2015 pour la Société et pour ADIMES SARL et disparaîtront complètement à compter de l'exercice 2018 pour la Société et de l'exercice 2024 pour ADIMES SARL.

Il ne peut être exclu que :

- ADIMES SARL ne remplisse plus les conditions d'éligibilité, de son fait ou parce que ces conditions seraient modifiées ou que le régime serait modifié dans un sens favorable ou supprimé, ou
- l'administration fiscale, à la suite d'un contrôle sanctionnant le non-respect des conditions d'éligibilité au régime de faveur applicable aux sociétés implantées en zones franches urbaines, remette en cause le bénéfice de ce régime par ADIMES SARL, filiale à 100 % de la Société.

La réduction des bénéfices apportés par ce régime, puis, à compter de 2018 et 2024, leur disparition, ou, auparavant la survenance de l'une ou plusieurs des circonstances ci-dessus, auront un impact modéré sur les résultats du Groupe.

4.6.4 Risque relatif au régime fiscal général auquel est soumis le Groupe

Le Groupe est soumis à une législation fiscale complexe et évolutive dans les différents pays dans lesquels il est présent. Il est notamment soumis aux règles fiscales en matière de prix de transfert et aux règles douanières. Les évolutions de la législation fiscale pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur sa situation fiscale, son taux d'imposition effectif où le montant d'imposition auquel il est assujéti. Les réglementations fiscales des différents pays dans lesquels le Groupe est implanté peuvent être source de risques en raison des difficultés liées à leur interprétation, ou encore de changements de leur interprétation par les autorités locales. Le Groupe n'est dès lors pas en mesure de garantir que les autorités fiscales concernées seront en accord avec son interprétation de la législation applicable.

Par ailleurs, dans le cadre normal de leur activité, les sociétés du Groupe sont susceptibles de faire l'objet de contrôles fiscaux par les autorités locales (voir le paragraphe 4.6.1 du présent document de base). Les contrôles fiscaux peuvent aboutir à des rectifications et parfois donner lieu à des contentieux fiscaux devant les juridictions compétentes. Ainsi la Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal, sur les exercices 2009, 2010 et 2011, qui n'a pas donné lieu à rectification.

De tels changements relatifs aux régimes fiscaux ou de telles rectifications auxquels seraient soumises des sociétés du Groupe seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement ou ses perspectives.

4.7 Risques financiers

4.7.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est décrit dans les annexes aux Comptes Consolidés (note 8.4.1 « Risque de crédit » aux annexes aux Comptes Consolidés), il représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Actuellement, dans le cadre du contrat avec Blade, le Groupe a mis en place une solution dans laquelle il a, d'une part, signé un contrat de location financement avec Blade et, d'autre part, assuré le financement de la production de ces serveurs via des contrats de cession-bail avec des organismes bancaires. Ce montage impacte significativement la structure des comptes du Groupe (voir le paragraphe 9.4 du présent document de base). Par ailleurs, le Groupe se trouve ainsi exposé à un risque de contrepartie sur Blade (voir le paragraphe 4.7.1.1 du présent document de base).

A l'exception des créances clients de la société Blade, le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif.

4.7.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est décrit dans l'annexe aux Comptes Consolidés (note 8.4.4 « Risque de liquidité » aux annexes aux Comptes Consolidés). Au 31 décembre 2017, la trésorerie nette du Groupe s'élève à 3.666 milliers d'euros (la trésorerie nette s'entend de la trésorerie et équivalent de trésorerie diminuée des concours bancaires courants).

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des dettes financières courantes et non courantes en valeur de remboursement au 31 décembre 2017 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2017			
	Total	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Avances remboursables	336	-	-	336
Actions de préférence	3.268	-	-	3.268
Concours bancaire	13	13	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	1.113	449	664	-
Dettes de location	1.837	390	1.195	252
Dettes de financement	13.466	4.238	9.228	-
Affacturage	1.487	1.487	-	-
Total Dettes Financières	21.520	6.577	11.086	3.856
Dettes financières courantes	6.577			
Dettes financières non courantes	14.943			

L'ensemble des dettes financières du Groupe n'est pas soumis à des covenants.

Le Groupe a recours à des sources de financement diversifiées, notamment :

- emprunts auprès d'établissements bancaires ;
- financement auprès de la BPI ;
- avances remboursables et subventions ; et
- contrats de cession-bail.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité au 31 décembre 2017 et considère à cette date être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur les douze prochains mois.

4.7.3 Risques liés aux taux de change

Le risque de change est décrit dans les annexes aux Comptes Consolidés (note 8.4.2 « Risque de change » aux annexes aux Comptes Consolidés). Le Groupe ne détient aucune dette financière libellée en devise étrangère, ni aucun investissement significatif hors de France, le risque de change est uniquement lié à ses opérations. Au cours de l'exercice clos 31 décembre 2017, 23 % du chiffre d'affaires du Groupe (soit 7.141 milliers d'euros) et 89 % de ses achats de marchandises et de matières premières (soit 27.960 milliers d'euros) étaient libellés en dollars U.S. alors qu'une grande partie de ses dépenses opérationnelles et nombre de ses actifs et passifs l'étaient en euros. La part de chiffre d'affaires libellée en euros représente ainsi 77 % du chiffre d'affaires total du Groupe (soit 23.417 milliers d'euros). Quand bien même les achats de marchandises et de matières premières en dollars U.S. et le chiffre d'affaires en dollars U.S. présentent une couverture « naturelle » du risque de change, cette couverture n'est que partielle car, d'une part seulement une partie de ces achats et du chiffre d'affaires est libellée en dollars U.S. et, d'autre part, il y a un

décalage dans le temps entre le règlement de ces achats et le versement du prix de vente des produits du Groupe.

Afin de couvrir une partie du risque de change relatif à ces achats en devise et de sécuriser sa marge, le Groupe met en place des instruments financiers : des achats à terme (y compris enveloppe dont le débouclage peut se faire de façon étalée sur une période donnée et au plus tard à maturité de l'opération) et des accumulateurs. Les instruments financiers mis en place ne couvrent pas des contrats spécifiques mais un budget d'achat en USD sur un horizon de 12 mois maximum. Il peut arriver, sans que cela ne soit fréquent, que le Groupe décide de reporter le terme de ses couvertures du fait d'une meilleure opportunité sur le marché des changes au comptant.

Les variations du taux de change euro/dollar U.S. peuvent donc avoir un impact négatif significatif sur les résultats et la trésorerie du Groupe.

De plus, à l'avenir, dans le cadre de ses activités à l'international, hors de la zone euro, le Groupe sera exposé à un risque de change sur la livre sterling, en raison des opérations réalisées au Royaume-Uni par sa filiale Tranquil PC Limited acquise en avril 2018.

Par ailleurs, les comptes du Groupe sont préparés en euros. Par conséquent, le Groupe est exposé à un risque de change lors de la conversion en euros de la valeur des éléments d'actifs et de passifs non libellés en euros, et des résultats de ses filiales non libellés en euros, tel que décrit dans les annexes aux Comptes Consolidés (note 3.1 « Principes comptables liés au périmètre - Conversion des transactions en monnaie étrangère » aux annexes aux Comptes Consolidés).

Bien que, l'exposition du Groupe à un risque de change fait l'objet de couverture spécifique et d'achat et vente à terme de devises, il ne peut être exclu qu'une évolution défavorable des taux de change puisse avoir un impact négatif significatif sur les résultats et la trésorerie du Groupe.

4.7.4 Risques liés aux taux d'intérêts

La dette du Groupe est uniquement à taux fixe, par conséquent le Groupe n'est pas confronté à des risques de taux d'intérêts.

4.7.5 Risque de dilution

Il ne peut être exclu que la Société procède ou envisage de procéder à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société, à l'effet notamment de financer sa croissance ou son développement ou de mettre en œuvre sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés.

Toute émission future d'actions de taille significative sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ou tout exercice de titres donnant accès au capital préalablement émis pourrait engendrer une dilution significative des actionnaires de la Société.

4.7.6 Risques liés au dividende prioritaire attaché aux actions de préférence

A la suite de la réduction du nominal des actions de la Société (voir le paragraphe 21.1.1), le capital de la Société est composé de 12.000.000 actions dont 3.500.000 actions de préférence à dividende prioritaire dites « ADP 2017 » (voir les paragraphes 18.1 et 21.2.4 du présent document de base).

Chaque porteur d'ADP 2017 a droit à un dividende annuel prioritaire et cumulatif versé par préférence à et en priorité sur toutes les autres actions de la Société, prélevé sur les sommes distribuables et versé au plus tard le 10 juillet de chaque année (le « **Dividende Prioritaire** »). Le Dividende Prioritaire est égal au taux du Dividende Prioritaire multiplié par 10 euros. Ce taux est de 5 % pour les exercices clos avant le 1^{er} janvier 2023, soit un total de 175milliers d'euros par an, et de Euribor 12 mois + 15 %, pour les exercices clos ultérieurement.

En cas de non-paiement d'un Dividende Prioritaire, le versement de ce dernier est reporté et sera effectué en même temps que le paiement de Dividende Prioritaire suivant. Son montant (le « **Dividende Cumulé** ») sera égal à la somme des montant de Dividendes Prioritaires non versés durant une période d'un maximum de cinq exercices sociaux qui précède l'exercice au cours duquel le Dividende Prioritaire est versé, montant auquel sera appliqué un taux de capitalisation annuelle de 15 %.

Pour tous les exercices sociaux à compter de, et y compris celui clos au 31 décembre 2016, une fois voté et payé le montant du Dividende Prioritaire et le cas échéant du Dividende Cumulé, la Société pourra voter et verser un dividende aux autres actions émises et à émettre de la Société (le « **Dividende Ordinaire** »). Le Dividende Ordinaire sera prélevé uniquement sur le bénéfice distribuable défini à l'article L. 232-11 du Code de commerce, dans la limite du seul résultat net de l'exercice social diminué des produits financiers et des produits exceptionnels du même exercice social, sauf accord écrit préalable du Représentant des Porteurs d'ADP 2017. Les ADP 2017 n'ont pas de droit au versement d'un dividende ordinaire de la Société.

De plus, pour tous les exercices sociaux à compter de, et y compris celui clos au 31 décembre 2022, au cas où la Holding Alain Wilmouth (ou toute autre personne qui s'y substituerait) n'exercerait pas l'option de rachat dont il dispose sur la totalité des ADP 2017, si un Dividende Ordinaire est versé aux autres actions émises et à émettre de la Société, ce Dividende Ordinaire ne pourra excéder, à égalité de valeur nominale, le montant du Dividende Prioritaire, sauf à verser simultanément au(x) Porteur(s) des ADP 2017 un dividende complémentaire (le « **Dividende Complémentaire** ») prélevé sur le bénéfice distribuable de l'exercice social, les réserves distribuables ou le report à nouveau, et égal en cas d'égalité de valeur nominale, à la différence entre le Dividende Ordinaire et le Dividende Prioritaire. En cas d'inégalité des valeurs nominales entre les ADP 2017 et les autres actions, le Dividende Complémentaire sera ajusté en conséquence.

En conséquence, si les résultats de la Société ne lui permettent pas de verser le Dividende Prioritaire (et, le cas échéant, le Dividende Cumulé), elle ne pourra pas verser de Dividende Ordinaire. De plus, même si la Société dispose des sommes pour verser un Dividende Ordinaire, à compter des exercices clos au 31 décembre 2022 et si l'option d'achat n'est pas exercée, le montant de celui-ci se trouvera diminué du fait que ces mêmes sommes devront être partagées entre le Dividende Ordinaire et le Dividende Complémentaire.

4.8 Assurance et gestion des risques

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des risques assurables avec un plafond garanti qu'il estime cohérent avec ses activités et son volume d'affaires.

Il ne peut être exclu que compte tenu du développement du Groupe les polices d'assurances souscrites nécessitent d'être adaptées en conséquence.

Les polices d'assurances souscrites par le Groupe sont résumées dans le tableau ci-après :

Police	Assureur	Couverture des risques et caractéristiques principales	Date d'effet/échéance
Assurance multirisque ADIMES SARL (locaux sis 4 rue Elsa Barraine, Strasbourg)	AXA	Cette assurance couvre les risques liés à/au(x) : - incendies et explosions ; - catastrophes naturelles ; - actes terroristes ; - effondrements ; - dommages électriques ; - bris de glaces et aux enseignes ; - dégâts des eaux ; - vol et vandalisme ; - frais de restitution des archives ; - une perte d'exploitation ; et	8 décembre 2015 Reconstruction tacite annuelle

Police	Assureur	Couverture des risques et caractéristiques principales	Date d'effet/échéance
		- versement des indemnités de licenciement.	
Assurance multirisque Bâtiment adjacent au bâtiment principal de la Société Assurance multirisque de la Société (locaux sis 32 rue Jacobi Netter, Strasbourg)	AXA	Cette assurance couvre les risques liés à/au(x) : - incendies et explosions ; - catastrophes naturelles ; - actes terroristes ; - effondrements ; - dommages électriques ; - dégâts des eaux ; - vol et vandalisme ; - bris de glace et enseignes ; - frais de reconstitution des archives ; - bris de machine ; - une perte d'exploitation ; et - versement des indemnités de licenciement.	1 ^{er} octobre 2017 Reconduction tacite annuelle
Assurance multirisque lot 11 et 12 (locaux sis 32 rue Jacobi Netter, Strasbourg)	AXA	Cette assurance couvre les risques liés à/au(x) : - incendies et explosions ; - catastrophes naturelles ; - actes terroristes ; - effondrements ; - dommages électriques ; - dégâts des eaux ; - bris de glaces et enseignes ; - vol et vandalisme ; - frais de reconstitution des archives ; - perte d'exploitation ; <i>et</i> - versement des indemnités de licenciement.	1 ^{er} janvier 2014 Reconduction tacite annuelle
Assurance multirisque de la Société (locaux sis 11 rue Madeleine Reberieux, Strasbourg)	AXA	Cette assurance couvre les risques liés à/au(x) : - incendies et explosions ; - catastrophes naturelles ; - actes de terrorisme ; - effondrements ; - dommages électriques ; - dégâts des eaux ; - bris de glace et enseignes ; - vol et vandalisme à hauteur ; - frais de reconstitution des archives ; - bris de machine ; et - la perte de revenus. Cette police d'assurance couvre également la responsabilité civile délictuelle du fait de l'exploitation.	22 novembre 2017 Reconduction tacite annuelle
Assurance transport terrestres et facultés	AXA	Cette assurance couvre : - tou(te)s marchandises et/ou produits du commerce de la Société sous emballage d'usage et quel que soit le mode d'expédition ; - garantie sur les expéditions effectuées en vertu des contrats d'achat, de vente, des transferts inter-usines ou inter-sites, qui mettent l'assurance ou les risques à la charge de la Société ; et - les achats effectués aux États-Unis, Taïwan et dans l'Union européenne et les ventes au sein de l'Union européenne.	8 février 2011 Reconduction tacite annuelle
Assurance décès au bénéfice de Michel Wilmouth	HSBC	Capital garanti en cas de décès et la perte totale et irréversible d'autonomie de Michel Wilmouth.	8 septembre 2010 Reconduction tacite annuelle
Assurance homme clé au bénéfice d'Alain Wilmouth	HSBC	Capital garanti en cas de décès et la perte totale et irréversible d'autonomie d'Alain Wilmouth.	21 février 2011 Reconduction tacite annuelle
Assurance homme clé au bénéfice de Marie-Estelle Schang	HSBC	Capital garanti en cas de décès et la perte totale et irréversible d'autonomie de Marie-Estelle Schang.	26 mars 2012 Reconduction tacite annuelle
Garantie ITT – Alain Wilmouth	HSBC	Cette police d'assurance couvre l'incapacité temporaire de travail pour un montant de frais généraux assurés.	1 ^{er} mars 2011

Police	Assureur	Couverture des risques et caractéristiques principales	Date d'effet/échéance
			Reconduction tacite annuelle
Garantie perte d'emploi – Alain Wilmouth	AXA	Cette police d'assurance garantit 70 % du revenu contractuel d'Alain Wilmouth sur une période de 12 mois.	1 ^{er} juin 2010 Reconduction tacite annuelle
Assurance de responsabilité civile du dirigeant	AXA	Cette police d'assurance couvre : - responsabilité civile des mandataires sociaux ; - garantie des fautes non séparable et la garantie des atteintes à l'environnement ; - prévention juridique ; et - assistance pénale d'urgence (frais d'avocats) ; - accompagnement des entreprises en difficulté (procédures d'alerte et de conciliation).	1 ^{er} juin 2010 Reconduction tacite annuelle
Assurance parc automobile de la Société	CIC Assurances	Cette police d'assurance couvre six véhicules.	Chaque contrat démarre lors de la mise en service des véhicules Reconduction tacite annuelle
Assurance parc automobile de ADIMES SARL	CIC Assurances	Cette police d'assurance couvre cinq véhicules.	Chaque contrat démarre lors de la mise en service des véhicules Reconduction tacite annuelle
Assurance-crédit insolvabilité – Société et ADIMES SARL	Euler Hermes	Cette police d'assurance et ses avenants couvrent notamment : - cession de créances et délégation du droit aux indemnités ; - la conception et production de solutions informatiques industrielles (délai de carence de 150 jours pour la France et 90 jours pour les créances d'un montant supérieur à 5.000 euros, ainsi que des opérations de la Société) ; - le chiffre d'affaires issu de l'activité de ADIMES SARL.	1 ^{er} janvier 2013 et à la date de signature de chaque avenant Reconduction tacite biennale
<i>Commercial package insurance</i> – 2CRSI Corporation (locaux sis 1040 Park Avenue, San Jose, États-Unis)	Lloyd's, London	Cette police d'assurance couvre : - une assurance locataire et des biens meubles ; et - la responsabilité civile professionnelle.	20 janvier 2018 Renégociation annuelle
<i>Workers' compensation insurance program</i> – 2CRSI Corporation (locaux sis 1040 Park Avenue, San Jose, États-Unis)	Farmers Insurance	Cette police d'assurance couvre : - la rémunération des salariés – <i>tous avantages du droit de l'Etat de Californie</i> ; et - la responsabilité de l'employeur (lésions corporelles causées par accident / maladie).	30 mai 2017 Renégociation annuelle
<i>Insurance for Mortgage/Other interests</i> – 2CRSI Corporation (locaux sis 839 Morrison Park Dr Apt 321, San Jose, États-Unis)	Farmers Insurance	Cette police d'assurance couvre : - une assurance locataire et des biens meubles ; - une assurance perte de jouissance ; - une assurance responsabilité civile ; et - les frais médicaux de tiers.	8 février 2018 Reconduction annuelle par tacite reconduction.

5 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

5.1 Histoire et évolution du Groupe

5.1.1 Dénomination sociale de la Société

À la date du présent document de base, la dénomination sociale de la Société est « 2CRSI ».

5.1.2 Lieu et numéro d'immatriculation de la Société

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 483 784 344.

5.1.3 Date de constitution et durée de la Société

La Société a été immatriculée le 20 septembre 2005. La durée de la Société est de 99 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation sur décision collective des associés conformément à la loi et aux statuts.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

5.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable à la Société

Le siège social de la Société est situé au 32, rue Jacobi Netter, 67200 Strasbourg, France.

Le numéro de téléphone du siège social est le +33 (0)3 68 41 10 60.

Par décision du 26 avril 2018, les associés ont décidé de transformer la Société en société anonyme à conseil d'administration et adapter en conséquence ses statuts.

La Société est régie par le droit français.

5.1.5 Historique de la Société et du Groupe

2005 : Création de la Société et premiers clients BSE et SDV.

2007 : Lancement de la production de prototypes et petites séries.

2008-2009 : Développement de recherche et conception de produits spécifiques. Mise en place d'une unité de production.

2010 : Démarrage d'une production en propre.

2011 : Ouverture d'un bureau à Bridgeport sur la côte Est des États-Unis.

2012 : Accroissement du chiffre d'affaires ; renforcement de la structure financière et organisation de la structure interne. Investissements dans de nouveaux locaux afin d'ajouter une ligne de production industrielle.

2013 : La Société devient Intel® Technology Provider Partner.

2014 : La Société remporte le prix de la filière d'excellence numérique BPI avec son serveur HEXAPHI.

2015 : Salon Super Computing et lancement d'OpenBlade™ / NVIDIA partnerwork. Création d'une filiale aux États-Unis, 2CRSI Corporation.

2016 : La Société remporte le trophée Alsace Innovation avec son produit OpenBlade™, devient partenaire officiel de HGST Inc. et ouvre des bureaux à Dubaï au sein de la société QuantumMassy et relocalise son activité américaine en Californie.

2017 : 1^{er} lauréat du Pass French Tech Grand Est.

2018 : La Société a créé une filiale au Royaume-Uni, 2CRSI Ltd, pour les besoins de l'acquisition de la société Tranquil PC Limited et a créé une filiale à Dubaï (dont l'immatriculation est en cours), 2CRSI Middle East FZE.

5.2 Investissements

Les dépenses en investissement du Groupe comprennent principalement des investissements de recherche et développement, d'aménagement des locaux ou des projets liés à la croissance externe du Groupe.

5.2.1 Principaux investissements réalisés depuis 2016

En 2016, le Groupe a procédé à des investissements à hauteur de 1.148 milliers d'euros (net des cessions) relatifs à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et aux acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice.

Les postes les plus importants de ces investissements réalisés en 2016 concernent :

- les frais de développement immobilisés pour 358 milliers d'euros ; et
- les droits d'utilisation de l'actif lié à l'IFRS 16 immobilisés pour 736 milliers d'euros².

En 2017, le Groupe a procédé à des investissements à hauteur de 1.560 milliers d'euros (net des cessions) relatifs à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et aux acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice.

Les postes les plus importants de ces investissements réalisés en 2017 concernent :

- les frais de développement immobilisés pour 456 milliers d'euros ; et
- les droits d'utilisation de l'actif lié à l'IFRS 16 immobilisés pour 905 milliers d'euros.

5.2.2 Acquisition de Tranquil PC Limited

Le 4 avril 2018, le Groupe, au travers d'une filiale de droit anglais, spécialement créée pour les besoins de cette opération, dénommée 2CRSI Ltd, a effectué l'acquisition, de 80 % du capital social de la société Tranquil PC Limited auprès de David Thompson et Sue Thompson.

Tranquil PC Limited est une société de conception et de fabrication de serveurs et solutions IT sur mesure. Au 28 février 2017, date de la clôture annuelle de la société, celle-ci a réalisé un chiffre d'affaires de 2.435.417 livres sterling et un résultat net de 381.368 livres sterling au titre de l'exercice 2017 (en normes comptables britanniques « FRS 102 »). A la date de clôture, la société comptait un nombre moyen de 12 employés.

Cette acquisition a été financée en intégralité au moyen d'un emprunt bancaire souscrit auprès de BNP Paribas (voir le paragraphe 10.4 du présent document de base).

5.2.3 Autres investissements

Début 2018, la Société a consacré 437 milliers d'euros à l'aménagement des nouveaux locaux de bureaux de la Société sis 11 rue Madeleine Riberioux à Strasbourg.

² Les droits d'utilisation liés à IFRS 16 concernent en 2016 principalement des baux immobiliers et des serveurs informatiques et en 2017 des nouveaux beaux immobiliers.

5.2.4 Principaux investissements futurs

Au titre des investissements futurs le Groupe envisage, en France, plusieurs investissements nécessaires au développement de son activité dont l'achat d'engins de manutention, de licences et de logiciels, des travaux dans ses bureaux (agrandissements, renouvellement du parc informatique et des moyens de télécommunication, réaménagements), des projets de recherche et développement ainsi que des recrutements.

6 APERCU DES ACTIVITÉS DU GROUPE

Les principaux termes techniques sont définis dans le glossaire figurant à la fin du présent document de base.

6.1 Présentation générale

2CRSI est une société créée en 2005 par deux frères, Michel et Alain Wilmouth. Initialement une société de conseils et de conception de solutions informatiques innovantes, 2CRSI est aujourd'hui un constructeur reconnu de serveurs informatiques. Ses produits, conçus et industrialisés en France et aux Etats-Unis, sont utilisés dans le monde entier pour le stockage des données, le *cloud computing*, la *virtualization*, le *big data*, la CCTV, le broadcast, le HPC, l'internet des objets, le *cloud gaming*, le rendu 3D, le *deep learning* et l'intelligence artificielle.

Le Groupe est constitué de deux sociétés en France, 2CRSI et sa filiale ADIMES SARL, ainsi que deux filiales à l'étranger, 2CRSI Corporation, qui gère les opérations aux Etats-Unis et 2CRSI Ltd. qui détient 80 % de Tranquil PC Limited et qui gère les opérations au Royaume-Uni (voir le paragraphe 5.2.2 du présent document de base). Le Groupe a créé une filiale à Dubaï (dont l'immatriculation est en cours), 2CRSI Middle East FZE en 2018.

Le succès du Groupe repose sur son fort historique de recherche et développement et sur son savoir-faire en mécanique, électronique, thermodynamique et génie logiciel, qui lui permettent de développer ses propres produits et technologies en les combinant avec des composants déjà existants sur le marché. De ses origines de société de conseil et de conception de solutions informatiques, 2CRSI a conservé l'agilité et la capacité à revisiter les technologies existantes et proposer des solutions disruptives, tant au niveau du *computing* que de la consommation énergétique.

2CRSI conçoit, développe et fabrique des produits en France, plus particulièrement ceux à base de mécanique et d'électronique spécifiques. S'y ajoutent l'offre de services et les solutions logicielles, pour répondre aux besoins spécifiques de tous types de clients et utilisateurs : data centres, éditeurs de logiciels, instituts de recherche et de sciences, universités américaines, industries stratégiques (exploration pétrolière et gazière, aéronautique, défense, télécoms et internet, finance, santé, cinéma, etc.), et plus récemment acteurs de la *blockchain*, etc.

Le Groupe estime que ses produits offrent de meilleures performances, des coûts d'exploitation plus faibles et donc un retour sur investissement plus rapide pour ses clients, grâce à :

- une consommation d'énergie fortement réduite,
- un couple densité/encombrement adapté au coût de l'espace pour l'utilisation du produit,
- la diminution du nombre de certains composants (ventilateurs, *switches*) et la simplification du câblage,
- l'utilisation d'équipements redondants pour limiter les conséquences d'une panne,
- une intégration facilitée dans les infrastructures des utilisateurs,
- des opérations de maintenance simplifiées, et
- le recours à des composants *off the shelf* (COTS).

La Société présente un historique de croissance ininterrompue depuis sa création en 2005. La Société a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires consolidé de 31 millions d'euros, en croissance de 169 % par rapport à 2016.

En 2017, la Société a livré plus de 5.000 serveurs et/ou solutions pour le compte de plus de 100 clients répartis sur près de 25 pays. 29 % du chiffre d'affaires consolidé 2017 a été réalisé hors de France.

La répartition du chiffre d'affaires par nature d'activité et par zone géographique est présenté dans les annexes aux Comptes Consolidés (note 6.1.2 « Ventilation du chiffre d'affaires » aux annexes aux Comptes Consolidés).

Au premier trimestre 2018, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 8,9 millions euros, en croissance de 232 % par rapport au premier trimestre 2017. La croissance du chiffre d'affaires au 1^{er} trimestre 2018 est liée à la forte croissance des ventes de la Société. Ces ventes ont été réalisées majoritairement auprès de clients existants, qui ont passé des volumes de commandes plus importants.

Le chiffre d'affaires de la Société au premier trimestre 2018 n'est quasiment pas lié aux transactions intervenues en 2017 avec le client Blade (voir le paragraphe 9.5 du présent document de base).

En effet, une partie du chiffre d'affaires constaté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 a conduit à comptabiliser une créance financière remboursable sur 36 mois dont le solde s'élève à 12.779 milliers d'euros au 31 décembre 2017 (8.606 milliers d'euros pour la part non courante et 4.173 milliers d'euros pour la part courante). Le remboursement progressif de cette créance aura donc un impact favorable sur la trésorerie en 2018 (dont le premier trimestre), qui sera compensé, pour un montant quasi-équivalent, par le remboursement des dettes financières en lien avec le contrat Blade.

L'effectif moyen de la Société s'élevait à 75 personnes au 31 décembre 2017 dont 10 % des effectifs dédiés à la recherche et développement. Ses investissements recherche et développement représentant 3,7 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

6.2 Forces et atouts concurrentiels du Groupe

6.2.1 Un savoir-faire technologique unique permettant de créer des solutions innovantes, performantes et avec des coûts de possession optimum

Les produits du Groupe conjuguent (i) des innovations uniques en mécanique et électronique, comme par exemple le serveur HEXAPI conçu et breveté par le Groupe, qui lors de sa sortie le 22 juin 2014 offrait l'une des meilleures performances de calcul par rapport à la densité et la consommation d'énergie par rapport aux technologies existantes (et vendu à CGG) et (ii) les meilleurs composants et technologies disponibles sur le marché, incluant notamment :

- les processeurs « x86 » des sociétés Intel Corporation et Advanced Micro Devices, Inc. (AMD), « Power » conçus par IBM et « ARM » technologie dont l'architecture est reconnue sur les marchés mondiaux ;
- les cartes graphiques de dernière génération produites Nvidia Corporation et AMD ; et
- la technologie « FPGA » (Field-Programmable Gate Array).

Le Groupe combine ces produits avec des technologies de pointe telles que l'intelligence artificielle (*big data* et *deep learning*), le *cloud computing*, *Green-IT* et *HPC (high performance computing)* pour proposer des solutions disruptives notamment par leur optimisation énergétique, leurs hautes performances et densité. C'est le cas par exemple de la gamme de solutions OCtoPus (voir le paragraphe 6.5.1 du présent document de base).

Le Groupe offre des solutions présentant des performances record et en particulier :

- la solution OpenBlade™ fournissant une plateforme de calcul performante et efficiente incluant jusqu'à 48 systèmes de calcul et infrastructures réseau (trois *switches*) (voir le paragraphe 6.5.1 du présent document de base) ; et

- les solutions OTOpus avec un rack qui comprend 24 serveurs bi-processeurs (CPU) disposant chacun de quatre cartes graphiques professionnelles (GPU), ce qui représente une des meilleures densités du marché.

Le Groupe propose des solutions pour optimiser le coût global de possession de ses produits. A titre d'exemple, aux Etats-Unis, les coûts énergétiques liés principalement à la consommation d'électricité des serveurs représentent entre 30 et 42 % des coûts opérationnels d'un data centre et les coûts d'exploitation et de maintenance entre 43 et 50 % du total des coûts opérationnels. Face aux problématiques des clients, le Groupe apporte des solutions innovantes permettant de minimiser ces deux postes de dépenses, notamment dans la conception électronique et mécanique ainsi que dans le choix des composants et de leur agencement. Dans la solution développée pour Shadow PC (service développé par la société Blade – premier acteur européen du *cloud gaming*), le Groupe a été en mesure de proposer une solution assurant une réduction de la consommation d'énergie d'environ 23 % par rapport à des solutions concurrentes standard. Cette performance a été réalisée en réduisant notamment le nombre de ventilateurs à moins d'un par serveur. Par ailleurs, sur cette même gamme de produits, la maintenance se trouve facilitée grâce à une solution de câblage en face avant et des interventions sans outillage.

Serveur GPU

Reference produit

Form Factor
Maximum server per Rack
Size of the Rack
Alimentation-PSU / server
GPU HDM connector accesibility
Type GPU
Evolutivity

Supermicro Server

CSE-118GQE-R2K03P

1U Standard 19" Server
40
40U / 19"
2
No
PRO Only
No

2CRSI Server

OCTopus BLADE - OCP Solution

10U OCP solution
24
41 OU / OCP
0,5
Yes
ALL
Yes

FOR 24 SERVER

Nbre of Alimentation-PSU
Nbre PSU Cable
Alimentation Cost

48	3 x 4 PSU = 12
48	6
<i>If one PSU is ~250 USD</i> 48 * 250 USD = 12000 USD	<i>If one PSU is ~500 USD</i> 12 * 500 USD = 6000 USD

Number of fans for 1U
Number of fans for 24 server
Fan consumption
Fan consumption in W
Cost of the Fan Consumption

9	3
216	18
216 Fans * ~20W = 4320W	18 Fans * 42W = 756W
4320	756
0,145€/kWh * 4320W = 0,66 €/hour	0,145€/kWh * 756W = 0,11 €/hour

La question de l'énergie et plus particulièrement du refroidissement des data centres est un véritable enjeu puisque le marché mondial des systèmes de refroidissement pour data centres connaît une croissance annuelle de 15 % qui pourrait porter le marché mondial à 14 milliards de dollars U.S. à l'horizon 2021³.

6.2.2 Une capacité à proposer des solutions sur mesure

Le Groupe propose des solutions uniques spécialement étudiées pour répondre aux problématiques de clients exigeants et à la pointe de la technologie sur leurs marchés. Ce service « sur mesure » est un avantage concurrentiel du Groupe par rapport aux *leaders* du marché puisqu'il dispose de l'agilité et la flexibilité indispensables pour imaginer la meilleure solution pour le client. Par exemple, le Groupe a fourni à la société Saagie, plateforme de *big data*, une version personnalisée de la solution OpenBlade™ permettant un déploiement flexible et extrêmement rapide des applications métiers intelligentes (voir le paragraphe 6.5.1 du présent document de base).

³ Source : *markets and markets – Data Center Cooling Market Global Forecast to 2021*.

Cette capacité d'adaptation repose sur la connaissance technique des logiciels (*software*) permettant au Groupe de concevoir des supports (*hardware*) adaptés. Les nombreux partenariats du Groupe (voir le paragraphe 6.2.5 du présent document de base) offrent la possibilité à ses ingénieurs et techniciens de bénéficier de formations de pointe sur les applicatifs clients facilitant leur analyse des problématiques clients.

Par ailleurs, le Groupe a une démarche agnostique à plusieurs titres :

- il travaille avec tous les fabricants (i) de processeurs (Intel Corporation, ARM, etc.), (ii) de cartes graphiques professionnelles (Nvidia Corporation, AMD, etc.), (iii) de cartes électroniques (ASUS, Gigabyte Technology Co., Ltd, SuperMicro Computer, Inc., etc.) et (iv) des produits de stockage (Western Digital, Seagate Technology PLC, Toshiba Corporation, Intel Corporation, Samsung) ; et
- il développe des solutions compatibles avec tous les standards : (i) serveurs standard (19 pouces de large), (ii) serveurs basés sur des technologies plus novatrices issues de l' « *Open Compute Project* » (« OCP ») (initié par Facebook) (21 pouces de large) ou (iii) encore du projet « *Open19* » (initié par LinkedIn Corporation).

Le Groupe est ainsi en mesure d'offrir à ses clients les meilleures performances sur critères techniques, économiques et énergétiques.

6.2.3 Un savoir-faire industriel permettant la mise en œuvre de solutions clé en main

Initialement société de conseil et de conception de solutions informatiques, 2CRSI a développé un outil industriel sur deux sites (à Strasbourg depuis 2010 et à San Jose depuis 2016). Cet outil lui a permis de produire en 2017 plus de 5.000 serveurs. Son savoir-faire industriel lui permet de proposer aux clients un ensemble de services complémentaires et de livrer, par exemple, des infrastructures pour simulateurs de vol et des data centres clés en main en proposant notamment :

- montage et test sur les sites du Groupe,
- assistance à la certification par des organismes tiers (APAVE, Bureau Veritas, etc.),
- démontage, emballage et expédition,
- établissement de l'ensemble de la documentation technique et administrative (dont douanière),
- installation et test sur le site du client ou de l'utilisateur,
- location de matériel à courte et longue durée, et
- maintenance sur le site du client ou de l'utilisateur.

Le Groupe dispose d'une capacité de production et de procédés adaptés aussi bien à la réalisation de petites que de grandes séries. Par ailleurs, le Groupe est l'un des rares acteurs du marché à proposer aux clients, de manière industrielle, la possibilité de voir intégrer leurs propres logiciels ou technologies au sein de produits développés par le Groupe et à leur permettre d'apposer leur nom sur un produit développé par le Groupe (*branding*) (voir le paragraphe 6.5 du présent document de base).

La diversité de cette offre permet au Groupe de répondre de manière efficace et adaptée en permanence aux besoins spécifiques des clients et de se différencier de ses concurrents.

6.2.4 Une culture d'innovation pilier du Groupe

Grâce à son équipe de recherche et développement, le Groupe concentre des compétences clés dans les domaines de l'électronique, de la mécanique, de la chimie des matériaux, de la thermodynamique et du génie logiciel.

Afin de pérenniser cette valeur ajoutée, le Groupe consacre un investissement annuel conséquent à ses activités de recherche et développement destiné à anticiper et être acteur des évolutions technologiques. Ainsi, en 2017, le Groupe a consacré 3,7 % de son chiffre d'affaires consolidé (soit 1.143 milliers d'euros) et 10 % des effectifs du Groupe aux dépenses de recherche appliquée, recherche et développement et de recherche fondamentale.

Au sein du Groupe, l'innovation se traduit par la valorisation des initiatives et de l'« intrapreneuriat » à tous les niveaux. La diversité des compétences de son personnel et une proximité des équipes favorisent d'autant l'émergence d'idées nouvelles et par la même le développement de l'innovation.

La recherche et développement du Groupe combinée avec son savoir-faire industriel lui permet de proposer, à performances et caractéristiques supérieures, des produits à des prix comparables à ceux importés d'Asie.

Enfin, le Groupe entretient des liens étroits et réguliers avec les plus grands centres de recherche à l'instar du Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives (CEA) et de prestigieuses universités, telles que California Institute of Technology (Caltech), University of California San Diego (UCSD), Northwestern University (NU) ou encore l'INSA de Strasbourg. Ainsi dans le cadre d'un partenariat avec Caltech et Intel Corporation, le Groupe a réussi à développer et déployer une solution de transfert de données 1.000 fois plus rapide que les solutions existantes et permettant aux universités d'échanger instantanément des pétaoctets de données à travers le monde, grâce aux faibles délais de latence des serveurs « 2U 24NVMe » conçus par le Groupe.

La Société est par ailleurs reconnue par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, comme « organisme de recherche privé agréé », lui permettant de facturer des prestations de services imputables au titre du crédit impôt recherche et au titre du crédit impôt innovation.

La capacité d'innovation du Groupe a été reconnue par l'attribution du prix « Alsace Innovation » à deux reprises, tout d'abord pour la solution HEXAPHI en 2014 et ensuite en 2016 pour la solution OpenBlade™ (voir les paragraphes 6.3.1 et 6.5.1 du présent document de base). La qualité de la recherche et développement du Groupe a également été évaluée et validée par Intel Corporation à la suite d'une évaluation menée par son département « *Intel Validation Services* ».

6.2.5 Un réseau de partenaires permettant d'être à la pointe des évolutions technologiques au service d'un « *time to market* » rapide

Le Groupe dispose d'un réseau mondial de fournisseurs comprenant plus de 100 fournisseurs, fabricants de composants, distributeurs/importateurs et sous-traitants, tous experts dans leurs métiers.

Les plus importants de ces partenaires reconnaissent son expertise :

- Intel Corporation a certifié la Société « *Intel Technology Provider – Platinum* » depuis 2013 et l'a incluse dans la liste de ses 100 meilleurs clients. Elle est également membre du

programme « *Intel Inside Program Member* » et reconnue « *Strategic OEM Partner* » et « *HPC Data Center Specialist* » ;

- Nvidia Corporation a reconnu la Société « *Nvidia Preferred Solution Provider* » pour ses solutions de calcul accéléré pour le HPC (*high performance computing*), d'intelligence artificielle (*deep learning* et *big data processing/analytic*) ;
- la Société fait également partie des programmes suivants : « *Partners First™* » de HGST Inc., la branche professionnelle du Groupe Western Digital Corporation et « *myWD Gold Partner* » du même groupe (leader mondial des technologies de stockage de données), ou encore « *COEM HYBRID* » de Seagate Technology PLC (leader mondial des solutions de stockage des données) ; et
- la Société est l'une des rares sociétés françaises disposant de l'agrément « *Microsoft Embedded Customer* » par la société Microsoft Corporation.

Ces partenariats permettent au Groupe d'avoir accès, avant leur mise sur le marché, aux informations relatives aux nouveaux composants, à des échantillons et des formations techniques. Combiné au développement des capacités du Groupe en termes de simulation numérique et de prototypage, le Groupe peut ainsi développer des nouveaux produits et solutions en amont. Pour renforcer ses capacités de simulation numérique et de prototypage, la Société a acquis en avril 2018, 80 % du capital social de Tranquil PC Limited qui fournit ces services. Cette acquisition représente un élément supplémentaire garantissant la rapidité du « *time to market* » du Groupe. De plus, les relations privilégiées entre Intel Corporation, la Société et sa filiale Tranquil PC Limited garantissent la co-promotion des produits respectifs des trois sociétés.

Par ailleurs, ce réseau de partenaires allié au savoir-faire du Groupe en matière de *sourcing* lui permet de faire face à la volatilité des prix et des taux de change et à la répétition des pénuries de composants informatiques nécessaires à la réalisation de ses produits et solutions.

6.2.6 Une clientèle fidèle et établie composée d'experts dans leur domaine

Le Groupe dispose d'une clientèle large et diversifiée composée de plus de 100 clients répartis dans 25 pays aux profils métier et géographique diversifiés. Le Groupe commercialise ses produits auprès de concepteurs de data centres, éditeurs de logiciels, ou d'industries stratégiques (tels que l'aéronautique, le pétrole, et la finance).

La clientèle du Groupe se caractérise par sa fidélité. Aussi, le Groupe affiche un taux de rétention client élevé se traduisant par des relations commerciales constamment renforcées et renouvelées, gage de la valeur ajoutée des solutions et produits développés par le Groupe.

6.2.7 Une trajectoire de croissance et de rentabilité unique dans l'industrie

Le Groupe a démontré sa capacité à développer son activité et connaît une croissance et une rentabilité soutenues depuis sa création, suivant la vision long terme des fondateurs et de son équipe de management.

Le Groupe affiche en effet un historique de croissance sans interruption depuis la création de la Société. Plus récemment, le Groupe s'est doté d'une infrastructure industrielle capable d'accompagner l'accélération de sa dynamique commerciale. Ainsi, le Groupe a connu depuis 2015 une multiplication par quatre de sa trajectoire de chiffre d'affaires. Le Groupe anticipe une accélération pour l'exercice 2018 en raison d'une base de clients solide et diversifié, qui lui assure une visibilité sur ses résultats futurs. La dynamique du premier trimestre 2018 au cours duquel la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 8,9 millions d'euros confirme cette tendance.

La rentabilité opérationnelle constitue également une priorité du management. Depuis sa création la Société s'est efforcée d'être à l'équilibre financier. Au cours des deux derniers exercices, l'accélération de la dynamique commerciale s'est également accompagnée d'une nette amélioration de la rentabilité opérationnelle du Groupe (EBITDA), passant d'une marge de 6,7 % en 2016 à 7,3 % en 2017 (voir le paragraphe 9.4 du présent document de base).

6.2.8 Une équipe dirigeante experte accompagnée par des équipes dynamiques et cosmopolites

Le Groupe dispose d'une équipe de direction très expérimentée. Elle est conduite par Alain Wilmouth, fondateur et Président-Directeur Général de la Société, personnalité reconnue dans le monde de l'IT, et par Emmanuel Ruffenach, Directeur Général Délégué de la Société en charge plus particulièrement des opérations.

L'équipe de direction dispose d'une expérience significative dans le secteur à la fois en matière de recherche, d'innovation et également au niveau du développement commercial, industriel et managérial. De plus, le Groupe bénéficie d'une stabilité dans les fonctions clés depuis plus de trois ans et, notamment, Nicolas Kinosky, Responsable R&D Mécatronique (embauché en 2006), Marie-Estelle Schang, Vice-Présidente (embauchée en 2008), Hamid Sraidi, Responsable Commercial (embauché en 2009), Stéphane Wolff, Responsable Approvisionnement (embauché en 2012), Adrien Badina, Directeur de l'Innovation (embauché en 2013), Benjamin Barinsisky, Responsable de la production (embauché en 2013) ou encore Frédéric Mossman, Directeur Technique (embauché en 2015).

Le Groupe a récemment renforcé son organisation par l'ajout de nouveaux talents dont un directeur des opérations et un responsable qualité.

Cette équipe de direction est accompagnée par une équipe forte, dynamique et cosmopolite. Le Groupe comprend 12 ingénieurs, trois PHD et quatre titulaires de MBA. En outre, le Groupe comprend des salariés de huit nationalités répartis sur trois continents.

6.3 Stratégie

6.3.1 La recherche et développement et l'innovation comme moteur de la croissance

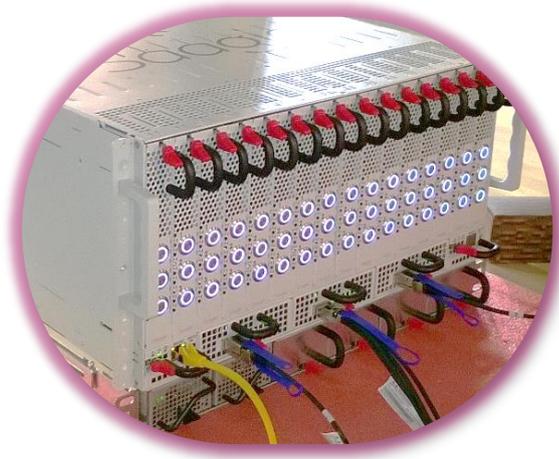
L'ADN de la Société repose sur ses capacités à innover et à trouver des solutions aux problèmes rencontrés par ses clients. Dès 2006, la Société s'est dotée de capacités de conception en mécatronique, et en intelligence économique dans le secteur des serveurs et de l'informatique industrielle.

Depuis 2013, le Groupe a structuré ses efforts de recherche et développement, en accroissant les champs d'actions de ses équipes d'ingénieurs afin de développer, toujours plus efficacement, une ligne de solutions innovantes qui représente aujourd'hui plus de 80 % du chiffre d'affaires de l'exercice clos au 31 décembre 2017, et devrait permettre au Groupe de continuer à gagner des parts de marché sur ses concurrents dans les années à venir avec notamment :

OpenBlade™ : solution modulaire de serveurs en lames, avec intégration du réseau, du management et d'une alimentation centrale, permettant :

- une diminution de la consommation électrique ;
- une réduction de 90 % des câbles réseaux et électriques ;
- un design « Front IO » permettant :
 - une totale accessibilité depuis le « *cold corridor* » ;

- une utilisation en refroidissement par immersion ; et
- une utilisation en conteneur.



OCtoPus 1.4 : solution multi-serveurs livrés en baies complètes, avec intégration des réseaux de données et de management, équipée d'alimentations électriques redondantes et mutualisées et d'un système de refroidissement externe piloté intelligemment par un serveur dédié à la surveillance de l'activité des serveurs, permettant :

- une diminution de la consommation électrique (-23 % par rapport à des serveurs concurrents équivalent) ;
- un design « Front IO » permettant :
 - une totale accessibilité depuis le « *cold corridor* » ;
 - une utilisation en refroidissement par immersion ;
 - une utilisation en conteneur ;
- Un design OCP ;
- Des réductions de coûts supplémentaires grâce à :
 - l'utilisation de composants non-dédiés à l'OCP ;
 - la suppression de tous les composants inutiles ;
 - la réutilisation de matériaux reconditionnés ; et
 - le développement de cartes et de connectiques spécifiques en très grand nombre.



En plus de ses compétences en ingénierie, la Société a mis en place depuis 2015, une stratégie de recherche-appliquée qui doit permettre le développement d'évolutions voir de révolutions technologiques majeures, dans les domaines de la réutilisation de l'énergie thermique produite par les serveurs voir même du recyclage de la chaleur ultime en courant électrique.

Dans les années à venir, les efforts de recherche et développement et recherche appliquée du Groupe seront maintenus, structurés et portés également dans certaines filiales qui sont ou seront stratégiques dans cette démarche d'innovations, d'inventions et de ruptures. Ces filiales sont ou seront localisées :

- dans la Silicon Valley : berceau des technologies informatiques depuis plus de 50 ans, elle est le centre universitaire le plus important des Etats-Unis, et concentre une densité inégalée de centres privés de recherche et développement qui transforment les travaux universitaires en réalité économique. Depuis 2015, le Groupe développe conjointement avec des partenaires prestigieux, tels que Caltech, l'UCSD (University of California San Diego, NU (Northwestern University), des solutions de transferts de données uniques. Le Groupe dispose de plus de 1.500 m² de locaux mixtes, qui permettent depuis février 2018, la continuité des travaux de recherche et développement engagés en France (voir les paragraphes 7.2 et 8.1 du présent document de base).
- à Singapour : cœur de tous les enjeux techniques et technologiques de l'Asie. Singapour offre, par ailleurs, de nombreux cofinancements couvrant une diversité de projets notamment en matière d'innovation, de productivité, de développement international et de développement de produits et jusqu'à 100 % des coûts relatifs au projet.
- à Taïwan : l'industrie taïwanaise est principalement basée sur la haute technologie. Les secteurs importants sont les semi-conducteurs et l'informatique. Les ingénieurs taïwanais excellent dans la capacité de développement d'applications informatiques qui permettent une parfaite exploitation des composants électroniques mis à disposition sur une carte mère, ce qui explique que Taïwan réunisse le plus grand nombre d'acteurs capables de concevoir ces cartes mères mais aussi les logiciels d'administration à distance (IPMI) indispensables dans cette industrie.

6.3.2 Exploiter l'opportunité de marché représentée par la croissance de la « data » pour capturer plus de valeur ajoutée sur la chaîne de valeur

Le cabinet IDC (International Data Corporation) prévoit une multiplication par huit de la production de données à analyser d'ici à 2025 alors que les capacités de stockage des données qui

seront installées sur cette même période n'atteindront pas quatre fois les quantités de stockage livrées durant les dix dernières années.

Dans ce contexte, le Groupe a pour objectif de sécuriser la croissance de ses ventes actuelles et futures en s'assurant contractuellement l'accès à des capacités de production auprès de sous-traitants disposant des ressources et une structure financière pour suivre cette croissance. Cela pourra, le cas échéant, prendre la forme de co-investissements voire de prises participations.

Au-delà, le Groupe entend tirer parti de l'opportunité de marché représentée par la croissance de la « data » en poursuivant l'élargissement de son offre. Ainsi, il ne s'agit plus de commercialiser seulement des serveurs, des armoires remplies de serveurs et encore des rangées d'armoires remplies de serveurs, mais des data centres complets, le cas échéant exploités par le Groupe pour le compte de tiers. Cela permet aussi de s'adresser à des clients qui ne sont pas que des techniciens de la data, mais de plus en plus des investisseurs quasi-financiers qui cherchent également à exploiter la même opportunité de marché.

L'installation, la maintenance, l'analyse technique, le conseil avant et après-vente, de data centres sont des tâches qui nécessitent le recrutement de personnels expérimentés. Ces personnes doivent être constituées en équipes locales, proches des clients, ainsi qu'en équipes techniques « volantes » pour les interventions plus lourdes comme la conception et l'installation. L'expérience californienne du Groupe avec, par exemple Caltech, montre que la conjonction de techniciens locaux et d'une équipe venue de France permet de transformer une commande en succès technique.

Le développement de cette activité de livraison de data centres privés, voir leur exploitation pour le compte de tiers, devrait permettre de générer des revenus de prestations de services récurrents, et de capturer plus de valeur ajoutée sur la chaîne de valeur.

6.3.3 Croissance externe

En avril 2018, la Société a acheté 80 % des actions composant le capital social de la société Tranquil PC Limited⁴. Créée en 2003 (voir le paragraphe 5.2.2 du présent document de base), Tranquil PC est un expert reconnu dans la conception et la fabrication de systèmes informatiques à dissipation thermique passive. Cette acquisition permet au Groupe d'acquérir à la fois les technologies mais également une maîtrise de l'aluminium, matériau maîtrisé par Tranquil PC et ayant les propriétés très intéressantes pour les serveurs.

Cette acquisition, bien que limitée en termes d'impacts sur le chiffre d'affaires (moins de 10 % du chiffre d'affaires 2017 du Groupe) devrait contribuer à l'amélioration de la rentabilité moyenne du Groupe. De plus, les synergies des produits Tranquil PC Limited avec les produits du Groupe vont permettre un accroissement de l'offre produits du Groupe et de ses marchés potentiels.

L'intégration de Tranquil PC Limited au Groupe devrait lui permettre de réduire ses prix d'achats de composants, mais également de bénéficier du site de production 2CRSI, à San Jose, Californie (les Etats-Unis étant le premier marché d'utilisation des produits fabriqués par Tranquil PC Limited). Cette présence aux Etats-Unis devrait permettre la finalisation de contrats industriels et militaires importants.

Le Groupe continue d'analyser des opportunités de croissance externe et pourra envisager des acquisitions de briques technologiques, commerciales ou industrielles permettant d'alimenter la croissance du Groupe et de remonter la chaîne de valeur.

Les caractéristiques principales des sociétés cibles devront être :

⁴ Le Groupe détient 80 % de la société Tranquil PC Limited depuis le 4 avril 2018 par l'intermédiaire de sa filiale 2CRSI Limited.

- la capacité d'innovation : afin d'accélérer, de diversifier ou de renforcer les compétences en recherche et développement ou recherche-appliquée du Groupe, les opérations de croissance auront pour but d'élargir ou d'approfondir les connaissances, les techniques, les méthodes ou les technologies nécessaires à l'amélioration des produits ou au développement de nouveaux produits ;
- la rentabilité : condition nécessaire, la rentabilité des cibles devra être effective depuis plusieurs exercices ;
- l'existence sur un marché proche des métiers du Groupe, qui permettra soit d'assurer l'approvisionnement (intégration en amont) soit d'assurer des débouchés (intégration en aval) ; et
- la capacité à accélérer la dynamique commerciale des sociétés acquises.

L'acquisition de sociétés avec un fort potentiel commercial, sur un nouveau marché ou une nouvelle région géographique doit également permettre d'acquérir des forces de vente qui sont déjà chez les clients de ce marché ou de cette région et ainsi permettre au Groupe d'augmenter rapidement ses parts de marché, tout en limitant le risque d'échec commercial.

L'acquisition dans certains pays, d'entreprises déjà rentables, doit permettre au Groupe d'accélérer son développement à l'étranger et d'acquérir des capacités de production permettant de maintenir la croissance sur le même rythme. De plus, ces nouvelles acquisitions devront permettre d'apporter au Groupe, le dynamisme d'une production localisée proche des marchés visés. Cette optique de rapprocher les centres de coûts des centres de profits procède également d'une démarche citoyenne et responsable qui apporte du sens au Groupe, à la marque mais également au travail de ses collaborateurs.

6.3.4 Poursuite de l'extension à l'international

Le Groupe a également pour objectif de suivre les besoins d'implantation de ses clients afin de leur offrir la possibilité d'accéder à des équipes techniques locales mais également d'anticiper les obstacles réglementaires (normes techniques, droits de douane et autres barrières à l'entrée). De nombreux clients ont besoin de cet accompagnement dans les nouvelles zones géographiques tels que les éditeurs de logiciels pour qui le Groupe réalise des *appliances* spécifiques et souhaitent que le Groupe leur propose des services identiques quelle que soit leur zone géographique. Les clients du Groupe issus du monde militaire, ont également besoin d'un partenaire qui puisse projeter leurs équipes au-delà des mers et des continents, en parlant la même langue avec les mêmes méthodes de travail. Cet axe d'accompagnement des clients a toujours guidé les nouvelles installations à l'international. Il reste le principal vecteur de cette stratégie.

Le Groupe entend étendre sa présence géographique, notamment en Asie et en Amérique du Sud, afin de pouvoir proposer ses technologies informatiques, mais également de réutilisation énergétique voir de production d'électricité à partir de la chaleur ultime, et l'ensemble de ses futures technologies innovantes à l'ensemble des pays du monde.

6.4 Présentation du marché mondial des serveurs

Le développement du « big data » est considéré comme devant constituer la quatrième révolution industrielle, après celle de l'internet, en raison du développement de l'internet des objets, de l'intelligence artificielle, de l'utilisation de la *blockchain* et de l'usage grandissant du *cloud*. Selon l'International data Corporation (« IDC »), la quantité de données produites et à analyser devrait ainsi être multipliée par 10 entre 2016 et 2025 pour représenter 163 zettabytes (10^{21}). Alors qu'une majorité des besoins de stockage aujourd'hui concerne le divertissement (films, photos, etc.), les données collectées à l'avenir seront de plus

en plus critiques, au sens où elles seront le support d'activités humaines considérées comme vitales. Il pourra s'agir des données de santé, mais aussi de celles qui serviront à diriger les voitures autonomes par exemple. D'ici à 2025, ces données « critiques » représenteront près de 30 % des données produites, selon l'IDC, qui différencie les données « critiques » (20 %), « nécessaires au bon déroulé de la vie quotidienne des utilisateurs » et les données « hypercritiques » (10 %), avec un effet immédiat sur la santé et le bien-être des utilisateurs⁵.

Ces données seront stockées dans des data centres, dont la capacité de stockage devrait, selon Statista, être multipliée par plus de cinq entre 2015 et 2020 pour représenter 915 exabytes (10¹⁸). Corrélativement, le marché des équipements des data centres, dont les serveurs, devrait, toujours selon Statista, être multiplié par près de deux sur la même période, pour atteindre 71,21 milliards de dollars U.S.

Cette croissance est non seulement un enjeu économique, mais environnemental :

- environ 40 % des coûts des data centres sont liés à la consommation d'électricité ; et
- au niveau mondial, les data centres constituent aujourd'hui le sixième pays en termes de consommation d'électricité.

Elle se traduira donc par une croissance encore plus marquée sur les équipements dédiés à réduire la consommation énergétique des data centres. Ainsi, Statista prévoit une multiplication par trois du marché Nord-Américain des équipements de refroidissement pour data centre sur la période comprise entre 2013 et 2020.

Description simplifiée d'un serveur

Un ordinateur, au sens le plus large du terme, comprend au moins un serveur – quand le serveur n'est pas l'ordinateur lui-même. Le serveur, au sens étymologique, reçoit et exécute les instructions qui lui sont données par un être humain ou, en réalité beaucoup plus fréquemment, par un autre serveur.

Un serveur comprend en général les composants essentiels suivants :

- un processeur – le « cœur » du serveur (et il peut y en avoir plusieurs) qui est le composant effectuant les opérations. C'est le CPU – central processing unit, qui prend le nom de GPU – graphic processing unit, lorsque les opérations effectuées sont tournées autour du traitement d'images ;
- une mémoire – la mémoire contient les données et les instructions traitées par le processeur et stockées dans le serveur. Il y a différents niveaux ou hiérarchies de mémoire, selon que les données qui s'y trouvent sont stockées de manière temporaire ou de manière plus permanente. Le processeur possède lui-même une mémoire, mais temporaire et uniquement dédiée à son fonctionnement. Au-delà, la mémoire est stockée dans différents composants externes et de plus en plus « éloignés » (en termes d'accès direct) du processeur, allant jusqu'au disque dur ;
- un « bus » - le ou les « bus » assurent la mise en relation et la gestion du trafic entre les différents composants du serveur, mais aussi avec l'extérieur (d'autres serveurs et les différents périphériques qui peuvent être connectés au serveur), un peu comme un commutateur téléphonique ;
- un système de refroidissement – comme tous les appareils électriques, un serveur génère de la chaleur qu'il convient d'évacuer en assurant la circulation de l'air (ou d'un autre fluide), grâce à

⁵ https://www.lesechos.fr/04/04/2017/lesechos.fr/0211941994405_1-explosion-du-volume-de-donnees-fait-saliver-l-industrie-du-stockage.htm#6ACOZlxpQQE1M9LF.99

des dissipateurs (pièces métalliques qui capturent la chaleur et la dissipent comme le fait un radiateur) et des ventilateurs ; et

- une alimentation électrique – un transformateur assure la conversion du courant provenant du secteur, le cas échéant complété par une batterie.

Le marché mondial traditionnel des serveurs était jusqu'à maintenant considéré comme un marché mature et les études de marché pour 2017 et les années précédentes anticipaient une croissance stable de l'ordre de 3 % à 5 % à moyen court terme en valeur. Toutefois, en 2017, les dynamiques de marché évoquées ci-dessus sont venues bouleverser ces prévisions, qui sont devenues caduques. Au même moment, les évolutions de la structure du marché en germe depuis plusieurs années, en termes de segmentation et d'acteurs, devenaient manifestes.

6.4.1 L'évolution du marché des serveurs en 2017

Au cours de l'année 2017, selon Gartner⁶, le marché mondial des serveurs a cru de 8,8 % en valeur (exprimée en dollars U.S.) et 3,1 % en volume. Au quatrième trimestre, cette croissance s'est accélérée (au-delà des impacts saisonniers habituels – voir le paragraphe 4.1.4 du présent document de base), avec une augmentation du marché en valeur de 25,7 % (pour atteindre 18,5 milliards de dollars U.S.) et en volume de 10,4 % par rapport au quatrième trimestre 2016.

Les tableaux ci-dessous présentent les ventes et les livraisons des principaux acteurs du marché sur le quatrième trimestre 2017 :

1 - Worldwide: server vendor revenue estimates, 4Q2017 (\$m)

Company	Revenue 4Q2017	Market share	Revenue 4Q2016
Dell EMC	3,607	19.4 %	2,578
HPE	3,578	19.3 %	3,393
IBM	2,624	14.1 %	1,732
Inspur Electronics	1,261	6.8 %	554
Huawei	1,244	6.7 %	1,150
Others	6,253	33.7 %	5,369
Total	18,567	100.0%	14,776

Source: Gartner, as of March 2018

2 - Worldwide: server vendor shipments estimates, 4Q2017 (#units)

Company	Shipments 4Q2017	Market share	Shipments 4Q2016
Dell EMC	582,720	18.2 %	562,029
HPE	439,936	13.8 %	504,407
Huawei	257,916	8.1 %	245,611
Inspur Electronics	235,658	7.4 %	141,132
Lenovo	181,523	5.7 %	220,296

⁶ Gartner 8 mars 2018

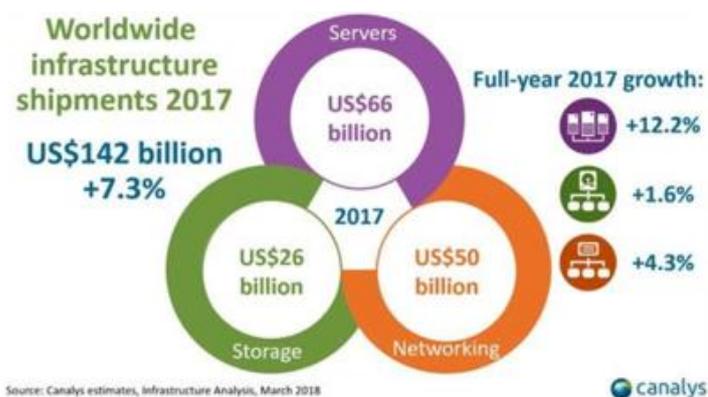
Others	1,499,578	46.9 %	1,265,169
Total	3,197,331	100.0%	2,938,644

Source: Gartner, as of March 2018

Comme le démontre la différence entre la croissance en valeur et la croissance en volume, une partie de cette croissance peut être attribuée à l'augmentation des prix liés à la sortie de nouveaux composants (Intel Skylake et AMD Epyc) et aux différentes pénuries sur les composants (DRAM, NAND Flash, cartes graphiques) qui ont été répercutées sur les prix de vente. Toutefois, la croissance en volume reste forte par rapport aux années précédentes.

En termes géographiques, l'Amérique du Nord reste le premier marché, avec plus de 40 % du marché en unités et en valeur, le deuxième marché mondial est la Chine, avec près de 25 % du marché en unités et 20 % en valeur, suivie de l'Europe de l'Ouest puis du Japon. Ces quatre zones représentent plus de 80 % du marché en unités et en valeur. Cette répartition n'a pas évolué significativement au cours des dernières années et devrait rester stable pour les années à venir⁷.

Au-delà du marché des serveurs dédiés au calcul, le Groupe considère qu'il adresse le marché global des infrastructures informatiques, qui représente 142 milliards de dollars U.S. en 2017 selon Canalys⁸, regroupant le marché des serveurs dédiés au calcul pour 66 milliards de dollars U.S., celui des infrastructures de stockage pour 26 milliards de dollars U.S. et celui des fonctionnalités réseaux pour 50 milliards de dollars U.S.



6.4.2 Le développement du *software defined infrastructure* et des systèmes hyperconvergés

L'évolution de la technologie des serveurs, tirée par le développement du « big data », du *cloud computing*, de l'internet des objets, de l'intelligence artificielle et de l'utilisation de la *blockchain*, a permis de définir une nouvelle architecture, le *software defined infrastructure*. Traditionnellement, les serveurs de calcul, le stockage des données et la gestion de réseaux étaient gérées via des logiciels distincts et des interventions humaines afin d'assurer et la gestion de leur intégration. A cette architecture correspond trois types d'offres :

- les systèmes intégrés de type stack (*integrated stack systems*) ;
- les infrastructures convergées (*integrated infrastructure system*) ; et

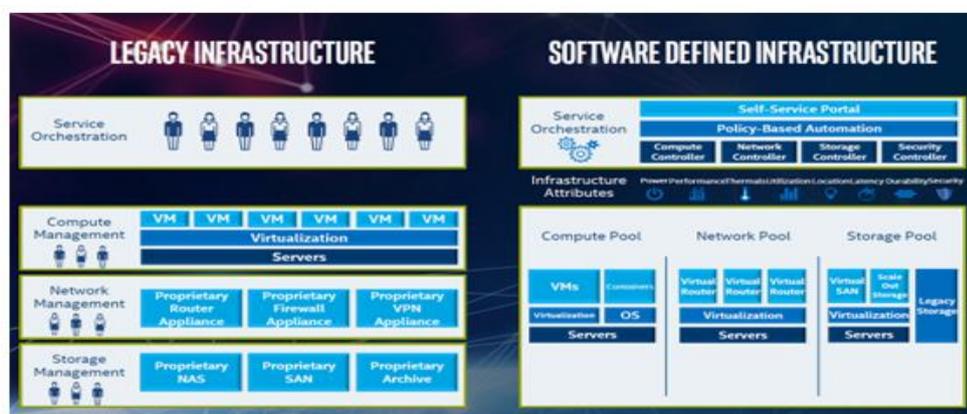
⁷ Gartner, 4e trimestre 2017

⁸ Canalys estimates, Infrastructure Analysis, mars 2018

- les systèmes et infrastructures de référence (*reference architecture*).

Le *software defined infrastructure* permet des architectures « hyper-convergentes » qui intègrent en une seule unité gérée par un seul logiciel, le calcul, le stockage et les fonctionnalités réseaux.

Cette évolution est illustrée par le schéma ci-dessous :



Source : Intel

Ces systèmes hyperconvergés (*hyperconverged integrated systems*) permettent d'accroître l'automatisation des data centres en réduisant la nécessité d'une intervention humaine, leur flexibilité, leur fiabilité et leur efficacité, et donc de réduire le coût de possession. Ils devraient connaître la croissance la plus forte dans les années à venir (125 % sur la période 2017 – 2019 selon Gartner) par rapport au marché des systèmes traditionnels.

6.4.3 L'émergence de nouveaux acteurs

Au cours des 10 dernières années, le marché des serveurs a connu une refonte du paysage concurrentiel. Les acteurs traditionnels tels que HP, Dell et IBM ont en effet connu une baisse significative de leur part de marché au niveau mondial, permettant ainsi l'émergence de nouveaux acteurs. Ainsi, selon Gartner, ces acteurs (HP, Dell et IBM) représentaient à eux trois près de 75 % du marché mondial en 2012. Fin 2017, leurs parts de marché cumulées ne représentent plus que 52 % des revenus mondiaux du marché des serveurs. Cette évolution aurait été d'autant plus marquée si ces acteurs n'avaient pas défendu leurs parts de marché en rachetant certains concurrents émergents. Entre 2012 et 2017, HP, Dell Inc et IBM ont dépensé près de 82 milliards de dollars U.S. pour des opérations de croissance externe dédiées, notamment, à l'acquisition de solutions pour serveur, comme l'illustre le tableau ci-dessous qui reprend une sélection d'opérations réalisées par HP, Dell Inc et IBM.

Acquéreur	Date	Cible	Activité	Pays de la cible	Montant (M\$)
Hewlett Packard	17/04/2017	Nimble Storage	Data storage and application solutions and services	United States	931
Hewlett Packard	17/02/2017	SimpliVity	Hyperconverged infrastructure softwares	United States	650
Hewlett Packard	18/05/2015	Aruba Networks	Computer software, hardware and technology services	United States	2,417
Dell	07/09/2016	EMC Corporation	Information storage systems, software, network and services	United States	63,263
Dell	28/09/2012	Quest Software	System management software solutions	United States	2,231
Dell	25/05/2012	Wyse Technologies	Scalable network-centric computing solutions	United States	1,000

Dell	09/05/2012	SonicWall	Security appliances offering access, transaction security and security services	United States	1,000
IBM	07/04/2016	Truven Health Analytics	Analytic software solutions	United States	2,600
IBM	29/01/2016	The Weather Company	Cable and satellite television network	United States	2,284
IBM	13/10/2015	Merge Healthcare	Provision of medical imaging, clinical, and interoperability solutions	United States	904
IBM	03/09/2013	Trusteer	Endpoint cybercrime prevention solutions	United States	800
IBM	08/07/2013	SoftLayer Technologies	Internet infrastructure services provider	United States	2,000
IBM	04/12/2012	Kenexa Corporation	HR software solutions	United States	1,206
Total (M\$)					81,286

Source : Mergermarket

Cette modification du paysage concurrentiel résulte de plusieurs facteurs :

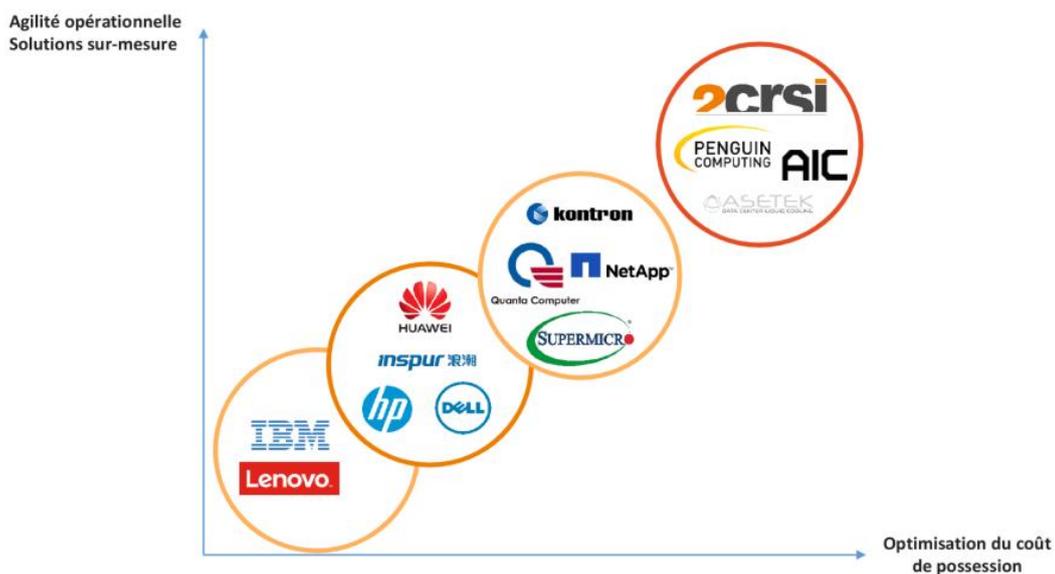
- *L'émergence d'acteurs chinois tels que (Quanta Computing, Inspur, Huawei, etc.).* L'arrivée de ces nouveaux acteurs est le résultat de la politique du gouvernement chinois qui veut se doter d'acteurs locaux à même de fournir des solutions pour la demande domestique et qui ne soient pas dépendants d'acteurs étrangers, notamment pour des raisons de sécurité des données.
- *L'intégration verticale et l'introduction de nouveaux standards de conception des serveurs par les géants du Web et du cloud tels que Facebook, Amazon, Google, etc.* Lassé par des offres produits ne répondant pas à leurs préoccupations, Facebook a lancé en 2011 un nouveau programme dédié à faire évoluer la conception des serveurs, l'OCP. Développé dans une logique d'optimisation des coûts d'exploitation des infrastructures informatiques, cette initiative repose sur un standard ouvert à tous et un cahier des charges auquel tous peuvent répondre. Le principal changement est dogmatique : ce n'est pas l'offre qui conduit le marché mais la demande qui guide l'offre des constructeurs. Ainsi, le 10 mars 2015, Facebook a annoncé avoir économisé 2 milliards de dollars U.S. sur ses coûts d'infrastructure en trois ans grâce à l'OCP.
- Les autres GAFAs ont suivi cette tendance en choisissant leur technologie auprès de fournisseurs différents (comme le Groupe) et en développant ainsi leur propre équipement, qu'ils font ensuite fabriquer par des sous-traitants, notamment à Taïwan. En France, OVH et Online suivent cette stratégie. En pratique, l'ouverture du standard permet la démultiplication des innovations par l'apparition de nouveaux acteurs qui vont, grâce aux innovations qu'ils apportent, pouvoir prendre de très gros volumes de commandes auprès des GAFAs (ou assimilés).
- *Le développement des systèmes hyperconvergés.* Cette nouvelle génération d'architectures permet à de nouveaux acteurs, plus agiles, proposant des solutions à plus forte valeur ajoutée, sur mesure et disruptives, de prendre des parts de marché. C'est le cas par exemple du Groupe, y compris Tranquil PC Limited, que la Société vient d'acquérir (voir le paragraphe 5.2.2 du présent document de base), de Penguin Computing et de Wortman AG. Ces acteurs bénéficient de la croissance de ce segment de marché, alors que les acteurs traditionnels voient leur croissance ralentie car leurs positions historiques reposent sur des segments moins porteurs. Ainsi, selon Gartner⁹, les serveurs multinœuds, qui sont utilisés pour les systèmes hyperconvergés, devraient représenter environ 30 % (en nombre d'unités)

⁹ Gartner, 4e trimestre 2017

du marché mondial en 2021, contre 17 % en 2014 et 25 % en 2017, avec une croissance de près de 10 % sur la période 2017-2021.

- *La nécessité du Green IT.* La prise en compte de l'enjeu environnemental représenté par la croissance des data centres favorise les acteurs qui, comme le Groupe, proposent des solutions réduisant la consommation énergétique des serveurs, en réduisant la quantité d'électricité nécessaire à leur fonctionnement, la quantité de chaleur générée ou la consommation énergétique nécessaire à leur refroidissement.

Ces tendances conduisent à l'émergence d'un paysage concurrentiel modifié, dans lequel les acteurs traditionnels, toujours présents avec de fortes parts de marchés, sont concurrencés par des acteurs qui sont à la fois plus agiles opérationnellement et proposent des solutions avec un coût de possession optimisé comme l'illustre le schéma ci-dessous.



6.5 Description des principales activités du Groupe

6.5.1 La conception et la fabrication de solutions informatiques

6.5.1.1 Les solutions pour le *cloud* et les data centres : *computing & storage*

Du fait de l'importante dématérialisation des supports d'information, le *cloud* est un marché en forte expansion et notamment dans le secteur du *cloud gaming* au service duquel le Groupe a mis à disposition des produits clés décrits ci-après.

OCtoPus

Contexte et marché. La solution d'infrastructure OCtoPus est un écosystème autonome et évolutif, optimisé pour le calcul haute performance à grande échelle. Il répond aux exigences élevées des applications telles que la simulation, l'intelligence artificielle, le *deep learning* mais aussi les infrastructures d'allocation de puissance (SaaS, IaaS, PaaS) tels que le *cloud gaming* (*VDI - Virtual Desktop Infrastructure*), le rendu d'images ou la conception assistée par ordinateur (CAO).

Problème et besoin. Les data centres font face à une forte croissance du nombre d'utilisateurs et d'usages. Les logiciels, de plus en plus gourmands en ressources les amènent à repenser leur parc informatique pour diminuer le coût global sans impacter les

performances proposées à l'utilisateur final. Pour proposer la meilleure offre performance/prix et rester compétitifs, les opérateurs du *cloud* doivent réduire d'autres postes de coûts, aujourd'hui importants : consommation énergétique, construction de surface supplémentaire ou encore maintenance.

Solution. L'OCtoPus propose aux data centres souhaitant augmenter la rentabilité de leur installation, une solution à un coût d'utilisation¹⁰ réduit, tout en étant évolutive et performante. Sa conception unique permet d'obtenir une densité élevée, une efficacité énergétique et une ergonomie réduisant significativement le coût d'usage.

Explication technique. Ancré dans une démarche « green », l'OCtoPus mutualise les systèmes de refroidissement et d'alimentation électrique permettant de réduire jusqu'à 23,2 % la consommation énergétique¹¹.

Sa densité permet d'optimiser l'espace disponible dans les data centres et d'augmenter fortement la quantité de serveurs au m². Le coût du m² de data centre étant très élevé, l'optimisation des coûts passe donc par la densification de la solution informatique. Il permet ainsi au client d'augmenter sa capacité sans investir dans une surface supplémentaire.

Pour répondre aux problématiques de maintenance et d'exploitation des data centres, sa conception s'est inspirée de la philosophie de l'OCP, visant à simplifier et optimiser les infrastructures informatiques. Contrairement aux solutions classiques (rack 19"), le câblage en face avant et l'accessibilité de la majorité des composants par l'avant facilitent la maintenance. La simplicité de manipulation d'un rack OCtoPus rend les étapes de maintenance jusqu'à deux fois plus rapide que pour un rack classique, ce qui représente un gain de temps considérable et permet de réduire les ressources à mobiliser sur site. Le data centre améliore ainsi la disponibilité de service pour ses utilisateurs finaux.

L'extrême optimisation et flexibilité de l'OCtoPus en font également une solution de prédilection pour les besoins associés aux *blockchains*.

OpenBlade™

Contexte et marché. Les data centres voient le nombre d'utilisateurs augmenter via le *cloud computing* et la virtualisation du poste de travail. Pour répondre à la demande croissante tout en restant compétitifs, les opérateurs du *cloud* doivent proposer la meilleure expérience client.

Problème. Pour répondre à la demande et attirer de nouveaux clients, les data centres cherchent à optimiser les investissements dans leur parc informatique. L'OpenBlade permet de répondre aux contraintes techniques de compatibilité, d'obsolescence et d'évolution tout en réduisant le coût global.

Solution. L'OpenBlade™ est conçu pour réduire significativement le coût total de propriété (*total cost of ownership*) des data centres. Pensé pour une exploitation simplifiée, l'OpenBlade™ est agnostique et modulaire, constituant ainsi une solution éco-efficace pour les exploitants d'infrastructures informatiques.

Explication technique. Il offre au client la liberté d'évoluer à son rythme, en fonction de ses besoins, en pouvant échelonner ses investissements. L'OpenBlade™ est le premier

¹⁰ Coût moyen par serveur

¹¹ En comparaison à des solutions traditionnelles

serveur à lames qui permet d'intégrer des technologies hétérogènes (hardware-agnostic). Sa conception et son architecture matérielle modulaire lui permettent d'être une plateforme flexible et évolutive. L'électronique développée par 2CRSI vise à accepter le plus grand nombre de technologies sans impact sur l'informatique existante, mais en changeant simplement quelques modules. Modulaire et évolutif, il permet de limiter les coûts en cas d'obsolescence des composants standards (*composant of the self*) utilisés par le Groupe (carte mère, HDD, NVMe, processeurs, Ram, alimentation, ventilateurs...).

La philosophie de l'OCP est présente dans les développements du Groupe et en particulier dans celui de l'OpenBlade™ : mutualisation du refroidissement, centralisation de l'alimentation électrique. Par exemple, un OpenBlade™ comprenant 48 nœuds de calculs, une alimentation et un refroidissement partagés, peut fournir l'équivalent d'un rack entier pour 6 fois moins d'espace.

Chaque lame se comporte comme un serveur unique dédié à une application déterminée, mais peut aussi être utilisée en Groupe de serveurs (*cluster*) pour déployer des solutions denses à grande échelle.

L'architecture a été pensée pour être redondante et pour satisfaire les besoins de haute disponibilité.

Les entrées-sorties sont facilement accessibles car elles se situent en face avant de l'OpenBlade™ contrairement aux solutions standards. Le câblage a été optimisé pour réduire de 90 % le nombre de câbles visibles et ainsi simplifier les opérations de maintenance et de gestion. Il n'est plus nécessaire d'avoir accès au corridor chaud, zone située derrière les racks de serveurs pour l'extraction de l'air dans les centres de données.

Stockage et Data Transfer Node (Caltech)

Contexte et marché. Les centres de recherche et les data centres produisent des données aux quatre coins du monde. Le big data consiste à centraliser un maximum d'informations pour les traiter à l'aide d'algorithmes pour leur donner plus de sens et les valoriser (pour le secteur du transport cela permet par exemple d'adapter l'offre : horaires, trajets, lignes).

Problème et besoin. La quantité de données produites se fait de plus en plus massive et la transporter d'un point A à un point B devient une contrainte de temps importante. Bien que des solutions de transfert de données existent, elles sont incomplètes et ne profitent pas pleinement de la capacité des nouveaux disques haute performance (NVMe).

Solution. Cette gamme répond aux problématiques de vitesse d'accès aux données, associées par exemple au monde de la finance, du développement d'IA, d'institutions (Universités, recherche, ...). En s'appuyant sur les NVMe et leur capacité théorique, le Groupe a développé un serveur intégrant jusqu'à 24 disques utilisés donnant l'intégralité de leur potentiel (très grande volumétrie sur la grande vitesse d'accès possible).

Explication technique. Cette gamme est pensée pour satisfaire les applications exigeantes, requérant un traitement massif d'informations, couplé à un transfert rapide de données. Ces plateformes intégrées et compactes offrent une densité de stockage et une performance sans compromis qui s'intègrent à des environnements informatiques nouveaux ou existants.

Les solutions du marché basées sur cette technologie étaient restreintes par l'architecture du serveur, qui n'exploite pas pleinement la puissance des disques. Grâce à son partenariat avec Intel, le Groupe a pu se procurer, avant sa mise sur le marché, les tous derniers

disques flash NVMe. Les recherches du Groupe ont démontré que les serveurs classiques n'offraient pas la bande passante nécessaire pour lire et écrire les données du disque tournant à plein régime. Des développements spécifiques de connecteurs et des paramétrages logiciels ont été fait afin d'élargir la bande passante et exploiter pleinement les capacités de cette technologie. Des contraintes mécaniques et thermiques ont également été résolues.

Le Groupe a été le premier à présenter le 9 juillet 2015, le serveur « 2U 24NVMe », système de stockage de 2U de hauteur (88 mm) intégrant jusqu'à 24 disques de type NVMe. Il s'agit d'un des produits les plus pointus, en termes de record de vitesse (IOPS), développé par le Groupe, en partenariat avec Intel et de grandes universités américaines (Caltech, University of California - San Diego). Il a ainsi atteint des niveaux de vitesse de transfert et de latence exceptionnels : plus de 6 millions d'accès mémoire par seconde et 24 GBytes/sec.

Des démonstrations conjointes lors de salons internationaux (*Supercomputing* aux Etats-Unis d'Amérique et ISC en Allemagne) ont su mettre en avant l'expertise du Groupe.

Serveurs « classique » : rebranding ou intégration, selon le type de client

Contexte et marché. Les investissements en matière de serveurs d'entreprise augmentent à un rythme très soutenu, poussés par les applications du big data (santé, énergie, politique, marketing, social...) et des canaux de récupération d'informations (IoT, réseaux sociaux, *streaming*...) qui nécessitent une rapide expansion des data centres de *cloud computing*, ainsi qu'un renouvellement des infrastructures existantes.

Problème et besoin. Chaque data centre a son infrastructure qui lui est propre, ses technologies, ses marques de prédilection, mais également des besoins qui évoluent et qui ne trouvent pas toujours réponse auprès de constructeurs classiques. Bien souvent les solutions proposées sont sous ou sur dimensionnées.

Solution. Le Groupe, en tant que constructeur, se différencie en sélectionnant les composants adéquats dans un très large écosystème de fournisseurs et de technologies. Les produits répondent exactement aux attentes des clients.

Explication technique. Le Groupe conçoit des serveurs adaptés aux besoins présents et futurs de ces hébergeurs en présentant des solutions haute performance ainsi que des solutions de stockage en volume. Nos solutions leurs permettent de réduire leurs coûts et de densifier leurs installations.

La réactivité du Groupe et sa proximité avec les principaux constructeurs de composants permettent d'intégrer rapidement les nouvelles technologies dans les produits et de gagner en *time-to-market* afin de proposer des produits uniques sur le marché. Avec la capacité à mettre en œuvre des lignes de production pour petites et grandes séries, le Groupe apporte en plus une dimension industrielle dans son approche et fournit ainsi des solutions adaptées aux besoins standards des petits et grands acteurs du *cloud*.

6.5.1.2 Les solutions pour le monde Industriel

Aéronautique : Infrastructures pour simulateurs de vol

Besoin. Un acteur de l'aéronautique, client depuis plus de 10 ans, souhaitait externaliser toute la production du système informatique (hardware) de ses infrastructures pour simulateurs de vol, pour se recentrer sur son cœur de métier. Il recherchait un partenaire

qui puisse répondre pleinement aux exigences de son secteur et l'accompagner dans la première opération d'externalisation de l'une de ses activités.

Problème. Les infrastructures pour simulateurs de vol doivent répondre à des enjeux d'endurance et ne pas être contraints par l'obsolescence. Il s'agissait également de fournir un suivi complet en termes de qualité et de veille technologique pour toujours proposer la meilleure expérience utilisateur.

Solution et avantages. Pour répondre à ces enjeux, le Groupe a su convaincre son client de faire évoluer son architecture *hardware* historique tout en proposant un service clé en main et de conseil régulier pour ne pas être restreint par l'obsolescence des composants :

- livraison et installation d'une solution clé en main sur le site client ;
- fourniture de dossiers industriels complets ;
- choix de composants dimensionnés aux besoins du client ; et
- suivi régulier pour anticiper et palier à l'obsolescence de composants et répercuter l'apparition de nouvelles technologies.

Industrie pétrolière

Contexte et marché. Un acteur de la recherche pétrolière commercialise des systèmes d'enregistrement sismique terrestre haut de gamme dans le secteur de la géophysique. Les utilisateurs de leurs technologies sont les contracteurs sismiques, les compagnies pétrolières et gazières qui sont en constante recherche de fiabilité, d'efficacité et de performance dans des environnements hostiles.

Besoin. La sécurisation et le traitement des données est un point majeur dans l'exploration géophysique. La problématique de ce projet était d'élaborer un système de stockage embarqué sur mesure adapté aux exigences de sécurité mais également de transport.

Le design du produit devait être différencié des produits standards du marché : forme spécifique à l'effigie du client en respectant les couleurs et le logo.

Solution et avantages. 2CRSI a ainsi proposé une solution sur-mesure pour répondre au besoin de son client :

- design d'un châssis compact composé de deux tiroirs extractibles pouvant accueillir chacun deux disques dur de 3,5 pouces. Intégration d'un écran LCD avec interface simple d'utilisation ;
- réponse aux contraintes de robustesse et de pérennité avec des matériaux résistants à des températures extrêmes et à la poussière ;
- choix des composants adaptés répondant aux conditions particulières d'utilisation dans les environnements hostiles et arides ; et
- packaging sur mesure pour faciliter le transport.

Industrie du futur (industrie 4.0) : Tri postal

Besoin. Dans le cadre de la modernisation de son outil industriel, le client souhaitait équiper ses machines de tri postal de capteurs afin d'en automatiser les opérations. L'essor du e-commerce a amené le métier à se repenser et à évoluer pour rester compétitif, en allant du tri à la préparation de colis de plus en plus nombreux. Face aux nouveaux acteurs

du e-commerce (Amazon entre autres), les *hubs* de routage se voient dans l'obligation de faire évoluer leur outil de production.

Problème. L'industrie du futur (industrie 4.0) constitue un axe majeur de l'amélioration de l'outil de production mais il n'est pas simple de trouver des serveurs s'intégrant dans les machines de tri postales existantes, sans pénaliser la performance de la solution.

Solution et avantages. 2CRSI a ainsi proposé un serveur s'intégrant parfaitement dans les machines de tri postal existantes tout en répondant aux besoins en performance et capacité de stockage pour récupérer, traiter et stocker l'information récupérée par l'ensemble des capteurs :

- intégration aux machines de tri postal et facilité d'installation ; et
- solution performante permettant le stockage, le traitement et la gestion des informations récupérées par les capteurs.

Micro-cluster (data centre portable)

Contexte et marché. L'informatique a révolutionné la recherche et l'organisation des industriels. De nombreuses données sont produites et captées directement sur le terrain et nécessitent bien souvent un traitement immédiat. Le besoin de puissance de calcul se fait de plus en plus nomade et la souveraineté des données devient un réel enjeu notamment pour des données sensibles.

Problème et besoin. De nombreux usages nécessitent de la puissance de calcul mais sans possibilité d'accès à des réseaux et data centres performants. Certains acteurs de la recherche pétrolière, la construction ou la recherche se retrouvent dans des milieux hostiles et ont besoin de puissance de calcul et d'outils informatiques sur place.

Solution. Le micro-cluster se veut être un mini data centre portable. Compact, clé en main et peu énergivore, il s'utilise dans des environnements difficiles ou contraints par l'espace. Il fournit à ses utilisateurs une grande puissance de calcul et tous types de logiciels (CRM, ERP, CAO...), tout en garantissant la souveraineté des données. Les données sont directement stockées dans le mini data centre, les sécurisant donc davantage.

Ils répondent à un large panel d'usages :

- plan de reprise d'activité ;
- calcul de rendu graphique couvrant par exemple les besoins des architectes ;
- démonstration de logiciels sur un salon ou en déplacement client (proof of concept) ;
- développement et test logiciel « grandeur nature » ; et
- un ou plusieurs postes de travail dans un milieu hostile (construction dans une zone reculée, recherche pétrolière en haute mer ou dans le désert...).

Explication technique. De la taille d'une boîte à chaussure ou d'une valise cabine, les micro-clusters sont parfaits pour une multitude d'applications. Ils sont faciles à déployer car ils ne nécessitent aucune infrastructure préalable et facilitent les opérations dans de nombreux métiers (médias, industrie pharmaceutique).

Un micro-cluster est constitué de lames de calculs, d'un réseau interne, d'une alimentation, d'une ventilation commune et d'une gestion logicielle des lames, le tout dans un boîtier pensé pour être transporté dans une valise.

Par exemple, le MCC4XD-GPUG10 répond aux nouvelles demandes de calcul parallélisé à base de GPGPU – carte graphique – pour le domaine de l'intelligence artificielle et du *deep learning*. Grâce à ses 4 nœuds de calcul, incluant chacun une carte graphique puissante, le MCC4XD-GPUG10 se destine à traiter un flux de données important, tout en restant une solution facilement transportable.

Système embarqué

Contexte et marché. La « data », le « nouvel or noir » ouvre de nouvelles perspectives au monde industriel. Pour la produire, la capter et l'exploiter de plus en plus d'outils sont déployés pour de nombreuses activités : l'IoT, la vidéosurveillance, l'affichage numérique, maritime (*watch guard firewall*) ou encore militaire.

Problème et besoin. Pour augmenter la production de données et leur exploitation, les clients ont besoin de puissance de calcul et de stockage au plus proche de l'objet et de l'environnement étudié. Les environnements et les besoins sont multiples et spécifiques à chaque client. De plus en plus de moyens de transport (véhicule autonome, ferroviaire ou encore aérien) font appel à des logiciels complexes dont l'information ne peut être traitée par les solutions *hardware* classiques sous-dimensionnées.

Le client du Groupe, acteur du ferroviaire, recherchait une solution pouvant s'intégrer aux cabines de ses trains dans le but d'acquérir des données. L'espace restreint et l'environnement difficile (vibrations ou chocs) obligeait l'industriel à mettre en place une solution robuste et sur-mesure.

Solution. La gamme de « systèmes embarqués » est idéale pour du calcul de proximité (*edge computing*). Sans pièce mobile et avec une conception robuste, elle peut être mise en place dans n'importe quel environnement pour recueillir et traiter les données. 2CRSI adapte la mécanique et l'électronique aux performances utiles pour exploiter de manière pertinente les données et les valoriser.

Sans ventilation, la gamme est optimisée pour un refroidissement et une durabilité optimum. Elle est conçue pour une plus longue durée de vie sans maintenance et pour résister aux environnements contraignants ou sévères.

Autre application possible, le véhicule autonome : les informations récupérées par les capteurs doivent être analysées, traitées en un temps record afin de transmettre au véhicule la bonne manœuvre à réaliser tout en assurant la sécurité des usagers.

Explication technique. Pour son client du monde ferroviaire, le Groupe a développé un châssis sur-mesure s'intégrant facilement à son environnement mécanique. Le matériau choisi pour le châssis permet de le rendre à la fois robuste et d'améliorer la dissipation de la chaleur générée par les composants.

Panel PC

Les interactions hommes-machines permettent aux entreprises de moderniser leur outil de production en rapprochant l'informatique du terrain. Les Panels PC sont des ordinateurs tout en un s'intégrant un écran tactile permettant son intégration dans un environnement sans clavier/souris (bornes tactiles).

Leurs applications et marchés sont les suivantes :

- aéroport et gestion de climatisation ;
- bornes tactiles pour commande de carte SIM pour opérateur téléphonique (commerce B2C) ;
- pilotage de stock, chaîne et machine de production ;
- borne de jeux interactive ; et
- embarqué dans des véhicules utilitaires / ambulance.

Besoin spécifique d'un client pour équiper ses points de vente d'une solution tout en un : deux écrans « recto-verso » et affichage indépendant et deux dalles tactiles indépendantes

Problème. Choix des composants *hardware* et interconnexions.

Solution. Le Groupe a proposé une carte mère ayant deux sorties vidéo et y a connecté deux contrôleurs tactiles.

Solutions pour les éditeurs de logiciel / Solution sur-mesure : Cybersécurité

Contexte et besoin. La cybersécurité devient un enjeu majeur autant pour des secteurs à risques (finance, défense, pharmaceutique...) que pour les autres, et notamment pour les PME. Les logiciels des acteurs de cybersécurité requièrent des performances élevées pour protéger ou tester le parc informatique.

Problème et contraintes. Une *start-up* du secteur de la Cybersécurité, cliente du Groupe, a développé un logiciel nécessitant une puissance de calcul très élevée le tout dans un format très dense, afin de pouvoir s'intégrer facilement aux différents parcs informatiques. La *start-up* souhaitait fournir une solution clé en main (*hardware* et *software*) produite en France et dont la traçabilité des composants soit complètement maîtrisée. Les normes de sécurité et d'accès à ces sites sensibles imposaient d'avoir une solution robuste et durable pour réduire les interventions nécessaires (mise à jour matérielle, maintenance, SAV).

Solution. Pour y répondre, le Groupe a mis en œuvre son savoir-faire technique et ses différents fournisseurs pour proposer une solution sur-mesure aux couleurs du client (marque blanche, ODM) :

- conception d'un châssis sur mesure, personnalisé et produit par un tôlier français ;
- recherche d'une configuration adaptée et performante, compte tenu des prérequis techniques ;
- recherche de fournisseurs français capables de produire des petites séries, tout en gardant un haut niveau de qualité ;
- mise en place d'un process logistique permettant de palier aux contraintes liées à la production des petites séries et afin de diminuer les délais de livraison : stock dédié au client ; et
- veille technologique régulière pour anticiper l'obsolescence des composants.

La *start-up* (client du Groupe) a récemment été récompensée lors du FIC (Forum International de la Cybersécurité).

Explication technique. Le Groupe a conçu un serveur sur mesure avec toute la connectique en façade, pour faciliter l'utilisation du serveur. Le format très dense et les nombreuses cartes électroniques utilisées pour atteindre les performances attendues par le client, ont nécessité des développements de connecteurs et adaptateurs sur-mesure. La densité des composants et la chaleur émanant de chacun d'eux a amené le Groupe à concevoir l'architecture du serveur de A à Z afin de résoudre l'équation thermique tout en gardant l'intégralité des prérequis clients.

Développeur de système d'exploitation

Besoin. Chaque logiciel a un fonctionnement qui lui est propre et requière des ressources et des performances tout aussi spécifiques.

Problème. Tous les constructeurs n'ont pas l'agilité suffisante pour adapter leur offre selon chaque client. Or, dans l'univers *software*, les usages et les besoins sont très variés et les développeurs ont besoin de solutions technologies spécifiques. Le Groupe les accompagne dans la définition de leur besoin et propose une solution adaptée, en termes de performance, de tarif et de service.

Solution et avantages. En s'appuyant sur la compréhension du logiciel client et de l'utilisation finale, sa connaissance en *hardware* et sa connaissance du marché, le Groupe sait apporter le conseil adapté. Le Groupe propose des solutions alliant performances, prix et service. Il offre également la possibilité de travailler en marque blanche et donne l'opportunité aux éditeurs de logiciel de fournir une solution globale pour leurs clients en asseyant leur marque.

Pour le compte d'un développeur de système d'exploitation, Tranquil PC Limited a proposé un serveur sur-mesure. Le châssis comprend un ensemble de serveurs interconnectés, ce qui permet de simuler une infrastructure dans un boîtier transportable.

6.5.2 Le développement de technologies innovantes

Technologies visant à optimiser la consommation énergétique et la réutilisation de la chaleur produite

Réduction de la consommation électrique : Cas client de la société Blade, projet « Shadow PC »

La réduction du coût global d'une infrastructure informatique, telle que celle d'un data centre, peut se faire principalement de deux façons : « augmenter la performance à coût constant » et « réduire le coût à performance constante ».

Le métier des clients du Groupe est de répondre à la première problématique en développant des solutions, principalement logicielles, basées sur des principes de virtualisation, de mutualisation des services en ligne (« *cloud* ») et de mutualisation des ressources physiques (« hyperconvergence »¹²). Dans certains cas, leurs solutions logicielles ont besoin de matériel spécifique et le Groupe sait proposer des solutions adaptées, soit en partenariat avec les fabricants pour les composants, soit en interne pour la conception mécanique et électronique.

¹² <https://fr.wikipedia.org/wiki/Hyper-convergence>

Pour ce qui est de la seconde problématique, réduire le coût à performance constante, il est souvent obligatoire de remettre en question la façon de penser et concevoir les infrastructures, depuis le type de composants à utiliser jusqu'à la conception du bâtiment en lui-même, en passant par la climatisation et l'alimentation électrique.

C'est dans ce second domaine que le Groupe s'est spécialisé en rejoignant la mouvance OCP initiée par les géants du GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon) : au lieu de proposer des produits contraints par les infrastructures actuelles (19 pouces de large pour les serveurs, alimentation électrique par serveur en 230V, etc.), l'idée est de définir de nouveaux standards permettant à la fois une réduction des coûts et une plus grande liberté dans les produits.

Les deux principales améliorations proposées par le Groupe, dans le domaine de la réduction de consommation électrique, concernent l'alimentation et la ventilation des serveurs :

- Alimentation

Dans un modèle conventionnel, chaque serveur est acheté indépendamment et est utilisé comme s'il était seul. Peu importe s'il est réellement seul ou s'il fait partie d'un data centre complet, il sera directement branché au réseau électrique. Chaque serveur aura donc sa propre alimentation électrique. Pour des raisons de sécurité, les serveurs sont normalement équipés d'une seconde alimentation assurant la redondance en cas de panne (matérielle ou de courant électrique). Chaque serveur doit donc avoir deux fois plus d'alimentation que nécessaire.

Dans le modèle proposé par le Groupe, si des serveurs sont prévus pour travailler conjointement, ils peuvent partager un système d'alimentation unique. Les avantages sont multiples, par exemple, une alimentation centralisée n'a pas besoin d'être totalement doublée pour proposer une redondance complète, une alimentation plus grosse a un meilleur rendement et moins de pertes ou encore la puissance disponible est bien plus importante.

Dans le cas du projet ShadowPC pour la société Blade, un système de sept modules d'alimentation remplace les seize modules qui auraient été nécessaires avec des serveurs classiques, avec une meilleure qualité de service (redondance), plus de puissance et moins de consommation électrique.

- Ventilation

En informatique, l'essentiel de l'énergie consommée est finalement transformée en chaleur. Il est important de déplacer cette chaleur en dehors du matériel informatique, pour éviter toute surchauffe des systèmes.

Dans un modèle conventionnel, l'extraction de la chaleur se fait par des ventilateurs intégrés à chaque serveur. Comme pour l'alimentation en électricité vue précédemment, l'unicité des serveurs pose ses limites : les serveurs étant de plus en plus compacts pour économiser de l'espace (car il coûte cher dans les data centres), les ventilateurs sont de plus en plus petits mais moins efficaces (plus faible rendement pour une consommation électrique similaire ou supérieure). La miniaturisation résulte également en une densité interne des serveurs très forte qui engendre une difficulté d'écoulement des flux d'air et aussi une multiplication des « points chauds ». Il faut donc augmenter le nombre de ventilateurs dans chaque serveur, d'où une double augmentation de la consommation électrique, mais également du bruit engendrant une augmentation des vibrations et donc

du taux de pannes électroniques ou mécaniques (spécialement sur les têtes électromagnétiques des disques durs).

Dans le modèle proposé par le Groupe, la ventilation est réalisée par l'extérieur, à l'arrière des serveurs, grâce à des ventilateurs ayant une efficacité jusqu'à vingt fois supérieures à celles des petits ventilateurs utilisés classiquement.

Dans le cas du projet ShadowPC pour la société Blade, pour un ensemble de quatre serveurs, trois ventilateurs remplacent les quatre fois onze ventilateurs prévus dans des serveurs classiques (quatre pour les cartes graphiques, deux pour les processeurs et au moins cinq pour la ventilation du reste du serveur).

Les ventilateurs étant positionnés à l'extérieur du système, la maintenance est aisée et ne nécessite pas d'interruption du service (un technicien peut remplacer un ventilateur en moins de 20 secondes, sans aucun outil).

En plus de la réduction de la consommation induite par le changement de matériel, la création d'un nouveau système de ventilation a permis au Groupe de proposer une solution intelligente pour le pilotage des ventilateurs.

Habituellement asservis sur la température de l'air dans les serveurs, les ventilateurs sont souvent trop rapides quand on n'en a pas besoin et mettent trop de temps à démarrer.

Dans le cas du projet ShadowPC pour la société Blade, des mesures de température sont prises régulièrement directement dans les composants eux-mêmes (processeur, cartes graphiques, composants externes). Ces températures, enregistrées dans une base de données (conjointement aux informations d'usage des utilisateurs, à la température des salles et à la vitesse des ventilateurs) forment une source d'information de plus en plus précise pour une analyse de type big data et deep learning. Cette analyse permet de déterminer la ventilation optimale en fonction des mesures de l'environnement (températures, etc.) et de l'usage prévu des utilisateurs.

Par exemple, quand un utilisateur se connecte au système, avant même que son activité ne provoque une montée de la température des différents composants qu'il va utiliser, l'intelligence artificielle du système de refroidissement va augmenter légèrement les ventilateurs pour anticiper cette montée en température. En dehors des périodes d'utilisation la vitesse des ventilateurs peut donc être réduite sans risque pour le matériel, ce qui diminue ainsi la consommation électrique.

Dans le cas du projet ShadowPC pour la société Blade, l'économie sur la consommation électrique, sur les systèmes d'alimentation et de ventilation a été mesurée à 23 %, en laboratoire et en usage réel. Comme pour tout système basé sur du big data et de l'intelligence artificielle, au fur et à mesure que les données collectées seront nombreuses, les algorithmes de *deep learning* vont s'affiner. L'économie d'énergie devrait donc encore progresser au fil du temps, tout en s'adaptant automatiquement aux nouveaux usages des utilisateurs.

Solutions de refroidissement

Marché et contexte. De nos jours, le principe de fonctionnement des serveurs informatiques est ce qu'il y a de plus commun : une fois alimentés en électricité, ils transforment l'électricité en chaleur et ce quasiment autant qu'ils en consomment (effet Joule). Pour un fonctionnement optimal, les composants les plus énergivores (processeurs, convertisseurs électriques de puissance, ponts, etc...) disposent tous au minimum d'un

radiateur plus ou moins perfectionné voire d'un ventilateur dédié. L'ensemble du serveur aspire de l'air frais en face avant dans la zone froide du data centre (*cold corridor*) qui se réchauffe en traversant le serveur, au contact des surfaces chaudes et ressort à l'arrière du serveur dans la zone chaude du data centre (*hot corridor*).

Besoin. Dans les data centres traditionnels l'air est climatisé entre 20 et 25°C en permanence afin de permettre un fonctionnement ininterrompu de tous les serveurs. Ce refroidissement consomme une quantité d'électricité proche de celle consommée par les serveurs.

Ce refroidissement génère de la chaleur (climatisation) et consomme presque autant d'énergie que celle consommée par les serveurs.

La principale empreinte environnementale d'un data centre est donc sa consommation d'énergie électrique. Cette dernière dépend entre autres du niveau d'efficacité énergétique du data centre, le *Power Usage Effectiveness* (« PUE ») ou *Data Center Energy Management* (« DCEM »).

Le PUE d'un data centre compare la quantité d'énergie qui rentre dans un data centre à celle utilisée par l'infrastructure IT (serveur calcul et stockage, réseau).

Le meilleur PUE est égal à 1, ce qui signifierait que l'énergie totale consommée par le data centre est égale à celle de l'infrastructure IT. En moyenne les data centres français ont un PUE de 1,8¹³.

Afin d'augmenter l'efficacité énergétique des data centres, les GAFAs ont mis en œuvre différentes techniques dont le *free cooling* (refroidissement du data centre par l'air extérieur) ou la tolérance d'une température plus élevée dans les salles serveur. Il y a également l'OCP qui définit de nouvelles normes pour l'infrastructure IT s'affranchissant des limites des rack 19 pouces.

Solution. Afin de réduire l'empreinte écologique des data centres, le Groupe travaille sur le *free cooling*, les solutions OCP et le *re-use* énergétique (réutilisation de la chaleur).

Dans le cas du *free cooling*, il s'agit de la ventilation green des nouveaux data centres. En effet, ce mode de refroidissement des data centres va utiliser de manière maximale l'air extérieur et donc le moins de climatisation possible. Il faut, lors de la conception du bâtiment, prévoir l'installation de centrales de traitement d'air en terrasse, qui vont réguler l'apport en air extérieur en fonction de sa température et de la température de la salle serveur et de colonnes de descente d'air très importantes, de faux planchers élevés (gros volume d'air) mais aussi d'un système anti incendies adapté. Il faut cependant s'assurer que la localisation du bâtiment permet d'utiliser l'air extérieur un maximum de jours par an (nombre de jours où la température de l'air ne dépasse pas les 30°C par exemple).

Un data centre fera appel au *free cooling* et aux systèmes basés sur OCP pour un PUE réduit et sera en usage privé, loué à des clients désirants exploiter la blockchain afin de fournir des preuves numériques.

D'autres solutions de refroidissement sont étudiées par le Groupe, notamment l'immersion : dans ce cas, le matériel informatique est « plongé » dans un liquide diélectrique¹⁴.

¹³ <https://www.france-datacenter.fr/actualite/etude-efficacite-energetique-datacenters/>

¹⁴ https://en.wikipedia.org/wiki/Server_immersion_cooling

Cette solution n'a plus besoin de climatisation, le refroidissement est ici assuré par un simple circuit d'eau : le Groupe propose une solution sur la réutilisation de cette eau chaude aisément transportable.

Des applications pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire dans des lieux publics est à l'étude (piscine publique, HLM), mais aussi le chauffage de systèmes industriels (cultures de végétaux ou cultures de bactéries)¹⁵.

Développement de technologies d'interconnexions de composants (cartes électroniques et mécaniques)

- Electronique :

Contexte et marché. L'évolution du monde numérique entraîne un besoin croissant d'infrastructures permettant un traitement de l'information et un accès mémoire toujours plus rapide. Pour répondre à ce besoin, il faut sans cesse renouveler le parc informatique afin de suivre l'évolution technologique.

Problème. Le renouvellement d'un parc informatique est très coûteux, les data centres cherchent ainsi des moyens pour améliorer l'infrastructure existante, afin de conserver une partie de l'architecture *hardware* actuelle.

Solution - Point forts. Pour répondre à cette problématique, le Groupe a su proposer une solution qui puisse s'intégrer dans les produits du client, sans nécessiter une longue intervention sur site. Il a donc fallu s'adapter aux contraintes d'espace et aux caractéristiques des serveurs du client.

Explication technique. Le produit permet d'utiliser les systèmes de stockage NVMe de dernière génération, et ainsi d'accélérer jusqu'à 6 fois la vitesse de transfert du système. La solution permet au processeur d'accéder directement et de manière transparente à l'espace de mémoire, sans utiliser de contrôleur additionnel. Le produit respecte aussi les standards du marché, ce qui lui permet d'être mis en œuvre dans de nombreux systèmes.

Le Groupe a assuré tout le contrôle nécessaire pour tester l'efficacité et la compatibilité du produit. La conception et l'assemblage de ce système a été réalisé en France.

- Mécatronique :

Le Groupe a acquis le logiciel de CAO 3D SOLIDWORKS®, édité par Dassault Systèmes, qui permet de créer rapidement des pièces, des assemblages 3D et des plans 2D. La création de conceptions haut-de-gamme est facilitée par l'utilisation d'outils spécialisés dans la tôlerie, les assemblages soudés, la gestion des surfaces, les moules, les outils et les matrices. De plus pour améliorer ses performances en matière d'innovation et de productivité, le logiciel dispose de fonctions de gestion des données et de création de rendus photoréalistes et une bibliothèque de pièces et composants extrêmement complète. Enfin, les puissants outils de simulation et de validation des conceptions et à des fonctionnalités avancées de routage des fils et des tuyaux, permettent d'accélérer le processus de conception et d'être immédiatement productif.

L'expertise en mécatronique permet au Groupe de répondre immédiatement aux demandes de ses clients ou ses équipes internes. Ces besoins peuvent porter sur la création de boîtiers pour serveurs, d'éléments de fixation de composants internes, de façades,

¹⁵ <https://www.ecogreenenergy.fr/>

d'armoires information ou encore de plans de câblage complet de systèmes pour simulateur de vol.

Besoins. Un client souhaite avoir un « serveur réseau » avec débit de transfert de données très élevé (jusqu'à 400GB/s) avec un câblage depuis la zone tempérée du data centre (ce que l'on appelle « Front I/O », c'est-à-dire que toutes les connexions réseau se font par l'avant du serveur), le tout dans une profondeur extrêmement réduite, lui permettant d'être considéré comme un équipement réseau (et non seulement comme un serveur informatique).

Solution - Point forts. Pour répondre à cette problématique, le Groupe a imaginé puis conçu, modélisé et fabriqué en France, une solution biprocesseur qui permet l'exploitation de quatre cartes PCIe 3.0 16x réseau en façade avant dans 45cm de profondeur et une hauteur limitée à 1 Unité (soit 1,75 pouces ou 44,45mm), ayant en plus la possibilité d'avoir 6 SSD extractibles à chaud, ainsi que deux modules d'alimentation électrique, permettant d'augmenter la fiabilité du service fourni.

Le refroidissement du serveur a été un point critique lors de sa conception étant donné la forte densité de composants électroniques, au vu des contraintes de hauteur et de profondeur imposées par les besoins du client.

La seconde difficulté de ce projet a été de développer une solution en utilisant un maximum de produits standards (COTS – *Composant of the self*). En effet, le client n'ayant pas les quantités nécessaires au développement d'une carte mère biprocesseur dédiée à son usage, l'équipe de mécatronique du Groupe a utilisé une carte biprocesseur déjà existante de la société Intel et a développé des cartes d'interconnexion, leur support de fixation, une carte de distribution électrique ainsi que le boîtier qui ont permis d'accueillir l'ensemble des sous-éléments du serveur.

Enfin, dernier point essentiel, la capacité du Groupe à proposer une personnalisation du produit aux couleurs du client, qui est l'éditeur d'un « Générateur de trafic réseau » (*Network traffic generator*) qui permet de remplacer de vrais utilisateurs et serveurs. Ce client commercialise ses produits directement mais également en marque blanche par le biais de partenariat avec de grands noms de l'industrie des réseaux en Europe mais également dans 13 autres pays dans le monde. Il a donc fallu trouver une solution qui lui permette de personnaliser ses équipements de façon simple et économique. L'équipe de mécatronique du Groupe a trouvé une solution simple de personnalisation du produit par l'adjonction d'une plaque qui permet en plus de protéger l'accès à la console locale et de rendre le produit encore plus proche des produits « réseau ».



6.5.3 Les prestations de services

6.5.3.1 Location de puissance

Le Groupe sait mettre son expertise aux services des besoins ponctuels en puissance de calcul, simulation pointue, test d'un logiciel ou encore dans l'hypothèse d'un pic d'activité sur le parc informatique existant.

Ainsi, le client peut combler ses besoins sans être contraint d'investir des montants parfois importants compte tenu de la durée d'utilisation.

Par exemple, dans le cadre de rendus de plus en plus réalistes (image 3D), certains clients de l'industrie du cinéma ou de la publicité ont recours à des puissances de calculs de plus en plus importantes. Leurs ressources propres de calcul sont limitées et pour des projets spécifiques ou ponctuels (production d'un dessin animé, publicité, présentation d'un nouveau produit), ils sont amenés à avoir besoin d'une puissance de calculs ou de stockage supplémentaires.

Disposant d'une certaine capacité de calcul, ces ressources peuvent s'avérer insuffisantes pour des projets spécifiques ou ponctuels (production d'un dessin animé, publicité, présentation d'un nouveau produit).

Le Groupe dispose donc d'un parc de solutions clé en main, livrables rapidement et totalement adaptées à ces besoins (baies pré-câblées avec des serveurs complets connectables au réseau du client).

6.5.3.2 Installation et maintenance sur site

Le Groupe met en œuvre un processus rigoureux d'installation de ses solutions et propose un service de maintenance sur site éprouvé. Pour maintenir la proximité avec ses clients, une équipe de techniciens expérimentés se tient disponible pour intervenir sur les sites de clients. L'offre est adaptée selon le niveau d'exigence du client et de ses engagements vis-à-vis des utilisateurs.

6.5.3.3 Bureau d'études et d'ingénierie agréé par le ministère de la recherche pour le CIR et le CII

Grace à l'agrément CIR/CII de la Société et sous condition du caractère scientifique des travaux commandés au Groupe, les montants facturés par le bureau d'études et d'ingénierie du Groupe peuvent être intégrés à l'assiette pour le calcul du crédit d'impôt recherche ou innovation. Ainsi, tout client ayant un projet de recherche et n'ayant pas les compétences en interne pourra solliciter le Groupe pour mener les travaux sur les maillons manquants.

6.5.3.4 Développement d'une gamme complète de services en marque blanche

Accompagnement réalisé pour un client acteur de la téléphonie IP

Conseil. Une société de téléphonie sur IP souhaitait une plateforme clé en main, économique, peu encombrante et personnalisée.

Problème. Les délais d'envoi doivent être maîtrisés tout en gardant un coût bas de la machine.

Solution et points forts. Pour répondre à ces enjeux, le Groupe trouve une approche adaptée, dont les grandes lignes sont les suivantes :

- conception par le Groupe d'un châssis sur mesure, personnalisé et peu encombrant ;
- recherche d'une configuration adaptée aux besoins du client ;
- mise en place d'un stock tampon ; et
- mise en place d'un processus de « *drop-shipment* » : Le client commercialise ses *appliances* dans un réseau de distribution mondiale. Les distributeurs et leurs revendeurs collectent les commandes des utilisateurs. Après que le client du Groupe ait envoyé un ordre de livraison, le Groupe personnalise et installe la dernière version du *software* du client dans l'*appliance* (préassemblée et stockée en produits semi-finis par le Groupe). L'expédition se fait directement à destination du client final, c'est-à-dire de l'utilisateur. Cette procédure permet de supprimer tous les coûts et délais logistiques que les intermédiaires génèrent habituellement. Ce processus permet une expédition sous 24 à 48h ouvrées.

Services supports

Conseil technique. Besoin d'un serveur de taille non-standard intégrant l'électronique adéquate pour performer leur logiciel ou encore recherche d'un partenaire accomplissant toute la chaîne de valeur en marque blanche.

Conception. Conception et développement d'un châssis sur mesure tout en répondant aux contraintes de refroidissement du serveur. Architecture proposant la connectique nécessaire pour proposer les fonctionnalités souhaitées par le client à l'utilisateur.

Intelligence économique. Choix de composants pour dimensionner la solution au besoin et veille technologique sur les composants. Recherches de fournisseurs et sous-traitants pour compléter la chaîne de valeur du Groupe et proposer une solution clé en main.

Maquette/Prototypage. Une fois la simulation 3D ayant figée l'architecture mécanique et électronique, le Groupe s'appuie sur ses outils internes (imprimante 3D) et sur ses sous-traitants pour lancer une maquette/prototype pour figer la faisabilité et les derniers ajustements de la solution finale.

Design industriel. Une fois le prototype validé, le Groupe travaille sur l'ergonomie et la personnalisation du produit aux couleurs du client (logo, peinture du châssis).

Production. Production des serveurs et installation en usine du logiciel client, test de chauffe et de performance des serveurs.

Emballage. Design d'un emballage carton aux couleurs du client et conception d'un emballage assurant l'acheminement du produit en toute sécurité.

Logistique. Livraison au nom du client du Groupe directement à son client (drop-shipping).

Support et service après-vente. Gestion en direct par ALISPALU du service-après-vente en marque blanche au nom de son client. Le Groupe sous-traite les activités de service après-vente auprès de la société ALISPALU, détenue à 100 % par Alain Wilmouth, au sein

de laquelle Alain Wilmouth exerce les fonctions de Président et Michel Wilmouth celles de responsable du service après-vente.

6.5.4 Commercialisation et services avant-vente

L'équipe commerciale en France est scindée en trois pôles :

- *Grands comptes* : une approche centrée sur le client avec des dimensions conseils et conception d'une solution sur mesure. Ce pôle est animé par Claire Chupin.
- *Distribution* : essentiellement de la télévente, la commercialisation des solutions du Groupe mais également de ces partenaires permet au Groupe de disposer d'un réseau de distribution tant en France, en Europe, aux Etats-Unis et au Moyen-Orient. Ce pôle est animé par Hamid Sraidi.
- *E-Commerce* : une approche centrée sur le produit et qui a pour objectif de trouver dans de nouvelles zones géographiques, des partenaires qui ont le potentiel de devenir des revendeurs des solutions du Groupe. Ce pôle est animé par Mathieu Franche.

Les équipes commerciales du Groupe sont réparties sur quatre pays : France, Royaume-Uni, Etats-Unis et Emirats-Arabs-Unis.

Les quatre pôles partagent des ressources communes que sont :

- Les « avant ventes » remplissent quatre missions principales :
 - assurer une veille technologique sur l'ensemble des évolutions du marché,
 - le suivi économique de la concurrence et notamment, la participation à des salons et des conférences leur permettent de parfaire leur connaissance du marché. De cette façon, ils restent à la pointe de la technologie et peuvent intervenir sur des projets particulièrement longs et complexes. Leurs expertises apportent de la crédibilité aux offres du Groupe et permettent l'amélioration des produits existants comme le développement de nouveaux produits. L'offre du Groupe peut ainsi s'étoffer. Les « avant-vente » pourront alors en faire la présentation et la démonstration aux clients du Groupe ;
 - les « avant-vente » vont apporter leur expertise technique aux commerciaux lors de la rédaction des réponses aux appels d'offres, en analysant les besoins exprimés par le client et les spécifications fournies. L'objectif est de fournir une réponse technique correspondant au mieux à la demande, tout en s'assurant de la faisabilité et de la rentabilité du projet et de positionner correctement l'offre en termes de prix pour qu'elle soit attractive. L'établissement de devis et de descriptifs techniques ou de documentation sont également de leur ressort. La réalisation de maquettes, en lien étroit avec la production et le service recherche et développement, associées aux propositions techniques, afin d'en démontrer la crédibilité et la faisabilité, fait partie des plus-values apportées ; et
 - les « avant-vente » vont ensuite accompagner les commerciaux auprès du client pour l'aider à présenter la réponse à l'appel d'offre et répondre aux questions. Ils sont en mesure de présenter des arguments d'ordre technique,

d'effectuer des démonstrations et des présentations de produits de façon à rassurer le client quant à la pertinence des choix techniques.

- Les chefs de projets : véritables experts de la relation client ils sont en charge de maintenir la relation entre le Groupe et le client. Leurs missions sont les suivantes :
 - piloter et organiser les projets qui leur sont confiés de la phase préparatoire à la clôture du projet (gestion du planning, du budget, des ressources, définition des méthodologies, de l'outillage du projet et des indicateurs de suivi, mise en relation des fournisseurs, réalisation des arbitrages, pilotage de l'avancement des travaux, gestion des risques) ;
 - piloter la relation contractuelle avec le client et est force de foisonnement pour des extensions de service émergents à la suite du projet ainsi que la satisfaction du client ;
 - encadrer les ressources de l'équipe projet à travers une organisation matricielle non hiérarchisée ; et
 - contribuer au travail d'avant-vente dans les réponses à appel d'offres.

Ils ont également la responsabilité de l'enveloppe financière qui leur est allouée pour mener à bien le projet, ainsi que du respect du périmètre et du niveau de qualité attendu pour le projet. L'adoption d'un comportement positif et d'une attitude gagnante dans l'objectif d'un partenariat long terme avec chaque client est aussi exigée.

- Une administration des ventes : au service des clients de l'entreprise et garants du bon respect des processus administratifs, les personnels de l'administration des ventes travaillent étroitement avec les autres départements de l'entreprise : logistique, marketing, finance, commercial, informatique, etc.

Ils ont en charge la partie administrative du cycle de vente et interviennent concrètement sur les missions suivantes :

- veiller au bon traitement des commandes des clients, qu'il s'agisse du respect des tarifs, des délais, de la qualité du service, etc. ;
 - gérer le système de facturation et le service clientèle, ainsi que les équipes associées ; et
 - réaliser ou faire réaliser les tableaux de bord et les analyses nécessaires au suivi des ventes.
- Les chefs produits : véritables garants de la gestion d'un produit dans son ensemble, de sa conception à sa mise en vente. Etudes de marché, suivi des ventes, analyses de la concurrence et plans marketing font partie de leur quotidien. De manière concrète, la mission principale d'un chef de produit consiste à répondre aux besoins des clients en accompagnant un produit :
 - en amont, dans sa conception ou sélection, puisque le produit n'est lancé qu'après la réalisation d'une analyse marketing complète (analyse des 4P : *Product, Promotion, Price, Place*). Elaborer un plan marketing, c'est avoir

une excellence connaissance du marché, de la concurrence et des ventes déjà réalisées au cours ; et

- en aval, pour la commercialisation du produit : il coordonne les actions de promotion et de communication, en choisissant le moyen le plus adapté pour communiquer autour du produit.

Les chefs produits jouent donc le rôle d'interface entre les différents services qui entrent en jeu dans la commercialisation d'un produit : équipes de production, fournisseurs, force de ventes, etc.

6.6 Approvisionnement, production et logistique

Afin de délivrer à ses clients des produits de qualité, le Groupe s'approvisionne directement ou auprès de fournisseurs (distributeurs et fabricants) reconnus dans leur domaine. Les principaux fournisseurs auxquels le Groupe fait appel sont notamment :

- Arrow Electronics ;
- Avnet ;
- Gigabyte Technology Co. Ltd. ;
- Hammer plc. ;
- Intel Corporation. ;
- Ingram Micro ;
- Nvidia Corporation ;
- PNY Technologies ;
- SuperMicro Computer, Inc. ;
- Tech Data Corporation ; et
- ZOTAC International (MCO) Ltd.

Afin de pérenniser son approvisionnement en composants, dans un contexte économique marqué par la répétition des pénuries de composants informatiques, la Société a conclu des accords avec ses principaux fournisseurs garantissant le maintien des prix et surtout un approvisionnement sur des périodes définies. Pour certains contrats, les prix de certains fournisseurs sont fixés soit pour une durée déterminée, soit pour une quantité donnée, ce qui permet au Groupe de faire face à la volatilité des prix. Le Groupe privilégie également des achats directs avec les fabricants afin de réduire le nombre d'intermédiaires et les coûts associés.

De plus, le Groupe est également convaincu que ses serveurs et solutions innovantes continueront à gagner une plus grande part de marché en générant des commandes croissantes et récurrentes pour ses fournisseurs. Il estime enfin que cette augmentation du volume lui permettra de négocier de meilleures conditions tarifaires.

Par ailleurs, le Groupe travaille en étroite collaboration avec les principaux fournisseurs de microprocesseurs et autres matériels et coordonne la conception de sa production avec les cadencements d'approvisionnement et de livraison de ces derniers, ce qui améliore son aptitude à introduire rapidement de nouveaux produits intégrant les dernières technologies. Ces partenariats permettent notamment au

Groupe d'avoir accès, avant leur mise sur le marché, aux informations relatives aux nouveaux composants, à des échantillons et des formations techniques.

Le Groupe considère qu'une approche très disciplinée du contrôle des coûts est essentielle au succès dans son secteur d'activité. Ainsi, les volumes de commandes et les partenariats avec des fournisseurs (voir le paragraphe 6.2.5 du présent document de base) lui permettant de bénéficier de prix négociés à l'année et de stocks réservés, lui garantissent d'être en mesure de maintenir et d'améliorer sa structure de coûts en bénéficiant d'économies d'échelle. Sa chaîne d'approvisionnement efficace et les systèmes de fabrication interne et externe combinés permettent également au Groupe de construire des systèmes de commande personnalisés, tout en minimisant les coûts. Par ailleurs, le cadencement des livraisons et la mise en concurrence systématique des fournisseurs permettent au Groupe d'assurer un contrôle des coûts de façon continue.

La gestion des approvisionnements est la pierre angulaire du bon fonctionnement des opérations logistiques. Elle est déterminante du succès de l'ensemble des efforts engagés en vue de satisfaire le client.

Ainsi afin d'éviter au Groupe de se retrouver freiné dans ses activités de production face à la répétition des pénuries des composants électroniques et informatiques, à l'obsolescence de ces derniers, aux aléas liés au transport, au calendrier ou encore au conditionnement spécifique de certaines livraisons et à l'adaptation nécessaire des moyens de transport retenus, le Groupe a défini une procédure logistique précise comprenant plusieurs étapes. A chaque réception par le Groupe d'une commande client, l'équipe en charge de la logistique recherche tout d'abord les meilleurs prix auprès des fournisseurs et fabricants et elle procède ensuite à la commande des pièces et composants électroniques nécessaires. Elle réceptionne les composants et les inscrit dans ses stocks au bénéfice du client et prépare alors le lancement de la production selon un planning permettant de respecter les échéances fixées puis procède à la livraison du produit en déterminant en amont le mode de livraison le plus adapté.

Afin de gérer de manière globale la production et la logistique, les différentes équipes impliquées collaborent quotidiennement et un planning commun a été mis en place au sein du Groupe afin de suivre les besoins et encours.

Par ailleurs, les équipes de production sont impliquées au plus tôt dans le lancement des nouveaux projets et leurs compétences permettent de fournir aux clients des services et des produits sur mesure afin de répondre au mieux à leurs demandes. Composées d'experts des systèmes complexes, elles assurent à tous les niveaux de fabrication, des contrôles et des validations garantissant ainsi une qualité optimale des produits et permettent également de conseiller à l'équipe recherche et développement des modifications ou améliorations.

6.7 Les clients/partenaires du Groupe

Le Groupe dispose d'une clientèle large et diversifiée composée de plus de 100 clients répartis dans 25 pays aux profils métier et géographique diversifiés. Le Groupe commercialise ses produits auprès de concepteurs de data centres, éditeurs de logiciel, ou d'industries stratégiques (tels que l'aéronautique, le pétrole et la finance).

La clientèle du Groupe se caractérise par sa fidélité. Aussi le Groupe affiche un taux de rétention élevé se traduisant par des relations commerciales constamment renforcées et renouvelées, gage de la valeur ajoutée des solutions et produits développés par le Groupe (voir le paragraphe 6.2.6 du présent document de base).

Le catalogue clients du Groupe comprend ainsi la majorité des leaders du domaine d'activité du Groupe tel que Intel Corporation, APY MICRO, Blade, OVH, Free et Caltech. Le Groupe a également su développer sa clientèle auprès de sociétés exerçant dans des domaines variés à l'instar de CGG, Witbe, l'institut du Cerveau et de la Moelle Epinière, IHU à Strasbourg ou encore ARIUS en France et à l'étranger.

Les dix premiers clients actifs du Groupe représentaient 90 % du chiffre d'affaires consolidé (dont 54 % pour Blade) pour l'exercice clos au 31 décembre 2017.

La répartition géographique des clients du Groupe au 31 décembre 2017 est illustrée ci-dessous :



 Pays de commercialisation  Etablissements du Groupe

Le Groupe entend également poursuivre l'investissement dans la recherche et le développement et l'innovation afin de proposer davantage de solutions à haute valeur ajoutée à ses clients et ainsi élargir son portefeuille de produits. Pour ce faire, le Groupe souhaite poursuivre l'accompagnement de ses clients historiques français et internationaux tout en pénétrant des marchés dans lesquels, il est plus faiblement implanté :

- à Dubaï où le Groupe a créé une filiale dont l'immatriculation est en cours, 2CRSI Middle East FZE, devant servir de relais local à sa politique de développement de son portefeuille clients au Moyen-Orient ;
- en Asie où le Groupe envisage l'ouverture d'un bureau courant 2018 ; et
- au Brésil où le Groupe envisage également l'ouverture d'un bureau au cours des deux prochaines années.

Le Groupe assure la commercialisation de ses produits et solutions principalement par de la vente directe, mais également par de la vente indirecte via un réseau de partenaires et de distributeurs, et enfin par le e-commerce (vente en ligne des produits phares).

Le Groupe a recours à plusieurs types de contrats pour commercialiser ses produits et solutions :

- les contrats « cadres » avec bons de commande, dont contrats « cadres » militaires à 10 ans ;
- les contrats « Volume » ; et
- les ventes à l'unité.

6.8 Environnement législatif et réglementaire

6.8.1 Règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (« Règlement REACH »)

Le Règlement REACH, modifié par le règlement (CE) n°1272/2008, est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007. Ce règlement a pour objet de protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques, tout en favorisant la compétitivité de l'industrie chimique de l'Union européenne. Le Règlement REACH met en place trois procédures distinctes mais

complémentaires consistant en l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.

Le système mis en place par le Règlement REACH repose sur deux principes. D'une part, il procède à un inversement de la charge de la preuve. En effet, il n'appartient plus aux autorités publiques d'évaluer la nocivité des substances afin de les réglementer mais il revient aux opérateurs économiques de rapporter la preuve de l'innocuité des substances chimiques qu'ils utilisent. Par ailleurs, le Règlement REACH conditionne l'accès des substances chimiques au marché communautaire à des obligations d'information. Ainsi, l'absence d'information sur une substance chimique interdit purement et simplement son utilisation dans le cadre du marché de l'Union européenne.

En vertu du Règlement REACH, le Groupe est ainsi soumis à des obligations propres à chaque substance chimique qu'il fabrique, importe ou utilise. Les obligations qui découlent du Règlement REACH dépendent de la place du Groupe dans la chaîne d'approvisionnement de la substance chimique en question.

De plus, le Groupe veille à mettre à jour la liste des substances candidates à l'autorisation ou à des restrictions afin de s'acquitter, lorsque cela est nécessaire, de ses obligations de communication au bénéfice ses clients.

6.8.2 Directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (« Directive RoHS II »)

La Directive RoHS II, modifiée par la directive (UE) 2017/2102 du Parlement européen et du Conseil du 15 novembre 2017, a remplacé la Directive 2002/95/CE (« **Directive RoHS** ») à compter du 3 janvier 2013. Les exigences de la Directive RoHS II s'appliquent exclusivement aux produits finis qui entrent dans son champ d'application. La Directive RoHS II interdit la mise en circulation dans l'Espace Economique Européen de tous les nouveaux équipements électriques et électroniques (« **EEE** ») contenant du plomb, du mercure, du cadmium, du chrome hexavalent, des polybromobiphényles (PBB) ou des polybromodiphényléthers (PBDE), à l'exception de certaines applications spécifiques, à des concentrations supérieures aux valeurs décidées par la Commission Européenne. Ces valeurs ont été établies à 0,01 % en poids par matériau homogène pour le cadmium et 0,1 % pour les cinq autres substances (par conséquent, la Directive RoHS II maintient ces pourcentages inchangés). Ces dispositions ont été transposées en droit français par le décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005.

Le Groupe, en tant que producteur d'équipements électroniques, veille à ce que ses produits répondent aux exigences de la Directive RoHS. Le Groupe ne fabrique pas l'ensemble des composants qu'il utilise, il s'assure cependant auprès de ses fournisseurs du respect de cette directive. Ce suivi, réalisé notamment par des demandes préalables de renseignements précises sur la composition des équipements électriques et électroniques, est assuré par Michel Wilmouth, co-fondateur du Groupe, et des personnes sous sa responsabilité.

6.8.3 Directive 2012/19/UE du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (« DEEE », la « Directive DEEE II »)

La Directive DEEE II et la directive européenne 2011/65/UE, relative à la limitation des substances dangereuses dans les EEE (refontes des directives 2002/96/CE et 2002/95/CE) imposent aux producteurs d'EEE des obligations encadrant leur conception, leur mise sur le marché et le traitement des déchets de ces produits. Ces directives ont notamment fixé des objectifs progressifs

de collecte et de recyclage des DEEE d'ici 2020 (objectif de collecte, à partir de 2019, de 65 % des EEE vendus).

Concernant leur obligation de collecte des DEEE, les producteurs peuvent recourir à des prestataires spécialisés. Le non-respect des dispositions applicables fait l'objet de sanctions administratives et pénales.

La Directive DEEE II a été transposée en droit français par le décret n° 2014-928 du 19 août 2014.

Le Groupe a recours à des fournisseurs spécialisés dans le traitement des déchets (en particulier les métaux) comme par exemple les sociétés Schroll et Derichebourg.

6.8.4 Norme CE

La Directive 2014/35/UE (également dénommée « Directive Basse Tension ») transposée en droit français par le décret n°2015-1083 du 27 août 2015 relatif à la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension est applicable au portefeuille de produits du Groupe. Le décret a pour objet d'assurer que le matériel électrique basse tension mis à disposition sur le marché satisfait à des exigences permettant un niveau élevé de protection de la santé et de la sécurité des personnes, des animaux domestiques et des biens, tout en permettant le bon fonctionnement du marché intérieur. Le matériel doit faire l'objet d'une procédure d'évaluation de conformité à l'issue de laquelle le marquage CE, lequel est soumis aux principes généraux de l'article 30 du Règlement (CE) n°765/2008 du 9 juillet 2009 fixant les prescriptions relatives à l'accréditation et à la surveillance du marché pour la commercialisation des produits, peut être apposé par le fabricant.

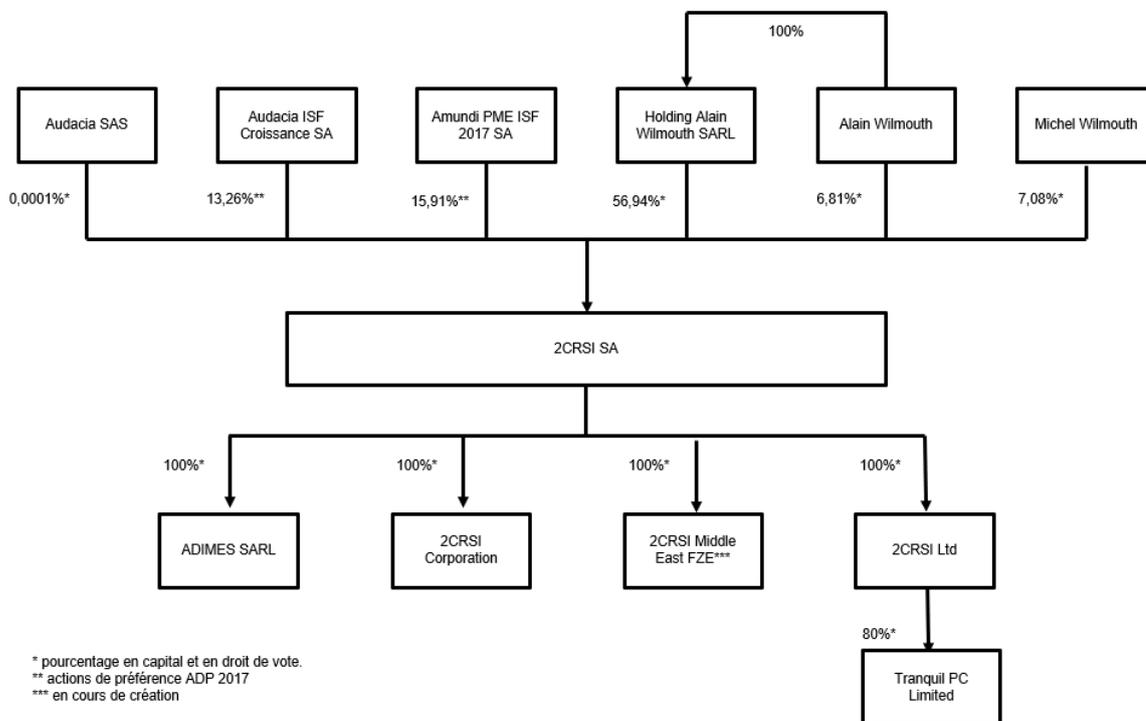
En tant que fabricant, le Groupe évalue la conformité de ses produits avant d'apposer le marquage CE. De même, en tant que distributeur, le Groupe vérifie que le matériel électrique porte le marquage CE et est accompagné de la documentation requise en langue française avant mise à disposition sur le marché français.

7 ORGANIGRAMME

7.1 Organigramme juridique du Groupe

7.1.1 Organigramme du Groupe à la date d'enregistrement du présent document de base

L'organigramme du Groupe ci-après présente l'organisation juridique du Groupe à la date d'enregistrement du présent document de base.



Les activités du Groupe sont décrites au Chapitre 6 « Aperçu des activités du Groupe » du présent document de base et les sociétés du Groupe sont décrites au paragraphe 7.2 « Filiales et participations » ci-dessous.

7.2 Filiales et participations

7.2.1 Principales filiales

Les principales filiales directes ou indirectes de la Société à la date du présent document de base sont décrites ci-après :

- **ADIMES SARL** est une société à responsabilité limitée à associé unique de droit français, au capital de 75.000 euros, dont le siège social est situé 4 rue Elsa Barraine, 67200 Strasbourg, France et immatriculée sous le numéro 519 630 008 au Registre du commerce et des sociétés de Strasbourg.
- **2CRSI Corporation** est une société de droit américain au capital de 1.000 dollars U.S., dont le siège social est situé 2711 Centreville Road, Suite 400, City of Wilmington County of New Castle, Delaware 19808 et enregistrée sous le numéro 5670175 au Delaware, États-Unis. Elle est créée pour assurer le développement de ses activités aux États-Unis.

- **2CRSI Ltd** est une société de droit anglais au capital d'une livre sterling, dont le siège social est situé au 1 New York Street, Manchester M1 4AD, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro 11283455 du Companies House.
- **Tranquil PC Limited** est une société de droit anglais au capital de 1.000 livres sterling, dont le siège social est situé à Queensmead Place, Trafford Park, Manchester, M17 1PH, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro 4750746 du Companies House.
- **2CRSI Middle East FZE**, société de droit de la Dubaï Silicon Oasis Authority au capital de 10.000 Dirham des Emirats-Arabes-Unis dont le siège social est situé à PO BOX 25775, Oud Metha – 18th street, Dubai, Emirats-Arabes-Unis..

ADIMES SARL, 2CRSI Corporation, 2CRSI Ltd et 2CRSI Middle East FZE sont détenues à 100 % par la Société.

Tranquil PC Limited est détenue à hauteur de 80 % par la Société (par l'intermédiaire de sa filiale 2CRSI Ltd).

A la date du présent document de base, la filiale 2CRSI Middle East FZE est dont l'immatriculation est en cours auprès des autorités locales.

7.2.2 Acquisitions et cessions récentes

Les acquisitions récentes du Groupe sont décrites au paragraphe 5.2.2 du présent document de base.

8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 Immobilisations corporelles importantes, existantes ou planifiées

Des informations sur les principales installations industrielles et commerciales du Groupe à la date du présent document de base sont fournies dans le tableau ci-dessous.

Pays	Ville (Région ou Etat)	Activité	Surface	Statut d'occupation
France	Strasbourg ⁽¹⁾ (Alsace)	Sièges ⁽²⁾ / Bureaux/ Production/ Recherche et développement	2.484,58 m ²	Locataire
	Massy (Ile de France)	Bureaux	204 m ²	Locataire
États-Unis	San Jose (Californie)	Bureaux/ Production/ Recherche et développement	1.579,35 m ²	Locataire
Royaume-Uni	Manchester	Siège ⁽³⁾ /Bureaux/ Production/ Recherche et développement	625,05 m ²	Locataire

(1) 4 sites du Groupe sont situés à Strasbourg.

(2) Sièges sociaux de la Société et d'ADIMES SARL.

(3) Siège social de Tranquil PC Limited

A la date du présent document de base, la filiale 2CRSI Ltd ne dispose pas de bureaux.

La Société estime que les baux ci-dessus ont été conclus à des conditions de marché normale.

8.2 Facteurs environnementaux susceptibles d'influencer l'utilisation des immobilisations corporelles du Groupe

Compte tenu des activités du Groupe et de ses immobilisations corporelles actuelles, le Groupe estime qu'il n'existe pas de questions environnementales pouvant influencer de manière significative l'utilisation de ses immobilisations corporelles. Toutefois, le Groupe porte une attention particulière à l'empreinte environnementale de ses activités et des produits qu'il distribue et a pour objectif de poursuivre la mise en œuvre d'une politique de croissance rentable, pérenne et responsable sur les plans social, environnemental et sociétal. Les procédures internes mises en place par le Groupe sont décrites au paragraphe 6.8 du présent document de base.

Le Groupe envisage la mise en place et le suivi d'indicateurs de responsabilité sociétale de l'entreprise (« RSE ») dans la perspective de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

Des informations concernant les aspects environnementaux pouvant influencer sur l'utilisation des actifs immobiliers figurent au paragraphe 4.5.2 et au paragraphe 6.8 du présent document de base.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Le lecteur est invité à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et aux résultats du Groupe avec l'ensemble du présent document de base et notamment les états financiers consolidés du Groupe établis sur une base volontaire, en normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne, figurant au Chapitre 20 « États financiers consolidés établis en normes IFRS pour les exercices clos au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017 » du présent document de base.

La Société détient à 100 % la société domiciliée aux Etats Unis – 2CRSI Corporation. Au cours de l'exercice 2017, la Société a acquis 100 % des titres de ADIMES SARL. Cette société était jusqu'à l'acquisition contrôlée par Alain et Michel Wilmouth (voir les paragraphes 7.1 et 7.2 du présent document de base).

Dans le cadre de la préparation des Comptes Consolidés, selon les normes IFRS, l'acquisition de ADIMES SARL a été reflétée comme étant réalisée au 1^{er} janvier 2016 et ce pour répondre à un enjeu de comparabilité des exercices clos au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017.

9.1 Introduction

Le Groupe est un acteur français de premier plan sur le marché international des serveurs sur mesure adaptés à chaque client, data centres et à la *blockchain*. Il conçoit, développe et commercialise des baies et serveurs de stockage pour des clients principalement basés en Europe, en Asie et aux Etats Unis. Ces produits sont utilisés dans les solutions de stockage des données, le *cloud computing*, la *virtualization*, le *big data*, la CCTV, le broadcast, le HPC, l'Internet des objets, le *cloud gaming*, le rendu 3D, le *deep learning* et l'intelligence artificielle.

Le Groupe, présent historiquement au travers de ses filiales en France et aux Etats Unis, a créé une filiale à Dubaï (dont l'immatriculation est en cours) et a fait l'acquisition de Tranquil PC Limited en Angleterre en avril 2018 via sa filiale 2CRSI Ltd (voir le paragraphe 5.2.2 du présent document de base).

L'activité du Groupe est portée par la demande forte du marché de solutions de stockage, par l'accroissement de la demande de puissance de calcul et par l'évolution des solutions de stockages proposées (intelligence artificielle, efficacité énergétique et data centres durables).

Depuis sa création, le Groupe a pu financer son développement avec :

- l'excédent de trésorerie généré par le développement de l'activité ;
- des financements via des contrats de financement auprès d'organismes bancaires ;
- des émissions de titres (actions de préférence ADP 2017) ;
- des remboursements reçus au titre du CIR ;
- des subventions et aides à l'innovation de BPI France ;
- des emprunts auprès des établissements de crédits ; et
- la mise en place de programme d'affacturage.

9.2 Principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité et les résultats

Certains facteurs clés ainsi que certains événements passés et opérations, ont eu, et pourraient continuer d'avoir, un impact sur l'activité et les résultats du Groupe présentés ci-dessous.

Par ailleurs, le Chapitre 4 « Facteurs de risques » du présent document de base détaille les risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Croissance du chiffre d'affaires du Groupe dans un contexte de croissance du marché des serveurs

Le marché mondial traditionnel des serveurs, sur lequel le Groupe est positionné, était jusqu'à maintenant considéré comme un marché mature et les études de marché pour 2017 et les années précédentes anticipaient une croissance stable de l'ordre de 3 % à 5 % à moyen court terme en valeur. Toutefois, en 2017, et en particulier au cours du quatrième trimestre, la croissance du marché s'est fortement accélérée. Ainsi, selon Gartner¹⁶, le marché mondial des serveurs a cru de 8,8 % en valeur et 3,1 % en volume en 2017. Au quatrième trimestre, cette croissance s'est accélérée, avec une augmentation du marché en valeur de 25,7 % (pour atteindre 18,5 milliards de dollars U.S.) et en volume de 10,4 % par rapport au quatrième trimestre 2016.

De la même manière, la croissance du chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'est fortement accélérée en 2017 par rapport à 2016 (+ 169 %). La croissance du chiffre d'affaires au premier trimestre 2018, comparée au 1^{er} trimestre 2017, confirme cette dynamique.

La croissance du marché repose notamment sur celle du « *big data* » et de l'intelligence artificielle qui sont considérés comme des fondements de la quatrième révolution industrielle. Selon l'IDC, la quantité de données produites et à analyser devrait ainsi être multipliée par 10 entre 2016 et 2025 pour représenter 163 zettabytes (10^{21}). Ces données seront stockées dans des data centres, dont la capacité de stockage devrait, selon Statista, être multipliée par plus de cinq entre 2015 et 2020 pour représenter 915 exabytes (10^{18}). Corrélativement, le marché des équipements des data centres, dont les serveurs, devrait, toujours selon Statista, être multiplié par près de deux sur la même période, pour atteindre 71,21 milliards de dollars U.S. En se positionnant notamment sur le marché du *cloud* et des data centres, le Groupe compte bénéficier de cette croissance (voir le paragraphe 6.5.1.1 du présent document de base).

Cette croissance représente également un enjeu environnemental car environ 40 % des coûts des data centres sont liés à la consommation d'électricité et, au niveau mondial, les data centres constituent aujourd'hui le sixième pays en termes de consommation d'électricité. Ainsi, Statista prévoit une multiplication par trois du marché Nord-Américain des équipements de refroidissement pour data centre sur la période comprise entre 2013 et 2020. Par l'innovation et la recherche appliquée, le Groupe propose des solutions présentant une consommation énergétique optimisée et devrait bénéficier de cette tendance (voir le paragraphe 6.5.2 du présent document de base).

Pour tirer parti au mieux de cette croissance, le Groupe devra accroître sa visibilité et ses parts de marché. Ainsi :

- pour remporter le marché Blade, le Groupe a dû consentir à une diminution de sa marge commerciale sur les serveurs concernés. Cela s'est traduit par une croissance plus forte des achats consommés (+215% entre 2016 et 2017) que celle du chiffre d'affaires (+169 % sur la période).
- le Groupe s'est doté d'une infrastructure industrielle capable d'accompagner l'accélération de sa dynamique commerciale, mais il devra, pour accompagner sa croissance, procéder à un renforcement de ses équipes dans les domaines de la recherche et développement, de la recherche appliquée, de l'industrialisation, de la production, de la chaîne logistique, de la vente, du marketing et du service après-vente. Ainsi à la date du présent document de base, le Groupe emploie plus de 130 personnes, à comparer à 75 personnes au 31 décembre 2017.

¹⁶ Gartner 8 mars 2018

Frais de recherche et développement

La capacité de proposer des solutions innovantes et disruptives a été et continuera d'être l'une des caractéristiques du Groupe. A ce titre, le Groupe a consacré chaque année et continuera à consacrer dans le futur une part de ses dépenses et de ses équipes à l'innovation et en particulier à la recherche et développement. Au cours des exercices 2016 et 2017 les dépenses de recherche et développement se sont respectivement élevées à 839 milliers d'euros (dont 358 milliers d'euros capitalisés) et 1.348 milliers d'euros (dont 456 milliers d'euros capitalisés). Les activités de recherche et développement du Groupe ont été favorisées par l'obtention du CIR en 2016 et 2017 pour un montant de 219 milliers d'euros et 347 milliers d'euros, respectivement.

La pénurie de composants informatiques

Le marché des composants électroniques et informatiques connaît depuis plusieurs années des pénuries liées, d'une part, à des difficultés d'approvisionnement en terres et métaux rares et, d'autre part, à des sous-capacités de production chez les fabricants et enfin à des causes variées (tremblement de terre à Taïwan, inondation en Thaïlande ou encore tsunami au Japon) ce qui causent brutalement une rupture dans les chaînes d'approvisionnement et créent une spéculation sur les pièces disponibles.

Ces pénuries entraînent des retards de livraison et des variations importantes de prix des composants. Le Groupe a été généralement en mesure de reporter les hausses de prix des composants sur ses prix de vente. De même, les clients du Groupe ont généralement accepté d'être livrés à une date plus tardive que celle initialement prévue du fait de l'origine externe au Groupe, des causes des retards de livraison des composants qui ont pu se produire.

Cette situation de pénurie n'a donc pas eu, jusqu'à maintenant, d'impact significatif sur la performance du Groupe, mais cela pourrait changer dans le futur. La capacité du Groupe à sécuriser des partenaires stratégiques a permis au Groupe de s'assurer un approvisionnement régulier auprès des grands donneurs d'ordre de l'industrie (Intel Corporation, Nvidia Corporation, Western Digital, etc.).

Taux de change

Le Groupe réalise une part significative de ses ventes en engageant des dépenses en devises locales, principalement en dollars U.S. Les filiales du Groupe peuvent être amenées à réaliser des opérations dans des devises différentes de leurs devises locales respectives. Ces opérations sont converties au cours de change en vigueur à leur date de réalisation dans les comptes de chacune des filiales concernées. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en devises locales en utilisant les cours de change à la date de clôture.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés du Groupe, les états financiers de chacune des filiales sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la clôture pour le bilan et au taux de change moyen pour le compte de résultat.

Les variations de change peuvent donc avoir un impact sur l'ensemble des états financiers et en particulier, sur le niveau du chiffre d'affaires, des achats consommés et de la marge. Les principaux taux de change concernés sont l'euro / dollar et, à l'avenir, l'euro / livre sterling.

Mode de financement de certains clients du Groupe

Le crédit-bail est, avec le crédit classique, l'un des principaux moyens permettant aux entreprises de financer des biens d'équipement à usage professionnel. Dans le domaine d'activité du Groupe, l'obtention de ce type de financement ne pose en général pas de difficulté, les serveurs étant pour le crédit bailleur facilement négociables.

Actuellement, dans le cadre du contrat avec Blade, le Groupe a mis en place une solution dans laquelle il a, d'une part, signé un contrat de location financement avec Blade et, d'autre part, assuré le financement de la production de ces serveurs via des contrats de financement avec des organismes bancaires. Ce montage impacte significativement la structure des comptes du Groupe (voir le paragraphe 9.4 du présent document de base). Par ailleurs, le Groupe se trouve ainsi exposé à un risque de contrepartie sur Blade (voir le paragraphe 4.7.1 du présent document de base).

Le Groupe discute actuellement avec des organismes bancaires afin de transférer son risque sur les clients auprès des entreprises spécialisées dans le crédit-bail et d'obtenir pour eux de nouvelles formes de financement. En parallèle aux solutions de financement mis en place par ces organismes bancaires, le Groupe proposerait à ces clients des contrats de services complémentaires, tels que la maintenance des équipements ou la mise à jour des logiciels. Ceci permettrait au Groupe de développer son chiffre d'affaires d'une manière différente mais également de fidéliser sa clientèle, à plus forte raison celle qui recourt au crédit-bail dans le but d'accéder à du matériel à forte obsolescence. Cet enjeu est stratégique car il représente un critère de décision des directions financières des clients et prospects du Groupe.

9.3 Principaux postes du compte de résultat

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé se compose de ventes de serveurs, de composants, de contrats de location financement avec Blade (voir le paragraphe 9.5 du présent document de base) et dans une moindre mesure de prestations de services (installation, tests et maintenance). L'ensemble de ces ventes et prestations sont majoritairement payées au moyen de virements bancaires.

Pour l'ensemble des clients, la comptabilisation du chiffre d'affaires est réalisée à la livraison de la solution. Le paiement de la solution intervient (i) soit en plusieurs étapes, avec un premier paiement à la commande représentant environ 15 % du chiffre d'affaires, puis un paiement étalé sur trois années par un mécanisme de financement bancaire, (ii) soit à 45 jours.

Le Groupe signe des contrats de durées variables allant de la fourniture ponctuelle de serveurs informatiques à des contrats sécurisés sur plusieurs exercices (mais toujours sur la base de commandes). Ainsi, il a signé avec un groupe aéronautique un contrat de vente de serveurs sur plusieurs années.

Historiquement, le Groupe affiche un taux de rétention clients élevé. Sur les 10 premiers clients du Groupe en 2015, tous sont encore clients en 2017. Huit d'entre eux dans le top 20 de 2017 dont cinq toujours dans le Top 10.

Autres produits

Les autres produits sont principalement constitués de :

- subventions publiques ;
- CIR ; et
- production stockée : les baies se composent de différents éléments. Ces éléments sont stockés puis assemblés pour former les baies. Les éléments sont sortis des stocks et les baies terminées sont vendues ou inscrites en production stockées si elles sont en cours de production.

Achats consommés

Les achats consommés sont principalement constitués des achats de composants pour la conception des serveurs et des baies. Ils regroupent également les achats de matériels destinés à la revente comme par exemple des serveurs standards ainsi que les gains et pertes de change sur les achats. Les achats représentent 82 % du chiffre d'affaires du Groupe et 84 % des charges opérationnelles du Groupe.

Charges externes

Les charges externes incluent les prestations de services telles que les honoraires des prestataires externes pour les opérations d'usinage, les coûts de personnels intérimaires, les coûts de transport des produits vendus, la refacturation par Holding Alain Wilmouth de la rémunération d'Alain Wilmouth¹⁷ et les frais généraux tels que les frais d'assurance, d'entretien, de marketing et de déplacement. Les charges externes sont présentées nettes des montants capitalisés dans les frais de développement (soit 26 milliers d'euros en 2017).

Impôts et taxes

Les impôts et taxes sont constitués principalement des Cotisations Foncières des Entreprises (CFE) et des Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Charges de personnel

Les charges de personnel correspondent à l'ensemble des éléments fixes et variables des rémunérations versées aux employés, ainsi qu'aux charges sociales qui s'y rapportent, aux charges liées aux engagements de retraites et assimilés et au CICE. Les charges de personnel sont présentées nettes des charges de personnel capitalisées dans les frais de développement (soit 205 milliers d'euros en 2017). Les charges de personnel représentent 7,6 % du chiffre d'affaires 2017.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont composés des plus ou moins-values sur la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles. Ce poste est très marginal sur les exercices clos au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016.

Dotations nettes aux amortissements et provisions

Les amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles sont calculés sur une base d'amortissement linéaire sur leur durée de vie estimée. Les dotations aux amortissements sont générées par la mise en service effective des immobilisations concernées. Ce poste comprend également les impacts liés à l'application de la norme IFRS 16 « contrats de location » avec l'amortissement du droit d'utilisation présenté à l'actif du bilan en « Immobilisations corporelles » qui représente 68 % des dotations nettes en 2017.

Résultat opérationnel courant

Le compte de résultat consolidé présente un résultat opérationnel courant qui comprend l'ensemble des charges et produits liés à l'activité courante de l'entreprise et avant prise en compte des « Autres produits et charges non courants ». Il n'y a pas d'autres produits et charges non courants au titre des exercices 2016 et 2017.

¹⁷ Voir le paragraphe 15.1.2 du présent document de base.

Résultat opérationnel

Le compte de résultat consolidé présente un résultat opérationnel sans distinction de leur caractère récurrent ou non et exclut les charges et produits résultant des activités financières et de l'impôt. Le compte de résultat consolidé est présenté par nature. Les frais de recherche et développement sont ventilés entre les différents postes de charges. Le résultat opérationnel représentait 5,5 % du chiffre d'affaires en 2017, contre 2,9 % en 2016.

Résultat financier

Le résultat financier est constitué principalement du coût net de financement, de la charge financière calculée relative à l'application d'IFRS 16 « contrats de Location », dont celle relative aux contrats de financement de serveurs vendus à Blade (voir le paragraphe 9.5 du présent document de base). En 2017, le résultat financier est également constitué des intérêts sur le financement des produits vendus correspondant à l'effet de désactualisation des créances financières, ainsi que de la charge d'intérêts relative aux actions de préférence.

Impôts sur les résultats

Le poste Impôt sur le résultat comprend tous les impôts sur les résultats et les variations nettes d'impôts différés comptabilisés sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Le taux moyen d'imposition en 2017 était de 48,71 %.

Résultat net

Le résultat net correspond à la somme du résultat opérationnel, du résultat financier et de l'impôt. Le résultat net représentait 2,1 % du chiffre d'affaires en 2017, contre 2,5 % en 2016.

9.4 Principaux indicateurs de performance

Les principaux indicateurs de performance comprennent le chiffre d'affaires (voir ci-dessus), l'EBITDA et du taux de marge d'EBITDA.

EBITDA

Le Groupe a choisi de présenter un EBITDA (« *Earnings Before Interests, Taxes, Depreciation and Amortization* ») pour faciliter l'analyse du lecteur. L'EBITDA n'est pas un indicateur normé dans le cadre des IFRS et ne constitue pas un élément de mesure comptable de la performance financière du Groupe. Il doit être considéré comme une information complémentaire, non substituable à toute autre mesure de performance opérationnelle et financière à caractère strictement comptable, telle que présentée dans les états financiers consolidés du Groupe et leurs notes aux Comptes Consolidés.

L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et provisions et les autres charges et produits opérationnels non courants. Ces charges et produits opérationnels non courants comprennent notamment les dépréciations d'actifs incorporels, les résultats de cession d'actifs immobilisés, les coûts de restructuration, les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs.

La note 6.5 « Performance opérationnelle » aux annexes aux Comptes Consolidés détaille les éléments de rapprochement entre le résultat opérationnel et l'EBITDA pour les exercices clos au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017.

Taux de marge d'EBITDA

Le taux de marge d'EBITDA correspond au ratio EBITDA sur le chiffres d'affaires.

9.5 Impacts du traitement comptable des contrats de financement de serveurs avec certains organismes bancaires et des contrats de location financement avec Blade

Sur le second semestre 2017, la Société a signé un contrat de location financement avec Blade pour plus de 3.500 serveurs principalement en France et également aux Etats-Unis. Afin d'assurer le financement de la production de ces serveurs, la Société a signé des contrats de financement de serveurs avec des organismes bancaires. Le traitement comptable de ces opérations, conformément aux normes IFRS 15 et 16 se traduit de la manière suivante :

Traitement des contrats de financement de serveurs avec les organismes bancaires

Conformément à IFRS 15, le contrôle des serveurs « vendues » aux organismes bancaires aux termes de ces contrats de financement des serveurs n'étant pas transféré auxdits organismes, aucun chiffre d'affaires n'a été reconnu à ce titre.

Impact sur le bilan et le compte de résultat

Le montant de ces financements est comptabilisé en dettes financières conformément à IAS39, pour un montant de 13.466 milliers d'euros au 31 décembre 2017. Les loyers versés aux organismes bancaires sont comptabilisés pour la partie correspondant aux intérêts, en charges financières (119 milliers d'euros sur l'exercice 2017), et pour la partie correspondant à l'amortissement du capital en diminution de la dette financière. Le taux de ces financements est compris entre 3 et 6 %.

Impact sur le tableau de flux de trésorerie

L'ensemble des flux de trésorerie ci-dessus sont enregistrés en « flux générés par les opérations de financement » dans le tableau des flux de trésorerie, en « encaissement des nouveaux emprunts » pour le montant des financements et en « intérêts financiers versés » et « Remboursement d'emprunt et d'avances conditionnées » pour, respectivement, la partie correspondant aux intérêts et la partie correspondant à la diminution de la dette financière. Au cours de l'exercice 2017, la société a ainsi encaissé 14.970 milliers d'euros au titre de ces financements et versé 57 milliers d'euros d'intérêts et 1.566 milliers d'euros de remboursement.

Traitement du contrat de location financement avec Blade

Le contrat de location financement avec Blade inclut une option d'achat à la main du preneur à un prix considéré comme fortement avantageux. Celui-ci a donc été considéré comme un contrat de location financement conformément à IFRS 16, la Société étant considérée comme un bailleur fabricant distributeur.

Impact sur le compte de résultat

La juste valeur des serveurs livrés au cours de l'exercice, correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs dûs par Blade, est comptabilisée en chiffre d'affaires. La différence entre le montant ainsi comptabilisé en chiffre d'affaires à la livraison et le prix total payé par Blade sera comptabilisée en produit financier, au fur et à mesure des paiements effectués par Blade sur la durée du contrat.

Un chiffre d'affaires de 16.559 milliers d'euros et des produits financiers de 86 milliers d'euros ont ainsi été constatés en 2017, correspondant respectivement à la livraison de 149 baies de serveurs et à l'investissement net relatif au contrat de location-financement.

Impact sur le bilan

A la date de prise d'effet du contrat, correspondant à la livraison des différents serveurs, une créance financière correspondant à la valeur actualisée, au taux moyen implicite du contrat de 4,99 %, des paiements futurs dus par Blade (correspondant au chiffre d'affaires comptabilisé) est enregistrée en actif financier. Au fur et à mesure des paiements effectués par Blade, une partie de ceux-ci est affectée au remboursement de cette créance et une autre partie en produits financiers. La partie comptabilisée en produits financiers correspond donc à la « désactualisation » de la créance financière (puisque celle-ci était la valeur actualisée des paiements futurs dus par Blade).

Une créance financière (part courante et part non courante) de 12.779 milliers d'euros – correspondant au chiffre d'affaire comptabilisé diminuée des montants reçus de Blade sur l'exercice, a été ainsi comptabilisée au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, les serveurs non livrés sont comptabilisés en stock.

Impact sur le tableau de flux de trésorerie

Le paiement effectué par Blade à la livraison, soit 15 % du prix, puis les paiements ultérieurs reçus au cours du même exercice, sont enregistrés en flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles, soit 3.836 milliers d'euros. (voir les notes 5.11 « Dettes financières courantes et non courante », 5.11.3 « Dettes relatives aux contrats de financement » et 6.1.1 « Opération Blade » aux annexes aux Comptes Consolidés et les paragraphes 10.2.1 et 10.2.3 du présent document de base.)

9.6 Présentation et analyse des comptes de résultat pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Chiffre d'affaires	30.558	11.377
Autres produits opérationnels courants	875	250
Produits des activités ordinaires	31.433	11.626
Achats consommés	25.007	7.950
Charges externes	1.714	1.067
Impôts et taxes	120	61
Charges de personnel	2.337	1.748
Autres produits et charges opérationnels	19	43
Dotations nettes aux amortissements et provisions	548	427
Résultat opérationnel courant	1.687	331
Autres charges et produits non courants	-	-
Résultat opérationnel	1.687	331
Résultat financier	(432)	(107)
Produits (Charges) d'impôt	(612)	55
Résultat net consolidé	643	279

9.7 Chiffre d'affaires et autres produits

Le total du chiffre d'affaires et autres produits s'élève à 31.433 milliers d'euros en 2017 contre 11.626 milliers d'euros en 2016, soit un taux de croissance de 170 % y compris autres produits.

L'augmentation du chiffre d'affaires du Groupe a été portée par la croissance du marché mondial des serveurs au cours de l'exercice 2017, en particulier au quatrième trimestre (+25,7 % en valeur et +10,4 % en volume par rapport au même trimestre 2016 – voir le paragraphe 6.4.1 du présent document de base). Au-delà, le Groupe a réussi à capitaliser sur cette tendance grâce :

- Au succès commercial de sa gamme des produits « OCtoPus », à destination du marché du *cloud gaming*, mais aussi du calcul haute-performance (HPC) ou du monde de la *blockchain*, qui a représenté plus de 50 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2017.
- A un portefeuille de clients de plus en plus important et un revenu par client en augmentation (montée en gamme auprès de clients dans le secteur de la défense notamment).
- Un accroissement de l'activité auprès des universités et des centres de recherche (CEA, California Institute of Technology, University of California San Diego, Northwestern University), notamment avec les serveurs « 2U 24NVMe » du Groupe, une solution de transfert de données 1.000 fois plus rapide que les solutions existantes et permettant à ces entités d'échanger instantanément des pétaoctets de données à travers le monde (voir « Stockage et *Data Transfer Node* (Caltech) dans le paragraphe 6.5.1.1 du présent document de base.
- Le renforcement des équipes et de l'activité commerciale et marketing du Groupe, qui a renforcé sa présence sur de nombreux marchés sectoriels afin de pouvoir étoffer son réseau de revendeurs et intégrateurs. La recherche de dialogues en direct avec les utilisateurs a été favorisée par la présence du Groupe sur de nombreux salons professionnels tels que :
 - les salons dédiés au calcul haute-performance (HPC) : SC'17 (Denver, Etats-Unis), ISC'17 (Francfort, Allemagne), Teratec 2017 (Campus de Polytechnique, Palaiseau, France) ;
 - les salons de la technologie industrielle : Gitex'17 (Dubai, EAU), Messegelände Hanovre (Allemagne) ;
 - les salons orientés *cloud* et internet : WHD.Global (Rust, Allemagne), Cloud Expo Europe (Paris, France), OVH Summit (Paris, France) ; et
 - les salons métiers : Transrail 2017 (Paris, France), JRES (Nantes, France), NAB Show (Las Vegas, Etats-Unis).

En 2017, le chiffre d'affaires est constitué de 21.629 milliers d'euros auprès de clients en France et 8.929 milliers d'euros hors de France (principalement aux Etats Unis). En 2016, le chiffre d'affaires est constitué de 9.213 milliers d'euros auprès de clients en France et 2.164 milliers d'euros hors de France (principalement aux Etats Unis).

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant a augmenté de 1.356 milliers d'euros entre 2016 et 2017. Il s'est élevé à 1.687 milliers d'euros en 2017 contre 331 milliers d'euros en 2016. Cette amélioration est principalement due à l'effet de levier opérationnel. En effet, les charges de personnel et les charges externes ont évolué de 34 % et 61 % respectivement alors que le chiffre d'affaires a cru de 169 % :

- les achats consommés se sont élevés à 25.007 milliers d'euros en 2017 contre 7.950 milliers d'euros en 2016, soit une croissance de 215 %. Cette croissance plus rapide que celle du

chiffre d'affaires (+ 169 %) traduit le fait que, pour remporter le marché Blade, le Groupe a dû consentir à une diminution de sa marge commerciale sur les serveurs concernés ;

- les charges externes se sont élevées à 1.714 milliers d'euros en 2017 contre 1.067 milliers d'euros soit une croissance de 61 %. Cette augmentation des charges externes est directement liée à la croissance de l'activité du Groupe. Elle se concentre principalement sur les charges liées aux frais de recrutement, à un recours plus important à des intérimaires, aux frais de déplacement, aux honoraires, aux commissions pour la négociation de contrats commerciaux et frais de représentation ; et
- les charges de personnel se sont élevées à 2.337 milliers d'euros en 2017 contre 1.748 milliers d'euros en 2016, soit une croissance de 34 %. Cette augmentation des charges de personnel est directement liée à la croissance de l'activité. Le nombre moyen de salariés était de 75 personnes sur l'exercice 2017 contre 49 personnes pour l'exercice précédent. Une part importante des recrutements a eu lieu au cours du dernier trimestre 2017 et ne produira son plein effet qu'en 2018. L'augmentation des effectifs s'est principalement concentrée sur le recrutement des agents de production pour servir le contrat de location financement avec Blade et la professionnalisation de l'équipe d'encadrement. Les charges de personnel ont été compensées par un produit de CICE de 81 milliers d'euros en 2017 contre 56 milliers d'euros en 2016. Le montant des charges de personnel capitalisées dans les frais de développement s'élevait respectivement à 206 milliers d'euros et 205 milliers d'euros au titre des exercices 2016 et 2017.

Le résultat opérationnel courant représentait 5,5 % du chiffre d'affaires en 2017, contre 2,9 % en 2016. L'impact de la croissance des achats consommés plus rapide que celle du chiffre d'affaires a été plus que compensée par la croissance moins rapide des charges externes et des charges de personnel.

La marge opérationnelle profite également d'une hausse des dotations nettes aux amortissements et provisions inférieure à celle du chiffre d'affaires malgré (i) l'effet année pleine de l'amortissement sur 3 ans de nouveaux serveurs, d'une valeur totale de 450 milliers d'euros, pour la recherche et développement et (ii) l'impact des amortissements liés à la norme IFRS 16 sur les nouveaux locaux pris en location en 2017.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'est élevé à 1.687 milliers d'euros en 2017 contre 331 milliers d'euros en 2016. Il est identique au résultat opérationnel courant.

EBITDA¹⁸

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le résultat opérationnel et l'EBITDA pour les exercices clos au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Résultat opérationnel	1.687	331
Dotations nettes amortissements et provisions	548	427
Autres produits et charges non courantes	0	0
EBITDA	2.235	757

¹⁸ La notion d'EBITDA est définie au paragraphe 9.4.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
<i>Taux de marge d'EBITDA</i>	7,3 %	6,7 %

L'EBITDA a enregistré une croissance de 195,2 % entre 2016 et 2017. Rapporté au chiffre d'affaires, le taux de marge d'EBITDA est ainsi passé de 6,7 % en 2016 à 7,3 % en 2017. Une amélioration du taux de marge d'EBITDA en période de croissance de 169 % de l'activité (taux de croissance du chiffre d'affaires) traduit la forte valeur ajoutée des solutions du Groupe, quand bien même celui-ci a dû consentir une marge commerciale plus faible sur les serveurs du contrat Blade. Cette évolution positive du taux de marge d'EBITDA traduit également la capacité du Groupe à maîtriser la pression d'augmentation des prix sur les composants et à la refacturer aux clients finaux, sa capacité à construire des marges sur les nouvelles solutions générant des montants de chiffres d'affaires par client plus importants et la maîtrise de la croissance des frais fixes et généraux.

Résultat financier

Le résultat financier est principalement composé du coût d'endettement. Ce dernier représentait une charge de 518 milliers d'euros en 2017 contre une charge de 107 milliers d'euros en 2016, soit une augmentation de 411 milliers d'euros. Cette augmentation est principalement due aux charges d'intérêts liées à l'émission des actions de préférence pour 258 milliers d'euros et aux intérêts relatifs au financement auprès des organismes bancaires des produits vendus pour 119 milliers d'euros, partiellement compensés par l'effet de « désactualisation » des créances financières pour 86 milliers d'euros, correspondant au produit financier relatif à la créance.

Impôts

Les charges d'impôts s'élèvent à 612 milliers d'euros en 2017 soit un taux effectif d'impôt de 48,7 %, contre un produit d'impôt de 55 milliers d'euros en 2016.

Le Groupe a été principalement bénéficiaire depuis sa création et dispose d'un montant de déficits fiscaux non activés de 696 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Le CIR n'est pas constaté sur la ligne impôt. Il est constaté sur la ligne « Autres Produits des activités ordinaires » au sein du résultat opérationnel, au rythme auquel les investissements capitalisés qui l'ont généré sont amortis. Les crédits d'impôt recherche non encore encaissés, soit 347 milliers d'euros au 31 décembre 2017 et 219 milliers d'euros au 31 décembre 2016 sont inscrits au bilan dans le poste « Autres actifs courants ».

10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 Présentation Générale

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres consolidés du Groupe s'élevaient à 1.356 milliers d'euros contre 688 milliers d'euros au 31 décembre 2016. En outre, les dettes financières nettes du Groupe s'élevaient à 3.255 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 2.551 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Le tableau ci-dessous présente le détail de la dette nette au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Avances remboursables	336	331
Actions de préférence	3.268	-
Concours bancaire	13	590
Emprunts auprès des établissements de crédit	1.113	1.613
Dette de location	1.837	1.277
Dette de financement	13.466	-
Affacturage	1.487	470
Total Dettes Financières et dettes de location	21.520	4.282
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.679	454
Droit d'utilisation de l'actif, net	1.807	1.276
Créances financières, net	12.779	-
Total dettes, nettes	3.255	2.551

- Dans le cadre du contrat de location financement avec Blade de serveurs assortis d'un paiement sur 3 ans, le Groupe a financé la production des serveurs au travers de contrat de cession-bail de serveurs avec des organismes bancaires. Au sens d'IFRS 15, le contrat de financement de serveurs conclu entre le Groupe et les organismes bancaires n'est pas un contrat de vente. En effet, le Groupe ne leur transfère pas le contrôle de l'actif. Compte tenu de l'absence de cession, les contrats de financement des serveurs ne sont pas à traiter comme des contrats de location au sens d'IFRS 16. Ces contrats ont été traités comme un financement obtenu par le Groupe et les montants reçus des organismes bancaires ont été traités comme des dettes financières, pour un montant de 13.466 milliers d'euros au 31 décembre 2017. (voir la note 5.11.3 « Dettes relatives aux contrats de financement » aux annexes aux Comptes Consolidés).

La juste valeur des serveurs livrés sur 2017 a été comptabilisée en chiffre d'affaires, au titre d'une vente à crédit, avec en contrepartie une créance financière comptabilisée au bilan au titre des paiements de loyers à recevoir. Au 31 décembre 2017, le solde de la créance financière s'élève à 12.779 milliers d'euros (voir la note 6.1.1 « Opération Blade » aux annexes aux Comptes Consolidés).

- Afin de financer son activité, la Société a réalisé une augmentation de capital au cours de 2017. A ce titre, 3.500.000 BSA (donnant chacun le droit à une ADP 2017) ont été souscrits et exercés par la société de gestion Audacia. Ces ADP 2017 sont perpétuelles et ne comportent pas de mécanisme contractuel de remboursement ou de conversion. Elles donnent en revanche un droit à un dividende prioritaire, que 2CRSI doit obligatoirement verser en cas de résultats distribuables ; dans le cas où il n'y aurait pas eu de résultats distribuables durant plus de

6 exercices consécutifs, les ADP 2017 donnent droit au paiement d'un dividende prioritaire. Conformément à IAS 32, 2CRSI a comptabilisé une dette à son bilan à hauteur de la totalité du prix de souscription des ADP 2017 net des frais d'émission, soit un montant de 3.268 milliers d'euros intérêts courus inclus au 31 décembre 2017 (voir la note 5.11.4 « Actions de préférence ADP 2017 » aux annexes aux Comptes Consolidés).

- Le Groupe a souscrit à plusieurs emprunts auprès d'établissements de crédit notamment pour l'aménagement de ses locaux, pour le financement de ses activités à l'international, ou pour financer des projets de recherche et développement, dont le montant s'élève à 1.113 milliers d'euros au 31 décembre 2017 (voir la note 5.11.1 « Dettes auprès d'établissements de crédit » aux annexes aux Comptes Consolidés).
- Conformément à IFRS 16, le Groupe a reconnu l'ensemble de ses contrats de location de serveurs utilisés pour ses activités de recherche et développement au bilan. A ce titre, un passif financier a été comptabilisé au titre de ses obligations locatives ainsi qu'un droit d'utilisation à l'actif pour le même montant. Ce droit d'utilisation est ensuite amorti sur la durée estimée d'utilisation de ce droit et s'élève à 1.807 milliers d'euros au 31 décembre 2017 ; le passif est amorti sur la base des paiements des loyers et s'élève à 1.837 milliers d'euros au 31 décembre 2017 (voir la note 8.1 « Contrats de location en tant que preneur » aux annexes aux Comptes Consolidés).

Au 31 décembre 2017, la Société bénéficie d'une situation bilancielle saine avec un endettement financier net de 3.255 milliers d'euros, maîtrisé dans un contexte de forte croissance avec une augmentation de 704 milliers d'euros sur l'exercice.

Les principaux besoins de financement du Groupe se concentrent sur le financement de sa croissance, notamment à travers le financement de son besoin en fond de roulement, l'augmentation de ses dépenses de personnel, des besoins de nouveaux locaux, son extension à l'international à travers l'acquisition de sociétés et ses dépenses de recherche et développement.

Pour faire face à ses besoins de financement, le Groupe a principalement recours à la mise en place de programme d'affacturage, aux emprunts bancaires, aux subventions, avances remboursables et prêts à taux zéro, au crédit d'impôt recherche, à la contractualisation de crédits-baux et à une émission de titres via l'émission de bons de souscriptions convertis sur l'exercice 2017 en actions de préférence (voir le paragraphe 17.2.2 du présent document de base). En outre, l'activité opérationnelle du Groupe a généré une trésorerie positive de 1.003 milliers d'euros (hors effet des créances financières) contre un besoin de 548 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.

10.2 Flux de trésorerie

Les informations concernant les capitaux propres et les dettes sont détaillées dans les notes aux Comptes Consolidés présentés dans le Chapitre 20 du présent document de base.

Le tableau suivant présente de façon résumée les flux de trésorerie du Groupe :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Capacité d'autofinancement	2.474	801
Variations du besoin en fond de roulement	(1.470)	(1.349)
Trésorerie utilisée/générée par l'activité opérationnelle avant variations de créances financières	1.004	(548)
Créance financière	(16.559)	0
Remboursement de créance financière	3.836	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Trésorerie utilisée par l'activité opérationnelle	(11.719)	(548)
Trésorerie utilisée par l'activité d'investissement	(879)	(477)
Trésorerie générée par l'activité de financement	16.393	931
Variation globale de trésorerie	3.795	(94)

10.2.1 Flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016, la trésorerie générée par l'activité opérationnelle est un besoin de 548 milliers d'euros. Ce besoin est principalement dû au financement du besoin en fond de roulement et notamment du stock de matériels et de composants. La capacité d'autofinancement est de 801 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017, la trésorerie utilisée par l'activité opérationnelle est de 11.719 milliers d'euros. Ce besoin de trésorerie s'explique principalement par l'augmentation de l'EBITDA en 2017 permettant au Groupe d'afficher une capacité d'autofinancement de 2.474 milliers d'euros. Ce flux positif est contre balancé par :

- l'impact de la variation des créances financières de 12.723 milliers d'euros. Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017, le Groupe a signé un contrat de location financement avec Blade. Ce contrat a été considéré comme un contrat de location financement car comportant une option d'achat à un prix fortement avantageux à la main de Blade. A ce titre, le produit de location correspondant aux serveurs livrés à Blade en 2017 a été constaté en chiffre d'affaires pour 16.559 milliers d'euros et une créance financière du même montant a été comptabilisée. Après un remboursement sur la période de 3.836 milliers d'euros, le solde de la créance financière s'élève à 12.779 milliers d'euros actualisée au taux moyen implicite du contrat de 4,99 % ; et
- un besoin en fond de roulement de 1.470 milliers d'euros. Ce besoin est principalement dû à l'accroissement du niveau des stocks (qui reflète la hausse d'activité sur 2017 et la présence en stock à la clôture de serveurs en cours de production non livrées sur le client Blade) et des créances clients pour faire face à la croissance de l'activité du Groupe.

10.2.2 Flux de trésorerie générés par l'activité investissement

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016, les investissements du Groupe se sont élevés à 477 milliers d'euros. Ces investissements ont été réalisés pour 358 milliers d'euros sur l'activité de recherche et développement et concernent l'activation des frais de développement sur les projets OpenBlade™, Lustork et Multiphi.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017, les investissements du Groupe se sont élevés à 879 milliers d'euros. Les investissements ont continué à porter principalement sur l'activité de recherche et développement avec la capitalisation de 456 milliers d'euros de frais de développement. Ces frais ont été engagés principalement sur les projets OpenBlade™, Lustork et Multiphi. En outre le Groupe a acquis les titres de ADIMES SARL pour un montant de 189 milliers d'euros. Pour les besoins de comparabilité des Comptes Consolidés, cette société est présentée dans les Comptes Consolidés comme si elle avait été acquise au 1^{er} janvier 2016.

10.2.3 Flux de trésorerie générés par l'activité financement

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016, le flux généré par l'activité financement était de 931 milliers d'euros. Cette augmentation des flux de financement provenait principalement des nouveaux emprunts réalisés au cours de l'exercice pour un montant de 1.168 milliers d'euros. Ces nouveaux emprunts étaient principalement constitués de :

- deux emprunts de 250 et 450 milliers d'euros contractés auprès de la Caisse d'épargne et auprès de BNP pour financer le projet Lustork ; et
- deux prêts à taux zéro de 250 milliers d'euros auprès de BPI France et de BPI Regions pour le financement du développement d'un serveur informatique à haut niveau de performance et à bas coûts ; le montant total des avances reçues s'élevait à 350 milliers d'euros en 2016.

La mise en place d'un programme d'affacturage a par ailleurs permis au Groupe d'obtenir 292 milliers d'euros de trésorerie. Ces flux ont été compensés par le remboursement de 243 milliers d'euros liés à des emprunts historiques du Groupe.

En outre, le Groupe applique IFRS 16 au 1^{er} janvier 2016. A ce titre, il comptabilise au passif, un passif financier au titre de ses obligations liées aux contrats de financement des serveurs utilisés pour des activités de recherche et développement et un droit d'utilisation à l'actif pour le même montant. Ce droit d'utilisation est ensuite amorti sur la durée estimée d'utilisation de ce droit. Le passif financier est amorti sur la base des paiements des loyers. Les paiements des loyers sont ainsi présentés en diminution du passif financier, en activité de financement et non en flux de trésorerie opérationnels. Ainsi au 1^{er} janvier 2016, le Groupe a reconnu un droit d'utilisation de 739 milliers d'euros et un passif financier de 733 milliers d'euros. Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016, le Groupe a affecté 188 milliers d'euros de paiement de loyer à la diminution de la dette. Au 31 décembre 2016, le droit d'utilisation et le passif financier étaient de 1.276 milliers d'euros et de 1.276 milliers d'euros, respectivement.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017, le flux généré par l'activité de financement était de 16.393 milliers d'euros. Cette contribution à la trésorerie du Groupe est principalement due aux encaissements des contrats de financement des serveurs conclus pour les besoins de la production liée à Blade. Ces nouveaux financements ont permis un encaissement de 18.128 milliers d'euros. Ils se composent des éléments suivants :

- une émission de 3.500.000 bons de souscriptions d'actions donnant chacun droit à une action de préférence à une valeur nominale de 10 euros (dont 9,1 euros de prime d'émission). Tous ces BSA ont été souscrits et exercés par la société de gestion Audacia. Compte tenu du versement à perpétuité du dividende, une dette a été comptabilisée selon les IFRS à hauteur de la totalité du prix de souscription des ADP 2017 diminué des frais d'émission pour un montant de 3.268 milliers d'euros (voir le paragraphe 21.2.4 du présent document de base) ; et
- au cours du second semestre, le Groupe a signé des contrats de location financement avec Blade portant sur des serveurs principalement en France et aux Etats-Unis. Ces contrats de location financement avec Blade ont donné lieu à l'enregistrement de créances financières (voir le paragraphe 10.2.1 du présent document de base). Afin d'assurer le financement de la production de ces serveurs, le Groupe a signé des contrats de financement de serveurs avec plusieurs organismes bancaires. Le financement reçu des organismes bancaires a été comptabilisé en dettes financières pour un montant de 14.970 milliers d'euros. Les remboursements intervenus en 2017 se sont élevés à 1.566 milliers d'euros. Le taux de financement consenti par les organismes bancaires est compris entre 3 et 6 %.

Ces flux ont été compensés par le remboursement de 2.453 milliers d'euros liés à des emprunts historiques du Groupe. En outre, la mise en place d'un programme d'affacturage a permis au Groupe d'obtenir 1.018 milliers d'euros de trésorerie.

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe a affecté 355 milliers d'euros de paiement de loyer à la diminution de la dette générée en application d'IFRS 16. Au 31 décembre 2017, le droit d'utilisation et le passif financier correspondants étaient de 1.807 milliers d'euros et de 1.837 milliers d'euros, respectivement.

La trésorerie générée par l'activité opérationnelle, d'investissement et de financement du Groupe est de 3.795 milliers d'euros en 2017 contre un flux négatif de 94 milliers d'euros en 2016.

10.3 Restrictions à l'utilisation des covenants

Les dettes financières souscrites par le Groupe ne contiennent aucun engagement (*covenant*). Les obligations de remboursements et la maturité des dettes sont décrites en note 5.11 « Dettes financières courantes et non courantes » aux annexes aux Comptes Consolidés figurant au Chapitre 20 du présent document de base.

10.4 Sources de financement nécessaires à l'avenir

Le Groupe dispose de lignes de découvert autorisé pour 1.000 milliers d'euros et 1.150 milliers de dollars U.S. Par ailleurs, l'acquisition de Tranquil PC Limited en avril 2018 (voir la note 1.4.1 « Evènements postérieurs à la clôture 2017 » aux annexes aux Comptes Consolidés) a été financée par un emprunt bancaire de sept ans à taux fixe.

Afin de pouvoir financer ses différents projets de recherche et développement, poursuivre sa croissance externe et réaliser ses objectifs 2018 et ses prévisions à horizon 2020 (voir les paragraphes 12.2.1 et 13.2 du présent document de base), le Groupe renforcera ses fonds propres via l'augmentation de capital qui sera effectuée dans le cadre du processus d'introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 Recherche et développement et protection de la propriété intellectuelle

Les activités de recherche et développement font partie de l'ADN de la Société depuis sa création en 2004. Dès sa création, la Société se spécialise dans l'ingénierie et le savoir-faire, puis développe à compter de 2006 des produits sur mesure. La Société amorce en 2014 des recherches sur l'aspect électronique (transport de puissance et d'informations) puis sur l'aspect logiciel (logiciel embarqué et systèmes distribués) en 2015 et travaille depuis 2016 sur des développements liés à l'énergie.

La recherche et développement constitue un pôle important pour la Société puisqu'elle y a consacré 7,4 % de son chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 et 4,4 % de son chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Toutefois, la politique de protection de la propriété intellectuelle du Groupe est limitée. Cette politique s'explique par les lenteurs des procédures d'enregistrement des droits de propriété intellectuelle et la difficulté d'apporter la preuve de l'antériorité de son droit sur celui de ses concurrents. Le Groupe estime que les coûts et les délais que cette politique impliquait sont disproportionnés au regard de la protection obtenue dans une industrie où le rythme des innovations et des évolutions technologiques est plus rapide que celui des processus de protection des droits de propriété intellectuelle. Par ailleurs, une partie de la propriété intellectuelle du Groupe repose sur des savoir-faire qui ne sont pas aisément brevetables. Aussi, le Groupe procède plutôt à l'officialisation lors de salons ou de communiqués de presse de ces solutions et produits innovants et se repose sur le respect des règles de confidentialité par ses salariés, limite autant que faire se peut la communication d'informations sensibles à des tiers et s'assure contractuellement que ces tiers s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment d'accords de confidentialité.

11.2 Protection de la propriété intellectuelle

La Société dispose d'une marque protégée en France, enregistrée le 12 novembre 2015 auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle : OpenBlade™, pour les classes n° 9, 38 et 42. Un enregistrement de la marque OpenBlade™ a également été effectué aux Etats-Unis.

Le Groupe détient un certain nombre de noms de domaine, qui renvoient vers les sites internet commerciaux de ses sociétés.

Le nom de domaine principal utilisé et détenu par la Société est « 2crsi » avec les extensions .fr et .com (« 2crsi.fr », « 2crsi.com »). La Société détient également le nom de domaine « 2crsi » pour cinq autres extensions (.news, .alsace, .eu, .us-corp, .ae-dubai), tous ces noms de domaine renvoyant vers les domaines principaux « 2crsi.fr », ou « 2crsi.com ». La Société détient également le nom de domaine suivant « 2cr.si ».

Le nom de domaine principal utilisé et détenu par ADIMES SARL est « adimes » avec l'extension .fr (« adimes.fr »).

Le Groupe détient également le nom de domaine suivant : « openblade.io ».

12 TENDANCES

12.1 Evolutions récentes depuis le 31 décembre 2017

Dans un contexte sectoriel en forte expansion tiré par le développement du *big data*, de l'internet des objets, de l'intelligence artificielle ou plus récemment par la *blockchain* et le *cloud*, la Société a réalisé au premier trimestre 2018 un chiffre d'affaires en croissance de +232 % par rapport au premier trimestre 2017, s'élevant ainsi à 8,9 millions d'euros au 31 mars 2018 contre 2,7 millions d'euros au 31 mars 2017. Bien que le premier trimestre constitue généralement une part relativement faible du chiffre d'affaires de l'année (le premier trimestre 2017 ayant représenté 9 % du chiffre d'affaires 2017 de la Société), cette performance confirme l'accélération de la dynamique de croissance de la Société et démontre sa capacité à maintenir un rythme de croissance soutenu.

Cette dynamique illustre également la diversification en cours de la base de clients de la Société, étant précisé qu'au cours du premier trimestre 2018, les ventes comptabilisées avec Blade ont représenté 10 % du chiffre d'affaire.

Le chiffre d'affaires de la Société au premier trimestre 2018 n'est quasiment pas lié aux transactions intervenues en 2017 avec le client Blade (voir le paragraphe 9.5 du présent document de base).

En effet, une partie du chiffre d'affaires constaté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 a conduit à comptabiliser une créance financière remboursable sur 36 mois dont le solde s'élève à 12.779 milliers d'euros au 31 décembre 2017 (8.606 milliers d'euros pour la part non courante et 4.173 milliers d'euros pour la part courante). Le remboursement progressif de cette créance aura donc un impact favorable sur la trésorerie en 2018 (dont le premier trimestre), qui sera compensé, pour un montant quasi-équivalent, par le remboursement des dettes financières en lien avec le contrat Blade.

Depuis le 31 mars 2018, la Société a confirmé sa bonne dynamique commerciale, notamment auprès de deux de ses clients et estime également être en phase avancée de négociation de contrats pour des clients opérant dans des secteurs divers. Cette tendance confirme la diversification en cours du portefeuille de clients et souligne la capacité de la Société à saisir les opportunités commerciales auprès de clients exigeants et à la pointe des dernières évolutions technologiques.

12.2 Perspectives d'avenir et objectifs

Les objectifs et tendances présentés ci-dessous sont fondés sur des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date d'enregistrement du présent document de base.

Ces perspectives d'avenir et ces objectifs, qui résultent des orientations stratégiques du Groupe (voir le paragraphe 6.3 du présent document de base), ne constituent pas des données prévisionnelles ou des estimations de bénéfice du Groupe. Les hypothèses et estimations présentées ci-dessous sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en fonction notamment de l'évolution de l'environnement réglementaire, économique, financier, concurrentiel, comptable ou fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'aurait pas connaissance à la date d'enregistrement du présent document de base.

En outre, la matérialisation d'un ou plusieurs risques décrits au Chapitre 4 « Facteurs de risque » du présent document de base pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe et donc remettre en cause sa capacité à réaliser les objectifs présentés ci-dessous.

Par ailleurs, la réalisation des objectifs suppose le succès de la stratégie du Groupe. Le Groupe ne prend donc aucun engagement ni ne donne aucune garantie quant à la réalisation des objectifs figurant au présent chapitre.

12.2.1 Objectifs du Groupe

La Société a pour ambition de devenir un acteur reconnu sur le marché mondial des serveurs et entend poursuivre sa dynamique de croissance au cours des prochains exercices. La Société considère également que les marchés sur lesquels elle est présente sont en pleine mutation, qu'une redistribution mondiale des parts de marchés est en cours et qu'il existe ainsi des opportunités de croissance significative pour les acteurs proposant des solutions innovantes répondant aux nouvelles attentes des clients. Pour tirer profit de cette évolution sectorielle, la Société entend s'appuyer sur ses avantages concurrentiels (voir le paragraphe 6.2 du présent document de base) et mettre en place une stratégie visant à :

- poursuivre ses efforts d'innovation pour offrir les solutions à la pointe de la technologie ;
- étendre le champ d'intervention de la Société sur la chaîne de valeur afin de capturer davantage de valeur ajoutée en (i) sécurisant en amont les capacités de production via des alliances stratégiques ou des prises de participations, (ii) en développant les revenus liés à la prestation de services (iii) en élargissant son offre globale de produits et de services de façon à se positionner comme un prestataire capable de livrer clés en main des data centers de nouvelle génération ;
- procéder à des acquisitions sélectives permettant de renforcer l'expertise industrielle et technologique de la Société (voir le paragraphe 6.3.3 du présent document de base) ; et
- poursuivre son expansion à l'international afin notamment d'accompagner les clients du Groupe sur leurs nouvelles implantations géographiques.

12.2.1.1 Objectif de chiffre d'affaires

Sur la base de la stratégie définie et de la dynamique commerciale anticipée, la Société a pour objectif d'atteindre un chiffre d'affaires consolidé d'environ 200 millions d'euros à horizon 2020, hors acquisitions majeures et à taux de change constant.

La Société entend poursuivre la diversification de son portefeuille de clients. D'autre part, les ouvertures pays en cours et à venir ainsi que l'accompagnement prévu de certains clients dans leur expansion géographique devraient permettre à la Société de renforcer significativement la part des ventes à l'international à horizon 2020.

La croissance de l'activité du Groupe repose en grande partie sur la commercialisation de solutions issues de ses innovations à l'image de la solution modulaire de serveurs de lames (OpenBlade) ou encore de la solution multiserveurs livrés en baies complètes (Octopus 1.4). La Société a connu un démarrage très rapide de la commercialisation de ces deux solutions et anticipe une continuité dans l'adoption de ses technologies par les clients au cours des prochains exercices.

12.2.1.2 Objectif de taux de marge d'EBITDA

La Société a également pour objectif de générer un niveau de taux de marge d'EBITDA minimum de 10 % du chiffre d'affaires 2020. Cette amélioration de la rentabilité opérationnelle s'appuie principalement sur :

- un pouvoir de négociation des prix de vente renforcé par les succès commerciaux et la démonstration des avantages des solutions développées par la Société ;
- une amélioration de la marge brute par un effet volume sur les achats lui permettant de négocier des conditions plus favorables auprès de ses fournisseurs ; et

- une évolution maîtrisée du dispositif industriel et humain pour supporter la croissance.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Les prévisions pour l'exercice de douze mois close le 31 décembre 2018 présentées ci-dessous sont fondées sur des données prévisionnelles, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date d'enregistrement du présent document de base. Celles-ci peuvent évoluer ou changer en raison des incertitudes liées notamment à l'évolution de l'environnement réglementaire, économique, financier, concurrentiel, comptable ou fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'aurait pas connaissance à la date d'enregistrement du présent document de base.

En outre, la matérialisation d'un ou plusieurs risques décrits au Chapitre 4 « Facteurs de risques » du présent document de base pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe et donc remettre en cause sa capacité à réaliser les prévisions présentées ci-dessous.

Les prévisions présentées ci-dessous, et les hypothèses qui les sous-tendent, ont par ailleurs été établies en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004, tel que modifié, et des recommandations ESMA relatives aux prévisions.

13.1 Hypothèses

La Société clôture ses comptes annuels le 31 décembre de chaque année. Le Groupe présente donc des prévisions de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces prévisions ont été déterminées sur la base des hypothèses décrites ci-dessous :

- l'absence de changement significatif du périmètre de consolidation par rapport à la situation au 31 décembre 2017 ; et
- l'absence de changements dans le futur des normes comptables (ou de l'interprétation de ces normes) issues du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne appliquées par la Société pour la préparation des Comptes Consolidés des exercices clos au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017.

13.2 Prévisions pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

13.2.1 Prévisions de chiffre d'affaires

Sur l'exercice 2018, la Société prévoit que le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 devrait s'établir à un minimum de 75 millions d'euros contre 31 millions d'euros sur l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Outre les hypothèses générales indiquées au 13.1, cette prévision repose également sur les hypothèses suivantes :

- une dynamique de ventes au cours des prochains trimestres de l'exercice conformément à la saisonnalité observée sur l'activité de la Société ;
- une part significative du chiffre d'affaires généré par le client Blade. La société Blade prévoit en effet de déployer plus globalement la solution Octopus et d'équiper ainsi des data centers dans de nouvelles géographies principalement aux Etats-Unis et en Europe ;
- la montée en puissance d'un client historique du Groupe dans le secteur pétrolier par l'adoption de la solution Octopus et OpenBlade ;
- le développement commercial auprès des autres clients historiques combiné à des succès commerciaux auprès de nouveaux clients ; et
- un taux de change moyen €/USD constant par rapport à 2017 (1€ équivalant à 1,1365 USD).

13.2.2 Prévisions de taux de marge d'EBITDA

Sur l'exercice 2018, la Société prévoit que la forte dynamique de croissance doit permettre de générer une appréciation de la rentabilité opérationnelle au cours de l'exercice. Ainsi, la Société prévoit de réaliser sur l'exercice clos au 31 décembre 2018 un niveau de taux de marge d'EBITDA consolidé minimum de 8 % contre 7,3% sur l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Outre les hypothèses générales indiquées aux paragraphes 13.1 et 13.2.1, cette prévision repose également sur les hypothèses suivantes :

- un pouvoir de négociation des prix de vente renforcé par les succès commerciaux et la démonstration des avantages des solutions développées par la Société ;
- une amélioration de la marge brute par un effet volume sur les achats lui permettant de négocier des conditions plus favorables auprès de ses fournisseurs ; et
- une évolution maîtrisée du dispositif industriel et humain pour supporter la croissance.

13.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions de taux de marge d'EBITDA relatives à l'exercice clos au 31 décembre 2018

« Au Président-Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de taux de marge d'EBITDA consolidé de la société 2CRSI S.A. relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2018 incluses dans le chapitre 13 du document de base.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations ESMA relatives aux prévisions.

Il nous appartient sur la base de nos travaux d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2, du règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont comporté une appréciation des procédures mises en place par la direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations financières historiques de la société 2CRSI S.A. Elles ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins de ces prévisions est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société 2CRSI S.A.

Ce rapport est émis aux seules fins :

- de l'enregistrement du document de base auprès de l'AMF ;
- et, de l'admission aux négociations sur un marché réglementé et d'une offre au public d'actions ou de titres de créance de valeur nominale unitaire inférieure à € 100.000 de la société 2CRSI S.A. en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus visé par l'AMF, serait notifié

et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Paris-La-Défense et Strasbourg, le 28 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

ERNST & YOUNG Audit

Département de KPMG S.A.

Jean-Pierre Valensi

Frédéric Piquet

Alban de Claverie »

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

La Société, initialement constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée a été transformée en société anonyme à conseil d'administration par décision de l'assemblée générale en date du 26 avril 2018 et a adopté les statuts qui régissent actuellement la Société.

Par ailleurs, l'assemblée générale, en date du 24 mai 2018, a décidé l'adoption de nouveaux statuts propres à une société dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Ces statuts ont été adoptés sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société à émettre dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Un descriptif résumé des principales stipulations de ces statuts, relatives au conseil d'administration, en particulier à son mode de fonctionnement et ses pouvoirs, ainsi qu'un descriptif résumé des principales stipulations du règlement intérieur du conseil d'administration que la Société mettra en place concomitamment figure au Chapitre 16 « Fonctionnement des organes d'administration et de direction » et au paragraphe 21.2.2 du présent document de base.

14.1 Composition et fonctionnement des organes de direction et de contrôle

14.1.1 Conseil d'administration

A compter du règlement-livraison des actions de la Société à émettre dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, le conseil d'administration de la Société sera composé de six membres, dont deux membres indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise publié par Middlednext en septembre 2016 (le « **Code Middlednext** ») et trois femmes lui permettant de respecter l'exigence de parité homme-femme au sein du conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous présente la composition envisagée du conseil d'administration à la date du règlement-livraison des actions de la Société à émettre dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, ainsi que les principaux mandats et fonctions des membres du conseil d'administration de la Société exercés au cours des cinq dernières années. Pour les besoins de leur fonction au sein du Groupe, les membres du conseil d'administration sont domiciliés au siège social de la Société

Nom et prénom	Nationalité	Date de début et d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercées en dehors de la Société au cours des cinq dernières années
Alain Wilmouth	Française	Première nomination : 26 avril 2018 Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020	Président du conseil d'administration et Directeur Général	Mandats et fonctions exercés à la date du règlement-livraison des actions de la Société à émettre dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris : <i>Au sein du Groupe :</i> Gérant de la Holding Alain Wilmouth Gérant de ADIMES SARL Administrateur 2CRSI Middle East FZE Président 2CRSI Middle East FZE

Nom et prénom	Nationalité	Date de début et d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercées en dehors de la Société au cours des cinq dernières années
				<p><i>Hors Groupe :</i> Gérant de la SCI DU NNORD Président de ALISPALU</p> <p>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</p> <p><i>Au sein du Groupe :</i> Gérant de 2CRSI avant transformation en SAS</p> <p><i>Hors Groupe :</i> Néant</p>
Holding Alain Wilmouth représentée par Jean-Louis Wilmouth	Société de droit français	<p>Première nomination : 24 mai 2018</p> <p>Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020</p>	Administrateur	<p>Mandats et fonctions exercés à la date du règlement-livraison des actions de la Société à émettre dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris :</p> <p><i>Au sein du Groupe :</i> Néant</p> <p><i>Hors Groupe :</i> Néant</p> <p>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</p> <p><i>Au sein du Groupe :</i> Néant</p> <p><i>Hors Groupe :</i> Néant</p>
Marie-Estelle Schang	Française	<p>Première nomination : 26 avril 2018</p> <p>Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020</p>	Administratrice	<p>Mandats et fonctions exercés à la date du règlement-livraison des actions de la Société à émettre dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris :</p> <p><i>Au sein du Groupe :</i> Néant</p> <p><i>Hors Groupe :</i> Néant</p> <p>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</p> <p><i>Au sein du Groupe :</i> Néant</p> <p><i>Hors Groupe :</i> Néant</p>

Nom et prénom	Nationalité	Date de début et d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercées en dehors de la Société au cours des cinq dernières années
Michel Wilmouth	Français	Première nomination : 24 mai 2018 Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020	Administrateur	Mandats et fonctions exercés à la date du règlement-livraison des actions de la Société à émettre dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris : <i>Au sein du Groupe :</i> Salarié <i>Hors Groupe :</i> Néant Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : <i>Au sein du Groupe :</i> Directeur Général de la Société jusqu'au 26 avril 2018 <i>Hors Groupe :</i> Néant
Monique Jung	Française	Première nomination : 24 mai 2018 Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020	Administratrice	Mandats et fonctions exercés à la date du règlement-livraison des actions de la Société à émettre dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris : <i>Au sein du Groupe :</i> Néant <i>Hors Groupe :</i> Directrice Adira Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : <i>Au sein du Groupe :</i> Néant <i>Hors Groupe :</i> Néant
Marie de Lauzon	Française	Première nomination : 24 mai 2018 Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020	Administratrice	Mandats et fonctions exercés à la date du règlement-livraison des actions de la Société à émettre dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris : <i>Au sein du Groupe :</i> Néant <i>Hors Groupe :</i> Secrétaire général de la société Voltalia Administratrice de la société Voltalia Greece S.A.

Nom et prénom	Nationalité	Date de début et d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercées en dehors de la Société au cours des cinq dernières années
				Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : <i>Au sein du Groupe :</i> Néant <i>Hors Groupe :</i> Néant

14.1.2 Renseignements personnels concernant les membres du conseil d'administration

Alain Wilmouth, 46 ans. Autodidacte et entrepreneur, il a depuis plus de 25 ans bâti son expertise technique et sa notoriété dans le monde informatique. Ses nombreuses expériences à des postes de direction dans le secteur de l'IT lui ont permis d'acquérir une solide expérience managériale et de gestion d'entreprise tout en affutant son bagage technique. Après plusieurs créations d'entreprise, il fonde 2CRSI en 2005.

Marie-Estelle Schang, 39 ans. Elle dispose d'une première expérience entre 1997 et 2001 comme assistante en gestion locative pour une agence strasbourgeoise, l'amène vers un poste de commerciale cette fois-ci pour un promoteur immobilier à partir de 2003. Cinq ans plus tard, elle rejoint 2CRSI pour prendre la direction administrative et financière. Elle devient Vice-Présidente du Groupe en 2017.

Jean-Louis Wilmouth, 79 ans, est retraité. Après avoir suivi une formation de menuisier et d'ébéniste, Monsieur Jean-Louis Wilmouth est devenu Maître Artisan Menuisier Ebéniste en 1961. Il a rejoint la menuiserie Stadler à Forbach en 1964 puis il a été chef de dépôt de l'entreprise Meubles Moeser à Forbach jusqu'en 1970. De 1971 jusqu'à sa retraite Monsieur Jean-Louis a dirigé l'entreprise familiale « Meubles WILMOUTH ».

Michel Wilmouth, 53 ans. Autodidacte, Monsieur Michel Wilmouth est co-fondateur de la société 2CRSI. Il en a été le Gérant de 2005 à 2010 et Directeur Général de 2017 à 2018. Il est toujours salarié de la Société. Précédemment Monsieur Michel Wilmouth a été responsable du montage et du service après-vente au sein de la société Allen Computers France. En 2010, il a cofondé la filiale ADIMES SARL. Depuis 2015 il est responsable du service après-vente au sein de la société ALISPALU.

Monique Jung, 53 ans, est diplômée d'un master de relation internationales de l'université de Strasbourg, Cycle des Hautes études européennes de l'ENA, Directrice de l'Adira où elle travaille depuis 1988. Après une quinzaine d'années à l'international pour la prospection économique, elle travaille au développement économique d'entreprises basées en Alsace. Elle a exercé des mandats politiques à la Région Alsace entre 2004 et 2015, en tant que VP chargée de l'environnement et de la transition énergétique .

Marie de Lauzon, 40 ans. Diplômée d'HEC Paris et titulaire d'un master CEMS de l'université de Saint-Gall, Marie de Lauzon a commencé sa carrière en banque d'affaires chez Citigroup, où elle a passé 7 ans à Londres et Zurich. Elle a ensuite rejoint PwC en tant que directeur de cabinet du Directeur Général pendant 3 ans, puis est devenue COO d'un fonds d'investissement et directeur général-associé d'une société de gestion française. Secrétaire général de Volitalia (acteur

international des énergies renouvelables) depuis 2014, Marie de Lauzon est également en charge de la direction de la communication, des systèmes d'information et de la RSE de Voltalia..

Membres indépendants du conseil d'administration

Deux membres du conseil d'administration, Monique Jung et Marie de Lauzon, sont indépendants au sens du Code Middenext. Ils ont été désignés par l'assemblée générale des actionnaires en date du 24 mai 2017 sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

14.1.3 Direction Générale

Les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général de la Société sont exercées conjointement par Alain Wilmouth.

Emmanuel Ruffenach a été nommé Directeur Général Délégué.

Emmanuel Ruffenach, 43 ans, est diplômé en finance de l'école supérieure de commerce ESDES Lyon. Après un premier passage de 2000 à 2005 et un poste de directeur des opérations Europe chez Pimkie (Groupe Mulliez, 280 personnes), il retourne en 2011 chez FM Logistic en tant que directeur de site. En 2013, Katoen Natie lui confie alors le poste de Directeur Général et l'encadrement de 350 personnes. Il rejoint 2CRSI en 2017 au poste de Directeur Général.

14.2 Déclarations relatives aux organes d'administration

Alain Wilmouth, Président-Directeur Général de la Société et Michel Wilmouth, salarié et administrateur de la Société, sont frères.

Jean-Louis Wilmouth, représentant la Holding Alain Wilmouth au conseil d'administration de la Société, est le père d'Alain Wilmouth, Président-Directeur Général de la Société et de Michel Wilmouth, salarié et administrateur de la Société.

En dehors de ces circonstances, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun autre lien familial entre les membres du conseil d'administration, le Directeur Général ou les Directeurs Généraux Délégués indiqués au paragraphe 14.1 ci-dessus.

En outre, à la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document de base, au cours des cinq dernières années : (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de ses membres du conseil d'administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué (ii) aucun des membres du conseil d'administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de ses membres du conseil d'administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué par des autorités judiciaires ou administratives (y compris des organismes professionnels désignés) et (iv) aucun des membres du conseil d'administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

14.3 Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Société, et sous réserve des relations décrites au Chapitre 19 du présent document de base, il n'existe pas à la date d'enregistrement du présent document de base, de conflits d'intérêts entre les devoirs à l'égard de la Société des membres du conseil d'administration indiqués au paragraphe 14.1 ci-dessus et leurs intérêts privés.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, il n'existe pas à la date d'enregistrement du présent document de base, d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un des membres du conseil d'administration a été sélectionné en tant que membre du conseil d'administration ou membre de la Direction Générale de la Société.

Il n'existe pas à la date d'enregistrement du présent document de base, de restriction acceptée par les personnes visées au paragraphe 14.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de la Société.

15 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

15.1 Rémunération et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux

A la date du présent document de base, la Société est constituée en tant que société anonyme à conseil d'administration.

15.1.1 Rémunération des membres du conseil d'administration

Le tableau ci-après détaille le montant des jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration de la Société indiqués au paragraphe 14.1 ci-dessus par la Société ou par toute société du Groupe au cours des exercices clos aux 31 décembre 2016 et 2017 :

Tableau 3 (nomenclature AMF)

Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du conseil d'administration		
Membres du conseil d'administration	Montants versés au cours de l'exercice 2016	Montants versés au cours de l'exercice 2017
Néant.		

15.1.2 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les tableaux ci-après détaillent les rémunérations versées à Alain Wilmouth et Emmanuel Ruffenach par la Société et par toute société du Groupe, au cours des exercices clos aux 31 décembre 2016 et 2017 :

Tableau 1 (nomenclature AMF)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
(montants versés en euros)	Exercice 2016	Exercice 2017
Alain Wilmouth, Président-Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	108.000 euros ⁽¹⁾	181.500 euros ⁽¹⁾
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
Total	108.000 euros⁽¹⁾	181.500 euros⁽¹⁾

⁽¹⁾ Dont rémunération perçue indirectement au travers de Holding Alain Wilmouth (HAW), étant précisé que jusqu'au 26 avril 2018, la société HAW était rémunérée en sa qualité de Président de la société 2CRSI. A la suite de la transformation de SAS en SA de la Société, cette rémunération a cessé, le mandat ayant pris fin. De même la rémunération de Monsieur Alain Wilmouth en qualité de gérant de la société HAW a cessé à la même date. Monsieur Alain Wilmouth est désormais rémunéré en sa qualité de Président Directeur Général. Le conseil d'administration du 26 avril 2018 a décidé de fixer la rémunération fixe brute mensuelle de Monsieur Alain Wilmouth au titre de son mandat de Président Directeur Général à 20.000€, étant précisé qu'aucune rémunération variable n'a été octroyée.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
(montants versés en euros)	Exercice 2016	Exercice 2017
Emmanuel Ruffenach, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	Néant ⁽¹⁾	29.713 euros ⁽²⁾
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant ⁽¹⁾	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant ⁽¹⁾	Néant
Total	Néant⁽¹⁾	29.713 euros⁽²⁾

⁽¹⁾ Absence de rémunération liée à son intégration dans les effectifs de la Société et sa nomination en tant que directeur général en septembre 2017. A la suite de la transformation de la Société en société anonyme, Emmanuel Ruffenach a été confirmé dans ses fonctions de direction en tant que Directeur Général Délégué tel que décrit au Chapitre 14 « Organes d'administration, de direction, de surveillance et direction générale » du présent document de base.

⁽²⁾ Rémunération mensuelle brute de 10.000 euros, proratisé au temps passé dans l'entreprise depuis septembre 2017.

Tableau 2 (nomenclature AMF)

Tableau de synthèse des rémunérations versées à chaque dirigeant mandataire social				
(montants versés en euros)	Exercice 2016		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Alain Wilmouth, Président-Directeur Général				
Rémunération fixe	108.000 euros ⁽¹⁾	108.000 euros ⁽¹⁾	181.500 euros ⁽¹⁾	181.500 euros ⁽¹⁾
Rémunération variable annuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	108.000 euros⁽¹⁾	108.000 euros⁽¹⁾	181.500 euros⁽¹⁾	181.500 euros⁽¹⁾

(1) Dont rémunération perçue indirectement au travers de Holding Alain Wilmouth.

Tableau de synthèse des rémunérations versées à chaque dirigeant mandataire social				
(montants versés en euros)	Exercice 2016		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Emmanuel Ruffenach, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	Néant ⁽¹⁾	Néant ⁽¹⁾	29.713 euros ⁽²⁾	29.713 euros ⁽²⁾
Rémunération variable annuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	Néant⁽¹⁾	Néant⁽¹⁾	29.713 euros⁽²⁾	29.713 euros⁽²⁾

(1) Absence de rémunération liée à son intégration dans les effectifs de la Société en septembre 2017. A la suite de la transformation de la Société en société anonyme, Emmanuel Ruffenach a été confirmé dans ses fonctions de direction en tant que Directeur Général Délégué tel que décrit au Chapitre 14 « Organes d'administration, de direction, de surveillance et direction générale » du présent document de base.

(2) Rémunération mensuelle brute de 10.000 euros, proratisé au temps passé dans l'entreprise depuis septembre 2017.

Tableau 11 (nomenclature AMF)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Alain Wilmouth, Président-Directeur Général		X		X		X		X

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Emmanuel Ruffenach, Directeur Général Délégué	X			X		X		X

Aucune prime ni rémunération exceptionnelle ne sera versée aux mandataires sociaux à raison de la réalisation de l'introduction en bourse.

15.1.3 Attribution d'options de souscription ou d'option d'achat d'actions

Néant.

15.1.4 Attributions gratuites d'actions

Le conseil d'administration, agissant sur le fondement de la 22ème résolution de l'assemblée générale mixte du 24 mai 2018, envisage de procéder après l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et avant la fin de l'année 2018 à une attribution gratuite d'actions représentant environ 2 % du capital post-introduction, ce qui pourra entraîner une dilution supplémentaire pour les actionnaires actuels et futurs de la Société, selon les modalités suivantes :

- Une première tranche d'actions gratuites serait attribuée à l'ensemble des salariés de la Société et des filiales sous conditions d'ancienneté et de présence mais sans condition de performance. La période d'acquisition serait de cinq ans sans période de conservation.
- Une seconde tranche d'actions gratuites serait attribuée aux salariés en charge du développement commercial et/ou cadres supérieurs et/ou cadres dirigeants de la Société et des filiales sous conditions de présence et de performances mais sans condition d'ancienneté. La période d'acquisition serait de cinq ans sans période de conservation.
- Une troisième tranche d'actions gratuites serait attribuée aux dirigeants mandataires sociaux de la Société et des filiales sous conditions de présence et de performances mais sans condition d'ancienneté. La période d'acquisition serait de cinq ans sans période de conservation.

15.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Aucun dirigeant social ne bénéficie d'un régime de retraite spécifique. La Société n'a donc provisionné aucune somme spécifique au titre de versement de pensions, de retraites ou autres avantages similaires au profit des dirigeants sociaux.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Mandats des membres des organes d'administration et de direction

Les informations concernant la date d'expiration des mandats des membres du conseil d'administration et de la direction figurent au paragraphe 14.1 du présent document de base.

16.2 Informations sur les contrats de service

A la date d'enregistrement du présent document de base, il n'existe pas de contrats de service liant les dirigeants ou les membres du conseil d'administration indiqués au paragraphe 14.1 ci-dessus à la Société ou à l'une de ses filiales.

16.3 Comités spécialisés

Le conseil d'administration pourra constituer des comités dont il fixera la composition et les attributions et, le cas échéant, la rémunération de ses membres.

Eu égard à la taille actuelle du conseil d'administration, la Société n'a pas mis en place à la date du présent document de base, de comité spécialisé, étant précisé que la Société n'est pas astreinte à l'obligation de mettre en place un comité d'audit dans la mesure où le conseil d'administration remplira les fonctions du comité d'audit (conformément aux dispositions de l'article L. 823-20, 4° du Code de commerce).

En formation de comité d'audit, le conseil d'administration serait alors présidé par un administrateur indépendant.

16.4 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

Dans un souci de transparence et d'information du public, dans la perspective, notamment, de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, la Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques de gouvernement d'entreprise.

Afin de se conformer aux exigences de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, la Société a désigné le Code Middlednext comme code de référence auquel elle entend se référer à l'issue de l'admission de ses titres aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Le Code Middlednext est notamment disponible sur le site de Middlednext (www.middlednext.com).

La Société a pour objectif de se conformer à l'ensemble des recommandations du Code Middlednext.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code Middlednext à compter du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

Recommandations du Code Middlednext	Adoptée	Sera adoptée	En cours de réflexion
LE POUVOIR DE SURVEILLANCE			
R 1 : Déontologie des membres du conseil	x		
R 2 : Conflits d'intérêts	x		
R 3 : Composition du conseil	x		
R 4 : Information des membres du conseil	x		
R 5 : Organisation des réunions du conseil et des comités	x		
R 6 : Mise en place des comités	x		

Recommandations du Code Middlednext	Adoptée	Sera adoptée	En cours de réflexion
R 7 : Mise en place du règlement intérieur du conseil	x		
R 8 : Choix de chaque membre du conseil	x		
R 9 : Durée des mandats des membres du conseil		x ⁽¹⁾	
R 10 : Rémunération des membres du conseil	x ⁽²⁾		
R 11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	x ⁽³⁾		
R 12 : Relations avec les actionnaires	x		
LE POUVOIR EXECUTIF			
R 13 : Définitions et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	x		
R 14 : Préparation de la succession des dirigeants	x		
R 15 : Cumul contrat de travail et mandat social	x		
R 16 : Indemnités de départ	x ⁽⁴⁾		
R.17 : Régimes de retraite supplémentaire	x ⁽⁵⁾		
R 18 : Stock-options et attributions d'actions gratuites	x		
R 19 : Revue des points de vigilance	x		

⁽¹⁾ La Société est d'ores et déjà en conformité avec deux recommandations sur les trois y figurant : la durée statutaire des mandats est adaptée aux spécificités de l'entreprise et la durée des mandats est clairement mentionnée dans la documentation requise. En revanche, il n'a pas encore été instauré à ce stade d'échelonnement du renouvellement des mandats d'administrateurs. La société envisage éventuellement d'instaurer un tel échelonnement lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

⁽²⁾ L'assemblée générale du 24 mai 2018 a décidé un montant global de 30.000 euros de jetons de présence.

⁽³⁾ L'évaluation des travaux du conseil d'administration sera réalisée une fois par an, à l'initiative du président du conseil d'administration qui invitera les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil d'administration et sur la préparation de ses travaux. Cette discussion sera inscrite au procès-verbal de la séance.

⁽⁴⁾ Voir le paragraphe 15.1.2 : Aucun versement d'indemnités de départ à un dirigeant mandataire social s'il quitte à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonction à l'intérieur du Groupe.

⁽⁵⁾ Voir le paragraphe 15.1.2 : Aucun régime de retraite supplémentaires n'est prévu pour les mandataires dirigeants de la Société.

16.5 Contrôle interne

A compter de l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2018, et pour autant que les actions de la Société soient admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, le conseil d'administration de la Société sera tenu d'établir un rapport sur le gouvernement d'entreprise conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

17 SALARIÉS

17.1 Présentation

17.1.1 Nombre et répartition des salariés

17.1.1.1 Présentation générale des effectifs

Au 31 décembre 2017, le Groupe employait un total de 75 personnes.

17.1.1.2 Répartition des effectifs

Le tableau ci-dessous présente la répartition des effectifs du Groupe⁽¹⁾ par pays aux 31 décembre 2016 et 2017 :

Effectifs par pays	31 décembre 2016	31 décembre 2017
France (Société et ADIMES SARL)	49	73
Etats-Unis (2CRSI Corporation)	0	2
Total Groupe par pays	49	75

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2017, la filiale 2CRSI Middle East FZE n'avait pas encore été créée et la filiale Tranquil PC Limited ne faisait pas encore partie du périmètre de consolidation du Groupe. Depuis sa création 2CRSI Middle East FZE emploie un salarié. Tranquil PC Limited emploie 12 salariés.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des effectifs du Groupe au sein de la Société et ses filiales⁽¹⁾ aux 31 décembre 2016 et 2017 :

Effectifs au sein des entités du Groupe	31 décembre 2016	31 décembre 2017
Société	39	42
ADIMES SARL	10	31
2CRSI Corporation	0	2
Total Groupe	49	75

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2017, la filiale 2CRSI Middle East FZE n'avait pas encore été créée et la filiale Tranquil PC Limited ne faisait pas encore partie du périmètre de consolidation du Groupe. Depuis sa création 2CRSI Middle East FZE emploie un salarié. Tranquil PC Limited emploie 12 salariés.

Le tableau ci-dessous présente, par métier, la répartition des effectifs du Groupe aux 31 décembre 2016 et 2017 :

Effectifs par métier	31 décembre 2016	31 décembre 2017
SOCIÉTÉ⁽¹⁾		
Assistante RH	0	1
Administratif	1	1
Informatique	1	2
Agent entretien	1	1
Recherche et développement	8	8

Effectifs par métier	31 décembre 2016	31 décembre 2017
Commercial	14	12
Direction	2	4
Marketing	2	4
Production	8	3
Logistique	1	3
Achat	1	3
Total Société	39	42
ADIMES SARL		
Administration et Informatique	3	3
Agent entretien ⁽²⁾	1	0
Recherche et développement	0	0
Commercial ⁽³⁾	3	5
Direction	0	0
Marketing	0	1
Production, logistique et Achat	3	22
Total ADIMES SARL	10	31
2CRSI CORPORATION		
Télémarketing	0	1
Administratif	0	1
Total 2CRSI Corporation	0	2

⁽¹⁾ Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016, un agent entretien en congé maternité.

⁽²⁾ Dont un contrat apprentissage service commercial

⁽³⁾ Effectif prenant en compte un contrat professionnel au sein de l'équipe informatique et un contrat d'apprentissage au sein de l'équipe dédié à la production.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des effectifs du Groupe par genre aux 31 décembre 2016 et 2017 :

Effectifs par genre (Société + ADIMES SARL + 2CRSI Corporation)	31 décembre 2016	31 décembre 2017
SOCIÉTÉ		
Femmes	10	12
Hommes	29	30
ADIMES SARL		
Femmes	2	8
Hommes	8	23
2CRSI CORPORATION		
Femmes	0	1

Effectifs par genre (Société + ADIMES SARL + 2CRSI Corporation)	31 décembre 2016	31 décembre 2017
Hommes	0	1
GROUPE		
Part de femmes en pourcentage	24,5 %	28 %
Part d'hommes en pourcentage	75,5 %	72 %

A la date du présent document de base, le Groupe emploie plus de 130 personnes.

17.1.2 Politique de rémunération

Le montant de la rémunération brute versée par le Groupe (hors charges sociales) au titre des exercices clos aux 31 décembre 2016 et 2017 s'établit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2017
Rémunération brute	1.453	1.860

17.1.3 Relations sociales

Depuis le 12 octobre 2017, il existe au sein de la Société des délégués du personnel.

Au total, à la date du présent document de base, le nombre de délégués du personnel au sein du Groupe est de quatre titulaires et suppléants représentant, d'une part, les techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres et, d'autre part, les ouvriers et employés.

Le Groupe estime entretenir de bonnes relations avec ses salariés et leurs instances représentatives du personnel.

17.2 Participation et *stock-options* détenues par les membres du conseil d'administration et de la direction générale

17.2.1 Intérêts des membres du conseil d'administration et de la direction générale

Alain Wilmouth, Président Directeur Général, est directement et indirectement actionnaire de la Société par l'intermédiaire de la Holding Alain Wilmouth (voir le paragraphe 7.1.1 du présent document de base).

17.2.2 Options de souscription ou d'achat d'actions et attribution d'actions gratuites

En 2017, la Société a procédé à l'attribution de bons de souscription d'actions au profit des mandants d'Audacia, ayant donné lieu à l'émission de 3.500.000 actions de préférences ADP 2017¹⁹ au profit de ces mandants. Les modalités sont détaillées au paragraphe 21.2.4 du présent document de base.

Le conseil d'administration, agissant sur le fondement de la 22ème résolution de l'assemblée générale mixte du 24 mai 2018, envisage de procéder après l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et avant la fin de l'année 2018 à une attribution d'actions gratuites représentant environ 2 % du capital post-introduction, ce qui pourra entraîner

¹⁹ Après réduction de la valeur nominale des actions composant le capital social de la Société (voir le paragraphe 21.1.1 du présent document de base).

une dilution supplémentaire pour les actionnaires actuels et futurs de la Société, selon les modalités suivantes :

- une première tranche d'actions gratuites serait attribuée à l'ensemble des salariés de la Société et des filiales sous conditions d'ancienneté et de présence mais sans condition de performance. La période d'acquisition serait de cinq ans sans période de conservation ;
- une seconde tranche d'actions gratuites serait attribuée aux salariés commerciaux et cadres supérieurs ou dirigeants de la Société et des filiales sous conditions de présence et de performances mais sans condition d'ancienneté. La période d'acquisition serait de cinq ans sans période de conservation ; et
- une troisième tranche d'actions gratuites serait attribuée aux dirigeants mandataires sociaux de la Société et des filiales sous conditions de présence et de performances mais sans condition d'ancienneté. La période d'acquisition serait de cinq ans sans période de conservation.

17.3 Accords de participation et d'intéressement

17.3.1 Accords de participation

Néant.

17.3.2 Accords d'intéressement

Néant.

17.3.3 Plans d'épargne d'entreprise et plans assimilés

Néant.

17.4 Actionnariat salarié

Néant.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Evolution de l'actionariat

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital de la Société à la date de clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2016 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Catégorie d'actions	Nombre de droits de vote	Pourcentage des droits de vote
Holding Alain Wilmouth	61.500	80,4 %	actions ordinaires	61.500	80,4 %
Michel Wilmouth	7.650	10 %	actions ordinaires	7.650	10 %
Alain Wilmouth	7.350	9,6 %	actions ordinaires	7.350	9,6 %
Total	76.500	100 %		76.500	100 %

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital de la Société à la date d'enregistrement du présent document de base :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Catégorie d'actions	Nombre de droits de vote	Pourcentage des droits de vote
Holding Alain Wilmouth ⁽¹⁾	6.833.320 ⁽²⁾	56,94 % ⁽²⁾	actions ordinaires	6.833.320	56,94 %
Amundi PME ISF 2017 (géré par Audacia)	1.909.100	15,91 %	actions de préférence ADP 2017	1.909.100	15,91 %
Audacia ISF Croissance (géré par Audacia)	1.590.900	13,26 %	actions de préférence ADP 2017	1.590.900	13,26 %
Michel Wilmouth	850.000	7,08 %	actions ordinaires	850.000	7,08 %
Alain Wilmouth	816.670	6,81 %	actions ordinaires	816.670	6,81 %
Audacia	10 ⁽³⁾	0,0001 %	actions ordinaires	10	0,0001 %
Total	12.000.000	100 %		12.000.000	100 %

⁽¹⁾ Société détenue directement à 100 % par Alain Wilmouth.

⁽²⁾ Ne tient pas compte de l'option de rachat des ADP 2017 de la Holding Alain Wilmouth au titre du paragraphe 21.2.4.3 du présent document de base.

⁽³⁾ Dix (10) actions détenues par Audacia en qualité de représentant des porteurs des actions de préférence ADP 2017 faisant l'objet d'un prêt d'actions conclu avec Holding Alain Wilmouth. Une fois son rôle de représentant des porteurs terminé, Audacia devra restituer les titres prêtés à première demande.

Il est rappelé que la société Audacia dispose d'un programme d'activité spécialisé en matière de capital investissement et a développé une expertise dans l'identification, la sélection et la structuration d'augmentations de capital de sociétés éligibles pour les investisseurs à des réductions d'impôts. Au cours

du premier semestre 2017, la Société a, dans le but de renforcer ses fonds propres et de se donner les moyens de son développement, confié à la société Audacia un mandat afin d'être conseillée et accompagnée dans la réalisation d'une augmentation de capital. La société Audacia procédant à levées de fonds auprès du public qui sont investis dans les sociétés éligibles qu'elle identifie, a proposé à la Société d'émettre des bons de souscription d'actions auxquelles sont attachés des avantages particuliers. Ces bons ont été souscrits et exercés au moyen des fonds que la société Audacia lève auprès du public. C'est dans ce contexte que la Société a procédé, le 24 avril 2017, à l'émission de 3.500.000 bons donnant droit à la souscription de 3.500.000 actions de préférence ADP 2017²⁰ (dont les modalités sont détaillées au paragraphe 21.2.4 du présent document de base). Le 23 mai 2017, la société Audacia ISF Croissance a souscrit 159.090 bons sur les 3.500.000 et les a exercés, le même jour, et a, ainsi, souscrit à 159.090 actions de préférence ADP 2017. Le 15 juin 2017, la société Audacia PME ISF 2017 a souscrit à 190.910 bons et les a exercés, le même jour, et a, ainsi, souscrit à 190.910 actions nouvelles ADP 2017.

Les actions de préférence ADP 2017 ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Holding Alain Wilmouth (en son nom et au nom de toute personne se substituant à lui) bénéficie d'une option de rachat des ADP 2017 en 2023. Le prix de rachat des ADP 2017 est égal à 110 % du nominal des ADP 2017 (110 % x 10 euros) augmenté, le cas échéant, du dividende cumulé (voir le paragraphe 21.2.4.3 du présent document de base).

En cas d'exercice de ladite option, Holding Alain Wilmouth (en son nom et au nom de toute personne se substituant à lui) s'est engagée à :

- à convertir l'intégralité des 3.500.000 ADP 2017 en actions ordinaires de la Société à un taux de conversion de une ADP 2017 pour une action ordinaire. L'admission aux négociations des 3.500.000 actions ordinaires en résultant sera alors demandée ;
- communiquer son intention quant à l'évolution de sa participation dans la Société et à ne pas peser sur le marché du titre en cas de projet de cession.

Actionnariat des fondateurs

Les actionnaires fondateurs de la Société sont Alain Wilmouth et Michel Wilmouth. A la date du présent document de base, ils détiennent ensemble directement et indirectement par l'intermédiaire de Holding Alain Wilmouth 70,83 % du capital social et des droits de vote de la Société.

18.2 Déclaration relative au contrôle de la Société

A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société est contrôlée par Holding Alain Wilmouth. Le Conseil d'administration de la Société comprend deux administrateurs indépendants, permettant ainsi d'assurer que le contrôle de l'actionnaire majoritaire ne soit pas exercé de manière abusive.

18.3 Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle

À la date d'enregistrement de présent document de base, il n'existe pas d'accord (dont des pactes d'actionnaires) dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

²⁰ Après réduction de la valeur nominale des actions composant le capital social de la Société (voir le paragraphe 21.1.1 du présent document de base).

19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

19.1 Principales opérations avec les apparentés

Les parties liées au Groupe comprennent notamment les associés de la Société, ses filiales consolidées et non consolidées, les entreprises sous contrôle conjoint (les sociétés consolidées en intégration proportionnelle), les entreprises associées (les sociétés mises en équivalence), et les entités sur lesquelles les différents dirigeants du Groupe exercent au moins une influence notable.

19.2 Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour les exercices 2016 et 2017

19.2.1 Rapport spécial des commissaires aux comptes de 2CRSI S.A. sur les conventions réglementées pour l'exercice clos au 31 décembre 2017

« A l'Assemblée Générale de la société 2CRSI,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense et Strasbourg, le 9 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

ERNST & YOUNG Audit

Département de KPMG S.A.

Jean-Pierre Valensi

Frédéric Piquet

Alban de Claverie »

19.2.2 Rapport spécial du commissaire aux comptes de 2CRSI S.A. sur les conventions réglementées pour l'exercice clos au 31 décembre 2016

« Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Schiltigheim, le 8 juin 2017

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Marie-Line Wantz

Commissaire aux Comptes »

20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

20.1 Comptes Consolidés

20.1.1 Comptes Consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017

Les Comptes Consolidés de la Société établis en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016 figurent en Annexe du présent document de base.

20.1.2 Rapport des commissaires aux Comptes Consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017

« Au Président-Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société 2CRSI et en application du règlement (CE) n° 809/2004 dans le cadre du projet d'offre au public et d'admission de titres de capital à la négociation sur le marché Euronext Paris, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de la société 2CRSI relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017, établis pour les besoins du prospectus et présentés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés établis pour les besoins du prospectus, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière aux 31 décembre 2016 et 2017 et le résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation pour chacun des exercices clos à ces dates.

Paris-La Défense et Strasbourg, le 28 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

ERNST & YOUNG Audit

Département de KPMG S.A.

Jean-Pierre Valensi

Frédéric Piquet

Alban de Claverie »

20.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires versés aux commissaires aux comptes au titre des exercices clos aux 31 décembre 2016 et 2017 sont présentés ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos au 31 décembre 2016	Exercice clos au 31 décembre 2017
KPMG S.A.	9	171
Ernst & Young Audit	Sans objet ⁽¹⁾	186
Total honoraires	9	357

⁽¹⁾ Ernst & Young Audit a été nommé par décision des associés de la Société en date du 25 septembre 2017.

20.3 Date des dernières informations financières

31 décembre 2017

20.4 Politique de distribution de dividendes

20.4.1 Dividendes et réserves distribués par la Société depuis sa création

Il est rappelé que les porteurs d'ADP 2017 bénéficient d'un dividende prioritaire (dont les modalités sont détaillées au paragraphe 21.2.4 du présent document de base). Dans ce cadre les porteurs d'ADP 2017 ont bénéficié pour la première fois, en date du 30 juin 2017, d'une distribution de dividendes d'un montant de 175 milliers d'euros. A la date du présent document de base aucune autre distribution de dividende ou de réserve n'a été décidée depuis la constitution de la Société.

20.4.2 Politique de distribution de dividendes envisagée

A la date du présent document de base, exception faite du versement de dividendes prioritaires aux porteurs d'ADP 2017 en 2017, la Société n'a pas prévu d'initier une politique de distribution de dividendes à court terme.

A l'avenir, la Société entend favoriser sa croissance et dans l'hypothèse de versements de dividendes ceux-ci seront limités au seul résultat net de l'exercice social diminué des produits financiers et des produits exceptionnels du même exercice social et ne pourront excéder, à égalité de valeur nominale, le montant du dividende prioritaire versé aux porteurs d'ADP 2017.

20.5 Procédures judiciaires et arbitrage

A la date d'enregistrement du document de base, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire, d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière, l'activité ou les résultats de la Société et/ou de ses filiales.

20.6 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu, à la connaissance de la Société, de changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Groupe depuis le 31 décembre 2017.

Il est rappelé que les porteurs d'ADP 2017 bénéficient d'un dividende prioritaire (dont les modalités sont détaillées au paragraphe 21.2.4.2 du présent document de base). Les porteurs d'ADP 2017 ont bénéficié pour la première fois, en date du 30 juin 2017, d'une distribution de dividende d'un montant de 175 milliers d'euros. A la date du présent document de base aucune autre distribution de dividendes ou de réserves n'a été décidée depuis la constitution de la Société.

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

À la date d'enregistrement du présent document de base, la Société est constituée sous forme d'une société anonyme. L'assemblée générale de la Société en date du 24 mai 2018 a décidé l'adoption de nouveaux statuts propres à une société dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Ces statuts ont été adoptés sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société à émettre dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Un descriptif résumé des principales stipulations de ces statuts figure dans le présent chapitre.

21.1 Capital social

21.1.1 Capital social souscrit et capital social autorisé mais non émis

A la date d'enregistrement du présent document de base, le capital social de la Société s'élève 1.080.000,00 euros et est divisé en 12.000.000 actions de valeur nominale de 0,09 euro, réparties en deux catégories d'actions dans les proportions suivantes :

- 8.500.000 actions ordinaires de 0,09 euro de valeur nominale ; et
- 3.500.000 actions de préférence dites « ADP 2017 » de 0,09 euro de valeur nominale.

L'assemblée générale de la Société en date du 24 mai 2018 a décidé de la réduction de la valeur nominale des actions ordinaires et des ADP 2017 de la Société donnant droit à chacun des actionnaires à 10 actions d'une valeur nominale de 0,09 euro contre une action d'une valeur nominale de 0,9 euro. Cette opération a un effet neutre sur le capital social de la Société qui reste inchangé.

Par ailleurs, l'assemblée générale de la Société en date du 24 mai 2018 a décidé l'adoption des délégations financières suivantes :

Nature de la délégation	Durée maximum	Montant nominal maximum	Prix d'émission des actions
Autorisation à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ⁽¹⁾ (8 ^{ème} résolution)	18 mois	10 % du nombre d'actions composant la capital social ou 5 % du nombre d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou échange dans le cadre des opérations de croissance externe	Le prix maximum d'achat est fixé à 300 % du prix de la première cotation de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Le montant maximum que la Société pourrait consacrer au programme de rachat de ses propres actions ne pourra excéder la somme de 15 millions d'euros.
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public en prévision de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext à Paris (10 ^{ème} résolution)	Jusqu'à la date de règlement-livraison des actions à émettre lors de leur introduction sur Euronext à Paris (sans pouvoir dépasser 26 mois)	1.080.000 euros <i>Plafond indépendant</i>	Le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration à l'issue de la période de placement et résultera de la confrontation du nombre d'actions offertes à la souscription et des demandes de souscription émanant des investisseurs dans le cadre du placement global, selon la technique dite de « construction d'un livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels
Autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le nombre d'actions ordinaires émises dans le cadre de l'admission des actions de la	12 mois	Dans la limite du plafond de la 10 ^{ème} résolution et de 15 % du montant de l'émission initiale	Au même prix que celui retenu pour l'émission initiale (10 ^{ème} résolution).

Société aux négociations sur le marché réglementé réglementé d'Euronext à Paris (11^{ème} résolution)			
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital (existant ou à émettre) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise (12^{ème} résolution)	26 mois	810.000 euros <i>Plafond indépendant</i>	Tant que les titres de la société ne sont pas admis aux négociations sur Euronext à Paris : le prix des actions à souscrire sera déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail. A compter de l'admission des titres de la société aux négociations sur Euronext à Paris : le prix des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société à émettre, ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % à cette moyenne, lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans.
Autorisation donnée au conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce ⁽¹⁾ (13^{ème} résolution)	18 mois	10 % du capital par période de 24 mois	-
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise ⁽¹⁾ (14^{ème} résolution)	26 mois	810.000 euros <i>Plafond indépendant</i>	-
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription ⁽¹⁾ (15^{ème} résolution)	26 mois	Pour les actions : 1.080.000 000 € ⁽²⁾ Pour les titres de créances : 1.000.000.000 € ⁽³⁾	Le prix d'émission sera déterminé par le conseil d'administration dans les plafonds fixés par l'assemblée.
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital à émettre, avec	26 mois	Pour les actions : 1.080.000 000 € ⁽²⁾ Pour les titres de créances : 1.000.000.000 € ⁽³⁾	Au moins égal à la valeur minimale fixée par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où il est fait usage de la présente délégation, soit actuellement à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris lors des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

suppression du droit préférentiel de souscription (avec possibilité d'instaurer un délai de priorité) par offre au public ⁽¹⁾ (16^{ème} résolution)			
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital à émettre, avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ⁽¹⁾ (17^{ème} résolution)	26 mois	Pour les actions : 20 % du capital par an ⁽²⁾ Pour les titres de créances : 1.000.000.000 € ⁽³⁾	Au moins égal à la valeur minimale fixée par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où il est fait usage de la présente délégation, soit actuellement à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris lors des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.
Autorisation donnée au conseil d'administration, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription (16 ^{ème} et 17 ^{ème} résolutions), de fixer, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'Assemblée ⁽¹⁾ (18^{ème} résolution)	26 mois	10 % du capital par an au moment de l'émission (étant précisé que cette limite s'apprécie au jour de la décision d'augmenter le capital)	Le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société, sera au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes (dans le carnet d'ordre central et hors bloc hors marché) des cours de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, cette moyenne pouvant le cas échéant être corrigée pour tenir compte des différences de date de jouissance et être éventuellement diminuée d'une décote maximum de 15 % ; Il est précisé, en tant que besoin, que les trois dernières séances de bourse ci-dessus seront celles qui précéderont immédiatement la fixation du prix d'émission des actions, fixation qui a lieu, le cas échéant, au terme de la période durant laquelle les investisseurs passent des ordres de souscription, fermes ou indicatifs (période dite de « <i>bookbuilding</i> ») et donc au vu du prix figurant dans ces ordres.
Autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires ⁽¹⁾⁽⁴⁾ (19^{ème} résolution)	26 mois	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée (15 ^{ème} , 16 ^{ème} et 17 ^{ème} résolutions) et de 15 % du montant de l'émission initiale ^{(2) (3)}	-
Délégation donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital (existants ou à émettre), dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ⁽¹⁾⁽⁶⁾ (20^{ème} résolution)	26 mois	Pour les actions : 10 % du capital au jour de la décision d'augmenter le capital ⁽²⁾ Pour les titres de créances : 1.000.000.000 € ⁽³⁾	-

Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre en faveur des salariés et mandataires sociaux de la Société et de sociétés lui étant liées (22 ^{ème} résolution)	38 mois	10 % du capital au jour de la décision de leur attribution par le conseil ⁽⁵⁾	-
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de sociétés lui étant liées ^{(1) (7)} (23 ^{ème} résolution)	38 mois	10 % du capital au jour de la décision de leur attribution par le conseil ⁽⁵⁾	Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration de la façon suivante : (i) dans le cas d'octroi d'options de souscription, ce prix ne pourra pas être inférieur à 95 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription seront consenties et (ii) dans le cas d'options d'achat d'actions, ce prix ne pourra être inférieur ni à la valeur indiquée au (i) ni à 95 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.
Délégation donnée au conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ^{(1) (8)} (24 ^{ème} résolution)	18 mois	10 % du capital au jour de la décision de leur attribution par le conseil ⁽⁵⁾	Le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les bons, après prise en compte du prix d'émission des bons, sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action 2CRSI lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons.

- (1) Résolution adoptée sous la condition suspensive du règlement-livraison de l'émission des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.
- (2) Le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme ne pourra excéder un montant nominal total de 1.080.000 euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions (« Plafond Global I »). (21^{ème} résolution).
- (3) Le montant des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme ne pourra excéder un montant nominal total de 100.000.000 euros (« Plafond Global II »). (21^{ème} résolution).
- (4) Le montant des augmentations susceptibles d'être réalisées immédiatement en vertu de cette délégation s'impute sur le montant du Plafond Global I et II (mentionné ci-dessus), dans le délai de 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale. Le prix d'émission sera le même prix que celui retenu pour l'émission initiale.
- (5) Plafond commun entre les 22, 23 et 24^{èmes} résolutions.
- (6) L'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre, serait réalisée au profit : (i) des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, et/ou (ii) des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

- (7) Les bénéficiaires de ces options ne pourront être que : (i) d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la Société et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ; et (ii) d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce.
- (8) Les BSA, BSAANE, BSAAR seraient émis, au profit de la catégorie de personnes suivante : (i) les salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou d'une société du Groupe au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ; et/ou (ii) les prestataires ou consultants ayant signé un contrat avec la Société ou une société du Groupe au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

La Société n'a pas, à sa connaissance, de nantissement sur son capital. Toutefois, la Société a octroyé à titre de garantie d'emprunts bancaires deux nantissements sur son fonds de commerce.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société n'a pas émis de titres non représentatifs du capital.

21.1.3 Actions détenues par la Société ou pour son compte propre

A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société ne détient directement ou indirectement aucune de ses actions.

21.1.4 Autres titres donnant accès au capital

A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société n'a émis aucun titre donnant accès au capital autres que les 8.500.000 actions ordinaires et les 3.500.000 actions de préférence dites « ADP 2017 » indiqués au paragraphe 21.2.4 ci-dessous.

21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré

Néant.

21.1.6 Capital social de toute société du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option

Néant.

21.1.7 Évolution du capital de la Société depuis sa création

Le tableau ci-dessous synthétise l'évolution du capital de la Société depuis sa création :

Date	Nature de l'opération	Capital avant opération (en euros)	Nombre d'actions avant opération	Nombre d'actions après opération	Valeur nominale après opération (en euros)	Capital après opération (en euros)
27 juillet 2005	Apports faits par les associés à la constitution de la Société d'un montant de 1.000 euros, formant le capital d'origine et apportés en numéraire	0	0	100	10	1.000
01 octobre 2007	Capital social a été augmenté d'une somme de 29.000 euros par voie	1.000	100	3.000	10	30.000

Date	Nature de l'opération	Capital avant opération (en euros)	Nombre d'actions avant opération	Nombre d'actions après opération	Valeur nominale après opération (en euros)	Capital après opération (en euros)
	d'incorporation de réserves.					
07 novembre 2013	Capital social a été augmenté d'une somme de 123.000 euros en numéraire.	30.000	3.000	15.300	10	153.000
14 août 2014	Capital social a été augmenté d'une somme de 612.000 euros par voie d'incorporation de réserves.	153.000	15.300	76.500	10	765.000 ⁽¹⁾
24 avril 2017	Réduction de la valeur nominale des actions ordinaires par voie d'échange des 76.500 actions de 10 euros de valeur nominale contre 850.000 actions de 0,90 euro de valeur nominale	765.000	76.500	850.000	0,90	765.000
23 mai 2017	Capital social a été augmenté d'une somme de 143.181 euros par l'exercice de 159.090 bons de souscription d'actions.	765.000	850.000	1.009.090	0,90	908.181
15 juin 2017	Capital social a été augmenté d'une somme de 171.819 euros, par l'exercice de 190.910 bons de souscription d'actions. ⁽²⁾	908.181	1.009.090	1.200.000	0,90	1.080.000
24 mai 2018	Réduction de la valeur nominale des actions ordinaires par voie d'échange des 1.200.000 actions de 0,90 euros de valeur nominale contre 12.000.000 actions de 0,09 euro de valeur nominale	1.080.000	1.200.000	12.000.000	0,09	1.080.000

(1) Par décision de l'Assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 24 avril 2017, les associés ont décidé de réduire la valeur nominale des actions composant le capital de la Société par voie d'échange des 76.500 actions ordinaires existantes de 10 euros de valeur nominale contre 850.000 actions ordinaires de 0,90 euro de valeur nominale.

(2) A la suite de l'exercice le 15 juin 2017 des 171.819 bons de souscriptions d'actions restant, l'intégralité des bons de souscriptions d'actions émis par la Société en date du 24 avril 2017 a été exercée.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet en France et hors de France : le conseil, la conception, le développement, la production, la commercialisation, la recherche ainsi que tout autre service en informatique.

Et généralement, toutes opérations quelles qu'elles soient (industrielles, commerciales ou financières, civiles, mobilières ou immobilières), pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension, son développement et son patrimoine social.

La Société maintiendra jusqu'au 1^{er} janvier 2023 exclusivement une activité industrielle, commerciale, agricole ou libérale, à l'exclusion notamment (i) des activités procurant des revenus garantis en raison de l'existence d'un tarif réglementé de rachat de la production d'énergie ou bénéficiant d'un contrat offrant un complément de rémunération défini à l'article L. 314-18 du Code de l'énergie, (ii) des activités financières, (iii) des activités de gestion de patrimoine mobilier ou immobilier et (iv) des activités de construction, gestion et location d'immeubles ou de toute autre activités immobilières.

Toutefois, la Société pourra exercer l'activité exclue si cette dernière est exercée à titre accessoire et constitue le complément indissociable d'une activité éligible tout en respectant les conditions suivantes :

- identité de clientèle ;
- prépondérance de l'activité éligible en termes de chiffre d'affaires, l'activité non éligible devant présenter un caractère accessoire ; et
- nécessité d'exercer l'activité non éligible pour des raisons techniques et/ou commerciales.

21.2.2 Organes d'administration et de direction

21.2.2.1 Conseil d'administration (article 12 des statuts)

- Composition

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, ce nombre maximum est porté à vingt-quatre en cas de fusion selon les conditions fixées par la loi.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et les statuts.

Dans le cas où le capital détenu par les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise représente plus de 3 % du capital social, un administrateur est nommé dans les conditions fixées par la loi et la réglementation parmi les salariés actionnaires ou parmi les salariés membres du conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise détenant les actions. Cet administrateur n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal d'administrateurs.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Lorsque ce seuil est dépassé, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine assemblée générale.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

- Présidence

Le conseil d'administration élit parmi ses membres son président. Il est rééligible sans limitation. Il détermine, le cas échéant, sa rémunération.

La limite d'âge des fonctions de président du conseil d'administration est fixée à 75 ans.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

- Réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration est convoqué par le président du conseil d'administration à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. La convocation se fait par écrit dans un délai de huit (8) jours sauf cas d'urgence. Elle indique l'ordre du jour qui est fixé par l'auteur de la convocation.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

La séance est présidée, selon le cas, par le président du conseil d'administration, ou par l'auteur ou le plus âgé des auteurs de la convocation. A défaut, le conseil élit lui-même le président de séance. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs.

Toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration est tenue à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le président ainsi qu'à une obligation générale de réserve.

- Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration fixe par le règlement intérieur ses modalités de fonctionnement en conformité avec la loi et les statuts. Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet à leur examen. La composition et les attributions de chacun de ces comités, lesquels exercent leur activité sous sa responsabilité, sont fixées par le conseil d'administration dans le règlement intérieur.

- Rémunération des membres du conseil d'administration (article 8 du règlement intérieur)

L'administrateur peut recevoir des jetons de présence dont le montant est voté par l'assemblée générale ordinaire et dont la répartition est décidée par le conseil d'administration, en prenant en compte, son assiduité et le temps qu'il consacre à ses fonctions. Il est précisé que dans l'hypothèse où une attribution de jetons de présence sera décidée, un minimum de jetons de présence sera attribué aux administrateurs indépendants.

21.2.2.2 Direction générale (article 14 des statuts)

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général. Le directeur général doit toujours être une personne physique.

Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social de la Société et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration.

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués.

Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Le conseil d'administration fixe, le cas échéant, la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués.

Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, les pouvoirs du directeur général et des directeurs généraux délégués peuvent être limités par le conseil d'administration sans que cette limitation soit opposable aux tiers.

21.2.2.3 Censeurs (article 13 des statuts)

Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales, choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Toute personne morale qui sera désignée en qualité de censeur devra désigner un représentant permanent.

Le nombre des censeurs ne peut excéder deux.

La durée de leurs fonctions est de trois ans sauf démission ou cessation anticipée des fonctions décidée par le conseil d'administration. Les fonctions d'un censeur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les censeurs sont indéfiniment rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment sans indemnité par décision du conseil d'administration.

Les censeurs sont convoqués à toutes les séances du conseil et assistent aux séances du conseil d'administration avec voix consultative. Leur droit d'information et de communication est identique à celui des membres du conseil d'administration.

Les modalités d'exercice de la mission des censeurs, en ce compris leur éventuelle rémunération, sont arrêtées par le conseil d'administration.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions ordinaires

Les actions ordinaires émises par la Société ne bénéficient, contrairement aux actions de préférence, d'aucun droit ou privilège particulier.

(i) **Forme des actions (article 8 des statuts)**

Les actions ordinaires de la Société revêtent la forme nominative ou au porteur au choix de leurs titulaires.

(ii) **Droit de participation aux assemblées générales d'actionnaires (article 15 des statuts)**

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur quel que soit le nombre de ses titres de capital (article 15.2 des statuts)

(iii) **Droit de vote (article 11 des statuts)**

Le droit de vote attaché aux actions ordinaires est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Toutes les actions ordinaires entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double par rapport à celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent.

(iv) **Droit de communication des actionnaires (article 16 des statuts)**

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la Société et, le cas échéant, à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.

- (v) Droit au dividende (article 18 des statuts)

Le bénéfice de la Société est à l'assemblée générale qui, sur proposition du conseil d'administration, pourra, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

- (vi) Droit préférentiel de souscription

Dans les conditions légales et réglementaires, chaque actionnaire titulaire d'une action ordinaire bénéficie d'un droit préférentiel de souscription lors de toute augmentation de capital en numéraire.

- (vii) Limitation du droit de vote des actionnaires

Aucune clause statutaire ne restreint le droit de vote attaché aux actions de la Société.

21.2.4 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de préférence « ADP 2017 » (article 7 des statuts)

Nonobstant les clauses statutaires organisant le rachat des ADP 2017, les dispositions d'ordre public relatives au droit des offres publiques seront applicables dès l'admission aux négociations des actions de la Société sur un marché réglementé (en ce compris l'article 234-2 du règlement général de l'AMF).

Des droits, privilèges et prérogatives particuliers sont attachés aux ADP 2017. Il est précisé que la conversion des ADP 2017 en actions ordinaires devra être décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires après approbation de l'assemblée spéciale des porteurs d'ADP 2017 à défaut de quoi le capital social restera divisé en actions ordinaires et en ADP 2017 conférant des droits pécuniaires supplémentaires.

21.2.4.1 Dividendes prioritaires

Les ADP 2017 n'ont pas de droit au versement du dividende ordinaire de la Société. En revanche, chaque ADP 2017 a droit à un dividende annuel prioritaire et cumulatif, versé par préférence à toutes les autres actions de la Société, prélevé sur les sommes distribuables et versé au plus tard le 10 juillet de chaque année (le « **Dividende Prioritaire** »).

Le Dividende Prioritaire est égal au taux du Dividende Prioritaire multiplié par 10 euros. Pour tous les exercices sociaux clos avant le 1^{er} janvier 2023, le taux du Dividende Prioritaire est égal à 5 %.

Pour les exercices sociaux clos postérieurement à cette date, le taux du Dividende Prioritaire est égal à Euribor 12 mois + 15 %. En cas d'allongement de la durée d'un exercice social au-delà de douze mois, le montant des Dividendes Prioritaires sera augmenté *prorata temporis*.

Dans l'hypothèse où l'Euribor disparaîtrait la Société et le Représentant des Porteurs nommeront un agent de détermination d'un nouveau taux de référence, indépendant, agissant de façon commercialement raisonnable et de bonne foi, en charge de la détermination d'un taux de référence de substitution dont la performance et le rendement sont comparables et reconnus sur le marché comme tel.

Ce taux de référence de substitution (en l'absence d'erreur manifeste) sera final, aura force obligatoire et s'appliquera au calcul du Dividende Prioritaire.

En cas de différend persistant entre la Société et le Représentant des Porteurs, la désignation de l'agent de détermination sera confiée au Tribunal de commerce de Strasbourg.

Le Dividende Prioritaire est cumulatif. Au paiement du Dividende Prioritaire s'ajoute donc le cas échéant le paiement d'un dividende cumulé (le « **Dividende Cumulé** »), qui sera égal à la somme des montants des Dividendes Prioritaires non versés durant au maximum les six exercices sociaux qui précèdent l'exercice social au cours duquel le Dividende Prioritaire est versé, montants auxquels est appliqué un taux de capitalisation annuel de 15 %.

Ainsi et à titre d'illustration si la Société n'a pas versé de Dividende Prioritaire au titre des deux premiers exercices sociaux pleins clos à compter de la date de clôture du sixième exercice suivant la date de souscription des ADP 2017, le montant du Dividende Cumulé, payable pour chaque ADP 2017 au titre de cet exercice social en sus du Dividende Prioritaire, sera égal à $(\text{Euribor 12 mois} + 1,5\%) \times 10 \text{ €} \times (1,15 + 1,15 \times 1,15)$.

Le paiement du Dividende Prioritaire et du Dividende Cumulé au plus tard le 10 juillet de chaque année est une obligation de la Société à hauteur des sommes distribuables figurant à son bilan, étant entendu que les Dividendes Prioritaires et les Dividendes Cumulés seront imputés en priorité sur les bénéfices distribuables de l'exercice social, puis sur les autres sommes distribuables.

La Société et le Dirigeant se sont engagés ainsi à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2016 à tenir l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes dans les six mois de la clôture de l'exercice et à prévoir lors de cette assemblée la mise en paiement du dividende prioritaire voté avant le 10 juillet de chaque année. Si l'assemblée ne vote pas cette distribution, ou si la Société ne met pas en paiement le dividende voté par l'assemblée, alors tout Porteur d'ADP 2017 pourra forcer le règlement du dividende par voie d'action en justice. Pour tous les exercices sociaux à compter de et y compris celui clos au 31 décembre 2016, une fois voté et payé le montant du Dividende Prioritaire et le cas échéant du Dividende Cumulé, la Société pourra voter et verser un dividende aux autres actions émises et à émettre de la Société (le « **Dividende Ordinaire** »). Le Dividende Ordinaire sera prélevé uniquement sur le bénéfice distribuable défini à l'article L. 232-11 du Code de Commerce, dans la limite du seul résultat net de l'exercice social diminué des produits financiers et des produits exceptionnels du même exercice social, sauf accord écrit préalable du Représentant des Porteurs d'ADP 2017.

Pour tous les exercices sociaux à compter de et y compris celui clos au 31 décembre 2022, en cas de non exercice de l'option de rachat définie au paragraphe 21.2.4.3 ci-dessous, si un Dividende Ordinaire est versé aux autres actions émises et à émettre de la Société, ce Dividende Ordinaire ne pourra excéder, à égalité de valeur nominale, le montant du Dividende Prioritaire, sauf à verser simultanément aux Porteurs des ADP 2017 un dividende complémentaire (le « **Dividende Complémentaire** ») prélevé sur le bénéfice distribuable de l'exercice social, les réserves distribuables ou le report à nouveau, et égal en cas d'égalité de valeur nominale, à la différence entre le Dividende Ordinaire et le Dividende Prioritaire. En cas d'inégalité des valeurs nominales entre les ADP 2017 et les autres actions, le Dividende Complémentaire sera ajusté en conséquence.

Les ADP 2017 porteront jouissance à compter de l'exercice social au cours duquel leur souscription a été réalisée.

21.2.4.2 Représentant des porteurs des ADP 2017

Les Porteurs des ADP 2017 sont représentés de façon permanente par un représentant (le « **Représentant des Porteurs des ADP 2017** ») désigné en assemblée spéciale. Le Représentant des Porteurs des ADP 2017 sera convoqué, avec un délai minimum de 15 jours, aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires en lieu et place des Porteurs d'ADP 2017. A ce titre, toute notification, convocation ou communication de quelque nature qu'elle soit, adressée au Représentant des Porteurs des ADP 2017 au titre des présents statuts sera réputée avoir été correctement faite auprès de chaque Porteur des ADP 2017 et donc comme leur étant opposable, le Représentant des Porteurs des ADP 2017 étant personnellement responsable de l'information de chaque Porteur d'ADP 2017 dans les délais. Il pourra voter par correspondance aux assemblées, ou y participer et prendre part aux débats et au vote des résolutions au nom et pour le compte de l'ensemble des Porteurs d'ADP 2017.

Aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société, chaque ADP 2017 donne le droit à au minimum une voix, étant entendu que le pourcentage de droit de vote de chaque ADP 2017 est égal au même pourcentage du capital social que représente chaque ADP 2017. Toute clause statutaire ne prenant pas en compte cette clé de répartition ne s'appliquera pas aux ADP 2017.

Cependant, les droits de convocation, de participation et de vote au sein des assemblées spéciales des Porteurs des ADP 2017 (les « **Assemblées Spéciales** »), ne pourront être exercés que par les Porteurs des ADP 2017. Les modalités de convocation, de tenue d'assemblée et de vote aux Assemblées Spéciales sont celles qui prévalent pour les assemblées extraordinaires de la Société à l'exception des conditions de quorum qui sont régies par celles énoncées à l'article L. 225-99 alinéa 3 du code de commerce.

Le Représentant des Porteurs des ADP 2017 sera nommé et révoqué par une Assemblée Spéciale. Il pourra démissionner de ses fonctions, au cours d'une Assemblée Spéciale convoquée à cet effet. Dans cette hypothèse, il aura l'obligation de présenter un successeur devant être immédiatement désigné par l'Assemblée Spéciale convoquée. Sa démission ne prendra effet qu'à la date de désignation de son successeur.

Il est précisé que toute communication de la Société à destination des Porteurs des ADP 2017 sera toujours adressée en exclusivité au Représentant des Porteurs des ADP 2017 qui se chargera de diffuser l'information communiquée par la Société aux Porteurs des ADP 2017 dans le format et à un rythme qui relèvera de la seule décision du Représentant des Porteurs des ADP 2017. En aucun cas la Société ne communiquera directement ses informations aux Porteurs des ADP 2017 sans passer par l'entremise du Représentant des Porteurs des ADP 2017.

En cas d'exercice de l'option de rachat définie au paragraphe c ci-dessous, la mission du Représentant des Porteurs des ADP 2017 sera terminée une fois le Prix de Rachat versé et les titres transférés.

Le premier Représentant des ADP 2017 est Audacia, société par actions simplifiée de droit français au capital social de 457.000 euros, dont le siège social est situé 6, rue de Téhéran 75008 Paris et dont le numéro d'identification au registre du commerce et des sociétés est le 492 471 792 RCS Paris.

21.2.4.3 Option de Rachat

Chaque Porteur des ADP 2017 s'engage irrévocablement à céder à Holding Alain Wilmouth (RCS Strasbourg 799 911 656), ou à toute autre personne qu'elle se substituerait, à l'exclusion de la Société (le « **Tiers Acheteur** »), si ce(s) dernier(s) le lui demande(nt) (l' « **Option de Rachat** ») pendant la période courant du 1er janvier 2023 au 31 mars 2023 (la « **Période d'Option** »), en une seule fois la totalité des ADP 2017 qu'il détient pour un montant par ADP 2017 égal à 110 % x 10 € augmenté le cas échéant du Dividende Cumulé (le « **Prix de Rachat** »).

La levée de l'Option de Rachat sera valablement notifiée au Représentant des Porteurs des ADP 2017 par le Tiers Acheteur, au plus tard le dernier jour de la Période d'Option par tout moyen. La notification contiendra le nom ou la raison sociale et l'adresse du Tiers Acheteur ainsi que son numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés s'il s'agit d'une personne morale.

Faute de notification de la levée de l'Option de Rachat à cette date par le Tiers Acheteur, l'Option de Rachat deviendra caduque.

Si l'Option de Rachat n'était pas levée dans le délai susvisé, toute clause statutaire, notamment d'agrément ou de préemption, limitant la liberté de cession des différentes catégories d'actions déjà émises ou à émettre par la Société sera considérée comme inapplicable et non écrite eu égard aux ADP 2017.

L'Option de Rachat porte exclusivement sur la totalité des ADP 2017 et aucun exercice partiel n'est autorisé.

La réalisation de la cession des ADP 2017 sera subordonnée à la délivrance :

- (i) au Représentant des Porteurs des ADP 2017 en cas de vente, des chèques de banque (ou tout autre document apportant la preuve de l'exécution d'un virement bancaire) d'un montant égal au Prix de Rachat ;
- (ii) à la Société, d'un ordre de mouvement lui donnant ordre de procéder au transfert, des ADP 2017 au bénéfice du Tiers Acheteur, dûment rempli et signé.

Le paiement du Prix de Rachat par le Tiers Acheteur, devra intervenir dans les 30 (trente) jours qui suivent la notification de l'Option de Rachat.

En cas de notification de l'Option de Rachat dans les délais et faute de paiement du Prix de Rachat dans le délai indiqué ci-dessus, l'Option de Rachat deviendra caduque et son exercice sera réputé inexistant et de nul effet.

Le Tiers Acheteur, les Porteurs des ADP 2017 et le Représentant des Porteurs des ADP 2017 reconnaissent expressément le caractère irrévocable et intangible des termes de l'Option de Rachat. Toute manifestation de volonté de la part de l'un d'entre eux, sans le consentement exprès des autres, visant à affecter les termes et conditions de l'Option de Rachat sera privée de tout effet. En conséquence, les Porteurs des ADP 2017, le Représentant des Porteurs des ADP 2017 et le Tiers Acheteur conviennent, en application de l'article 1217 du Code civil, que le Tiers Acheteur pourra poursuivre en exécution forcée de l'Option de Rachat les Porteurs des ADP 2017 défaillants et ce, sans préjudice des dommages et intérêts qu'il pourra solliciter.

21.2.4.4 **Droit de sortie conjointe**

(I) A l'issue de la Période d'Option et dans la mesure où l'Option de Rachat n'a pas été exercée, et dans l'hypothèse où :

- un ou plusieurs actionnaires de la Société (ci-après désignée(s) la (les) « **Partie(s) Concernée(s)** »), envisagerai(en)t, seule ou ensemble, le transfert de titres de la Société (ci-après désignés les « **Titres Concernés** »), à un tiers ou à un actionnaire (ci- après désigné l' « **Acquéreur** »), ou plusieurs Acquéreurs agissant de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce ; et
- ce transfert entraînerait un changement de contrôle (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) de la Société, immédiatement ou à terme, directement ou indirectement.

Les Porteurs des ADP 2017 disposeront d'un droit prioritaire de sortie totale, aux termes duquel il sera admis à transférer prioritairement à l'Acquéreur une partie ou la totalité de ses ADP 2017, selon les mêmes modalités que celles offertes par l'Acquéreur à la Partie Concernée et aux conditions de prix décrites ci-dessous (ci- après le « **Droit de Sortie Totale** »). Tout autre droit de sortie (ou s'y apparentant) bénéficiant à toute autre action de la Société ne pourra être exercé par leur titulaire qu'à la condition que l'Acquéreur se soit irrévocablement engagé à acquérir les ADP 2017 des Porteurs des ADP 2017 qui souhaitent exercer leur Droit de Sortie Totale concomitamment aux Titres Concernés.

La Partie Concernée devra en conséquence, préalablement à un transfert de tout ou partie des Titres Concernés ou à tout engagement de sa part en vue de leur transfert susceptible d'entraîner l'application du Droit de Sortie Totale, obtenir l'engagement irrévocable de l'Acquéreur que celui-ci offrira aux Porteurs des ADP 2017 la possibilité de lui transférer une partie ou la totalité des ADP 2017 qu'ils détiennent et qu'ils souhaiteront transférer, dans les conditions ci-dessous.

(II) En conséquence, dans la situation visée au paragraphe 21.2.4.4(I) ci-dessus, la Partie Concernée devra notifier au Représentant des Porteurs des ADP 2017 préalablement à la réalisation du transfert entraînant l'application du Droit de Sortie Totale, les détails de ce projet de transfert (prix d'achat, identité de l'Acquéreur et autres modalités offertes par l'Acquéreur) et que ce projet de transfert est susceptible d'entraîner un changement de contrôle de la Société (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce).

(III) Les Porteurs des ADP 2017 disposera d'un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la réception de la notification prévue au paragraphe 21.2.4.4(II) ci-dessus pour exercer son Droit de Sortie Totale suivant les modalités suivantes (le « **Délai d'Exercice** ») :

La décision des Porteurs des ADP 2017 relative à l'exercice du Droit de Sortie Totale sera prise en Assemblée Spéciale et s'imposera alors à tous les Porteurs des ADP 2017.

Dans l'hypothèse où les quorums légaux de l'Assemblée Spéciale ne seraient pas atteints, chaque Porteur des ADP 2017 qui souhaiterait exercer son Droit de Sortie Totale devra notifier sa décision d'exercer ledit droit au Représentant des Porteurs des ADP 2017 en précisant le nombre d'ADP 2017 qu'il souhaite céder.

Si les Porteurs des ADP 2017 ont exprimé en Assemblée Spéciale ou, à défaut de quorum, individuellement, leur souhait de faire valoir leur Droit de Sortie Totale le Représentant des Porteurs des ADP 2017 notifiera à la Partie Concernée, préalablement à l'expiration du Délai d'Exercice, le nombre d'ADP 2017 que les Porteurs des ADP 2017 souhaitent céder (ci-après désignés les « **ADP 2017 Offertes** »).

En cas d'exercice du Droit de Sortie Totale, le prix d'achat par l'Acquéreur de chaque ADP 2017 Offerte sera établi sur la base du prix d'achat convenu entre l'Acquéreur et la Partie Concernée pour le transfert des Titres Concernés, ou, le cas échéant, offert de bonne foi par la Partie Concernée. Chaque ADP 2017 sera valorisée comme une action ordinaire de la Société si les actions ordinaires et les ADP 2017 ont la même valeur nominale ; et dans le cas où les deux valeurs nominales seraient différentes, chaque ADP 2017 sera valorisée en multipliant la valeur d'une action ordinaire par le rapport entre la valeur nominale d'une ADP 2017 et la valeur nominale d'une action ordinaire. A ce prix sera rajouté, le cas échéant, le montant du Dividende Prioritaire Cumulé.

Dans le cas où ce transfert conférant le contrôle serait effectué en plusieurs tranches, le prix retenu pour l'exercice du Droit de Sortie Totale correspondra soit (i) au prix par action convenu lors de la cession de la dernière tranche, soit (ii) au prix moyen des cessions réalisées au cours des vingt-quatre derniers mois si ce prix moyen est supérieur au prix retenu lors de la cession de la dernière tranche.

En cas d'exercice du Droit de Sortie Totale, il sera procédé, à l'initiative du Représentant des Porteurs des ADP 2017, à la cession des ADP 2017 Offertes dans le délai visé dans le projet de transfert notifié ou, si rien n'est prévu à cet effet, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de l'expiration du Délai d'Exercice.

- (IV) A l'effet de s'assurer du rachat par l'Acquéreur des ADP 2017 Offertes et de leur paiement dans le délai imparti au paragraphe ci-dessus, la Partie Concernée ne transférera la propriété des Titres Concernés à l'Acquéreur et ne percevra le prix des Titres Concernés qu'à condition que, simultanément, l'Acquéreur se voie transférer la propriété et s'acquitte du prix de cession des ADP 2017 Offertes.
- (V) Dans l'hypothèse où, à l'occasion d'un projet de transfert dûment notifié, les Porteurs des ADP 2017 n'aurait pas exercé son Droit de Sortie Totale dans les conditions précisées au paragraphe 21.2.4.4(III) ci-dessus, la Partie Concernée pourra procéder au transfert, dans le strict respect des termes du projet notifié et dans le délai prévu par celui-ci ou, à défaut de délai prévu, dans le délai de trente (30) jours à compter de l'expiration du Délai d'Exercice.

A défaut pour la Partie Concernée de procéder ainsi, elle devra à nouveau, préalablement à tout transfert de ses Titres Concernés, se conformer aux dispositions du présent paragraphe 21.2.4.4.

- (VI) Si, en contravention avec les dispositions qui précèdent, l'Acquéreur procédait à l'acquisition des Titres Concernés de la Partie Concernée mais n'achetait pas les ADP 2017 Offertes par les Porteurs des ADP 2017, la Partie Concernée serait tenue de se porter elle-même acquéreur dans les mêmes conditions de la totalité des ADP 2017 Offertes dans un délai de huit (8) jours à compter de l'expiration du délai imparti au dernier alinéa du paragraphe 21.2.4.4(III) à l'Acquéreur conformément au (III) ci-dessus.

De même, si l'Acquéreur procédait à l'acquisition des Titres Concernés de la Partie Concernée et des ADP 2017 Offertes par le(s) Porteur(s) des ADP 2017 mais ne payait pas les ADP 2017 Offertes, la Partie Concernée serait tenue solidairement avec l'Acquéreur de procéder, dans un délai de huit (8) jours à compter de l'expiration du délai imparti au (III) ci-dessus, au paiement des ADP 2017 Offertes à l'Acquéreur.

- (VII) A l'issue de la Période d'Option et dans la mesure où l'Option de Rachat n'a pas été exercée, dans l'hypothèse d'un changement de contrôle de la société qui détient directement ou indirectement le contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce (« l'**Actionnaire Ultime** »), les Porteurs des ADP 2017 disposera d'un droit de sortie totale dans des conditions identiques à celles prévues aux paragraphes 21.2.4.4(I), 21.2.4.4(II), 21.2.4.4(III), 21.2.4.4(IV), 21.2.4.4(V) et 21.2.4.4(VI) ci-dessus, étant précisé que pour l'application de ces derniers la partie désignée comme la « **Partie Concernée** » correspond à l' « **Actionnaire Ultime** ». A ce titre, ils auront la possibilité de céder la totalité de leurs ADP 2017 à l'Acquéreur, aux mêmes conditions et modalités que celles offertes par l'Acquéreur à l'Actionnaire Ultime à l'exception du prix. En effet, la valeur des ADP 2017 sera, dans un tel cas, déterminée à dire d'expert désigné à la demande de la partie la plus diligente par le Président du tribunal de Commerce du siège social de la Société et statuant dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

21.2.4.5 **Obligation de Sortie Totale**

- (I) A l'issue de la Période d'Option, dans la mesure où l'Option de Rachat n'a pas été exercée et dans l'hypothèse où un ou plusieurs actionnaire(s) ou un ou plusieurs tiers, agissant seul ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce (ci-après dénommé, le « **Bénéficiaire** ») viendrai(en)t à faire une offre portant sur 100 % des actions de la Société (ci-après l' « **Offre** ») et où les titulaires d'actions, représentant au moins 80 % des droits de vote de la Société souhaiteraient accepter l'Offre (ci-après la « **Majorité Qualifiée** »), chaque Porteur des ADP 2017 (ci-après dénommé individuellement le « **Promettant** » et collectivement les « **Promettants** ») devra (la « **Promesse** »), si le Bénéficiaire en fait la demande par écrit, céder au Bénéficiaire les ADP 2017 qu'il détiendrait à la date d'exercice de la Promesse.

Le Bénéficiaire devra notifier par écrit le projet d'Offre au Représentant des Porteur des ADP 2017, étant précisé que la notification dudit projet d'Offre devra, à peine d'irrecevabilité, mentionner ou comporter :

- (A) le nom (ou la dénomination sociale) et l'adresse (ou le siège social) du cessionnaire envisagé (ci-après le « **Cessionnaire Envisagé** »), et
 - (B) l'identité de la ou des personnes ayant le contrôle, au sens de l'article L. 33-3 du Code de commerce, du Cessionnaire Envisagé, et
 - (C) les liens financiers ou autres, éventuels, directs ou indirects, entre les actionnaires composant la Majorité Qualifiée, le Dirigeant et le Cessionnaire Envisagé, et
 - (D) le nombre d'actions ordinaires et d'ADP 2017 (ci-après les « **Titres Cédés** ») dont la cession est envisagée, et
 - (E) le prix offert par le Cessionnaire Envisagé, et
 - (F) les autres modalités de l'opération envisagée, et
 - (G) une copie de l'offre ferme et faite de bonne foi du Cessionnaire Envisagé dûment signée, et
 - (H) dans le cas d'un Transfert envisagé où le prix ne serait pas payé intégralement en numéraire (ci-après une « **Opération d'Echange** ») ou d'un Transfert envisagé où les Titres Cédés ne seraient pas le seul bien dont le Bénéficiaire envisage le Transfert (ci- après une « **Opération Complexe** »), le Bénéficiaire devra également fournir une évaluation de la valeur des Titres Cédés et des biens qu'il recevrait en échange en cas d'une Opération d'Echange et/ou une évaluation des Titres Cédés en cas d'Opération Complexe.
- (II) Le Bénéficiaire devra adresser au Représentant des Porteur des ADP 2017 sa décision d'exercer la Promesse dans un délai de quinze (15) jours à compter du jour où la condition définie au paragraphe 21.2.4.5(I) ci-dessus sera remplie (ci-après la « **Notification du Bénéficiaire** »).
- Il devra en outre notifier les termes de l'Offre acceptée, ainsi que l'accord écrit de la Majorité Qualifiée telle que visée au paragraphe 21.2.4.5(I) ci-dessus.
- (III) Le Bénéficiaire ne pourra exercer la Promesse que pour la totalité des ADP 2017 encore détenues par chacun des Promettants à la date d'exercice de la Promesse, et ce en une seule fois. En cas de pluralité de Bénéficiaires, ils devront s'accorder sur la répartition des Titres cédés entre eux.
- (IV) Si la Promesse n'a pas été levée dans les conditions susvisées, elle deviendra caduque de plein droit sans indemnité due d'aucune part.
- (V) Fixation du prix d'exercice de la promesse

Dans le cas où la promesse serait levée dans les termes et délais prévus ci-dessus, chaque Promettant s'engage à transférer la propriété de ses ADP 2017 conformément aux termes et conditions de l'Offre qui lui auront été notifiés, contre paiement du prix en numéraire.

Le prix d'achat par le Bénéficiaire pour chaque ADP 2017 sera valorisé comme une action ordinaire de la Société si les actions ordinaires et les ADP 2017 ont la même valeur nominale ; et dans le cas où les deux valeurs nominales seraient différentes, chaque ADP 2017 sera valorisée en multipliant la valeur d'une action ordinaire par le rapport entre la valeur nominale d'une ADP 2017 et la valeur nominale d'une action ordinaire.

En tout état de cause, le prix d'achat proposé par le Bénéficiaire pour chaque ADP 2017 sera au minimum égal au Prix de Rachat auquel sera rajouté le montant du Dividende Cumulé.

Si la Promesse est exercée dans les termes et délais prévus ci-dessus et le prix calculé conformément au paragraphe 21.2.4.5(V), le transfert des actions ordinaires et des ADP 2017 (le « **Transfert** ») et le paiement du prix de vente interviendront au plus tard trente (30) jours après la date à laquelle l'exercice de la Promesse aura été effectuée par le Bénéficiaire étant précisé que les Porteurs des ADP 2017 disposera, en cas d'Opération d'Echange, et ce tant pour l'exercice de son Droit de Sortie Totale que de son Obligation de Sortie Totale, du droit de recevoir un prix entièrement payé en numéraire

(VI) Le Transfert sera subordonné à la délivrance :

- (A) aux titulaires d'actions ordinaires et au Représentant des Porteur des ADP 2017, pour les ADP 2017, qui transmettra à chacun des Promettants, en cas de vente, des chèques de banque (ou tout autre document apportant la preuve de l'exécution d'un virement bancaire) d'un montant égal au prix d'achat de ses Titres tel que déterminé au paragraphe 21.2.4.5(V) ci-dessus ;
- (B) au Bénéficiaire d'un ordre de mouvement donnant à la Société ordre de procéder au Transfert au bénéfice du Bénéficiaire, dûment rempli et signé.

21.2.4.6 **Représentation pour la vente des ADP 2017**

Le Représentant des Porteurs des ADP 2017 est d'ores et déjà mandaté statutairement par les Porteurs des ADP 2017 pour signer tout acte relatif à la revente des ADP 2017 résultant notamment de l'exercice de l'Option de Rachat paragraphe 21.2.4.3 du Droit de sortie conjointe paragraphe 21.2.4.4, et de l'Obligation de Sortie Totale paragraphe 21.2.4.5 et en particulier pour la signature des ordres de mouvement au profit selon le cas du Tiers Acheteur, du Bénéficiaire ou de l'Acquéreur. Les ordres de mouvement signés par le Représentant des Porteurs des ADP 2017, emportent valablement le transfert des ADP 2017, au profit du Tiers Acheteur, du Bénéficiaire ou de l'Acquéreur.

21.2.4.7 **Réduction de capital social**

Tant que les ADP 2017 n'auront pas été achetées suivant les modalités prévues par les présents Statuts, la Société ne pourra opérer aucune réduction de capital social sauf à avoir obtenu l'accord des Porteurs des ADP 2017 réunis en Assemblée Spéciale.

21.2.4.8 **Droit prioritaire de boni de liquidation**

En cas de liquidation de la Société, le produit de la liquidation disponible après extinction du passif, paiement des frais de liquidation et, plus généralement après tout paiement prioritaire imposé par la loi et les règlements applicables (le « **Boni de liquidation** ») sera distribué dans l'ordre de priorité suivant :

Aux Porteurs des ADP 2017 pour un montant égal pour chaque ADP 2017 au Prix de Rachat augmenté des Dividendes Cumulés non versés ; étant entendu que si le Boni de liquidation ne couvre pas ce montant, le Boni de liquidation reviendra en totalité aux Porteurs des ADP 2017.

Aux titulaires des autres actions de la Société pour un montant égal par action au montant de sa valeur nominale.

Aux Porteurs des ADP 2017 et aux titulaires des autres actions de la Société pour un montant proportionnel à leur participation au capital social de la Société.

21.2.4.9 **Modification des statuts**

Toutes modifications des statuts modifiant les paragraphes 21.2.4.1 à 21.2.4.8 ci-dessus, modifiant les droits attachés aux ADP 2017 ou augmentant les obligations imposées aux Porteurs des ADP 2017 devront avoir été approuvées par l'Assemblée Spéciale avant d'être soumises au vote de l'assemblée générale extraordinaire de la Société.

L'approbation de l'Assemblée Spéciale ne sera pas requise pour toute émission de nouvelles actions de préférence dont l'application sera subordonnée à la satisfaction préalable des droits attachés aux ADP 2017. Dans cette hypothèse, en l'absence de modification des droits attachés aux ADP 2017, les conditions d'application de l'article L. 225-99 du Code de commerce ne seront pas réunies.

21.2.5 Modifications du capital et des droits attachés aux actions (article 9 des statuts)

Le capital peut être augmenté par émission d'actions ordinaires ou de préférence, et, le cas échéant, par majoration du montant nominal des titres de capital existants. Il peut également être augmenté par l'exercice de droits donnant accès au capital attachés ou non à des valeurs mobilières.

Le capital peut également être réduit ou amorti conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les augmentations et réductions du capital sont réalisées nonobstant l'existence de rompus. Les éventuels rompus seront cédés et leur prix réparti conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

21.2.6 Assemblées générales (article 15 des statuts)

Les assemblées générales ordinaires, les assemblées générales extraordinaires et les assemblées spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la loi.

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions légales et réglementaires.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

L'ordre du jour de l'assemblée figure sur les avis et lettres de convocation, il est arrêté par l'auteur de la convocation. L'assemblée ne peut délibérer que sur les questions figurant à son ordre du jour,

néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la quotité du capital prévue par la loi, et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

Tout actionnaire a le droit de participer personnellement aux assemblées générales, ou de s'y faire représenter, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles inscrit en compte à son nom au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par procuration, par vote par correspondance, par visioconférence ou par des moyens de télécommunication ou télétransmission permettant leur identification (lorsque le conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale) dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et tel que cela est prévu ci-dessous.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix. La notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être faite par voie électronique.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire (établi par la Société) dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la Société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.

Le formulaire de vote par correspondance et la procuration donnée par un actionnaire sont signés par celui-ci, le cas échéant, par un procédé de signature électronique sécurisée au sens de l'article 1367 du Code civil, ou par un procédé de signature électronique arrêté par le conseil d'administration consistant en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel il s'attache.

L'actionnaire peut utiliser le formulaire électronique de vote à distance ou de procuration proposé sur le site de la Société consacré à cet effet, s'il parvient à la Société la veille de la réunion de l'assemblée générale au plus tard à 15 heures, heure de Paris. Ce formulaire électronique comporte la signature électronique dans les conditions prévues au présent article.

Tout actionnaire pourra également participer et voter aux assemblées par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication ou télétransmission (y compris par transmission par voie électronique d'un formulaire de vote ou de procuration) permettant son identification dans les conditions et suivant les modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. La décision du conseil d'administration de recourir à de tels moyens de participation sera publiée dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par tous moyens techniques appropriés décidés par le conseil d'administration.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence ou en cas de carence, par le membre du conseil spécialement délégué à cet effet par le conseil d'administration. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les procès-verbaux d'assemblée sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la réglementation en vigueur.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

21.2.7 Stipulations permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société

Néant.

21.2.8 Franchissement de seuils et identification des actionnaires (article 8 des statuts)

Tant que les actions de la Société sont admises aux négociations sur un marché réglementé, outre les déclarations de franchissement de seuils expressément prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute personne physique ou morale qui vient à posséder directement ou indirectement, seule ou de concert, une fraction du capital ou des droits de vote (calculée conformément aux dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-9 du Code de commerce et aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers) égale ou supérieure à 2 % du capital ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, y compris au-delà des seuils prévus par les dispositions légales et réglementaires, doit notifier à la Société, le nombre total (i) des actions et des droits de vote qu'elle possède, directement ou indirectement, seule ou de concert, (ii) des titres donnant accès à terme au capital de la Société qu'elle possède, directement ou indirectement, seule ou de concert et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés, et (iii) des actions déjà émises que cette personne peut acquérir en vertu d'un accord ou d'un instrument financier mentionné à l'article L. 211-1 du Code monétaire et financier. Cette notification doit intervenir, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quatre (4) jours de bourse à compter du franchissement de seuil concerné.

L'obligation d'informer la Société s'applique également, dans les mêmes délais et selon les mêmes conditions, lorsque la participation de l'actionnaire en capital, ou en droits de vote, devient inférieure à l'un des seuils susmentionnés.

Par exception à ce qui précède, l'obligation de notification à la Société de franchissement de seuils ci-dessus mentionnée cesse de s'appliquer lorsque la part de capital ou des droits de vote détenue directement ou indirectement par un actionnaire, agissant seul ou de concert avec d'autres actionnaires, est égale ou supérieure à 50 % du capital ou des droits de vote.

En cas de non-respect de l'obligation de déclaration de franchissement de seuils susvisée et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5 % du capital ou des droits de vote, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

La Société se réserve la faculté de porter à la connaissance du public et des actionnaires soit les informations qui lui auront été notifiées, soit le non-respect de l'obligation susvisée par la personne concernée.

21.2.9 Identification des porteurs de valeurs mobilières (article 8 des statuts)

Sauf dispositions contraires du contrat d'émission ou de la loi, les titres de capital et toutes autres valeurs mobilières pouvant être émis par la Société revêtent la forme nominative ou au porteur au choix de leur titulaire. Ils ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La Société est autorisée à demander à tout moment au dépositaire central d'instruments financiers les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires. La Société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par la loi l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

21.2.10 Clauses particulières régissant les modifications du capital social

Néant.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Néant

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Le présent document de base contient des informations sur les marchés du Groupe et ses positions concurrentielles, y compris des informations relatives à la taille de ses marchés. Outre les estimations et analyses réalisées par le Groupe, les éléments sur lesquels sont fondées les déclarations du Groupe proviennent d'études et statistiques de parties tierces et d'organisations professionnelles ainsi que de données publiées par les concurrents, fournisseurs et clients du Groupe. A la connaissance de la Société, de telles informations ont été fidèlement reproduites et aucun fait n'a été omis qui rendrait ces informations inexactes ou trompeuses. La Société ne peut néanmoins garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les segments d'activités obtiendrait les mêmes résultats.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établis par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés au siège social de la Société.

À compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, l'information réglementée au sens des dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers sera également disponible sur le site internet de la Société.

La Société a décidé de communiquer tous les trimestres sur son chiffre d'affaires.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Les informations concernant les sociétés dans lesquelles la Société détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats figurent au Chapitre 7 « Organigramme » du présent document de base.

Appliance (« *application matérielle* »)

Application matérielle, par opposition à application logicielle, qui est un appareil informatique spécifiquement conçu pour exécuter un micrologiciel destiné à fournir une ressource informatique distincte. Une *appliance* est un appareil alliant matériel et une couche logicielle dédiée qui ne fait qu'une seule chose.

Big Data (« *données massives* »)

Ensembles de données structurées ou non, générées par les nouveaux médias qui deviennent tellement volumineux qu'il est difficile de les utiliser avec des outils classiques de gestion de base de données ou de gestion de l'information. La capture, le stockage, la recherche, le partage, l'analyse et la visualisation des données doivent être redéfinis.

Blockchain

Technologie de stockage et de transmission d'informations, transparente, sécurisée, et fonctionnant sans organe central de contrôle (Blockchain France).

Broadcast ou broadcasting

Méthode de transmission d'un flux de données à l'ensemble des machines d'un réseau.

Bytes

Unité de mesure de stockage de base – un byte égale un octet. Un octet permet de représenter 256 valeurs différentes.

CCTV ou Closed-circuit television
(« *vidéoprotection* »)

Système de caméras et de transmission d'images, disposé dans un espace public ou privé pour le surveiller à distance.

Cloud computing

Consiste à exploiter la puissance de calcul ou de stockage de serveurs informatiques distants par l'intermédiaire d'un réseau, généralement internet. Les serveurs sont utilisés à la demande, le plus souvent par tranche d'utilisation, selon des critères techniques (puissance, bande passante, etc.). Le *cloud computing* se caractérise par sa grande souplesse, selon le niveau de compétence de l'utilisateur client, il est possible de gérer soi-même son serveur ou de se contenter d'utiliser des applicatifs distantes.

Cloud gaming

Service reposant sur les technologies du *cloud*, permettant de jouer à des jeux vidéo sur son écran d'ordinateur, sa télévision ou son téléphone alors que celui-ci tourne sur des serveurs à distance.

CPU ou central processing unit

Composant présent dans tous les dispositifs électroniques qui exécutent les instructions machine des programmes informatiques.

Data centre ou centre de données

Site physique sur lequel se trouvent regroupés des équipements constituant du système d'information de l'entreprise (ordinateurs centraux, serveurs, baies de stockage, équipements

réseaux et de télécommunications, etc.). Il peut être interne et/ou externe à l'entreprise, exploité ou non avec le soutien de prestataires.

C'est un service généralement utilisé pour remplir une mission critique. Il comprend en général un contrôle sur l'environnement (climatisation, système de prévention contre l'incendie, etc.), une alimentation d'urgence et redondante, ainsi qu'une sécurité physique élevée.

Deep learning
(« *apprentissage profond* »)

Ensemble de méthodes d'apprentissage automatique tentant de modéliser avec un haut niveau d'abstraction des données. Ces techniques ont permis des progrès importants et rapides dans les domaines de l'analyse du signal sonore ou visuel et notamment de la reconnaissance faciale, de la reconnaissance vocale, de la vision par ordinateur, du traitement automatisé du langage.

DRAM ou Dynamic Random Access Memory (« *mémoire vive dynamique* »)

Type de mémoire vive compacte et économique.

EB ou Exabyte

Un exabyte équivaut à 10^{18} bytes, soit 10^{18} octets.

ERP ou Enterprise Resource Planning

Progiciel de gestion intégré permettant l'interconnexion et l'intégration de l'ensemble des fonctions de l'entreprise.

GB ou Gigabyte

Un gigabyte équivaut à un milliard de bytes, soit un milliard d'octets.

GPU ou Graphics Processing Unit (« *Processeur graphique* »)

Circuit intégré, présent la plupart du temps sur une carte graphique et assurant les fonctions de calcul de l'affichage. Un processeur graphique a généralement une structure hautement parallèle qui le rend efficace pour une large palette de tâches graphiques et de calcul.

Hardware

Qualifie le matériel informatique en général, par opposition au *software*, qui désigne les logiciels informatiques.

HDD ou Hard Disk Drive
(« *disque dur* »)

Mémoire de masse magnétique et rotative, non volatile.

HPC ou High Performance Computing (« *calcul haute performance* »)

Science des superordinateurs (ou supercalculateurs) conçus pour atteindre les plus hautes performances possibles avec les techniques connues lors de sa conception, plus particulièrement en ce qui concerne la vitesse de calcul.

Intelligence artificielle

Construction de programmes informatiques qui s'adonnent à des tâches qui sont, pour l'instant, accomplies aujourd'hui de façon plus satisfaisante par des êtres humains car elles demandent des processus mentaux de haut niveau tels que l'apprentissage perceptuel, l'organisation de la mémoire et le raisonnement critique.

Internet des objets

Extension du monde réel vers internet. Ce sont en grande partie des capteurs électroniques qui vont permettre de relever des

	informations, les envoyer vers un serveur qui va traiter les données reçues, et restituer ces dernières d'une manière compréhensible aux utilisateurs. Cet internet des objets est considéré comme la troisième évolution de l'internet, quelque fois appelé Web 3.0.
<i>IOPS ou Input/output operations per second (« opérations d'entrée-sortie par seconde »)</i>	Unité de mesure informatique. Elle est utilisée dans les tests de performance de supports de stockage tels les disques durs, disques flash et réseaux de stockage SAN par exemple.
<i>IP</i>	Protocole internet.
<i>IT ou Information Technology (« technologies de l'information »)</i>	Usage des ordinateurs, du stockage, des réseaux et des appareils, des infrastructures et des processus pour créer, traiter, stocker, sécuriser et échanger toutes sortes de données électroniques.
<i>MB ou Megabyte</i>	Unité de mesure de stockage : un mégabyte équivaut à un million d'octets.
<i>Mécatronique</i>	Démarche visant l'intégration en synergie de la mécanique, l'électronique, l'automatique et l'informatique dans la conception et la fabrication d'un produit en vue d'augmenter et/ou d'optimiser sa fonctionnalité (extrait de la norme NF E 01-010).
<i>Micro-cluster</i>	Matériel informatique autonome et portable regroupant à la fois des serveurs, un switch, une alimentation et un système de refroidissement.
<i>NAND Flash</i>	Technologie de mémoire de masse à semi-conducteurs réinscriptible, c'est-à-dire une mémoire possédant les caractéristiques d'une mémoire vive mais dont les données ne disparaissent pas lors d'une mise hors tension.
<i>NVMe ou Non-Volatile Memory Express</i>	Type d'interface de nouvelle génération permettant à un ordinateur d'accéder à un périphérique de stockage permanent à travers un bus PCI Express.
<i>PB ou Petabyte</i>	Un petabyte équivaut à 10^{15} bytes, soit 10^{15} octets.
<i>PCIe ou PCI Express ou Peripheral Component Interconnect Express</i>	Bus local série ainsi qu'un connecteur qui permet de connecter des cartes d'extension sur la carte mère d'un ordinateur.
<i>Rack</i>	Système de baie métallique aux dimensions standardisées permettant de monter divers modules électroniques comme des serveurs les uns au-dessus des autres.
<i>RAM (« mémoire vive »)</i>	Mémoire informatique dans laquelle peuvent être stockées, puis effacées, les informations traitées par un appareil informatique. La mémoire vive est une mémoire volatile, c'est-à-dire qui perd ses données lorsqu'on coupe son alimentation électrique.

<i>Rendu 3D</i>	Processus informatique calculant une scène créée dans un logiciel de modélisation 3D, comportant à la fois des objets et des sources de lumière, à partir d'un point de vue précis.
<i>SAN ou Storage Area Network</i>	Réseau spécialisé permettant de mutualiser des ressources de stockage.
<i>Serveur</i>	Dispositif informatique matériel ou logiciel qui offre des services, à un ou plusieurs clients (parfois des milliers), fonctionnant de manière permanente. Les services les plus courants sont : l'accès aux informations du <i>World Wide Web</i> , le courrier électronique, le partage d'imprimantes, le commerce électronique, le stockage en base de données, la gestion de l'authentification et du contrôle d'accès, le jeu et la mise à disposition de logiciels applicatifs.
<i>SSD ou Solid State Drive</i>	Matériel informatique de stockage de données sur de la mémoire flash.
<i>TCO ou Total Cost of Ownership (« Coût total de possession »)</i>	Représente la somme totale qu'a dû dépenser le propriétaire d'un bien au cours du cycle de vie de ce dernier. Les coûts directs tels que le coût des matériels (infrastructures, réseaux, etc.) ainsi que des logiciels (coût des licences, etc.) et les coûts récurrents (consommables, électricité, climatisation) et les coûts indirects (comme la maintenance, l'administration, la formation des utilisateurs et des administrateurs, l'évolution, les services d'assistance, etc.) sont pris en compte.
<i>U</i>	Unité de rack désignant la hauteur normalisée d'un équipement électronique conçu pour être monté dans un rack. Elle mesure 1,75 pouce (soit 44,45 mm) de haut.
<i>Virtualization</i>	Consiste en la création d'une version virtuelle (par opposition à réelle) d'un ou de plusieurs éléments, tel qu'un système d'exploitation, un serveur, un dispositif de stockage ou des ressources réseau.
<i>ZB ou Zettabyte</i>	Un zettabyte équivaut à 10^{21} bytes, soit 10^{21} octets.

TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-après permet d'identifier les informations prévues à l'Annexe XXV du Règlement délégué (UE) n° 486/2012 du 30 mars 2012 lorsque les rubriques de l'Annexe XXV ne correspondent pas à la table des matières.

N°	Informations prévues à l'Annexe XXV du Règlement délégué n° 486/2012 du 30 mars 2012	Paragraphes concernés
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1.	<p><u>Principales activités</u></p> <p>Décrire sommairement la nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités ainsi que tout changement notable influant sur ces opérations et activités survenu depuis les deux derniers états financiers vérifiés et publiés, en mentionnant le lancement de tout nouveau produit ou service important sur le marché et, dans la mesure où le développement de nouveaux produits ou services a été publiquement annoncé, en indiquer l'état d'avancement.</p>	6.1 et 6.5
6.2.	<p><u>Principaux marchés</u></p> <p>Décrire sommairement les principaux marchés sur lesquels opère l'émetteur ainsi que tout changement notable ayant une incidence sur ces marchés survenu depuis les deux derniers états financiers vérifiés et publiés.</p>	6.4
6.3.	Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2 ont été influencés par des événements extraordinaires, en faire mention.	Sans objet
6.4.	Si les affaires ou la rentabilité de l'émetteur en sont sensiblement influencées, fournir des informations, sous une forme résumée, concernant le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.	6.6, 6.7 et 6.8
6.5.	Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.	6.2 et 6.3
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
	L'émetteur doit fournir les informations suivantes si les rapports annuels, présentés et élaborés conformément à l'article 46 de la directive 78/660/CEE et à l'article 36 de la directive 83/349/CEE pour les périodes couvertes par les informations financières historiques, ne figurent pas dans le prospectus et n'y sont pas annexés.	
9.1.	<p><u>Situation financière</u></p> <p>Dans la mesure où ces informations ne figurent pas ailleurs dans le document d'enregistrement, décrire la situation financière de l'émetteur, l'évolution de cette situation financière et le résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées, en</p>	9.1 à 9.7

N°	Informations prévues à l'Annexe XXV du Règlement délégué n° 486/2012 du 30 mars 2012	Paragraphes concernés
	indiquant les causes des changements importants survenus, d'un exercice à un autre, dans ces informations financières, dans la mesure nécessaire pour comprendre les affaires de l'émetteur dans leur ensemble.	
9.2.	<u>Résultat d'exploitation</u>	
9.2.1.	Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté.	9.2 et 9.5
9.2.2.	Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements.	9.5
9.2.3.	Mentionner toute mesure ou tout facteur de nature administrative, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.	9.5
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	10.1 à 10.4
10.1.	Indiquer la source et le montant des flux de trésorerie de l'émetteur et décrire ces flux de trésorerie.	10.1 et 10.2
10.2.	Inclure des informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.	10.3
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1.	<p><u>Informations financières historiques</u></p> <p>Fournir une déclaration attestant que les informations financières historiques vérifiées pour les deux derniers exercices (ou depuis que l'émetteur est en activité, si cette période est plus courte) ont été élaborées conformément au règlement (CE) no 1606/2002 ou, si celui-ci n'est pas applicable, aux normes comptables d'un État membre, pour les émetteurs de l'Union européenne, et indiquer où les états financiers individuels et consolidés, selon le cas, peuvent être obtenus.</p> <p>Fournir le rapport d'audit établi à chaque exercice.</p> <p>Pour les émetteurs des pays tiers, fournir une déclaration attestant que ces informations financières ont été établies et vérifiées conformément aux normes comptables internationales adoptées en application de la procédure prévue à l'article 3 du règlement (CE) no 1606/2002 ou aux normes comptables nationales d'un pays tiers équivalentes à ces normes, et indiquant où elles peuvent être obtenues. En l'absence</p>	20.1.1

N°	Informations prévues à l'Annexe XXV du Règlement délégué n° 486/2012 du 30 mars 2012	Paragraphes concernés
	d'équivalence, déclarer que ces informations financières ont été élaborées sous la forme d'états financiers retraités et où elles peuvent être obtenues.	
20.2.	<p><u>Informations financières pro forma</u></p> <p>En cas de modification significative des valeurs brutes, décrire la manière dont la transaction pourrait avoir influé sur l'actif, le passif et le résultat de l'émetteur, selon qu'elle aurait eu lieu au début de la période couverte ou à la date indiquée.</p> <p>Cette obligation sera normalement remplie par l'inclusion d'informations financières pro forma.</p> <p>Les informations financières pro forma doivent être présentées conformément à l'annexe II et inclure toutes les données qui y sont visées.</p> <p>Elles doivent être assorties d'un rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants.</p>	Sans objet
20.3	<u>Vérification des informations financières historiques annuelles</u>	
20.3.1.	Fournir une déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées. Si les contrôleurs légaux ont refusé d'établir un rapport d'audit sur les informations financières historiques, ou si ce rapport d'audit contient des réserves ou des mises en garde sur l'impossibilité d'exprimer une opinion, ce refus, ces réserves ou ces mises en garde doivent être intégralement reproduits et assortis d'une explication.	20.1.2
20.3.2	Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux.	Sans objet
20.3.3	Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées.	Sans objet
20.4	<u>Date des dernières informations financières</u>	
20.4.1.	<p>Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées ne doit pas remonter :</p> <p>a) à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui ont été vérifiés ;</p> <p>b) à plus de 15 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui n'ont pas été vérifiés.</p>	20.3

N°	Informations prévues à l'Annexe XXV du Règlement délégué n° 486/2012 du 30 mars 2012	Paragraphes concernés
20.5	<u>Informations financières intermédiaires et autres</u>	
20.5.1.	Si l'émetteur a publié des informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés, le déclarer dans le document d'enregistrement et indiquer où ces informations peuvent être obtenues. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été examinées ou vérifiées, le rapport d'examen ou d'audit doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser.	Sans objet
20.6.	<u>Politique de distribution des dividendes</u> Décrire la politique de l'émetteur en matière de distribution de dividendes et toute restriction applicable à cet égard.	20.4.1
20.6.1.	Pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, donner le montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé.	20.4.1
20.7.	<u>Procédures judiciaires et d'arbitrage</u> Indiquer, pour une période couvrant au moins les douze derniers mois, toute procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris les procédures en cours ou menaces de procédure dont l'émetteur a connaissance) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du groupe, ou fournir une déclaration négative appropriée.	20.5
20.8.	<u>Changement significatif de la situation financière ou commerciale</u> Décrire tout changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés, ou fournir une déclaration négative appropriée.	20.6

ANNEXE

Comptes consolidés établis en normes IFRS
pour les exercices clos les 31 décembre 2017
et 31 décembre 2016

Etat de situation financière

Etat consolidé de la situation financière	Notes	31/12/2017 K€	31/12/2016 K€	01/01/2016 K€
ACTIFS				
Immobilisations incorporelles	5.1	857	595	441
Immobilisations corporelles	5.2	2 259	1 663	1 099
Créance financière	5.4	8 606	-	-
Autres actifs financiers	5.4	139	86	75
Impôts différés	6.7	88	594	425
Total actifs non courants		11 950	2 939	2 041
Stocks	5.5	8 609	2 078	1 230
Clients	5.6	4 605	1 486	1 075
Autres actifs courants	5.7	3 030	1 063	563
Créance financière	5.4	4 173	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	3 679	454	207
Total actifs courants		24 096	5 081	3 076
Total Actifs		36 046	8 020	5 116
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
Capital		765	765	765
Réserves - part du Groupe	-	52	356	333
Résultat - part du Groupe		643	279	-
Capitaux propres part du Groupe		1 356	688	432
Total des capitaux propres	5.9	1 356	688	432
Avantages du personnel	5.12	159	95	49
Impôts différés	6.7	186	115	2
Emprunts et dettes financières	5.11	13 496	1 406	882
Dettes locations	5.11	1 447	957	571
Autres passifs	5.13		189	189
Passifs non courants		15 288	2 762	1 693
Provisions pour litiges	5.10	28		
Dettes fournisseurs	5.13	7 391	1 702	1 391
Autres passifs	5.13	5 406	947	849
Dettes financières	5.11	6 187	1 599	588
Dettes locations	5.11	390	321	163
Passifs courants		19 402	4 569	2 992
Total capitaux propres et passifs		36 046	8 020	5 116

Compte de résultat

Compte de résultat consolidé	Notes	2017 K€	2016 K€
Chiffre d'affaires	6.1	30 558	11 377
Autres produits opérationnels courants	6.2	875	250
Produits des activités ordinaires		31 433	11 626
Achats consommés	6.3	- 25 007	- 7 950
Charges externes	6.3	- 1 714	- 1 067
Impôts et taxes		- 120	- 61
Charges de personnel	6.4	- 2 337	- 1 748
Autres produits et charges opérationnels		- 19	- 43
Dotations nettes aux amortissements et provisions		- 548	- 427
Résultat opérationnel courant		1 687	331
Autres charges et produits non courants		-	-
Résultat opérationnel		1 687	331
Coût de l'endettement financier brut	6.5	- 518	- 107
Autres produits financiers	6.5	86	-
Autres charges financières	6.5	-	-
Résultat financier		- 432	- 107
Résultat avant impôt		1 255	224
Produits (Charges) d'impôts courants	6.7	- 30	5
Produits (Charges) d'impôts différés	6.7	- 582	50
Résultat net consolidé		643	279
<i>Résultat net part du Groupe</i>		643	279
<i>Résultat net part des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>		-	-
<i>Résultat de base par action</i>		0,76	0,33

Etat du Résultat Global

Etat du Résultat global	2017 K€	2016 K€
Résultat net	643	279
Ecart de conversion	41	-3
Eléments recyclables en résultat	41	-3
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite nets d'impôts différés	-17	-17
Eléments non recyclables en résultat	-17	-17
Résultat global pour la période	667	258
Part du Groupe	667	258
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle	-	-

Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres consolidés (Montants en K€)	Nombre d'actions ordinaires	Capital	Résultat	Réserves	Ecart actuariels nets d'impôts différés	Capitaux propres part du Groupe
Au 1er janvier 2016	76 500	765		-334		432
Résultat net 2016			279			279
Autres éléments du résultat global			-3		-17	-21
Résultat global			276		-17	258
Au 31 décembre 2016	76 500	765	276	-334	-17	689
Au 1er janvier 2017	76 500	765	0	-58	-17	689
Résultat net 2017			643			643
Autres éléments du résultat global			41		-17	23
Résultat global			683		-17	667
Mouvements sur le capital social (1)	773 500					
Au 31 décembre 2017	850 000	765	683	-58	-35	1 356

(1) A la suite de la décision prise lors de l'assemblée générale du 24 avril 2017, le nombre d'actions ordinaires est passé de 76 500 à 850 000 et, la valeur nominale de ces actions ordinaires a été réduite de 10 euros à 0,9 euros. Ainsi cette décision est sans incidence sur le montant du capital social.

Tableau des flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie consolidé	Notes	31/12/2017 K€	31/12/2016 K€
Résultat net		643	279
(+) Dotations aux provisions et amortissements	5.1 et 5.2	714	435
(-) Reprises des provisions		-	-
(-) Plus ou moins value de cession des immobilisations		-	44
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		70	11
Résultat financier		432	107
Autres		39	19
Impôt sur les sociétés non décaissés	6.7	576	55
Capacité d'autofinancement		2 474	801
(-) Créance financière	5.4	- 16 559	-
(+) Remboursement de la créance financière	5.4	3 836	-
(-) Variation du besoin en fonds de roulement (nette des dépréciations de créances clients et stocks)		- 1 470	- 1 349
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		- 11 719	- 548
Acquisition d'immobilisations	5.1 et 5.2	- 667	- 466
Décaissements titres Adimes	5.13.1	- 189	-
Intérêts financiers encaissés		30	-
Variation des autres actifs financiers non courants		- 53	- 11
Flux de trésorerie générés par les opérations d'investissement		- 879	- 477
Augmentation de capital net des frais d'augmentation		-	-
Dividendes versés		-	-
Encaissement des nouveaux emprunts	5.11	18 128	1 168
Intérêts financiers versés		- 299	- 67
Remboursement d'emprunts et d'avances conditionnées	5.11	- 2 453	- 462
Affacturation		1 018	292
Flux de trésorerie générés par les opérations de financement		16 393	931
Incidence des variations des cours des devises		7	-
Variation globale de trésorerie		3 795	- 94
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture (y compris concours bancaires courants)		- 136	- 42
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)		3 666	136
Augmentation (Diminution) de la trésorerie		3 795	- 94

Notes aux états financiers consolidés

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en milliers d'euros)

Table des matières

<i>NOTE 1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS IMPORTANTS</i>	9
1.1. <i>Information relative à la Société et à son activité</i>	9
1.2. <i>Contexte de la publication</i>	9
1.3. <i>Evènements marquants</i>	9
1.3.1. <i>Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2017</i>	9
1.3.2. <i>Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2016</i>	10
1.4. <i>Evènements postérieurs à la clôture</i>	10
1.4.1. <i>Evènements postérieurs à la clôture 2017</i>	10
1.4.2. <i>Evènements postérieurs à la clôture 2016</i>	10
<i>NOTE 2. PRINCIPES GENERAUX</i>	10
2.1. <i>Principe d'établissement des premiers comptes consolidés IFRS du Groupe</i>	10
2.2. <i>Utilisation de jugements et d'estimations</i>	12
<i>NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION</i>	13
3.1. <i>Principes comptables liés au périmètre</i>	13
3.2. <i>Périmètre de consolidation</i>	14
<i>NOTE 4. INFORMATION SECTORIELLE</i>	15
<i>NOTE 5. DETAIL DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE</i>	15
5.1. <i>Immobilisations incorporelles</i>	15
5.2. <i>Immobilisations corporelles</i>	16
5.3. <i>Pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles</i>	17
5.4. <i>Autres actifs financiers</i>	18
5.5. <i>Stocks</i>	19
5.6. <i>Créances clients</i>	20
5.7. <i>Autres actifs courants</i>	20
5.8. <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	21
5.9. <i>Capitaux propres et résultat par action</i>	21
5.9.1. <i>Capital social</i>	22
5.9.2. <i>Dividendes versés</i>	22
5.9.3. <i>Bons de souscription d'actions</i>	22
5.9.4. <i>Résultat par action</i>	23
5.10. <i>Provisions</i>	23
5.11. <i>Dettes financières et dettes de location</i>	23
5.11.1. <i>Dettes auprès d'établissements de crédit</i>	26
5.11.2. <i>Avances remboursables et subventions</i>	28
5.11.3. <i>Dettes relatives aux contrats de financement</i>	29

5.11.4 Actions de préférence ADP 2017.....	29
5.12 Avantages du personnel.....	30
5.13 Autres dettes.....	31
5.13.1 Autres passifs non courants.....	31
5.13.2 Dettes Fournisseurs.....	31
5.13.3 Autres passifs courants et dettes fiscales et sociales.....	32
5.13.4 Réconciliation des soldes de BFR avec le tableau de flux.....	32
5.14 Juste valeur des instruments financiers.....	32
NOTE 6. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	35
6.1 Produit des activités ordinaires.....	35
6.1.1 Opérations Blade.....	35
6.1.2 Ventilation du chiffre d'affaires.....	36
6.1.3 Informations relatives aux soldes des contrats.....	36
6.1.4 Obligations de prestations qui restent à remplir.....	36
6.2 Autres produits opérationnels courants.....	37
6.3 Achats consommés et charges externes.....	38
6.4 Effectifs et masse salariale.....	38
6.5 Performance opérationnelle.....	39
6.6 Résultat financier.....	39
6.7 Impôts sur les bénéfices.....	40
6.7.1 Impôts différés actifs et passifs.....	40
NOTE 7. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	41
NOTE 8. AUTRES INFORMATIONS.....	41
8.1 Contrats de location en tant que preneur.....	41
8.1.1 Estimations du management et expédient pratique.....	41
8.1.2 Variation des droits d'utilisation par catégorie.....	42
8.1.3 Echancier de l'obligation locative par catégorie.....	42
8.1.4 Autres informations.....	43
8.2 Contrats de location en tant que bailleur.....	43
8.3 Parties liées.....	43
8.3.1 Transactions avec des parties liées.....	43
8.3.2 Rémunération des dirigeants.....	44
8.4 Gestion et évaluation des risques financiers.....	44
8.4.1 Risque de crédit.....	44
8.4.2 Risque de change.....	45
8.4.3 Risque de taux.....	46
8.4.4 Risque de liquidité.....	46
8.5 Passifs éventuels.....	46
8.6 Honoraires des commissaires aux comptes.....	46

NOTE 1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS IMPORTANTS

1.1. Information relative à la Société et à son activité

La Société 2CRSI (la « Société » ou « 2CRSI »), société de droit français, a été constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en septembre 2005, puis a été transformée en société anonyme en avril 2018. Le Groupe consolidé (le « Groupe ») comprend la société mère 2CRSI et ses filiales 2CRSI Corporation et Adimes. L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. 2CRSI a pour activité le conseil et la conception de solutions informatiques. Le siège social est situé au 32, rue Jacobi Netter, 67200 Strasbourg (France).

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 483 784 344 RCS de Strasbourg.

1.2. Contexte de la publication

En date du 25 mai 2018, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de 2CRSI pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016.

Les présents comptes consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union Européenne dans le cadre du projet d'admission des actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Ils ont été établis spécifiquement pour les besoins de la publication du document de base d'introduction en bourse, lequel requiert la présentation de comptes IFRS sur 2 ans, la Société remplissant les critères de PME au sens du règlement européen.

Ces comptes consolidés constituent les premiers comptes consolidés. Le Groupe n'établissait précédemment pas de comptes consolidés selon le référentiel comptable français, étant donné qu'il ne dépassait pas les seuils requérant l'établissement de comptes consolidés. Ces comptes consolidés ont donc été établis conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 - Première application des normes IFRS en considérant une date de transition au 1^{er} janvier 2016, et selon les modalités de première application décrites en note 2.1 « Principe d'établissement des premiers comptes consolidés IFRS du Groupe ».

1.3. Evènements marquants

1.3.1. Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Contrat Blade

Sur le second semestre 2017, la Société a signé un contrat avec Blade pour la location-financement de serveurs en France et aux Etats-Unis, qui représente environ 54% de son chiffre d'affaires au titre de l'année 2017. La production des serveurs a été financée via plusieurs contrats de financement auprès d'organismes bancaires. Voir note 6.1 « Produit des activités ordinaires ».

Emission de bons de souscription d'actions

L'Assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2017 a décidé sur le plan juridique d'une augmentation de capital, consistant en l'émission de 350 000 BSA (bons de souscription d'actions). Une fois exercé,

chaque BSA a donné droit à une action de préférence d'une valeur nominale de 10€ dont 9,10€ de prime d'émission, soit un montant total de 3 500 K€ dont 3 185 K€ de prime d'émission. Au 30 juin 2017, l'ensemble des BSA avait été exercé. Conformément à IAS 39, ces actions de préférence ont été classés en dette financière. Les frais d'émission relatifs à l'opération se sont élevés à 342K€, ils ont été étalés sur une durée de 6 ans. Voir note 5.11.4.

1.3.2. Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Développement de 2CRSI Corporation

L'exercice 2016 a été marqué par le développement de la filiale américaine créée en 2015. Notamment la société a été relocalisée dans la Silicon Valley, a démarré ses ventes en ligne et a gagné des contrats avec des universités américaines.

1.4. Evènements postérieurs à la clôture

1.4.1. Evènements postérieurs à la clôture 2017

Projet d'introduction en bourse sur le marché d'Euronext à Paris

Afin de pouvoir financer ses différents projets de recherche et développement et poursuivre sa croissance externe le Groupe a décidé de lancer un processus d'introduction en bourse sur le marché d'Euronext à Paris.

Acquisition de Tranquil PC Limited

En avril 2018, le Groupe, au travers de sa filiale de droit anglais détenue à 100% « 2CRSI Ltd » spécialement créée pour cette opération le 29 mars 2018, a procédé à l'acquisition de 80% des titres de la société Tranquil PC Limited, société spécialisée dans la conception et la fabrication de serveurs et solutions informatiques sur mesure, pour un montant de 2,4M€.

Au 28 février 2017, date de clôture annuelle de Tranquil PC Limited, le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 2,4M€ pour un résultat net de 381K€.

Initiation de la création d'une filiale à Dubai

2CRSI Middle East FZE sera une société de droit de la Dubai Silicon Oasis Authority au capital de 10.000 Dirham des Emirats-Arabes-Unis. Elle sera la société du Groupe pour le développement au Moyen-Orient.

1.4.2. Evènements postérieurs à la clôture 2016

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

NOTE 2. PRINCIPES GENERAUX

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

2.1 Principe d'établissement des premiers comptes consolidés IFRS du Groupe

Déclaration de conformité

Les présents comptes consolidés ont été établis conformément au référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standard), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2017.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Les principes généraux, les méthodes comptables et options retenus par le Groupe sont décrits ci-après.

Principe de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS : les avantages du personnel évalués selon la méthode des crédits projetés, des emprunts et dettes financières évalués selon la méthode du coût amorti, et des instruments financiers dérivés évalués en juste valeur.

Continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu par les actionnaires sur la base d'une trésorerie disponible au 31 décembre 2017 et des financements à obtenir qui doivent permettre de couvrir les besoins de trésorerie prévisionnels du Groupe.

Méthodes comptables

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le groupe a appliqué l'ensemble des normes en vigueur au 31 décembre 2017, à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers.

En particulier, le Groupe a appliqué à compter de la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2016, les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivantes :

- IFRS 15 – Revenus provenant de contrats avec des clients (publiée en mai 2014) et amendements à la norme IFRS 15 – Date d'entrée en vigueur (publiés en septembre 2015). Cette norme remplace les normes IAS 18, Produits des activités ordinaires et IAS 11, Contrats de construction. Cette norme a été homologuée par le règlement (UE) du 22 septembre 2016, elle est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.
- IFRS 16 – Contrats de location (publiée en janvier 2016). Cette norme remplace la norme IAS 17 ainsi que les interprétations correspondantes IFRIC 4, SIC15 et SIC 27. Cette norme a été homologuée en octobre 2017 par l'UE et devient d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Le Groupe a appliqué la présente norme de façon rétrospective en appliquant les dispositions d'IAS 8.

Principales normes, amendements et interprétations adoptées par l'Union Européenne mais non encore obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, non anticipés par le Groupe

- IFRS 9 - Instruments financiers (publiée en juillet 2014) ;
- Amendements IFRS 2 – classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (publiés en juin 2016) ;
- Amendements au titre des améliorations annuelles des IFRS cycle 2014-2016 (publiées en décembre 2016) ;
- Interprétation IFRIC 22 – Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée (publiée en décembre 2016) ;
- Interprétation IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux (publiée en Juin 2017) ;
- Amendements IAS 40 – Transferts des immeubles de placement (publiés en décembre 2016) ;
- Amendements IFRS 9 – clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative (publiés en octobre 2017) ;
- Amendements IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises (publiés en octobre 2017).

Impacts estimés des principales normes entrant en application en 2018 et non anticipées par le Groupe

- IFRS 9 – Instruments financiers (publiée en juillet 2014). Ce texte porte sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture. Cette norme remplacera la norme IAS 39, Instruments financiers et a été homologuée par le règlement (UE) du 22 novembre 2016. Son application deviendra obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.
Le Groupe examine actuellement la norme IFRS 9 afin de déterminer les impacts sur ses états financiers.

2.2 Utilisation de jugements et d'estimations

Afin de préparer les états financiers conformément aux IFRS, la direction a recours à des estimations et des jugements dans le cadre de l'application des méthodes comptables IFRS. Ces jugements et/ou estimations ont une incidence sur les montants d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. L'impact de ces changements d'estimation est comptabilisé au cours de la période, ou sur les périodes ultérieures affectées.

Les jugements, les estimations et les hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes, portent en particulier sur :

- Traitement comptable des frais de développement (note 5.1) ;
- Attribution de bons de souscription d'actions (note 5.9.3).
- Avances remboursables (note 5.11.2) ;

- Taux d'actualisation et durée des contrats de location (note 8.1), caractère fortement avantageux de l'option d'achat accordée à Blade dans le cadre du contrat portant sur la location-financement de serveurs (note 6.1.1)

Ces hypothèses qui sous-entendent les principales estimations et les jugements sont décrites dans les notes annexes de ces états financiers.

NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.1 Principes comptables liés au périmètre

Principes de consolidation

Le Groupe applique les normes IFRS 10, « *États financiers consolidés* », IFRS 11, « *Partenariats* » et IFRS 12, « *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* ».

La norme IFRS 10, qui traite de la comptabilisation des états financiers consolidés, présente un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant le critère à remplir pour consolider une entité. Un investisseur exerce le contrôle sur une entité détenue, s'il détient le pouvoir sur cette entité, s'il est exposé aux rendements variables de l'entité, ou s'il a des droits sur ces rendements variables en raison de son implication dans cette entité, et s'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements.

Les filiales sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Elles sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle, et sont déconsolidées dès la date à laquelle elles cessent d'être contrôlées par le Groupe. Les soldes et opérations intragroupe sont éliminés.

La société mère 2CRSI SA exerce un contrôle sur les sociétés 2CRSI Corporation et Adimes (cf. Note 3.2 sur la consolidation de la société Adimes au 1^{er} janvier 2016).

Conversion des états financiers des filiales

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les états financiers du Groupe sont établis en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe et monnaie fonctionnelle de la Société.

Les états financiers des sociétés étrangères, dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis en euros de la manière suivante :

- Au cours de clôture en vigueur en fin de période pour les actifs et passifs ;
- Au cours de change en vigueur à la date de l'opération pour les produits et charges, ou aux cours de change moyen durant la période si ce cours de change est proche des cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les écarts de conversion qui résultent de l'application de cette méthode sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés en « Autres éléments du résultat global ».

Les taux utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont présentés ci-dessous :

	1€ équivalent à	31/12/2017		31/12/2016		01/01/2016	
		Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
Dollar US	USD	1,1365	1,2002	1,1029	1,0522	1,1074	1,0858

Source: Banque de France

Conversion des transactions en monnaie étrangère

Les transactions réalisées par les sociétés consolidées et libellées dans une devise différente de leur devise fonctionnelle sont converties au taux de change en vigueur à la date des différentes transactions.

Les créances clients, dettes fournisseurs et dettes libellées dans une devise différente de la devise fonctionnelle des entités sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les plus-values et moins-values latentes résultant de cette conversion sont comptabilisées dans le résultat opérationnel.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion des opérations intragroupe ou des créances et dettes libellées dans une devise différente de la devise fonctionnelle des entités sont comptabilisés en résultat.

3.2 Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, le Groupe est constitué de 3 entités (dont 2CRSI SA), toutes consolidées par intégration globale.

Sociétés	Pays	Contrôle du Groupe (en %)	Intérêts (en %)
2CRSI SA	France	Société mère	
2CRSI Corporation	Etats Unis	Société Fille	100%
Adimes	France	Société Fille	100%

Le rachat des titres d'Adimes par 2CRSI en 2017 constitue un regroupement d'entreprises (d'activités) sous contrôle commun dans la mesure où les entités se regroupant sont contrôlées avant et après la transaction par le même actionnaire ultime, Monsieur Alain Wilmouth.

En l'absence de norme ou d'interprétation IFRS traitant de ce thème, ce regroupement a été comptabilisé selon la méthode basée sur les valeurs comptables. Ainsi, le regroupement est comptabilisé sur la base de valeurs historiques à la date d'ouverture de la première période présentée, soit au 1^{er} janvier 2016. |

NOTE 4. INFORMATION SECTORIELLE

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », a conduit le Groupe à ne présenter qu'un seul secteur opérationnel d'activité « vente de composants et/ou de produits finis ». La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est présentée dans la note 6.1.2.

La répartition par zone géographique des actifs non courants se présente comme suit :

Actifs non courants	31/12/2017			31/12/2016			01/01/2016		
	Mars France	France	Total	Mars France	France	Total	Mars France	France	Total
Immobilisations incorporelles	1	856	857	2	503	505	-	441	441
Immobilisations corporelles	75	2 184	2 259	45	1 818	1 863	5	1 004	1 009
Créances financières	2 521	8 085	8 606	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers hors impôts différés	29	110	139	18	88	88	-	75	75
Total actifs non courants	2 626	9 235	11 862	66	2 279	2 344	5	1 510	1 515

En 2016, deux clients du Groupe représentent plus de 10% chacun du chiffre d'affaires total, pour un montant total de 3 368K€. En 2017, un seul client représente plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe, pour un montant de 16 559K€ (soit environ 54% du chiffre d'affaires total).

NOTE 5. DETAIL DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

5.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- Les frais de développement
- Les licences de logiciels

Conformément à la norme IAS 38, les frais de développement encourus par le Groupe doivent être immobilisés dès lors que les critères suivants sont remplis :

- Le Groupe a l'intention et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme ;
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise, ce qui est généralement étayé par l'existence de commande ou de contrats ;
- Les coûts peuvent être évalués de façon fiable ;
- Le Groupe a la capacité d'utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Le Groupe dispose des ressources nécessaires à l'achèvement du projet.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus et les frais de recherche sont enregistrés au compte de résultat en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Le coût d'acquisition des licences de logiciels est capitalisé sur la base du coût d'acquisition et du coût d'installation. Ces coûts sont amortis sur la durée estimée des logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée et sont présentées ci-après :

- Frais de développement : 3 ans
- Licences de logiciels : 1 à 6 ans

Les tableaux ci-après illustrent les mouvements survenus au cours des deux exercices :

	Frais de développement	Licences de logiciels	Total	
VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en K€)				
Etat de la situation financière au 1er janvier 2016	434	192	626	
Acquisition	358	-	358	
Cession	-	48	48	
Etat de la situation financière au 31 décembre 2016	792	146	938	
Acquisition	456	40	496	
Cession	-	-	-	
Etat de la situation financière au 31 décembre 2017	1 248	187	1 434	
AMORTISSEMENTS				
Etat de la situation financière au 1er janvier 2016	-	120	65	185
Dépréciations				
Dotations	-	130	30	160
Reprises	-	-	3	3
Etat de la situation financière au 31 décembre 2016	-	251	92	343
Dépréciations				
Dotations	-	232	2	234
Reprises	-	-	-	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2017	-	483	94	577
VALEURS NETTES COMPTABLES				
Au 31 décembre 2015	314	127	441	
Au 31 décembre 2016	541	54	595	
Au 31 décembre 2017	765	93	857	

Les dépenses de développement engagées au cours des deux derniers exercices concernent principalement 3 projets :

1. Lustork : amélioration et optimisation des solutions de stockage distribué : 238K€
2. Multiphi : développement de solutions de calcul (HPC) innovantes : 151K€
3. OpenBlade™ : solution hardware agnostique, modulaire, évolutive et avec une consommation réduite : 185K€

5.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif ou le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de façon fiable. Tous les frais de réparations et de maintenance sont comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

- Installations générales, agencements et aménagements divers : 8 à 10 ans
- Installations techniques : 9 à 20 ans
- Matériel et outillages industriels : 5 à 10 ans
- Matériels de transport : 5 ans
- Matériels de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 8 à 10 ans

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et de modes d'amortissement des actifs sont revues à chaque clôture annuelle, et modifiées si nécessaire sur une base prospective.

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Le tableau ci-après présente les mouvements des immobilisations corporelles sur les trois périodes présentées :

	Matériel de bureau et mobilier	Matériel de transport	Droit d'utilisation de l'outil	Autres immobilisations corporelles (installations techniques...)	Total
VALEUR BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
(Montant en K€)					
Etat de la situation financière au 1er janvier 2018	272	3	781	208	1 264
Acquisition	61	-	736	47	844
Cession / Mise au rebut	- 8	-	-	-	8
Etat de la situation financière au 31 décembre 2018	326	3	1 517	256	2 101
Acquisition	76	6	905	86	1 073
Cession / Mise au rebut	- 5	-	-	-	5
Incidence des cours de changes	- 4	-	-	-	4
Etat de la situation financière au 31 décembre 2017	382	9	2 422	341	3 154
AMORTISSEMENT S					
Etat de la situation financière au 1er janvier 2018	- 84	- 1	- 42	- 38	- 165
Dépréciations	-	-	-	-	-
Dotations	- 50	- 1	- 199	- 26	- 275
Reprises	2	-	-	-	2
Incidence des cours de changes	-	-	-	-	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2018	- 132	- 1	- 241	- 84	- 458
Dépréciations	-	-	-	-	-
Dotations	- 50	- 3	- 374	- 40	- 467
Reprises	-	-	-	-	-
Incidence des cours de changes	-	-	-	-	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2017	- 182	- 4	- 815	- 104	- 905
VALEURS NETTES COMPTABLES					
Au 31 décembre 2018	193	2	1 276	171	1 642
Au 31 décembre 2017	200	5	1 607	237	2 049

Les droits d'utilisation d'actifs correspondent aux contrats de locations de bâtiments, voitures et serveurs utilisée en interne et sont liés à l'application d'IFRS 16 (voir note 8.1)

5.3 Pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de perte de valeur surviennent.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur peuvent être notamment une performance inférieure aux prévisions, une évolution significative des données de marché ou de l'environnement réglementaire ou une obsolescence ou dégradation matérielle non prévue dans le plan d'amortissement.

La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations concernées.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles ou incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée

nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

Au 31 décembre 2017, 31 décembre 2016 et 1^{er} janvier 2016, il n'existe pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

En 2017 et en 2016, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié. Aucune dépréciation d'actifs n'est comptabilisée.

5.4 Autres actifs financiers

Les actifs financiers du Groupe sont composés uniquement de prêts et créances.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Prêts et créances

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ne sont pas compris dans cette catégorie :

- les actifs que l'entité a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche qui sont classés comme détenus à des fins de transaction ou qui ont été désignés à la juste valeur sur option lors de leur comptabilisation initiale ;
- les actifs disponibles à la vente.

Les actifs financiers courants et non courants sont principalement constitués de la créance financière relative au contrat client pour la location-financement de serveurs en France et aux Etats-Unis ayant pris effet en 2017 (cf. note 6.1 « Produit des activités ordinaires »), mais également de prêts, dépôts et cautionnements et liquidités soumises à restriction. Les actifs financiers courants et non courants sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

La norme IAS 39 « *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* » (cf. IAS 39-58 et suivants « Dépréciation et irrécouvrable d'actifs financiers ») impose d'apprécier à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Si une telle indication existe, l'entité doit appliquer les dispositions de la norme relatives à chaque catégorie d'actifs financiers afin de déterminer le montant de la perte de valeur à comptabiliser.

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (Montant en K€)	Prêts, cautionnements et autres créances
Etat de la situation financière au 1er janvier 2016	75
Acquisition	38
Cession / Mise au rebut	- 27
Etat de la situation financière au 31 décembre 2016	86
Acquisition	61
Cession / Mise au rebut	- 8
Créances financières	8 606
Etat de la situation financière au 31 décembre 2017	8 745

CREANCES FINANCIERES COURANTES (Montant en K€)	31/12/2017	31/12/2016	01/01/2016
Créances financières	4 173	-	-
Total créances financières	4 173	-	-

L'augmentation des créances financières est liée au contrat de location-financement de serveurs, avec paiement sur 36 mois, à Blade (cf. 6.1.1).

Dans le tableau des flux de trésorerie, la variation de cette créance financière, au titre des paiements de loyers à recevoir, figure sur la ligne « créance financière » au titre de la créance initiale (16 559K€), et sur la ligne « remboursements de la créance financière » au titre des paiements reçus de Blade (3 836K€). Ces deux lignes sont comprises dans les flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles, le montant net s'élevant à 12 723K€.

Ces flux sont à mettre au regard des flux de financement au titre des dettes de financement (voir note 5.11). En 2017, le Groupe a obtenu un financement de 14 970K€ et a remboursé sur la période 1 566K€.

5.5 Stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits finis sont évalués à leur coût de production à l'exception de ceux qui, en phase de lancement de production, ont un coût de revient supérieur à leur prix de vente ainsi qu'aux produits obsolètes ou excédentaires.

Une provision pour dépréciation ramène le stock de marchandises et matières premières à sa valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente.

Les en-cours de production ont été évalués selon les mêmes principes, en fonction de leur avancement dans la fabrication.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Le tableau ci-après illustre les mouvements survenus au cours des deux derniers exercices :

STOCKS (Montant en K€)	31/12/2017	31/12/2016	01/01/2016
Stocks produits finis et d'en-cours de production	3 521	181	364
Stocks de marchandises et matières premières	5 171	1 897	866
Total brut des stocks	8 692	2 078	1 230
Dépréciation des stocks de marchandises et matières premi-	83	-	-
Total dépréciations des stocks	83	-	-
Total net des stock	8 609	2 078	1 230

Les stocks de marchandises et matières premières sont essentiellement constitués de composants électroniques. L'augmentation des stocks au 31 décembre 2017 s'explique par la forte activité sur le 4^{ème} trimestre et la signature d'un contrat de location-financement de serveurs, dont une partie reste à livrer sur 2018.

5.6 Créances clients

Les créances clients, dont les échéances varient selon la nature des contrats, sont généralement comprises entre 30 et 90 jours. Les créances clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisées à la juste valeur. Les évaluations ultérieures tiennent compte de la probabilité de recouvrement des créances pouvant amener à comptabiliser une perte de valeur spécifique pour créance douteuse déterminée de la manière suivante :

- les créances en contentieux sont entièrement dépréciées lorsque des éléments probants certains et précis démontrent l'impossibilité du recouvrement ;
- pour les autres créances douteuses, des pertes de valeur sont comptabilisées pour ajuster les montants recouvrables estimés sur la base des informations disponibles lors de la préparation des états financiers.

Les créances irrécouvrables sont constatées en résultat, et les provisions existantes sont reprises.

Les créances clients se décomposent de la façon suivante :

CREANCES CLIENTS (Montant en K€)	31/12/2017	31/12/2016	01/01/2016
Créances	4 609	1 382	1 022
Clients - facture à établir	74	134	78
Dépréciation des clients	- 78	- 31	- 25
Total net des clients	4 605	1 486	1 075

Au 31 décembre 2017, la provision pour dépréciation de créances clients de 78K€ porte principalement sur une créance inférieure à 30 jours de 62K€, le solde étant relatif à des créances de plus de 90 jours.

Au 31 décembre 2016, la provision pour dépréciation de créances clients de 31K€ porte sur des créances de plus de 90 jours.

Au 31 décembre 2017, le montant des créances clients ayant fait l'objet d'un affacturage s'établit à 1 958K€ contre 722K€ au 31 décembre 2016.

Affectations créances Clients par échéance	31/12/2017	31/12/2016
Part non échu	2 364	1 008
Echu à moins de 90 jours	2 150	406
Echu entre 90 jours et six mois	58	50
Echu entre six mois et douze mois	32	22
Total clients et comptes rattachés	4 605	1 486

5.7 Autres actifs courants

AUTRES ACTIFS COURANTS (Montant en K€)	31/12/2017	31/12/2016	01/01/2016
Avances et Comptes versés	28	150	8
Créances fiscales	199	184	174
Impôts société	666	276	268
Charges constatées d'avance	1 985	435	82
Divers	149	6	31
Autres Actifs financiers courants	4	12	-
Total Autres actifs courants	3 030	1 063	563

Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

2CRSI bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en « Autres Produits » au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses de recherche éligibles. La créance relative au CIR s'élève à 347K€ au 31 décembre 2017, 219K€ au 31 décembre 2016 et 182K€ au 1^{er} janvier 2016.

Les autres actifs courants ont une échéance inférieure à un an.

5.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie positive s'établit comme suit :

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montant en K€)	31/12/2017	31/12/2016	01/01/2016
Comptes bancaires	3 679	454	207
Comptes à terme	-	-	-
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	3 679	454	207

La réconciliation de la trésorerie avec le montant présenté dans le tableau de flux est la suivante :

	Note s	31/12/2017 K€	31/12/2016 K€
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5.8	3 679	454
Concours bancaires courants	5.11	-13	-590
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)		3 666	-136

5.9 Capitaux propres et résultat par action

Instrument de capitaux propres

Le classement d'un instrument financier ou de ses composantes en capitaux propres dépend de l'analyse de ses caractéristiques financières contractuelles. Lorsque l'entité qui a émis l'instrument financier n'a pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier au porteur, l'instrument financier est un instrument de capitaux propres.

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou aux instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charge de l'exercice.

5.9.1 Capital social

Le capital de la société 2CRSI s'élève à 765K€. Il est divisé en 850 000 actions ordinaires de 0,9€ chacune, entièrement libérées :

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2017	31/12/2016	01/01/2016
Capital social (en €)	765 000	765 000	765 000
Nombre d'actions ordinaires	850 000	76 500	76 500
Valeur nominale des actions ordinaires (en €)	0,9	10,0	10,0

5.9.2 Dividendes versés

Les dividendes versés en 2017 se sont élevés à 175K€ au titre des actions de préférence. Ils ont été comptabilisés en Coûts de l'endettement financier, net. Aucun dividende n'a été versé en 2016.

5.9.3 Bons de souscription d'actions

En 2017, la Société a procédé à l'attribution de bons de souscriptions d'actions au profit des mandants d'Audaçja ayant donné lieu à l'émission de 350.000 actions de préférence ADP 2017 au profit de ces mandants. Les actions de préférence (les « ADP 2017 ») ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Holding Alain Wilmoth bénéficie d'une option de rachat des ADP 2017 en 2023. Le prix de rachat des ADP 2017 est égal à 110 % du nominal des ADP 2017 (110 % x 10 euros) augmenté, le cas échéant, du dividende cumulé.

Les ADP 2017 n'ont pas de droit au versement du dividende ordinaire de la Société. En revanche, chaque ADP 2017 a droit à un dividende annuel prioritaire et cumulatif, versé par préférence à toutes les autres actions de la Société, prélevé sur les sommes distribuables et versé au plus tard le 10 juillet de chaque année.

Le Dividende Prioritaire est égal au taux du Dividende Prioritaire multiplié par 10 euros. Pour tous les exercices sociaux clos avant le 1^{er} janvier 2023, le taux du Dividende Prioritaire est égal à 5 %.

Pour les exercices sociaux clos postérieurement à cette date, le taux du Dividende Prioritaire est égal à Euribor 12 mois + 1,5 %. En cas d'allongement de la durée d'un exercice social au-delà de douze mois, le montant des Dividendes Prioritaires sera augmenté *pro rata temporis*.

Etant donné que les BSA ont permis de souscrire aux ADP 2017, qui ne sont elles-mêmes pas des instruments de capitaux propres au sens d'IAS 39, les BSA sont analysés comme des instruments de dette. Par conséquent, conformément à IAS 32, lors de leur émission, ces BSA sont comptablement traités comme des dérivés, évalués à la juste valeur, avec les variations ultérieures de juste valeur en résultat. Aucune variation de juste-valeur n'est enregistrée pour cet exercice étant donné que les BSA ont été émis et souscrits en 2017.

5.9.4 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Pour le calcul du résultat dilué par action, les ADP 2017 n'ont pas été prises en compte car il n'existe pas de mécanisme de conversion automatique ou sur simple décision des porteurs de ces ADP en actions.

En application de la norme « IAS 33 – Résultat par action », le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice 2016 a été ajusté des événements ayant modifié le nombre d'actions en circulation sans toutefois générer de modification correspondante en termes de ressources pour l'entité.

A la suite de l'assemblée générale du 24 avril 2017, la valeur nominale des actions ordinaires de la société a été réduite de dix euro à environ 0,9 euro par action ordinaire, entraînant la multiplication corrélative du nombre initial des actions ordinaires composant le capital social de la société, qui est ainsi passé de 76 500 actions ordinaires à 850 000 actions ordinaires. À des fins de comparabilité, ce nouveau nombre d'actions existantes a été retenu pour tous les exercices présentés pour le calcul du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Le tableau ci-après présente le calcul du résultat par action :

RESULTAT DE BASE PAR ACTION	2017	2016
Résultat part du groupe (en K€)	643	279
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	850 000	850 000
Résultat de base par action (€/action)	0,76	0,33

5.10 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation envers un tiers résultant d'un événement passé, et lorsqu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture. Les provisions pour risques comprennent des provisions relatives à des litiges en cours. Le montant des provisions correspond à l'estimation la plus probable du risque.

Une provision pour risques est comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2017 pour un montant de 28K€, elle est relative à des litiges prudhommaux. Aucune provision n'est comptabilisée au 31 décembre 2016 et au 1^{er} janvier 2016.

5.11 Dettes financières et dettes de location

DETTE S FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montant en K€)	31/12/2017	31/12/2016	01/01/2016
	Avances remboursables	336	331
Actions de préférence	3 268	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédits	664	1 074	882
Dettes de location	1 447	957	571
Dettes de financement	9 228	-	-
Dettes financières non courantes	14 943	2 363	1 453
Emprunts auprès des établissements de crédits	449	539	162
Concours bancaires courants	13	590	249
Dettes de location	390	320	162
Dettes de financement	4 238	-	-
Affacturage	1 487	470	178
Dette financières courantes	6 577	1 919	752
Total dettes financières	21 520	4 282	2 204

L'affacturage concerne deux contrats signés avec CM-CIC et BPI. Ces contrats ne prévoyant pas le transfert de la quasi-totalité des risques aux sociétés d'affacturage, ils n'ont pas été considérés comme déconsolidant.

Les échéances des dettes financières s'analysent comme suit au cours des exercices présentés :

DETTE S FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montant en K€)	31/12/2017			
	Total	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Avances remboursables	336	-	-	336
Actions de préférence	3 268	-	-	3 268
Concours bancaire	13	13	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 113	449	664	-
Dettes de location	1 837	390	1 196	252
Dettes de financement	13 486	4 238	9 228	-
Affacturage	1 487	1 487	-	-
Total Dettes Financières	21 520	6 577	11 086	3 856
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>6 577</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>14 943</i>			

DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montant en K€)	31/12/2016			
	Total	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Avances remboursables	331	-	-	331
Actions de préférence	-	-	-	-
Concours bancaire	590	590	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 614	539	973	101
Dettes de location	1 276	320	806	151
Dettes de financement	-	-	-	-
Affacturation	470	470	-	-
Total Dettes Financières	4 282	1 919	1 780	583
<i>Dettes financières courantes</i>	1 919			
<i>Dettes financières non courantes</i>	2 362			

DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montant en K€)	01/01/2016			
	Total	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Avances remboursables	-	-	-	-
Actions de préférence	-	-	-	-
Concours bancaire	249	249	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 044	162	742	140
Dettes de location	733	162	403	167
Dettes de financement	-	-	-	-
Affacturation	178	178	-	-
Total Dettes Financières	2 204	752	1 145	307
<i>Dettes financières courantes</i>	752			
<i>Dettes financières non courantes</i>	1 453			

Les échéances des intérêts se présentent comme suit :

INTERETS (Montants en K€)	31/12/2017			
	Total	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	51	25	26	0
Dettes de location	140	51	88	4
Dettes de financement	1 089	579	509	0
Actions de préférence (*)	875	175	700	-
Total intérêts	2 155	830	1 321	4

(*) Les actions de préférence étant à durée de vie indéfinie, aucun intérêt à plus de 5 ans n'est présenté dans le tableau ci-dessus. Ce montant n'intègre pas le montant des frais d'émissions restant à désactualiser soit 315 K€ à fin 2017.

INTERETS (Montants en K€)	31/12/2016			
	Total	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	26	15	12	0
Dette de location	88	32	51	5
Total intérêts	114	47	63	5

INTERETS (Montants en K€)	01/01/2016			
	Total	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	27	11	16	0
Dette de location	56	19	38	1
Total intérêts	83	30	51	1

(Montant en K€)	31/12/2016	Trésorerie encaissée	Trésorerie décaissée	Autres	31/12/2017
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 614	-	532	31	1 113
Avances remboursables	331	-	-	5	336
Dettes de financement	-	14 970	1 566	61	13 466
Actions de préférence	-	3 159	-	110	3 268
Dettes de locations	1 276	-	355	916	1 837
Total	3 221	18 129	- 2 453	1 123	20 020

(Montant en K€)	31/12/2015	Trésorerie encaissée	Trésorerie décaissée	Autres	31/12/2016
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 044	817	-243	-4	1 614
Avances remboursables	-	350	-	19	331
Dettes de locations	733	-	-188	731	1 276
Total	1 777	1 167	-431	746	3 221

Les mouvements « Autres » concernent principalement les variations d'intérêts courus non échus et l'augmentation des dettes de locations consécutives à la signature de nouveaux contrats sur 2016 et 2017 (contrats immobiliers et voitures) et la désactualisation des avances remboursables.

5.11.1 Dettes auprès d'établissements de crédit

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées des éléments suivants :

- **Prêts d'aménagement des locaux**

2CRSI a souscrit 3 prêts auprès du CIC, de la Caisse d'Épargne et de la Société Générale afin de financer l'aménagement de ses locaux. Ces prêts ont été respectivement signés :

- En juin 2012, pour un montant de 70K€, une durée de 7 ans et au taux fixe de 4,00%. L'emprunt CIC sera entièrement remboursé le 5 juillet 2019.
- En octobre 2015, pour un montant de 75K€, une durée de 5 ans et au taux fixe de 1,00%. L'emprunt Caisse d'Épargne sera entièrement remboursé le 1^{er} février 2021.

- En avril 2016, pour un montant de 50K€, une durée de 4 ans et au taux fixe de 0,90%. L'emprunt Société Générale sera entièrement remboursé le 1^{er} mars 2021.

- **Emprunts Bpifrance pour le financement du développement international**

Pour financer son développement international, 2CRSI a souscrit 3 prêts auprès de BPI France. Ces prêts ont été respectivement signés :

- En janvier 2013, pour un montant de 150 K€, une durée de 6 ans et au taux fixe annuel de 2,98%. L'emprunt sera entièrement remboursé le 31 octobre 2018.
- En avril et en août 2015, pour des montants respectivement de 194K€ et 150K€, une durée de 7 ans et aux taux fixes respectifs annuels de 4,20% et 4,54%. Ces deux prêts exports seront entièrement remboursés respectivement les 31 janvier et août 2022.

- **Emprunts bancaires auprès du CIC**

2CRSI a souscrit 3 prêts auprès du CIC pour des raisons diverses. Ces prêts ont été respectivement signés :

- En avril 2015, pour un montant de 165 K€, une durée de 5 ans et un taux fixe annuel de 2,00%. L'emprunt utilisé pour le financement de postes informatiques et du logiciel CAO sera entièrement remboursé le 5 mars 2020.
- En août 2015, pour un montant 50 K€, une durée de 5 ans et un taux fixe annuel de 2,00%. L'emprunt souscrit à une fin de financement de travaux sera entièrement remboursé le 5 juillet 2020.

- **Emprunt bancaire auprès d'HSBC**

2CRSI a souscrit 3 prêts auprès d'HSBC pour des raisons diverses. Ces prêts ont été respectivement signés :

- En février 2016, pour un montant de 48 K€, une durée de 5 ans et un taux fixe annuel de 1,38%. L'emprunt souscrit afin de financer des licences et modules informatiques sera entièrement remboursé le 1^{er} février 2021.
- En août 2012, pour un montant de 150 K€, une durée de 7 ans et au taux fixe annuel de 3,52%. L'emprunt souscrit pour financer du matériel sera entièrement remboursé le 1^{er} août 2019.
- En mars 2016, par Adimes SARL pour un montant 20 K€, une durée de 5 ans et au taux fixe annuel de 1,38%. L'emprunt souscrit pour le financement d'équipement d'entretien sera entièrement remboursé le 1^{er} avril 2021.

- **Prêts associés au projet R&D Lustork**

En mai et septembre 2016, 2CRSI SA a signé deux prêts respectivement avec la Caisse d'Epargne et la BNP, pour des montants de 250K€ et 450K€, des durées de 5 et 3 ans et aux taux fixes respectifs annuels de 1,60% et 1,50%, afin de financer son projet de recherche et développement Lustork. Ces emprunts seront entièrement remboursés respectivement le 5 octobre 2021 et le 23 mai 2019.

Le Groupe emprunte principalement en euros et n'est pas soumis à un risque de change sur ces emprunts.

5.11.2 Avances remboursables et subventions

Conformément à la norme IAS 20, le bénéfice d'un emprunt public à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché est traité comme une subvention publique.

Ainsi, les avances conditionnées octroyées à faible taux d'intérêt, sont retraitées selon les règles suivantes :

- Le « prêt » accordé par le gouvernement a été comptabilisé et évalué selon les dispositions d'IAS 39. En conséquence, le Groupe enregistre la dette correspondant à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote (correspondant au différentiel de taux, actualisé au taux du marché), de manière à ramener son taux d'intérêt effectif (TIE) à celui d'une dette normale.

- Le bénéfice du taux d'intérêt inférieur à celui du marché (correspondant à la « décote ») a été évalué en tant que différence entre la valeur comptable initiale de l'emprunt déterminée selon IAS 39 et les produits perçus. Le bénéfice identifié est traité comme une subvention publique. Cette subvention est comptabilisée en résultat au rythme des dépenses engagées par le Groupe et qui sont l'objet de cette subvention.

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES SUBVENTIONS	BPI France 250K€	BPI Région 250K€
Montant en K€		
Au 1er janvier 2016	0	0
(+) Encaissement	175	175
(-) Remboursement		
Subventions	(11)	(11)
Charges financières	1	1
(+/-) Autres mouvements		
Au 31 décembre 2016	166	166
(+) Encaissement		
(-) Remboursement		
Subventions		
Charges financières	2	2
(+/-) Autres mouvements		
Au 31 décembre 2017	168	168

• Prêts à taux zéro Bpifrance

Le 1^{er} mars 2016, 2CRSI a obtenu de BPI France et BPI France Région deux prêts à taux zéro pour l'innovation, de chacun 250K€, pour le développement d'un serveur informatique à haut niveau de performance et bas coûts. Un remboursement minimum de 100K€ est obligatoire, le solde n'étant exigé que dans le cas où la technologie financée est un succès ; ces avances remboursables ne font pas l'objet de paiement d'intérêts. Toutefois, dans le cas où 2CRSI recevrait à partir de 2018 des produits relatifs aux actifs/activités financés par les avances, 21% de ces produits devraient être apportés à BPI France une fois par an en guise de remboursement anticipé des avances (ces remboursements venant réduire la dernière échéance de remboursement).

Les remboursements débiteront le 31 décembre 2018 sur une durée de 31 mois et selon les échéances suivantes :

- Echéance trimestrielle de 12,50 K€ du 31/12/2018 au 31/12/2019 (par avance)
- Echéance trimestrielle de 18,75 K€ du 31/12/2019 au 31/12/2020 (par avance)
- Echéance trimestrielle de 31,25 K€ du 31/12/2020 au 30/09/2021 (par avance).

La juste valeur de chaque avance de 175K€ a été évaluée à 163K€ sur la base d'un taux d'intérêt estimé de 1,5% par an.

L'impact de 11K€ a été considéré comme une subvention.

Le solde de ces deux dettes en valeur de remboursement s'élève à 350K€ au 31 décembre 2017.

5.11.3 Dettes relatives aux contrats de financement

Afin d'assurer le financement du contrat avec Blade, le Groupe a mis en place des contrats de sales and lease back avec des organismes bancaires portant sur les serveurs réceptionnés par le client Blade.

Le fonctionnement est le suivant :

- A chaque livraison de serveurs à Blade est adossée une opération de vente par opération de cession-bail avec un organisme bancaire. Dans ce cadre, cet organisme finance les serveurs livrés à Blade et ce financement fait l'objet d'un remboursement sur 36 à 48 mois.
- Conformément à IFRS 15, l'opération juridique de cession aux organismes bancaires n'est pas qualifiée de vente et donc aucun chiffre d'affaires n'est constaté par le Groupe. Le financement reçu est constaté en dette conformément à IAS 39.

Il n'existe pas de garantie ou sûretés réelles sur les biens financés.

Ces contrats ont été traités comme un financement obtenu par le Groupe et les montants reçus des organismes bancaires ont été traités comme des dettes financières. Les principales caractéristiques se présentent comme suit :

Banques	Montant financé HT [Montant encasé]	Durée de location	1er loyer majoré	Loyer trimestriel	Terme	Date de début	Date de fin	Option d'achat	Taux
NCM	1 314 582	36 mois		118 272,92	Aéchaîr	01/10/2017	01/10/2020	13 146	6,4%
LIXXBAL ETICA	4 000 000	48 mois	600 000,00	79 201,16	Aéchaîr	15/10/2017	15/10/2021	Néant.	1,6%
CMCIC	2 095 600	36 mois		182 315,31	Aéchaîr	16/10/2017	16/10/2020	20 956	3,9%
NCM	2 629 164	36 mois		236 466,88	Aéchaîr	31/10/2017	31/10/2020	26 292	6,3%
NCM	1 450 800	36 mois		130 484,88	Aéchaîr	30/11/2017	30/11/2020	14 508	6,3%
NCM	624 000	36 mois		56 141,00	Aéchaîr	01/01/2018	31/12/2020	6 240	6,3%
LEASE EXPANSION	2 856 000	36 mois		250 630,26	Aéchaîr	01/12/2017	01/12/2020	150	3,3%

5.11.4 Actions de préférence ADP 2017

Afin de financer son activité, 2CRSI SA a réalisé une augmentation de capital votée à l'AG du 24 avril 2017. A ce titre, 350 000 BSA (donnant chacun le droit à une ADP 2017) ont été souscrits et exercés par les sociétés holding gérées par la société de gestion Audacia.

Les ADP 2017 ont une valeur nominale de 10€, dont une prime d'émission de 9,10€. Elles sont perpétuelles, ne comportent pas de mécanisme contractuel de remboursement ou de conversion. Elles donnent en revanche un droit à un dividende prioritaire, que 2CRSI doit obligatoirement verser en cas de résultats distribuables. Dans le cas où il n'y aurait pas eu de résultats distribuables durant plus de 6 exercices consécutifs, les ADP 2017 donnent droit au paiement d'un dividende prioritaire cumulé égal aux dividendes prioritaires non versés au-delà du 7^{ième} exercice (7^{ième} exercice compris) capitalisés annuellement à 15%.

Conformément à IAS 32, 2CRSI a comptabilisé une dette à son bilan à hauteur de la totalité du prix de souscription des ADP, compte tenu du versement à perpétuité du dividende.

Ainsi, à l'attribution des ADP, le montant de 3 500 K€ (avant frais d'émission) a été comptabilisé en dette, déduction faite des frais d'émission de 341 K€. Ces frais d'émission sont étalés sur une durée de 6 ans, correspondant à la durée pendant laquelle les ADP portaient un dividende prioritaire et durée estimée de portage par les titulaires actuels.

Le tableau ci-dessous a été effectué sur la base des hypothèses suivantes :

- Paiement des dividendes sur chaque période
- Taux de 5%

COMPTABILISATION DE \$ ADP2017 (Montant en K€)	31/12/2017	31/12/2018	01/01/2019	31/12/2020	31/12/2021	01/01/2022	01/01/2023
Charges financières	258	175	175	175	175	175	175
Charges financières étalement frais d'émission	27	57	57	57	57	57	30
Intérêt courus fin de période	83	83	83	83	83	83	83
Dettes financières	3 268	3 325	3 382	3 439	3 496	3 553	3 583

Le montant des dettes financières intègre les intérêts courus non échus.

5.12 Avantages du personnel

Avantages à court terme et régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en « Charges de personnel » le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, le Groupe ne constate aucune provision au titre de ces régimes.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres, en « autres éléments du résultat global ».

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière, évaluées sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable à savoir, pour les salariés de la société 2CRSI, la Convention collective nationale des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseil, et pour les salariés de la société Adimes, la Convention collective nationale de commerces de gros.

Cet engagement concerne uniquement les salariés relevant du droit français. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESE ACTUARIELLES	31/12/2017	31/12/2016	01/01/2016
Age de départ à la retraite et modalités de départ	Age taux plein / Départ volontaire	Age taux plein / Départ volontaire	Age taux plein / Départ volontaire
Taux d'actualisation	1,45%	1,40%	2,25%
Table de mortalité	TG H/F 2005	TG H/F 2005	TG H/F 2005
Taux de revalorisation des salaires	3,80%	3,80%	3,80%
Table de turn-over	Décroissants avec l'âge et quasi-nuls à partir de 50 ans	Décroissants avec l'âge et quasi-nuls à partir de 50 ans	Décroissants avec l'âge et quasi-nuls à partir de 50 ans
Taux de charges sociales	2CRSI : 45% ADIMES : 40%	2CRSI : 45% ADIMES : 40%	2CRSI : 45% ADIMES : 40%

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montant en K€)	Indemnités de départ en retraite
Au 1er janvier 2016	49
Coûts des services passés	22
Coûts financiers	1
Ecart actuariels	23
Au 31 décembre 2016	95
Coûts des services passés	40
Coûts financiers	1
Ecart actuariels	23
Au 31 décembre 2017	159

5.13 Autres dettes

5.13.1 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants sont constitués du crédit-vendeur sur les titres Adimes au 1^{er} janvier 2016 et 31 décembre 2016. Ils sont directement liés au traitement de l'intégration de la société Adimes dans les comptes consolidés du groupe.

5.13.2 Dettes Fournisseurs

DETTE S FOURNISSEURS (Montant en K€)	31/12/2017	31/12/2016	01/01/2016
Dettes fournisseurs	7 391	1 654	1 358
Factures non parvenues	-	48	33
Total dettes fournisseurs	7 391	1 702	1 391

Sur les dettes fournisseurs, aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne représentaient pas d'échéance supérieure à 1 an au 31 décembre 2017.

5.13.3 Autres passifs courants et dettes fiscales et sociales

AUTRE S PASSIF S COURANT S (Montant en K€)	31/12/2017	31/12/2016	01/01/2016
Avances et acomptes sur commandes clients	1 711	61	62
Produits constatés d'avance	729	247	378
Dettes sociales	452	319	135
Dettes fiscales	2 527	320	224
Autres dettes	-	14	0
Total autres passifs courants	5 405	947	849

Les avances et acomptes sur commande s'expliquent principalement par les acomptes reçus de clients dans le cadre des opérations de location de serveurs pour la part des serveurs non installés (part pour laquelle aucun chiffre d'affaires n'a été reconnu).

Les passifs de contrat au titre des paiements reçus de clients pour des obligations de prestation non remplies à la clôture, s'élèvent à 401K€ au 31 décembre 2017, 19K€ au 31 décembre 2016 à 228K€ au 1^{er} janvier 2016, et sont comptabilisés sur la ligne « Produits constatés d'avance ».

5.13.4 Réconciliation des soldes de BFR avec le tableau de flux

	31/12/2017 K€	31/12/2016 K€
Détail de la variation du BFR		
Stocks (nets des dépréciations)	-6 531	-848
Créances clients et comptes rattachés (nettes des dépréciations)	-3 119	-411
Autres actifs courants	-1 967	-500
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 689	312
Autres passifs courants	4 458	98
Total des variations	-1 470	-1 349

5.14 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances. Il en est de même pour les autres créances et les autres dettes courantes. Pour les dettes non courantes, compte tenu de leur souscription sur le dernier trimestre 2017, la valeur au bilan au 31 décembre 2017 est considérée comme la juste valeur.

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- Les emprunts au coût amorti
- Les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en « dettes financières courantes ».

Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS13 "Evaluation à la juste valeur" établit une hiérarchie des justes valeurs et distingue trois niveaux :

- Niveau 1 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement).
- Niveau 2 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables et les techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.
- Niveau 3 : juste valeur fondée sur les techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

Les actifs et passifs du Groupe sont évalués de la manière suivante pour chaque année en fonction des catégories d'évaluation définies par IAS39 :

(Montant en K€)	31/12/2017		Valeur - état de situation financière selon IAS 39			Instruments non financiers
	Valeur Etat de situation financière	Juste valeur	Juste valeur par le compte de résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	
Actifs financiers non courants	8 606	8 606	-	8 606	-	-
Autres actifs non courants	139	139	-	139	-	-
Clients	4 605	4 605	-	4 605	-	-
Actifs financiers courants	3 030	3 030	-	3 030	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 679	3 679	3 679	-	-	-
Total des rubriques relevant d'un poste d'actif	20 059	20 059	3 679	16 380	-	-
Dettes financières non courantes	13 496	13 496	-	-	13 496	-
Dettes locations long terme non courantes	1 447	1 447	-	-	1 447	-
Dettes financières courantes	6 187	6 187	-	-	6 187	-
Dettes fournisseurs	7 391	7 391	-	-	7 391	-
Dettes locations long terme courantes	390	390	-	-	390	-
Autres passifs courants	5 406	5 406	-	-	5 406	-
Total des rubriques relevant d'un poste de passif	34 317	34 317	-	-	34 317	-

(Montant en K€)	31/12/2016		Valeur - état de situation financière selon IAS 39			Instruments non financiers
	Valeur Etat de situation financière	Juste valeur	Juste valeur par le compte de résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	
Actifs financiers non courants	-	-	-	-	-	-
Autres actifs non courants	86	86	-	86	-	-
Clients	1 486	1 486	-	1 486	-	-
Actifs financiers courants	1 063	1 063	-	1 063	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	454	454	454	-	-	-
Total des rubriques relevant d'un poste d'actif	3 089	3 089	454	2 635	-	-
Dettes financières non courantes	1 406	1 406	-	-	1 406	-
Dettes locations long terme non courantes	957	957	-	-	957	-
Dettes financières courantes	1 599	1 599	-	-	1 599	-
Dettes fournisseurs	1 702	1 702	-	-	1 702	-
Dettes locations long terme courantes	321	321	-	-	321	-
Autres passifs courants	947	947	-	-	947	-
Total des rubriques relevant d'un poste de passif	6 932	6 932	-	-	6 932	-

(Montant en K€)	01/01/2016		Valeur - état de situation financière selon IAS 39			Instruments non financiers
	Valeur Etat de situation financière	Juste valeur	Juste valeur par le compte de résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	
Actifs financiers non courants	-	-	-	-	-	-
Autres actifs non courants	75	75	-	75	-	-
Clients	1 075	1 075	-	1 075	-	-
Actifs financiers courants	563	563	-	563	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	207	207	207	-	-	-
Total des rubriques relevant d'un poste d'actif	1 921	1 921	207	1 714	-	-
Dettes financières non courantes	882	882	-	-	882	-
Dettes locations long terme non courantes	571	571	-	-	571	-
Dettes financières courantes	588	588	-	-	588	-
Dettes fournisseurs	1 391	1 391	-	-	1 391	-
Dettes locations long terme courantes	163	163	-	-	163	-
Autres passifs courants	849	849	-	-	849	-
Total des rubriques relevant d'un poste de passif	4 445	4 445	-	-	4 445	-

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur de niveau 1.

6.1 Produit des activités ordinaires

Excepté pour son activité de location financement, le Groupe applique la norme IFRS 15 pour la comptabilisation de ses produits des activités ordinaires. A ce titre, ceux-ci sont constatés lorsque le Groupe s'acquitte d'une obligation de prestation en transférant un bien ou un service promis à un client. Un actif est transféré lorsque le client obtient le contrôle de l'actif.

Le Groupe tire ses produits des sources principales ci-dessous :

- Location financement de serveurs
- Ventes de serveurs
- Ventes de composants
- Ventes de prestations de services relatives à l'installation de matériel
- Ventes de prestations de services relatives à la maintenance dans le cadre de contrat long terme

Concernant son activité de location-financement de serveurs, le Groupe applique la norme IFRS 16 et en particulier les règles liées aux distributeurs fabricants, il présente en conséquence le produit de location en chiffre d'affaires et le coût de production en charges à la date de commencement du contrat de location.

6.1.1 Opérations Blade

Sur le second semestre 2017, 2CRSI a signé un contrat avec Blade pour la location-financement portant sur 184 serveurs, principalement en France et également aux Etats-Unis. Ces contrats prévoient le versement par Blade d'acomptes, de loyers majorés et de loyers fixes.

Afin d'assurer le financement de la production de ces serveurs, 2CRSI a signé des contrats de cession-bail avec plusieurs organismes bancaires. Conformément à IFRS 15, le contrôle des serveurs n'étant pas transféré aux organismes bancaires, aucun chiffre d'affaires n'a été reconnu au titre de ces contrats. En effet, tel que le précise le paragraphe B66 de la norme IFRS 15, « si une entité a une obligation ou un droit de racheter l'actif (contrat à terme ou option d'achat), le client n'obtient pas le contrôle de l'actif, parce que sa capacité de décider de l'utilisation de l'actif et d'en tirer la quasi-totalité des avantages restants est limitée, même s'il peut en avoir la possession matérielle ». Le financement reçu des banques a été comptabilisé en dettes financières conformément à IAS39 pour un montant de 13 466K€ (cf note 5.11). Le taux de financement consenti par les banques est compris entre 3 et 6%.

Dans le cadre de ce contrat de location entre 2CRSI, la société a identifié essentiellement deux obligations de prestations ;

- La mise à disposition de serveurs pendant 36 mois ;
- La maintenance des serveurs pendant la durée du contrat.

Le contrat de location entre 2CRSI et Blade incluant une option d'achat à la main de Blade à un prix considéré comme fortement avantageux, celui-ci a été considéré comme un contrat de location-financement et en conséquence l'obligation de mise à disposition de serveurs a été comptabilisée selon la Norme IFRS 16. La Société étant considérée comme un bailleur fabricant distributeur, le produit de location-financement est comptabilisé en chiffre d'affaires et le coût du matériel est comptabilisé en achats consommés. Le montant du chiffre d'affaires comptabilisé en 2017 s'élève à 16 559K€ et correspond à la juste valeur des serveurs livrés en 2017. Le solde de la créance financière correspondante à fin 2017 s'élève à 12 779K€, actualisée au taux moyen de 4,99%, correspondant au

taux moyen implicite du contrat (voir note 8.2). Le produit financier tiré de l'investissement net relatif au contrat de location-financement, qui s'élève à 86K€ en 2017, a été comptabilisé en résultat financier. Le contrat comporte par ailleurs une part de prestation de services au titre de la maintenance comptabilisée conformément à IFRS 15, dont le montant a été étalé sur la durée du contrat. Le chiffre d'affaires au titre de la maintenance, comptabilisé sur 2017, s'élève à 7K€.

6.1.2 Ventilation du chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires par nature d'activité et par zone géographique, et leur période de comptabilisation au compte de résultat afférente, se présente comme suit :

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en K€)	2017	2016	Période de comptabilisation
Location financement - bailleur	16 559	-	
France	13 839	-	Le chiffre d'affaires relatif à la location financement est comptabilisé au moment où le contrôle des baies informatiques est transféré au client, soit à la livraison.
Hors France	2 720	-	
Livraison de matériel	13 529	11 345	
France	7 736	9 181	Le chiffre d'affaires relatif à la livraison de matériel est comptabilisé au moment où le contrôle du matériel est transféré au client, soit à la livraison.
Hors France	5 793	2 164	
Prestations de service - installation de matériel	464	32	
France	49	32	Les prestations de services au titre de l'installation de matériel chez les clients sont comptabilisées à l'achèvement de la prestation.
Hors France	415	-	
Prestations de service - Maintenance	7	-	
France	5	-	Les prestations de services au titre de la maintenance dans le cadre de contrats long terme sont comptabilisées progressivement, au fur et à mesure que l'obligation de prestation est remplie.
Hors France	2	-	
TOTAL	30 558	11 377	

La livraison de matériel s'entend par la livraison de composants et de serveurs assemblés, et la prestation de services correspond à l'installation des serveurs.

6.1.3 Informations relatives aux soldes des contrats

Le montant de chiffre d'affaires comptabilisé en 2017 et en 2016, lié à des obligations de prestations remplies ou partiellement remplies au cours des exercices antérieurs, est nul.

6.1.4 Obligations de prestations qui restent à remplir

A fin 2017, le montant des obligations de prestation restant à remplir au titre des contrats signés avant la clôture est de 1658K€.

Obligations restant à remplir (Montants en K€)	31/12/2017			
	Total	2018	2019	2020
Contrat Blade - Maintenance	138	48	48	42
Autres	1 520	1 520		
Total	1658	1568	48	42

6.2 Autres produits opérationnels courants

AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS	2017	2016
(Montant en K€)		
Subventions reçues	-	205
Produit de crédits d'impôt recherche	219	44
Production stockée	338	233
Autres	318	233
TOTAL	875	250

- **Subvention de région Bpifrance**

Le 1^{er} juin 2016, 2CRSI a obtenu de la part de BPIFrance une subvention pour l'innovation de 200K€ de la part de la région pour un projet de faisabilité technico-économique de récupération de la chaleur générée par les serveurs pour la convertir en électricité afin de réduire la consommation énergétique des centres de données. Le versement est prévu sur deux échéances : un premier montant de 140K€ a été versé en décembre 2016 et un second montant complémentaire de 60K€ sera versé en décembre 2018.

6.3 Achats consommés et charges externes

ACHATS CONSOMMES (Montant en K€)	2017	2016
Variation de stocks de marchandises	6 256	1 274
Achats de marchandises et mat. 1ères	- 31 557	- 9 083
Gains et pertes de change	367	112
Autres	- 73	- 30
TOTAL	- 25 007	- 7 950

CHARGES EXTERNES (Montant en K€)	2017	2016
Services extérieurs	- 1 622	- 1 039
Production immobilisée	27	77
Autres	- 118	- 105
TOTAL	- 1 714	- 1 067

6.4 Effectifs et masse salariale

Les effectifs à la clôture de chaque exercice du Groupe au cours des deux derniers exercices sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS au 31 décembre (Montant en K€)	2017	2016
Cadres	36	29
Non cadres	39	20
Total effectifs moyens au 31 décembre*	75	49

*Hors mandataires sociaux

MASSE SALARIALE (Montant en K€)	2017	2016
Rémunérations brutes	- 1 900	- 1 324
Charges sociales	- 621	- 612
Production immobilisée	185	189
Masse salariale	- 2 337	- 1 748

Les charges de personnel sont compensées par des produits de CICE pour un montant de 81K€ en 2017 (56 K€ en 2016).

6.5 Performance opérationnelle

Le Groupe a choisi de présenter un EBITDA (« Earnings Before Interests, Taxes, Depreciation and Amortization ») pour faciliter l'analyse du lecteur. L'EBITDA n'est pas un indicateur normé dans le cadre des IFRS et ne constitue pas un élément de mesure comptable de la performance financière du Groupe. Il doit être considéré comme une information complémentaire, non substituable à toute autre mesure de performance opérationnelle et financière à caractère strictement comptable, telle que présentée dans les états financiers consolidés du Groupe et leurs notes annexes.

L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et provisions et les autres charges et produits opérationnels non courants. Ces charges et produits opérationnels non courants comprennent notamment les dépréciations d'actifs incorporels, les résultats de cession d'actifs immobilisés, les coûts de restructuration, les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs et les honoraires relatifs au projet d'introduction en bourse.

L'évolution de l'Ebitda sur les deux périodes est la suivante :

EBITDA (Montant en K€)	2017	2016
Résultat opérationnel	1 687	331
Dotations nettes amortissements et provisions	548	427
Autres produits et charges non courantes	-	-
EBITDA	2 235	757
Taux de marge d'EBITDA (*)	7,3%	6,7%

(*) Le taux de marge d'EBITDA correspond au ratio EBITDA / Chiffre d'affaires.

6.6 Résultat financier

Le résultat financier inclut :

- Le coût de l'endettement
- Des produits financiers liés à la location financement des serveurs à Blade (voir note 6.1)

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montant en K€)	2017	2016
Coût de l'endettement financier net	- 518	- 107
Autres produits financiers	86	-
Résultat financier	- 432	- 107

Sur la période 2017 le coût de l'endettement financier net comporte des charges d'intérêts sur les emprunts bancaires, sur les contrats de location financement et sur l'émission d'actions de préférences (pour 258 K€).

Les produits financiers sont liés à la composante financière de la vente de serveurs.

6.7 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Il est alors également comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou en capitaux propres.

Les impôts différés sont évalués selon l'approche bilancielle au montant que l'entité s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci. Les impôts différés ainsi déterminés sont, le cas échéant, influencés par un éventuel changement du taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de clôture des états financiers.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé si les conditions suivantes sont réunies :

- L'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et de la même entité imposable ou du même groupe fiscal, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ;
- Il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant l'expiration des pertes fiscales ou des crédits d'impôt non utilisés ;
- Les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- Les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant l'exercice au cours duquel les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Dans la mesure où il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

6.7.1 Impôts différés actifs et passifs

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 33%. Le taux applicable à sa filiale 2CRSI Corporation s'élève à 42 % (taux fédéral) et sa filiale Adîmes bénéficie du taux réduit à 15%.

Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif :

Preuve d'impôt (Montant en K€)	2017	2016
Résultat net	643	279
Impôt consolidé	-612	55
Résultat avant impôt	1 255	224
Taux courant d'imposition en France	33,33%	33,33%
Impôt théorique au taux courant en France	-418	-75
Variation de taux d'impôt	0	0
Différentiel de taux sur différences temporaires liées aux filiales étrang	-27	19
Différences permanentes	119	38
Autres	-285	73
Produits (Charges) d'impôts	-611	55
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>48,71%</i>	<i>-24,41%</i>

Nature des impôts différés :

Nature des impôts différés (Montant en K€)	31/12/2017	31/12/2016
Autres décalages temporaires	285	1 331
Déficits reportables	1	317
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif	286	1 648
Décalages temporaires sur avances remboursables	0	200
Autres décalages temporaires	557	146
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif	557	346

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables non activés dont dispose le groupe s'établit au 31 décembre 2017 à 696 K€ (dont 606K€ pour la société Adimes et 90K€ pour la société 2CRSI).

Les déficits fiscaux sur les exercices antérieurs étaient activés, ils s'établissaient au 31 décembre 2016 à 317 K€ (dont 316K€ pour la société 2CRSI Corporation et 1K€ pour la société Adimes) et au 1^{er} janvier 2016 à 262 K€ (dont 162K€ pour la société 2CRSI et 100K€ pour la société 2CRSI Corporation). Ceux-ci ont été consommés au cours des exercices 2016 et 2017.

NOTE 7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNES (Montant en K€)	31/12/2017	31/12/2016
Cautions et garanties bancaires données	740	744

ENGAGEMENTS RECUS (Montant en K€)	31/12/2017	31/12/2016
Caution reçues	353	353

NOTE 8. AUTRES INFORMATIONS

8.1. Contrats de location en tant que preneur

8.1.1. Estimations du management et expédient pratique

Comme le permet IFRS 16, le Groupe a choisi de ne pas appliquer les dispositions de la norme à ses contrats de location à court terme et à ses contrats dont les biens sous-jacents sont de faible valeur. Les durées de location retenues par le Groupe reflètent les durées non résiliables de chaque contrat, auxquelles ont été ajoutées toute option de prolongation ou toute option de résiliation des contrats que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer ou de ne pas exercer. Ainsi, pour les baux immobiliers, dont la durée maximale est de 9 ans avec une sortie possible à 3 et 6 ans, la durée retenue est de 6 ans, à l'exception d'un bail commercial pour lequel la dernière période triennale est engagée et pour lequel la durée retenue est ainsi de 9 ans. En effet, le management n'est pas raisonnablement certain de conserver ses locaux au-delà de cette période, compte tenu (i) de l'absence de caractère stratégique

de l'emplacement et (ii) des prix qui ne présentent pas d'avantage incitatif par rapport aux prix du marché. Pour les contrats de location de véhicules et de serveurs utilisés en interne dans le cadre des activités de recherche et développement, la durée retenue est celle des contrats. Enfin, le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de l'obligation locative est le taux d'emprunt que la Société preneur aurait obtenu si elle avait eu recours à sa banque pour financer l'acquisition du bien loué.

8.1.2.Variation des droits d'utilisation par catégorie

En milliers d'euros	Baux immobiliers	Véhicules	Autres	Total
Valeur brute	584	190	7	781
Cumul des amortissements	-	42	-	42
Valeur nette au 1er janvier 2016	584	148	7	739
Investissements	262	24	450	736
Amortissements	-	127	46	199
Valeur nette au 31 décembre 2016	719	126	431	1 276
Valeur brute	846	214	457	1 517
Cumul des amortissements	-	127	88	241

En milliers d'euros	Baux immobiliers	Véhicules	Autres	Total
Valeur brute	846	214	457	1 517
Cumul des amortissements	-	127	88	241
Valeur nette au 1er janvier 2017	719	126	431	1 276
Investissements	856	49	-	905
Amortissements et dépréciations	-	158	66	374
Valeur nette au 31 décembre 2017	1 417	109	281	1 807
Valeur brute	1 702	263	457	2 422
Cumul des amortissements	-	285	154	615

8.1.3.Echéancier de l'obligation locative par catégorie

En milliers d'euros	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Baux immobiliers	96	314	167,5	577,5
Véhicules	61	89	0	150
Autres	5,5	0	0	5,5
Au 1er janvier 2016	163	403	168	733
Baux immobiliers	124	439	151	714
Véhicules	51	74	0	125
Autres	145	293	0	438
Au 31 décembre 2016	320	806	151	1277
Baux immobiliers	189	995	252	1436
Véhicules	52	56	0	108
Autres	149	144	0	293
Au 31 décembre 2017	390	1 195	252	1 837

8.1.4. Autres informations

Le montant de la charge d'intérêts sur les obligations locatives, présentée dans le coût de l'endettement brut au compte de résultat, s'élève à :

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Charge d'intérêts relative aux obligations locatives	38	27

Le montant des charges de location non retraitées au titre d'IFRS 16 se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	TOTAL	Locations court terme	Sous-jacent inférieur à 5 000 euros	Prestations de service
Au 31 décembre 2017	121	79	-	42
Au 31 décembre 2016	75	65	-	10

8.2. Contrats de location en tant que bailleur

(Montants en K€)	31/12/2017			
	Total	Part à moins d'1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans
Paiements de loyers non actualisés	13 749	4 678	4 678	4 394

Les produits financiers dégagés au titre de l'exercice 2017 sur les contrats de location considérés comme des contrats de location financement s'élèvent à 86 K€.

8.3. Parties liées

8.3.1. Transactions avec des parties liées

D'après la norme IAS 24, « Information relative aux parties liées », une partie liée est une personne physique ou morale qui est liée à l'entité qui présente ses états financiers.

Cela peut être n'importe laquelle des personnes suivantes :

- Une personne ou une société qui exerce un contrôle sur le Groupe ;
- Une entreprise associée du Groupe ;
- Un membre important de l'équipe dirigeante de la Société (ou un membre de sa famille).

Une transaction avec une partie liée implique un transfert de marchandises, de prestations de services ou d'obligations entre le Groupe et la partie liée.

Les parties liées identifiées au 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016 sont les suivantes :

PARTIES LIEES (Montants en K€)	HAW		ALIS PALU		Autres parties liées	
	2 017	2 016	2 017	2 016	2 017	2 016
Autres produits	2	2	60	304	2	2
Charges externes	- 182	- 108	-	12	-	-
Achats de marchandises						
Achats consommés			- 50	- 38		
TOTAL	- 180	- 106	10	254	2	2

- **Relation avec la société HAW**

Les transactions avec la société HAW, SARL dont le gérant est Monsieur Alain Wilmouth, et détenant 100% des titres de 2CRSI, concernent essentiellement la refacturation à 2CRSI de la rémunération du dirigeant pour un montant de 108K€ en 2016 et 182K€ en 2017.

- **Relation avec la société ALIS PALU**

Les transactions avec la société ALIS PALU, pour laquelle Monsieur Alain Wilmouth occupe la fonction de Président, concernent essentiellement (i) de la refacturation de marchandises par 2CRSI pour 303K€ en 2016 et 57K€ en 2017 et (ii) la refacturation à 2CRSI de la prestation de S.A.V. pour 50 K€ en 2016 et 50K€ en 2017.

8.3.2.Rémunération des dirigeants

Rémunération des dirigeants (Montant en K€)	31/12/2017	31/12/2016
Rémunérations fixes	364	196
Avantages en nature	3	3
TOTAL	367	199

Les dirigeants sont composés du Président, du vice-président et des directeurs généraux.

8.4. Gestion et évaluation des risques financiers

2CRSI peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, 2CRSI met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de 2CRSI est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

8.4.1.Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Le Groupe évalue le risque de solvabilité de ses clients. Cette solvabilité tient compte à la fois des éléments purement internes au Groupe, mais aussi d'éléments contextuels comme sa localisation géographique, la situation économique globale et les perspectives d'évolution sectorielle.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif, celui-ci est principalement concentré sur les créances clients. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la Direction, en fonction des informations à la date de clôture. Le Groupe n'a pas pris en compte de garanties, ni d'accords de compensation éventuels avec des passifs de même maturité pour réaliser les tests de dépréciation des actifs financiers.

Il n'existe pas d'actifs financiers échus non dépréciés significatifs.

Les banques relationnelles du Groupe ont toutes satisfait aux exigences des tests de solvabilité prévus par les réglementations de l'UE.

- Créances clients

Un risque crédit existe dès lors qu'une perte éventuelle peut survenir, si un client ne peut honorer ses engagements dans les délais prévus. Le Groupe exige de ses clients le versement d'acomptes lors de chaque première commande ou si l'encours client autorisé est dépassé.

8.4.2. Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux de change sur les transactions commerciales et financières qui sont effectuées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité du Groupe qui les enregistre.

- Répartition du chiffre d'affaires en monnaies étrangères

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2017 est facturé essentiellement en EUR (77%) et en USD (23%).

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2016 est facturé essentiellement en EUR (73%) et en USD (27%).

Les transactions intra groupe sont essentiellement réalisées dans les devises de la société qui émet la facture. Cela permet d'assurer l'auto couverture.

- Répartition des dépenses en monnaies étrangères

Les dépenses sont majoritairement libellées en euros et en dollars.

En effet, même si les dépenses locales réalisées par la société aux Etats-Unis et libellées en USD sont relativement faibles, le groupe dans son ensemble est un importateur de pièces et composants électroniques qui sont achetés en dollars. Ainsi près de 80% de ses achats sont réalisés en USD.

Afin de couvrir une partie du risque de change relatif à ces achats en devise et de sécuriser sa marge, 2CRSI met en place des instruments financiers : des achats à terme (y compris enveloppe dont le débouclage peut se faire de façon étalée sur une période donnée et au plus tard à maturité de l'opération) et des accumulateurs. Les instruments financiers mis en place ne couvrent pas des contrats spécifiques mais un budget d'achat en USD sur un horizon de 12 mois maximum. Il peut arriver, sans que cela ne soit fréquent, que 2CRSI décide de reporter le terme de ses couvertures du fait d'une meilleure opportunité sur le marché des changes au comptant.

2CRSI compte faire évoluer sur le second semestre 2018 sa stratégie de gestion du risque de change de la façon suivante :

- 1/3 des achats en USD au comptant

- 1/3 des achats en USD couverts par des contrats à terme « classique »
- 1/3 des achats en USD couverts par des accumulateurs ou autres instruments financiers avec composante optionnelle

Pour ce faire, 2CRSI est également tributaire des montants de lignes autorisées par leurs contreparties bancaires.

Les contreparties bancaires de 2CRSI sont HSBC (relation en cours d'arrêt), CIC, BNPP et le Groupe Crédit Agricole via le LCL.

8.4.3. Risque de taux

La dette du groupe étant uniquement à taux fixe, le groupe n'est pas confronté à des risques de taux d'intérêt.

8.4.4. Risque de liquidité

La trésorerie nette au 31 décembre 2017 s'élève à 3 679K€ (cf note 5.8). La continuité d'exploitation a été analysée (cf. note 2.1).

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère, au 31 décembre 2017, être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur les douze prochains mois.

Aucune des dettes financières du Groupe n'est soumise à des covenants.

8.5. Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont définis par la norme IAS 37 comme étant :

-Soit des obligations potentielles résultant d'évènements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs évènements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ;

-Soit des obligations actuelles résultant d'évènements passés mais qui ne sont pas comptabilisées parce que : (i) il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre les obligations, ou (ii) le montant des obligations ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Aucun passif éventuel n'est connu à la clôture.

8.6. Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en K€)	Au 31/12/2017		Au 31/12/2016	
	EY	KPMG	EY	KPMG
Commissariat aux comptes, certification, examen limité des comptes individuels et consolidés:	186	171	-	9
Société mère	186	171	-	9
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
Services autres que le commissariat aux comptes	-	-	-	-
Société mère	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
Total	186	171	-	9